

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Rapport de présentation

– Tome 1.1

Diagnostic territorial

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

1^{er} arrêt le 21/09/2023

2^{ème} arrêt le 10/10/2024

Approbation le 22/12/2025

Fait à Péronne,
Le Président,



Dossier 17128029
21/09/2023

réalisé par



Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Rapport de présentation

Tome 1.1

Diagnostic territorial

Version	Date	Description
Rapport de présentation	21/09/2023	Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Hazebrouck Lucie – Assemblage – Mise en page	28/07/2023	
Validation	SCHMITT Julie - Urbaniste	06/09/2023	
Corrections	EP – Cheffe de projet en urbanisme	01/08/2024	

CHAPITRE 1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL ANALYSE DES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX	5
1.1. La couverture du territoire intercommunal en documents d'urbanisme communaux.....	6
1.2. Analyse des documents d'urbanisme communaux.....	8
1.3. Conclusion	85
CHAPITRE 2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL PROFIL DEMOGRAPHIE HABITAT	87
2.1. La population du territoire	88
2.2. Evolution de la structure de la population	98
2.3. L'offre de logements.....	106
2.4. Les caractéristiques de l'offre résidentielle	115
2.5. LES ENJEUX DEFINIS PAR LES ELUS CONCERNANT CETTE THEMATIQUE	126
CHAPITRE 3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL PROFIL ECONOMIE ET EMPLOI.....	127
3.1. Caractéristiques socio-économiques de la population	128
3.2. Les structures des emplois et de la demande de main d'œuvre	136
3.3. Zoom sur L'activité touristique.....	149
3.4. Conclusion de l'atelier avec les élus – atouts, faiblesses, potentiels à développer	161
3.5. LES ENJEUX DEFINIS PAR LES ELUS CONCERNANT CETTE THEMATIQUE	163
CHAPITRE 4. DIAGNOSTIC TERRITORIAL PROFIL EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES .	165
4.1. Analyse des pôles d'équipements, commerces et services	167
4.2. Analyse sectorielle de l'offre d'équipements, commerces et services	173
4.3. Conclusion : tendances positives et négatives	193
4.4. LES ENJEUX DEFINIS PAR LES ELUS CONCERNANT CETTE THEMATIQUE	197
CHAPITRE 5. DIAGNOSTIC TERRITORIAL MOBILITE	201
5.1. Mobilité et transports	202
5.2. Les infrastructures de transport de la CC Haute Somme	206
5.3. Une itinérance douce à renforcer	222
5.4. Le transport de marchandises	231
5.5. Les déplacements des habitants de la Haute Somme.....	245
5.6. Inventaire des capacités de stationnement	262
5.7. LES ENJEUX DEFINIS PAR LES ELUS CONCERNANT CETTE THEMATIQUE	275
CHAPITRE 6. DIAGNOSTIC TERRITORIAL FONCIER	277
6.1. Cadastre : définitions et contexte	278
6.2. Analyse de l'occupation du sol et de la consommation foncière.....	283
6.3. La consommation foncière à l'échelle intercommunale	292
6.4. Le compte foncier.....	311
6.5. En conclusion : les attentes de l'Etat et du SCoT en matière de gestion du foncier	319
6.6. LES ENJEUX DEFINIS PAR LES ELUS CONCERNANT CETTE THEMATIQUE	322
TABLES DES FIGURES	323
TABLE DES TABLEAUX.....	325
TABLE DES CARTOGRAPHIES.....	326

CHAPITRE 1. **Diagnostic territorial** Analyse des documents d'urbanisme communaux

1.1. La couverture du territoire intercommunal en documents d'urbanisme communaux

1.1.1 Peu de communes dotées d'un document d'urbanisme

Le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme présente une faible couverture en termes de documents d'urbanisme communaux.

En effet, sur les 60 communes que compte l'intercommunalité, **seules 13 sont dotées d'un document d'urbanisme communal.**

Parmi ces 13 communes :

- **5 sont dotées d'une carte communale :**

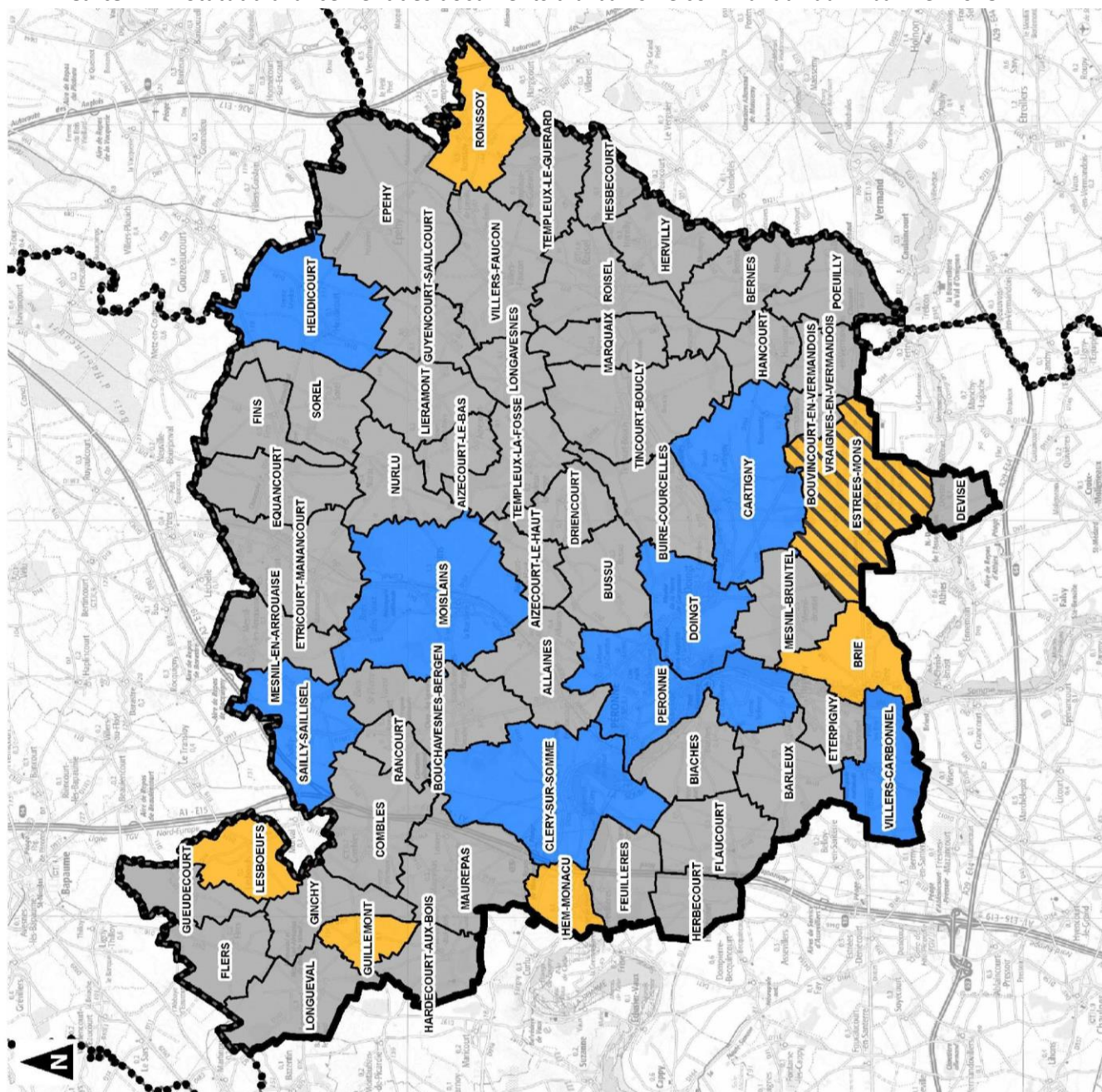
- Brie (carte communale approuvée le 21/10/2004),
- Guillemont (carte communale approuvée le 28/04/2011),
- Hem-Monacu (carte communale approuvée le 16/09/2010),
- Lesboeufs (carte communale approuvée le 22/06/2011),
- Ronssoy (carte communale approuvée le 08/09/2010).

Il convient de préciser que la commune d'Estrées-Mons avait prescrit l'élaboration d'une carte communale, toutefois les travaux ont été stoppés. La carte communale n'a donc jamais été approuvée, et elle ne sera par conséquent pas étudiée.

- **8 sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) :**

- Cartigny, (PLU approuvé le 08/03/2013),
- Cléry-sur-Somme (PLU approuvé le 03/02/2015),
- Doingt (PLU approuvé le 02/07/2004, modifié le 09/09/2008 et le 26/06/2012),
- Heudicourt (PLU approuvé le 20/06/2018),
- Moislains (PLU approuvé le 17/12/2013),
- Péronne (PLU approuvé le 24/11/2004),
- Sailly-Saillisel (PLU approuvé le 16/12/2016),
- Villers-Carbonnel (PLU approuvé le 27/09/2018).

Carte 1. Statut d'avancement des documents d'urbanisme communaux au 1^{er} Janvier 2018



Communauté de Communes de la Haute-Somme

Statut d'avancement des documents d'urbanisme communaux

- | | |
|---|---|
|  | Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme |
|  | Limites communales |
|  | Limites départementales |
|  | Plan Local d'Urbanisme |
|  | Carte Communale |
|  | Carte Communale prescrite mais dont les travaux ont été stoppés |
|  | Règlement National de l'Urbanisme |

A scale bar labeled "Kilomètres" with markings at 0, 5, and 10.

1:120 000

1:120 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Publication : *audiot urbanisme*, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Sources de données : IGH - audité urbanisme, 2018 - IFEN

1.1.2 Au 1^{er} Janvier 2018, 47 communes au RNU, y compris certaines polarités

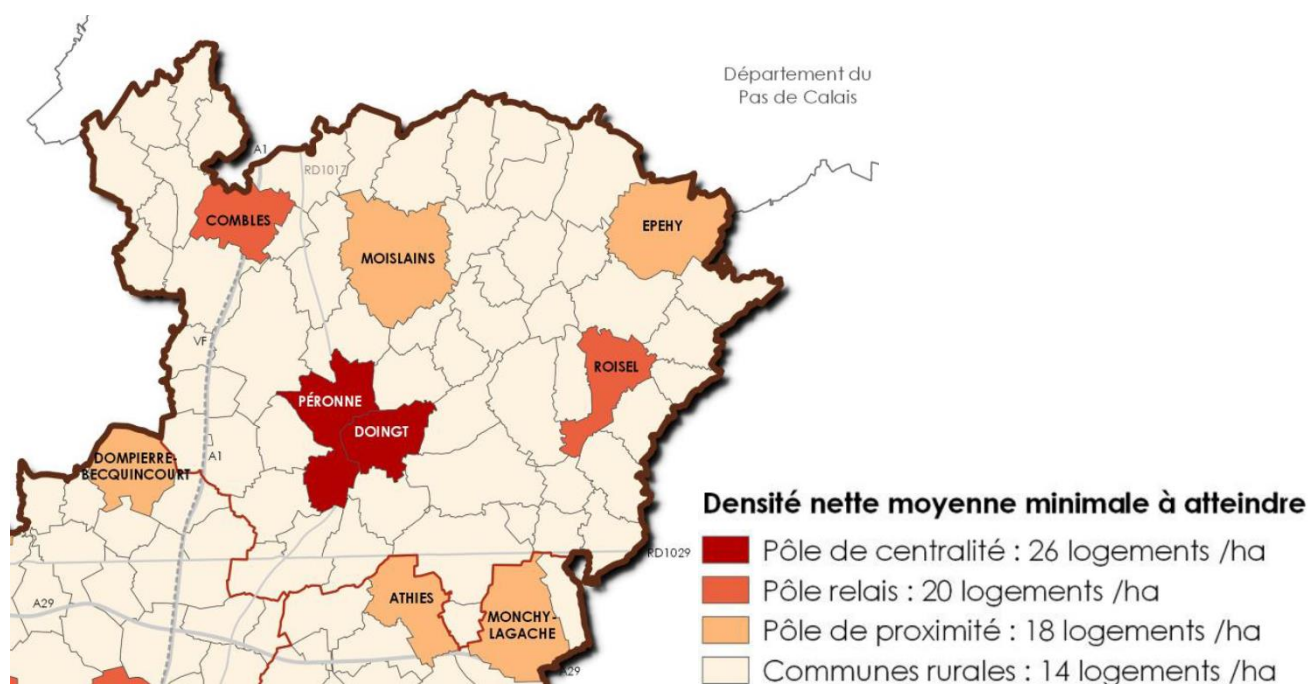
Le chapitre précédent a permis d'identifier que seules 13 communes sont dotées d'un document d'urbanisme communal, ce qui sous-entend que les 47 autres communes sont soumises au Règlement National d'Urbanisme, qui applique la règle d'urbanisation limitée impliquant qu'aucune nouvelle construction ne peut être édifée en dehors de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU).

La carte de la page précédente fait apparaître que certaines communes identifiées comme polarités au sein du SCoT Santerre Haute Somme, sont dépourvues de document d'urbanisme. Il s'agit de Combles, Roisel et Epehy.

1.2. Analyse des documents d'urbanisme communaux

Dans ce chapitre sont étudiées les principales possibilités de construire à vocation d'habitat, offertes par les documents d'urbanisme communaux en vigueur (disponibilités foncières importantes au sein des tissus urbains, et extensions de l'urbanisation).

L'objectif de ce travail est de quantifier de façon approximative, le nombre de logements que pourraient représenter les possibilités de construire au sein des documents d'urbanisme communaux, en s'appuyant sur les densités moyennes inscrites dans le SCoT, qui sont les suivantes :

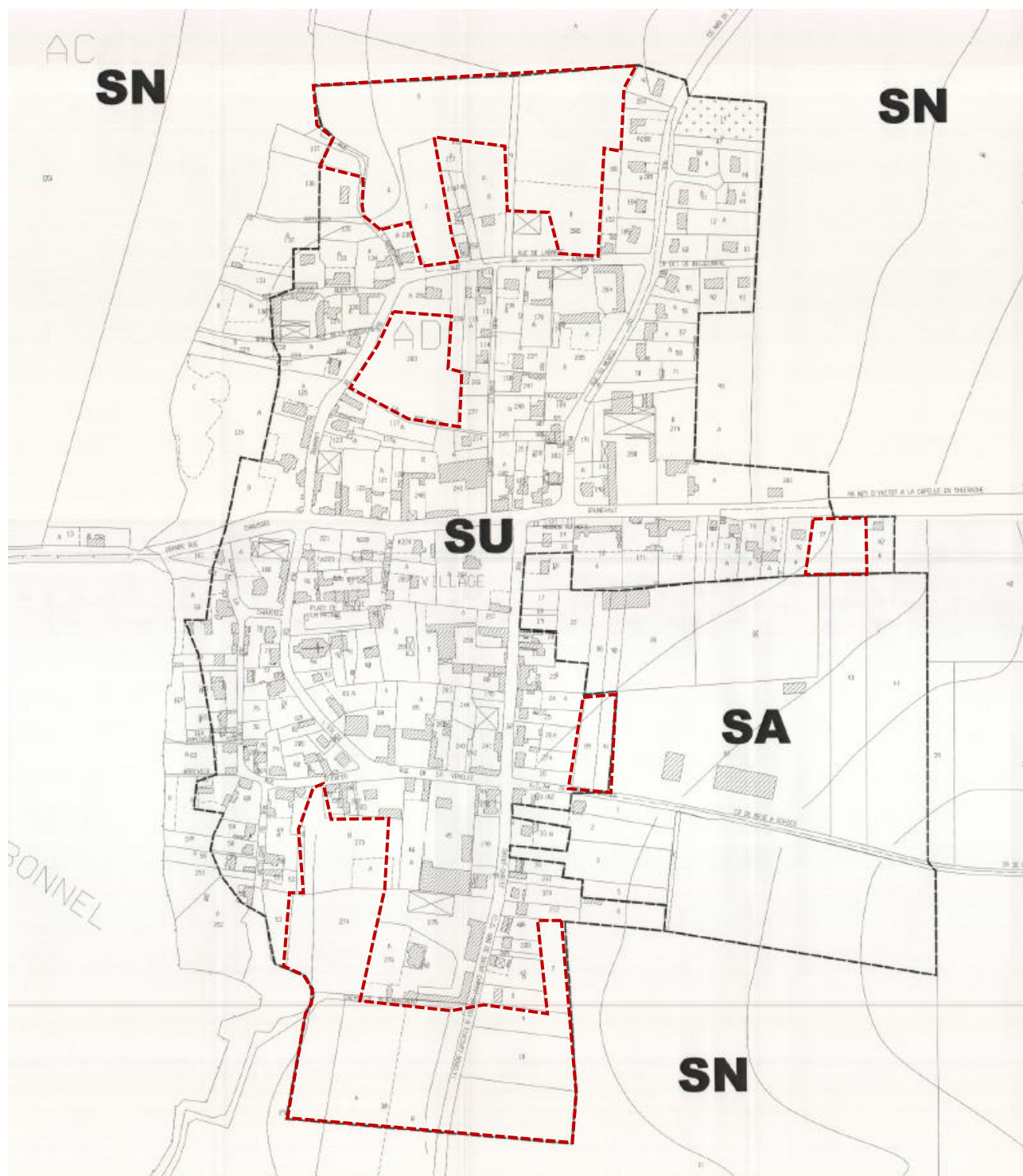


Carte 2. Densités inscrites aux SCoT

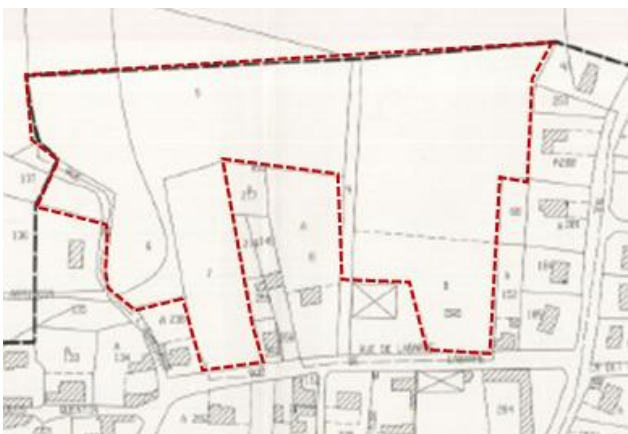
1.2.1. Les cartes communales

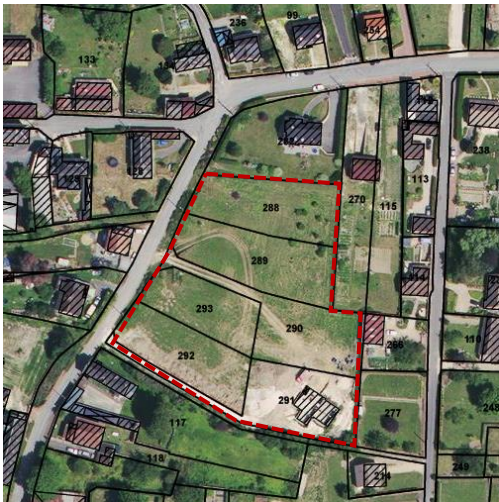
Commune de Brie

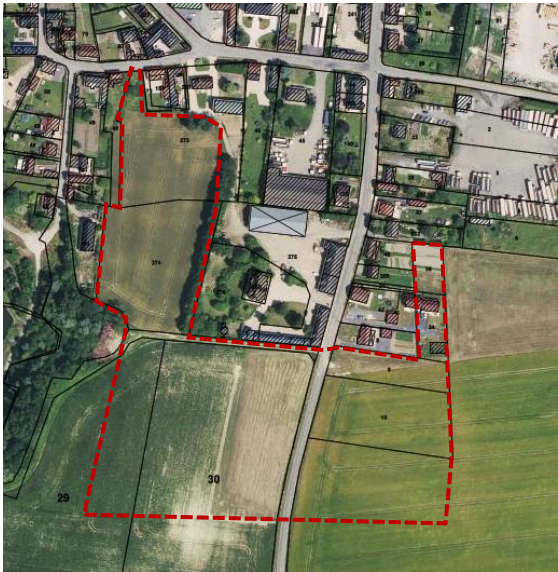
La carte communale de la commune de Brie offrait plusieurs possibilités de construire, visibles ci-dessous et détaillées dans les pages suivantes :

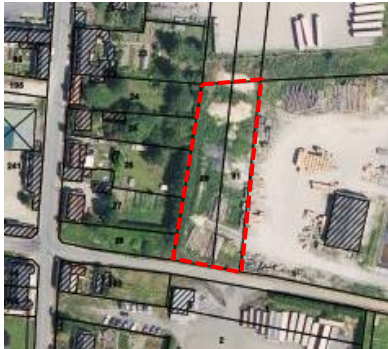


■ Détail des différents secteurs à vocation d'habitat

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 3,40 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0,38 ha (construction de 2 maisons individuelles) Disponibilité foncière restante : 3,02 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 42 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,69 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0,12 ha (construction de 1 maison individuelle) Disponibilité foncière restante : 0,57 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 8 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 4,7 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0,1 ha (construction de 1 maison individuelle) Disponibilité foncière restante : 4,6 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 64 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,25 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,25 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

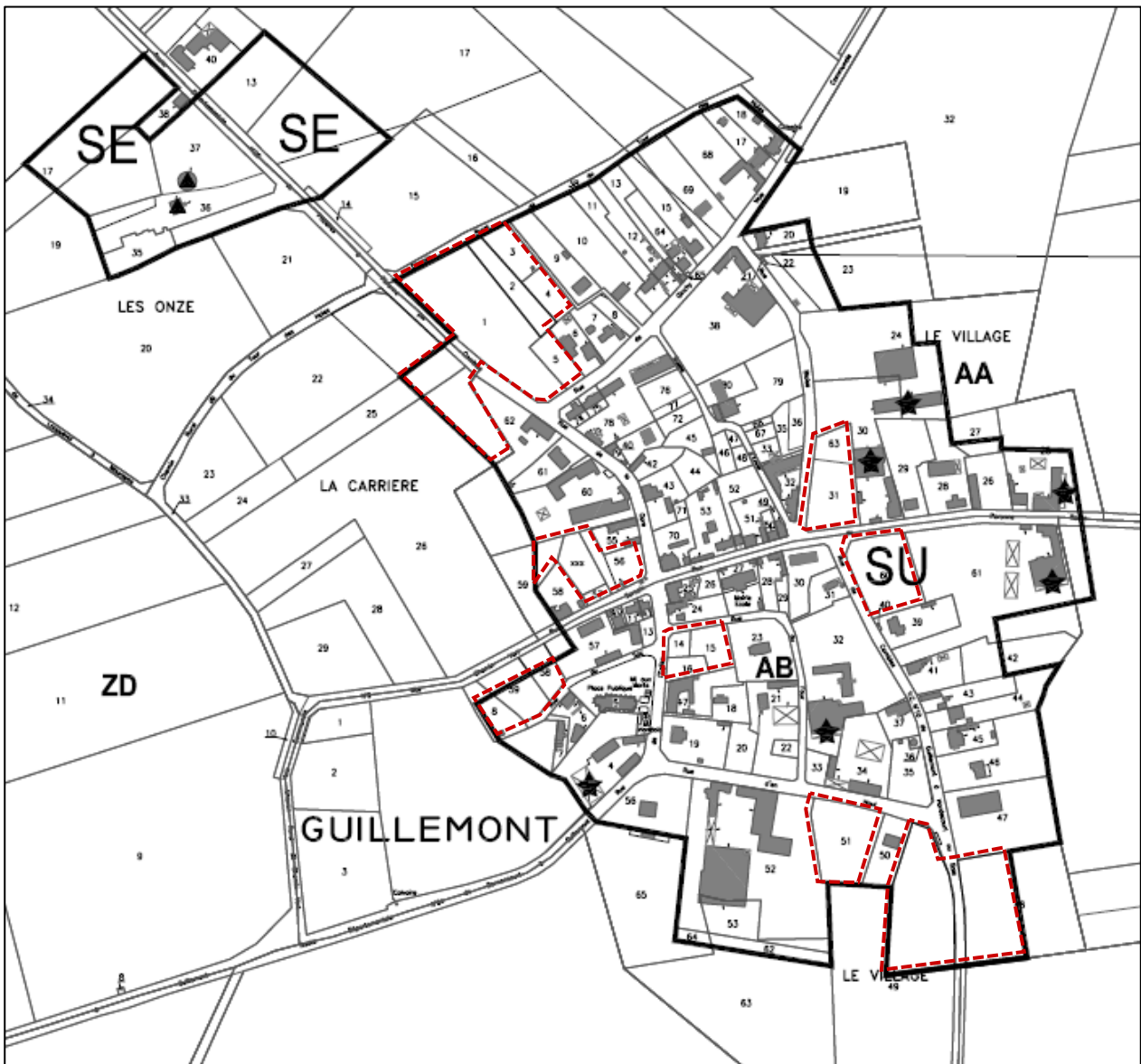
Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,26 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0,11 ha Disponibilité foncière restante : 0,15 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 2 logements	

■ Récapitulatif :

Commune	surface pouvant être urbanisée	surface urbanisée	surface restante	nombre de logements potentiels (densité SCoT)
Brie	3,40 ha	0,38 ha	3,02 ha	42 logements
Brie	0,69 ha	0,12 ha	0,57 ha	8 logements
Brie	4,70 ha	0,10 ha	4,60 ha	64 logements
Brie	0,25 ha	0 ha	0,25 ha	3 logements
Brie	0,26 ha	0,11 ha	0,15 ha	2 logements
Total	9,3 ha	0,71 ha	8,59 ha	119 logements

Commune de Guillemont

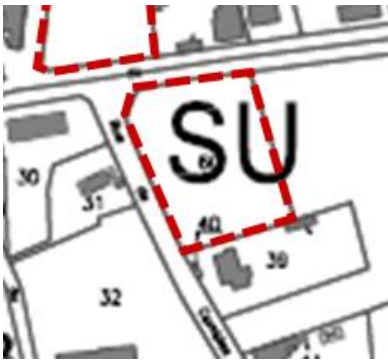
La carte communale de la commune de Guillemont offrait plusieurs possibilités de construire, visibles ci-dessous et détaillées dans les pages suivantes :



■ Détail des différents secteurs à vocation d'habitat

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 1,35 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0,47 ha (construction de 2 maisons individuelles) Disponibilité foncière restante : 0,88 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 12 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,27 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,27 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 4 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,28 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,28 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 4 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,32 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0,02 ha (parking) Disponibilité foncière restante : 0,30 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 4 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,36 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,36 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 5 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,18 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0,09 ha Disponibilité foncière restante : 0,09 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 1 logement	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,29 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,29 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 4 logements	

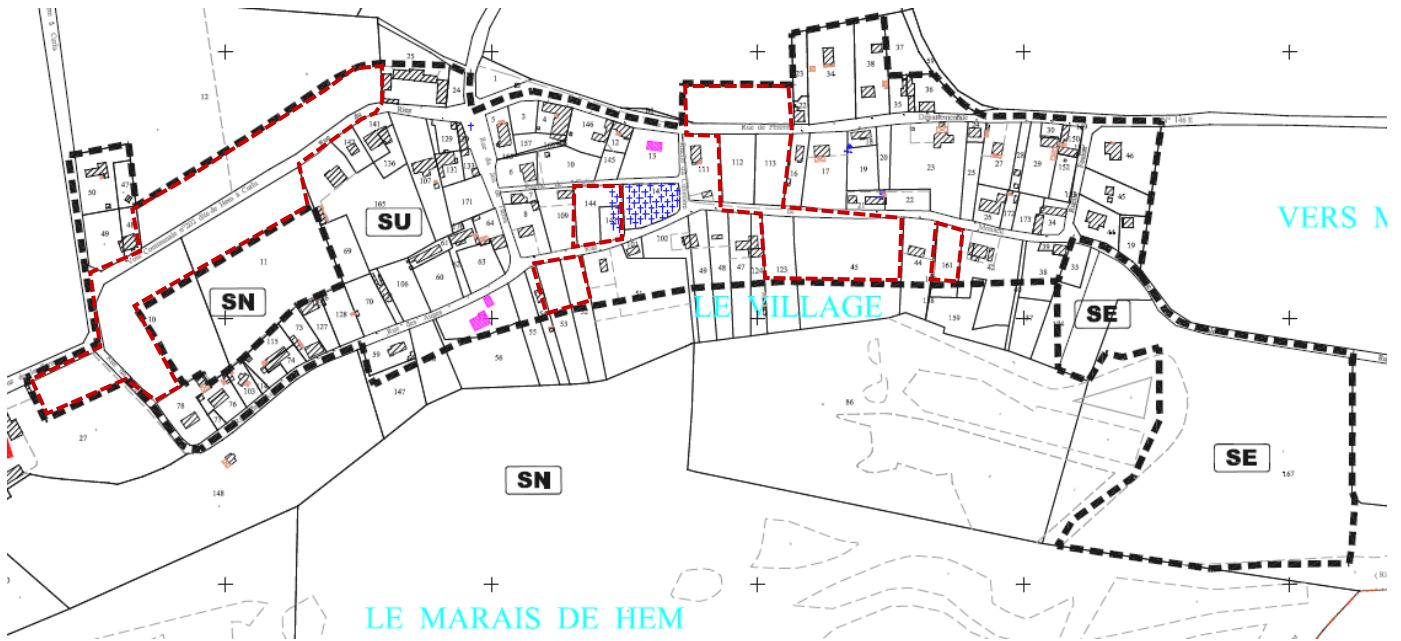
Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,91 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,91 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 13 logements	

■ **Récapitulatif :**

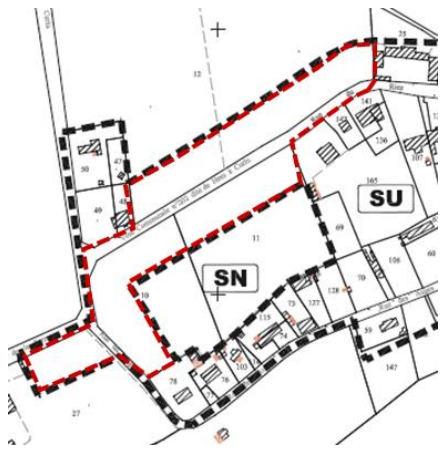
Commune	surface pouvant être urbanisée	surface urbanisée	surface restante	nombre de logements potentiels (densité SCoT)
Guillemont	1,35 ha	0,47 ha	0,88 ha	12 logements
Guillemont	0,27 ha	0 ha	0,27 ha	4 logements
Guillemont	0,28 ha	0 ha	0,28 ha	4 logements
Guillemont	0,32 ha	0,02 ha	0,30 ha	4 logements
Guillemont	0,36 ha	0 ha	0,36 ha	5 logements
Guillemont	0,18 ha	0,09 ha	0,09 ha	1 logement
Guillemont	0,29 ha	0 ha	0,29 ha	4 logements
Guillemont	0,91 ha	0 ha	0,91 ha	13 logements
Total	3,96 ha	0,58 ha	3,38 ha	47 logements

Hem-Monacu

La carte communale de la commune de Hem-Monacu offrait plusieurs possibilités de construire, visibles ci-dessous et détaillées dans les pages suivantes :



■ Détail des différents secteurs à vocation d'habitat

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 2,09 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0,22 ha (construction de 2 maisons individuelles) Disponibilité foncière restante : 1,87 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 26 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 1,15 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0,55 ha (construction de 3 maisons individuelles) Disponibilité foncière restante : 0,60 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 8 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,13 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,13 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 2 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,15 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha (parking) Disponibilité foncière restante : 0,15 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 2 logements	

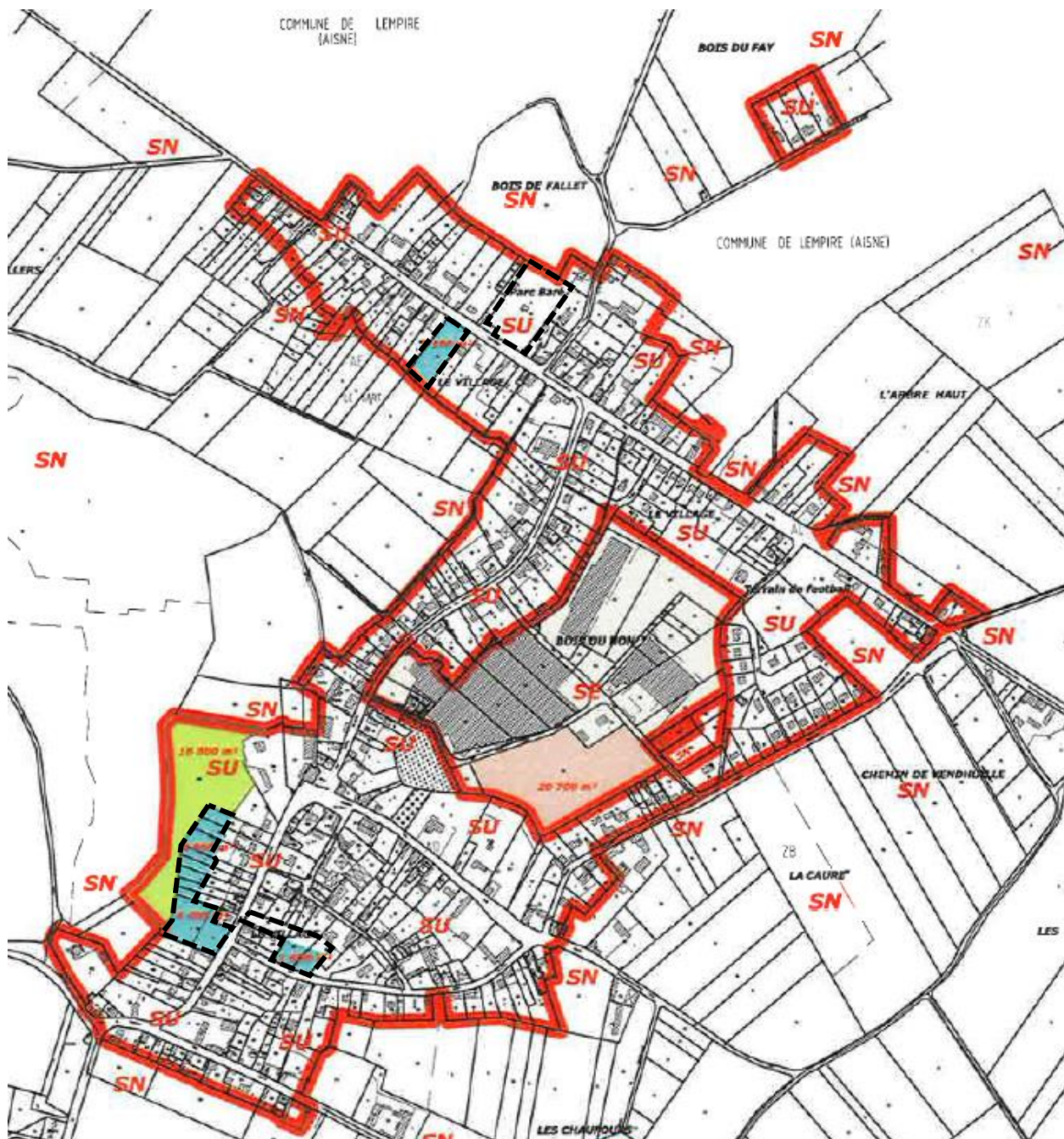
Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,07 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,07 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 1 logement	

■ Récapitulatif :

Commune	surface pouvant être urbanisée	surface urbanisée	surface restante	nombre de logements potentiels (densité SCoT)
Hem-Monacu	2,09 ha	0,22 ha	1,87 ha	26 logements
Hem-Monacu	1,15 ha	0,55 ha	0,60 ha	8 logements
Hem-Monacu	0,13 ha	0 ha	0,13 ha	2 logements
Hem-Monacu	0,15 ha	0 ha	0,15 ha	3 logements
Hem-Monacu	0,07 ha	0 ha	0,07 ha	1 logement
Total	3,59 ha	0,77 ha	2,82 ha	40 logements

Ronssoy

La carte communale de la commune de Ronssoy offrait plusieurs possibilités de construire, visibles ci-dessous et détaillées dans les pages suivantes :



■ Détail des différents secteurs à vocation d'habitat

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,73 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,73 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 10 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,31 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,31 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 4 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,39 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,39 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 5 logements	

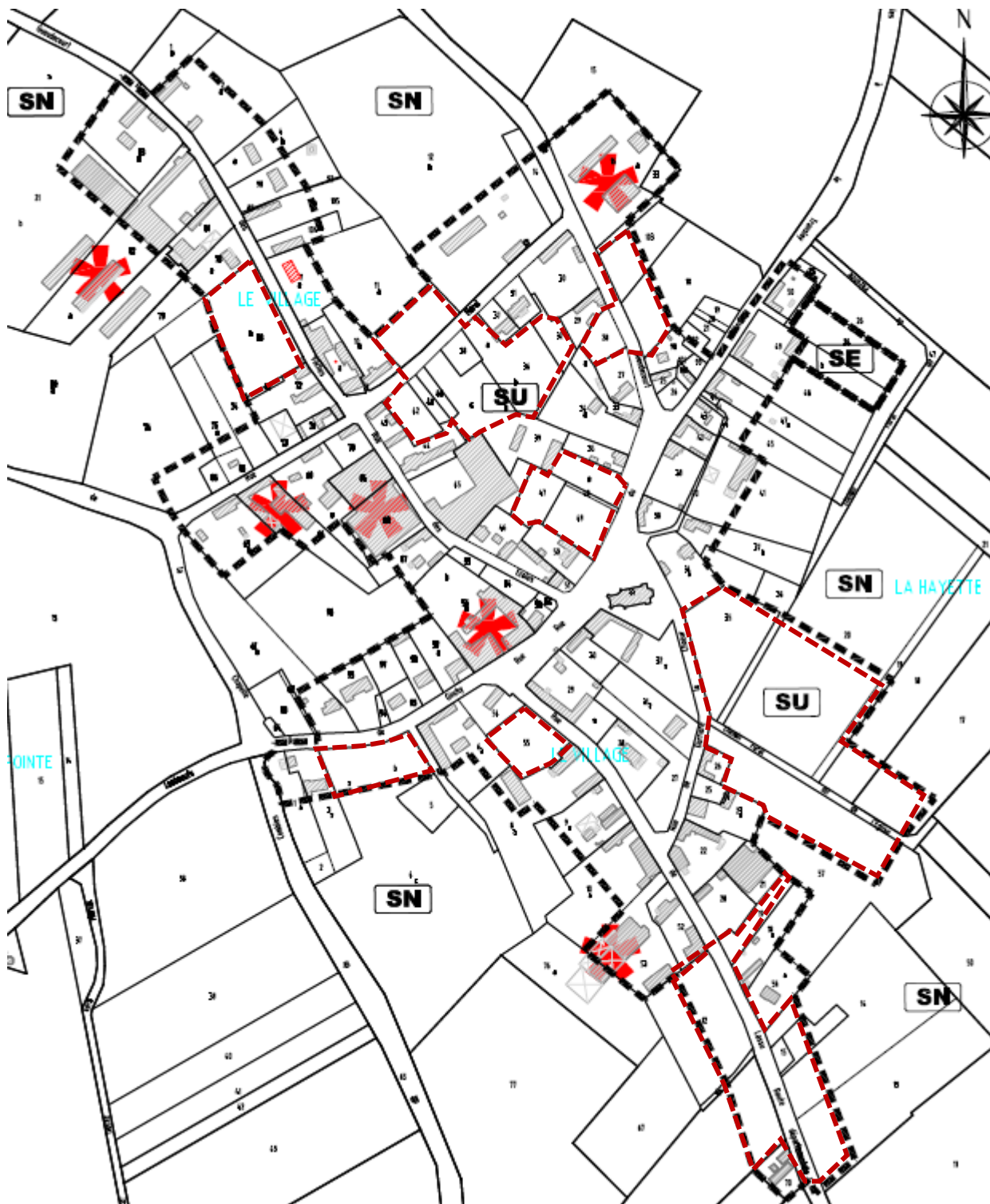
Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,95 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,95 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 13 logements	

■ **Récapitulatif :**

Commune	surface pouvant être urbanisée	surface urbanisée	surface restante	nombre de logements potentiels (densité SCoT)
Ronssoy	0,73 ha	0 ha	0,73 ha	10 logements
Ronssoy	0,31 ha	0 ha	0,31 ha	4 logements
Ronssoy	0,39 ha	0 ha	0,39 ha	5 logements
Ronssoy	0,95 ha	0 ha	0, 95 ha	13 logements
Total	2,38 ha	0 ha	2,38 ha	32 logements

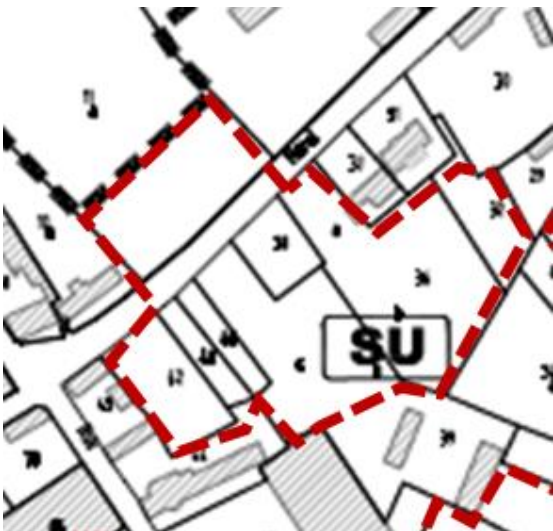
Lesboeufs

La carte communale de la commune de Lesboeufs offrait plusieurs possibilités de construire, visibles ci-dessous et détaillées dans les pages suivantes :



■ Détail des différents secteurs à vocation d'habitat

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,41 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,41 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 6 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 1,09 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 1,09 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 15 logements	

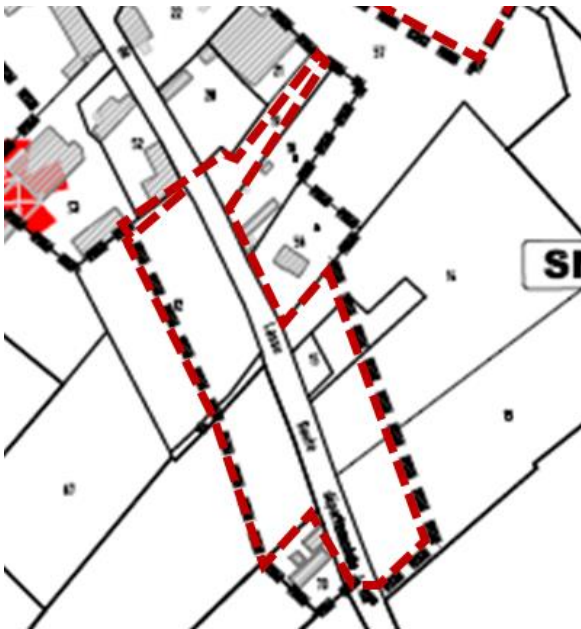
Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,32 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,32 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 4 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,39 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,39 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 5 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,21 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0,09 ha Disponibilité foncière restante : 0,12 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 2 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 0,18 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,18 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 2,10 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 2,10 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 29 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 1,20 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 1,20 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 17 logements	

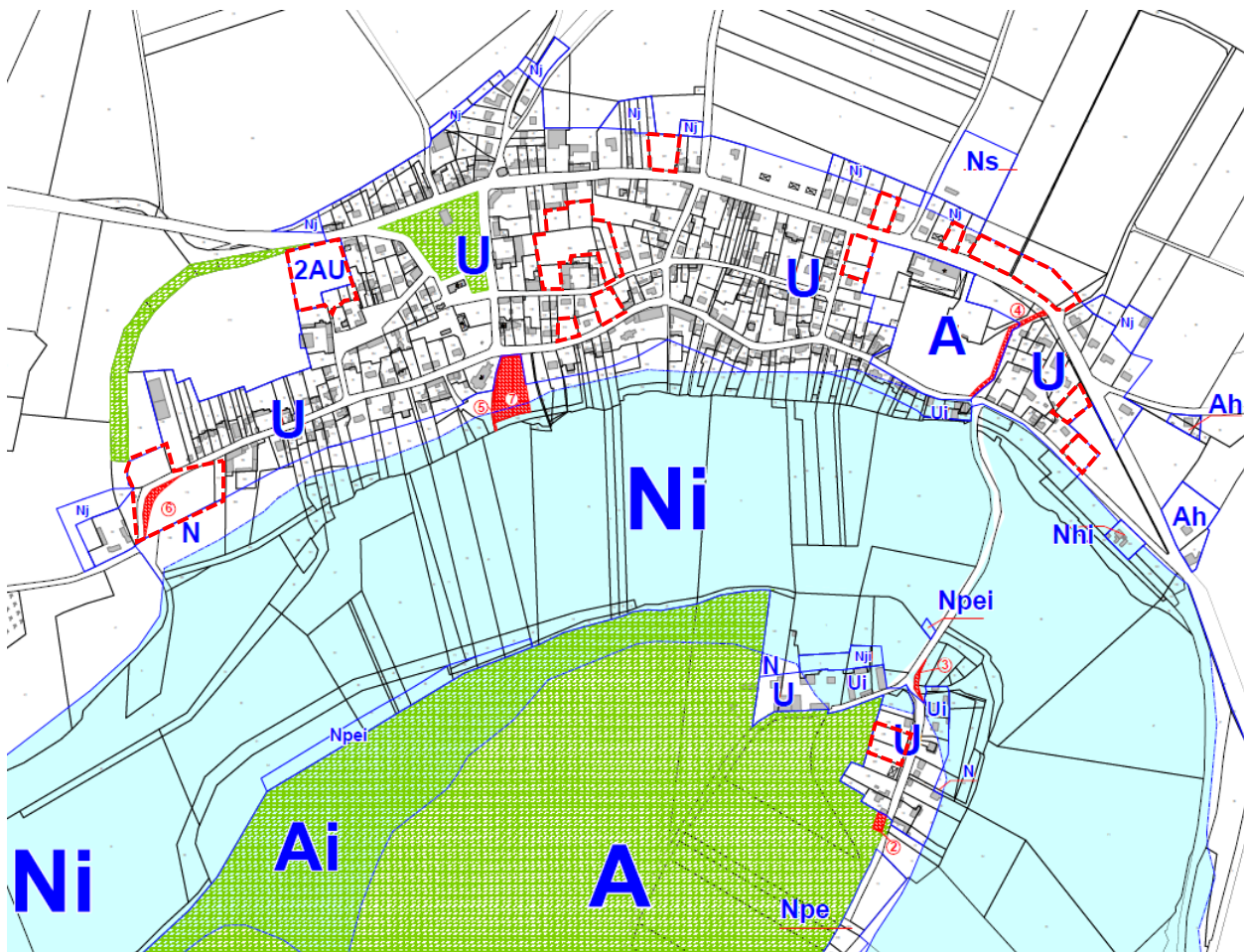
■ **Récapitulatif :**

Commune	surface pouvant être urbanisée	surface urbanisée	surface restante	nombre de logements potentiels (densité SCoT)
Lesboeufs	0,41 ha	0 ha	0,41 ha	6 logements
Lesboeufs	1,09 ha	0 ha	1,09 ha	15 logements
Lesboeufs	0,32 ha	0 ha	0,32 ha	4 logements
Lesboeufs	0,39 ha	0 ha	0,39 ha	5 logements
Lesboeufs	0,21 ha	0,09 ha	0,12 ha	2 logements
Lesboeufs	0,18 ha	0 ha	0,18 ha	3 logements
Lesboeufs	2,10 ha	0 ha	2,10 ha	29 logements
Lesboeufs	1,20 ha	0 ha	1,20 ha	17 logements
Total	5,9 ha	0,09 ha	5,81 ha	81 logements

1.2.2. Les PLU

Commune de Cléry-sur-Somme

Le PLU de la commune de Cléry-sur-Somme offrait plusieurs possibilités de construire, visibles ci-dessous et détaillées dans les pages suivantes :



■ Détail des différents secteurs à vocation d'habitat

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,92 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,92 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 13 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,72 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,72 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 10 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,08 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,08 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 1 logement	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,14 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,14 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 2 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,90 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha (mais présence d'un hangar) Disponibilité foncière restante : 0,90 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 13 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,18 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0,18 ha (construction d'une maison individuelle) Disponibilité foncière restante : 0 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 0 logement	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,20 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,20 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,20 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,20 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,64 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,64 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 9 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,13 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,13 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 4 logements	

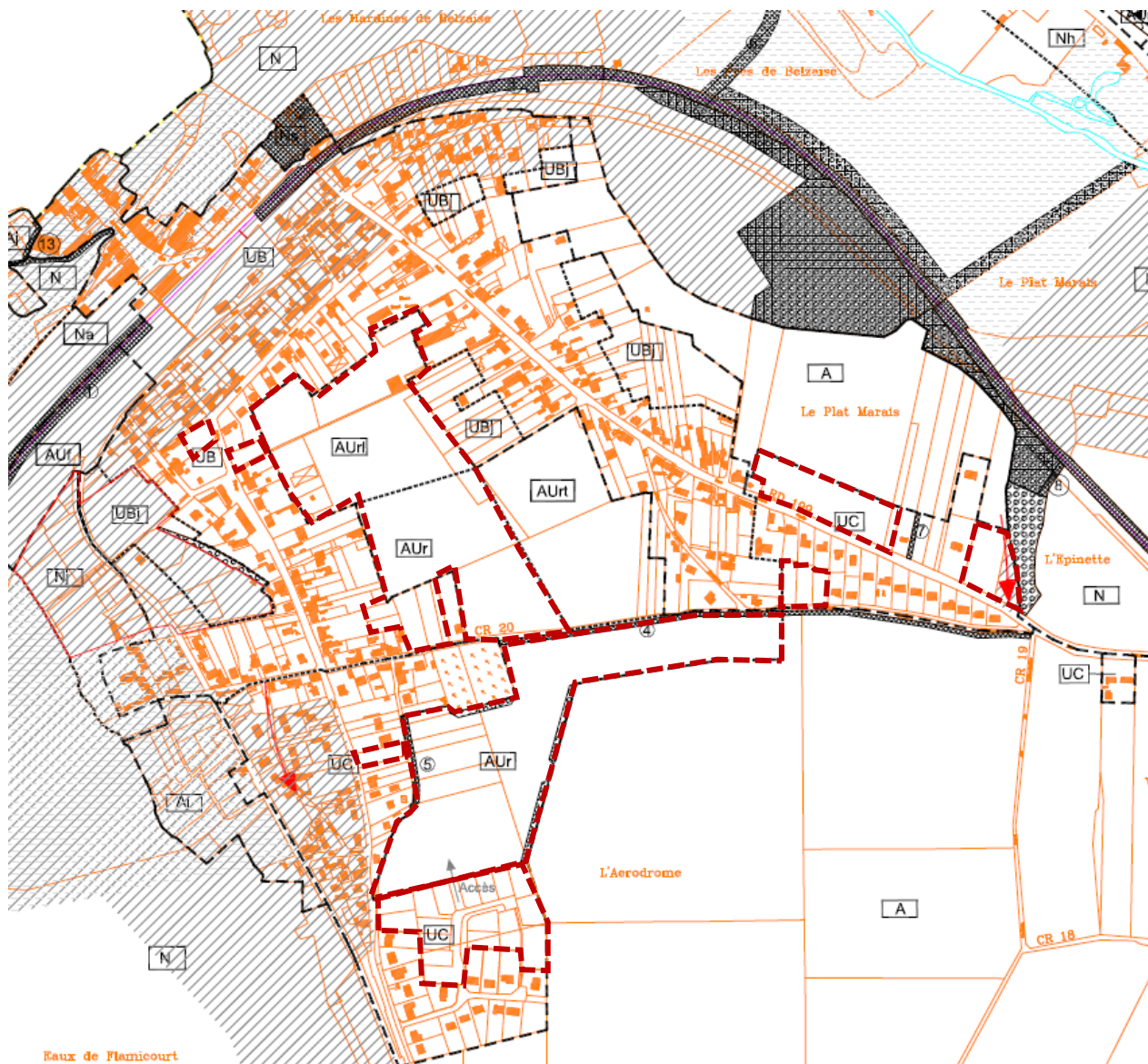
Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,22 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,22 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

■ **Récapitulatif :**

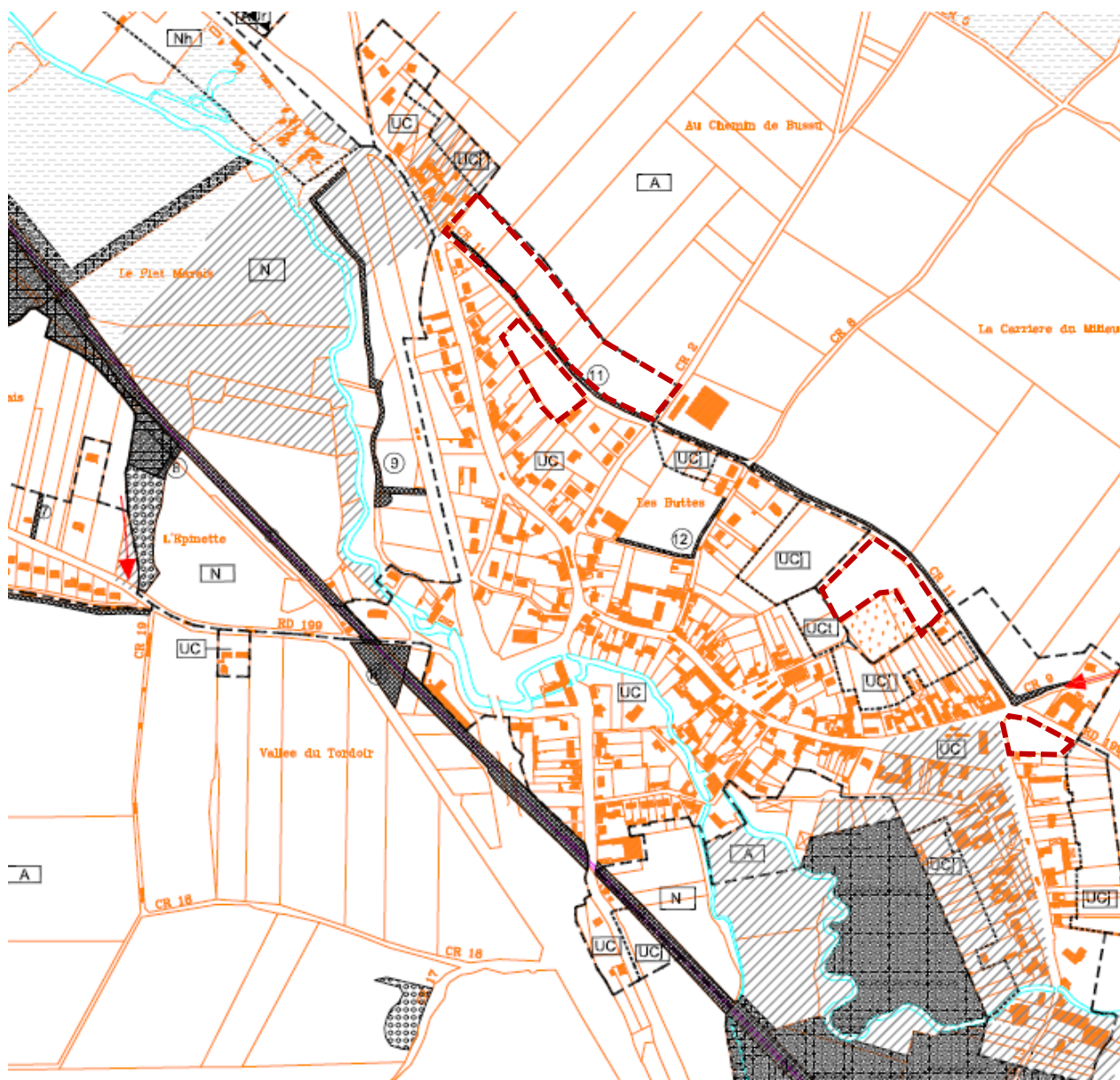
Commune	surface pouvant être urbanisée	surface urbanisée	surface restante	nombre de logements potentiels (densité SCoT)
Cléry-sur-Somme	0,92 ha	0 ha	0,92 ha	13 logements
Cléry-sur-Somme	0,72 ha	0 ha	0,72 ha	10 logements
Cléry-sur-Somme	0,08 ha	0 ha	0,08 ha	1 logement
Cléry-sur-Somme	0,14 ha	0 ha	0,14 ha	2 logements
Cléry-sur-Somme	0,90 ha	0 ha	0,90 ha	13 logements
Cléry-sur-Somme	0,18 ha	0,18 ha	0 ha	0 logement
Cléry-sur-Somme	0,20 ha	0 ha	0,20 ha	3 logements
Cléry-sur-Somme	0,20 ha	0 ha	0,20 ha	3 logements
Cléry-sur-Somme	0,12 ha	0 ha	0,12 ha	1 logement
Cléry-sur-Somme	0,64 ha	0 ha	0,64 ha	9 logements
Total	3,18 ha	0,18 ha	3 ha	42 logements

Commune de Doingt-Flamicourt

Le PLU de la commune de Doingt-Flamicourt offrait plusieurs possibilités de construire, visibles ci-dessous et détaillées dans les pages suivantes :



Zonage de Flamicourt



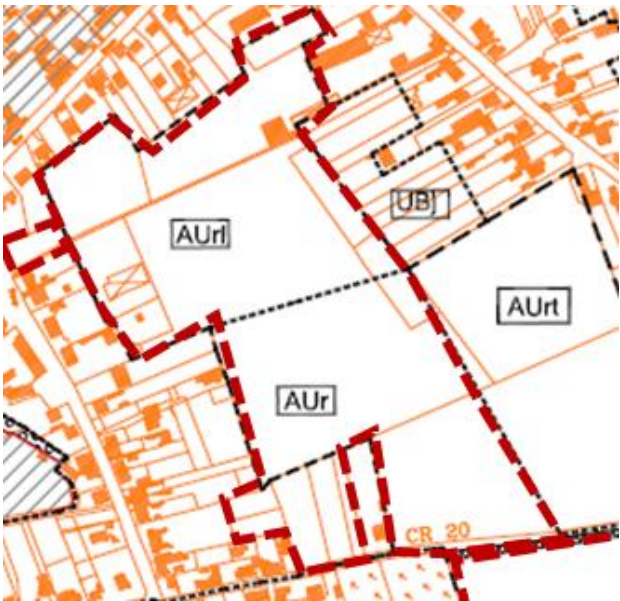
Zonage de Doingt

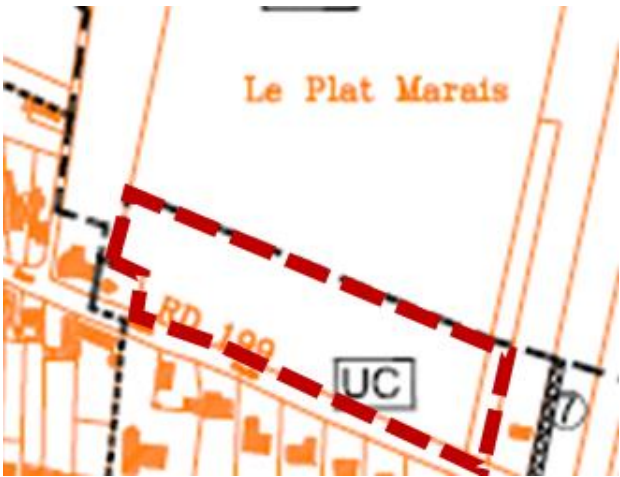
■ Détail des différents secteurs à vocation d'habitat

Flamicourt

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,10 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,10 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,09 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,09 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 7,11 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0,87 ha Disponibilité foncière restante : 6,24 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 162 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,85 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,85 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 22 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,29 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0,29 ha (construction de 2 maisons individuelles) Disponibilité foncière restante : 0 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 0 logement	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,48 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,48 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 12 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 6,27 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 6,27 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 163 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,12 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,12 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 1,98 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 1,98 ha (construction de maisons individuelles) Disponibilité foncière restante : 0 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 0 logement	

Doingt

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 2,60 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 2,60 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 68 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vu,60e aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,55 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,55 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 14 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,80 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,80 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 21 logements	

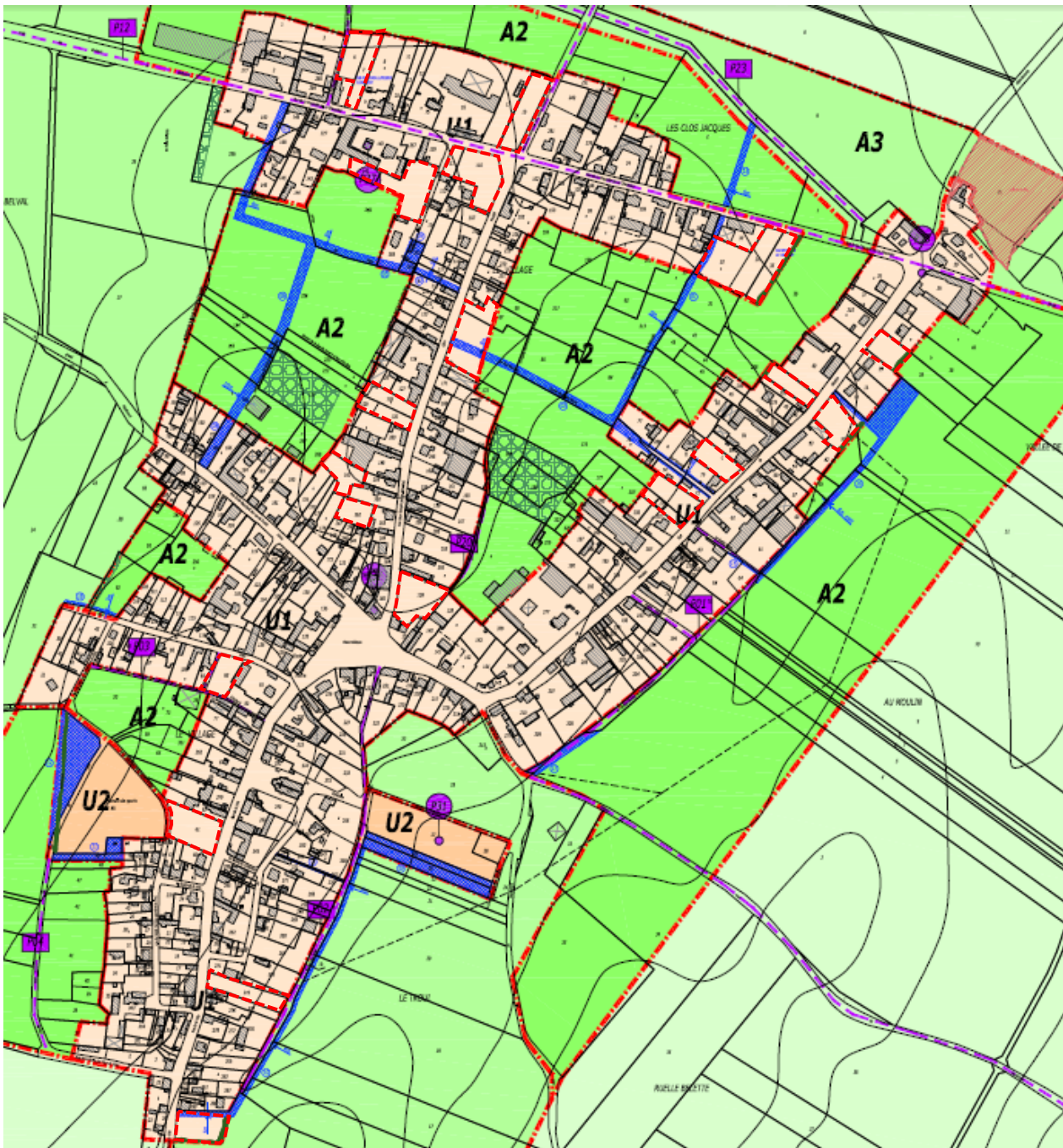
Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,22 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,22 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

■ **Récapitulatif :**

Commune	surface pouvant être urbanisée	surface urbanisée	surface restante	nombre de logements potentiels (densité SCoT)
Doingt-Flamicourt	0,10 ha	0 ha	0,10 ha	3 logements
Doingt-Flamicourt	0,09 ha	0 ha	0,09 ha	3 logements
Doingt-Flamicourt	7,11 ha	0,87 ha	6,24 ha	162 logements
Doingt-Flamicourt	0,85 ha	0 ha	0,85 ha	22 logements
Doingt-Flamicourt	0,29 ha	0,29 ha	0 ha	0 logement
Doingt-Flamicourt	0,48 ha	0 ha	0,48 ha	12 logements
Doingt-Flamicourt	6,27 ha	0 ha	6,27 ha	163 logements
Doingt-Flamicourt	0,12 ha	0 ha	0,12 ha	3 logements
Doingt-Flamicourt	1,98 ha	0 ha	1,98 ha	0 logement
Doingt-Flamicourt	2,60 ha	0 ha	2,60 ha	68 logements
Doingt-Flamicourt	0,55 ha	0 ha	0,55 ha	14 logements
Doingt-Flamicourt	0,80 ha	0 ha	0,80 ha	21 logements
Doingt-Flamicourt	0,22 ha	0 ha	0,22 ha	3 logements
Total	21,46 ha	1,16 ha	20,30 ha	474 logements

Commune de Heudicourt

Le PLU de la commune de Heudicourt offrait plusieurs possibilités de construire, visibles ci-dessous et détaillées dans les pages suivantes :



■ Détail des différents secteurs à vocation d'habitat

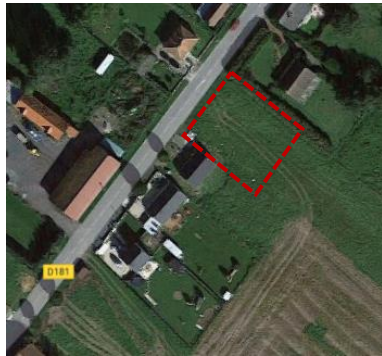
Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,23 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,23 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,21 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,21 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,32 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,32 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 4 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,23 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,23 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,54 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha (mais présence d'un hangar) Disponibilité foncière restante : 0,54 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 8 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur	
		
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,06 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,06 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 1 logement		

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,10 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,10 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 1 logement	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,15 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,15 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 2 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,12 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,12 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 1 logement	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,19 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,19 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,31 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0,09 ha Disponibilité foncière restante : 0,22 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,19 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0,04 ha Disponibilité foncière restante : 0,15 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 2 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,22 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,22 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,23 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,23 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,12 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,12 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 2 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,23 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,23 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

■ **Récapitulatif :**

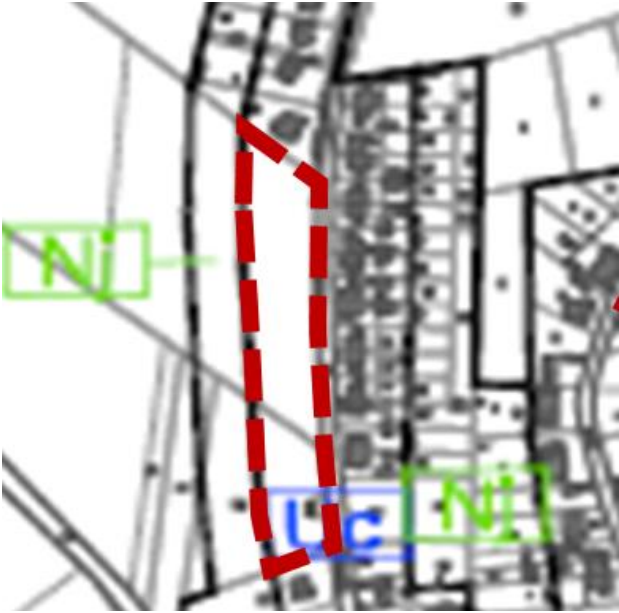
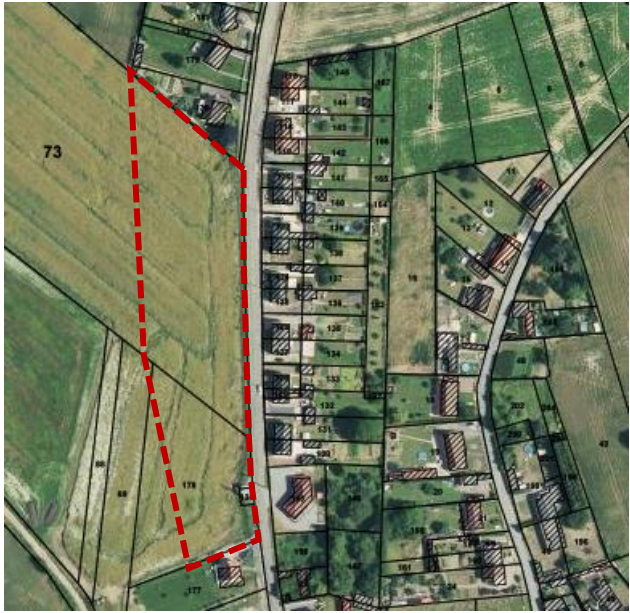
Commune	surface pouvant être urbanisée	surface urbanisée	surface restante	nombre de logements potentiels (densité SCoT)
Heudicourt	0,23 ha	0 ha	0,23 ha	3 logements
Heudicourt	0,21 ha	0 ha	0,21 ha	3 logements
Heudicourt	0,32 ha	0 ha	0,32 ha	4 logements
Heudicourt	0,23 ha	0 ha	0,23 ha	3 logements
Heudicourt	0,54 ha	0 ha	0,54 ha	8 logements
Heudicourt	0,06 ha	0 ha	0,06 ha	1 logement
Heudicourt	0,10 ha	0 ha	0,10 ha	1 logement
Heudicourt	0,15 ha	0 ha	0,15 ha	2 logements
Heudicourt	0,12 ha	0 ha	0,12 ha	1 logement
Heudicourt	0,19 ha	0 ha	0,19 ha	3 logements
Heudicourt	0,31 ha	0,09 ha	0,22 ha	3 logements
Heudicourt	0,19 ha	0,04 ha	0,15 ha	2 logements
Heudicourt	0,22 ha	0 ha	0,22 ha	3 logements
Heudicourt	0,23 ha	0 ha	0,23 ha	3 logements
Heudicourt	0,12 ha	0 ha	0,12 ha	2 logements
Heudicourt	0,23 ha	0 ha	0,23 ha	3 logements
Heudicourt	0,16 ha	0 ha	0,16 ha	2 logements
Heudicourt	0,17 ha	0 ha	0,17 ha	2 logements
Total	3,78 ha	0,13 ha	3,65 ha	49 logements

Commune de Moislains

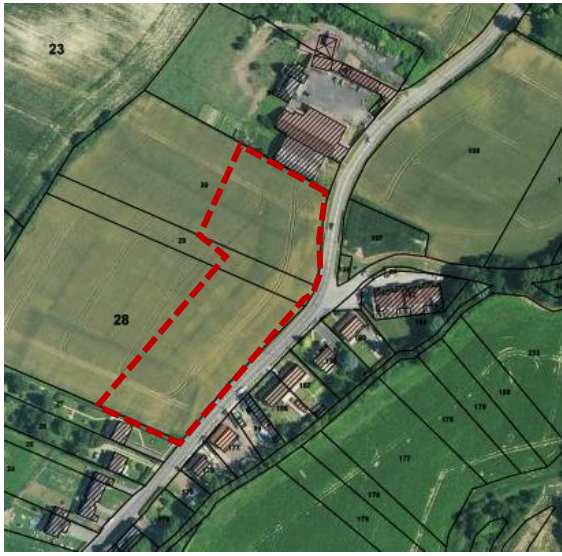
Le PLU de la commune de Moislains offrait plusieurs possibilités de construire, visibles ci-dessous et détaillées dans les pages suivantes :



■ Détail des différents secteurs à vocation d'habitat

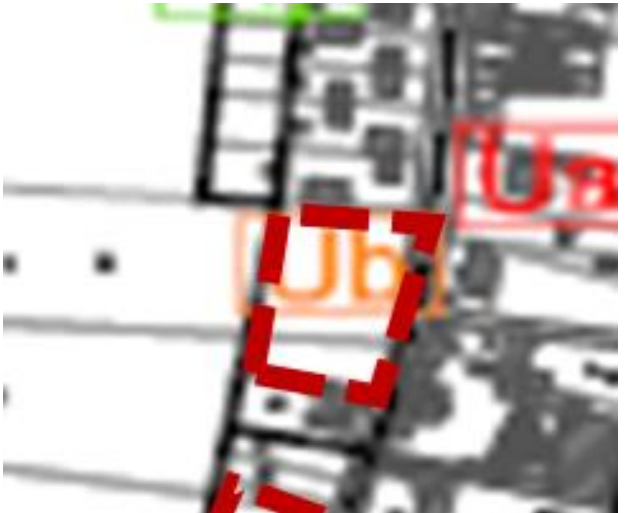
Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 1,02 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 1,02 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 18 logements	

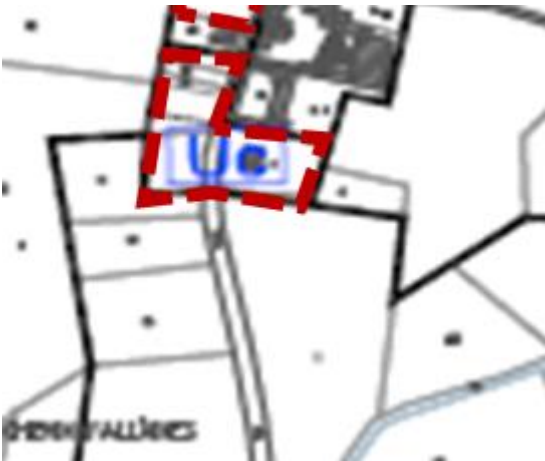
Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,11 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,11 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 2 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,97 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,97 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 18 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,26 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,26 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 5 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,35 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,35 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 6 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,27 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,27 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 5 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,49 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0,28 ha (construction de maisons individuelles) Disponibilité foncière restante : 0,21 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 4 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,54 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,54 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 10 logements	

■ **Récapitulatif :**

Commune	surface pouvant être urbanisée	surface urbanisée	surface restante	nombre de logements potentiels (densité SCoT)
Moislains	1,02 ha	0 ha	1,02 ha	18 logements
Moislains	0,11 ha	0 ha	0,11 ha	2 logements
Moislains	0,97 ha	0 ha	0,97 ha	18 logements
Moislains	0,26 ha	0 ha	0,26 ha	5 logements
Moislains	0,35 ha	0 ha	0,35 ha	6 logements
Moislains	0,27 ha	0 ha	0,27 ha	5 logements
Moislains	0,49 ha	0,28 ha	0,21 ha	4 logements
Moislains	0,54 ha	0 ha	0,54 ha	10 logements
Total	4,01 ha	0,28 ha	3,73 ha	68 logements

Commune de Saily-Saillisel

Le PLU de la commune de Sailly-Saillisel offrait plusieurs possibilités de construire, visibles ci-dessous et détaillées dans les pages suivantes :

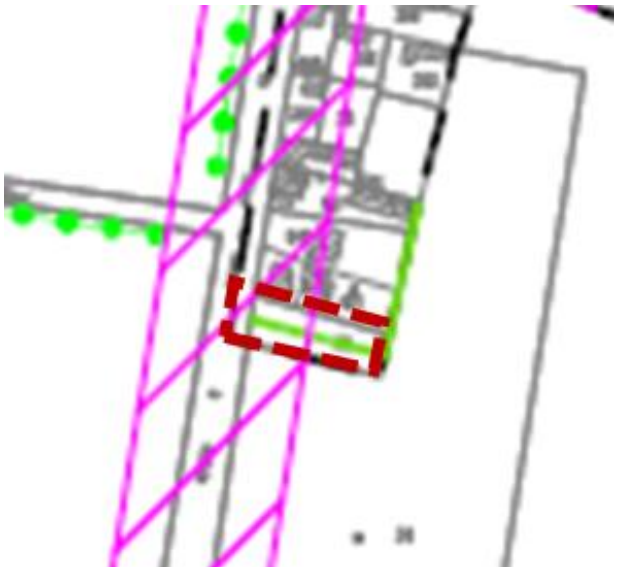


■ Détail des différents secteurs à vocation d'habitat

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,09 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,09 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 1 logement	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,17 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,17 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 2 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,06 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,06 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 1 logement	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,09 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,09 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 1 logement	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,73 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,73 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 10 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,12 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,12 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 2 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,14 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,14 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 2 logements	

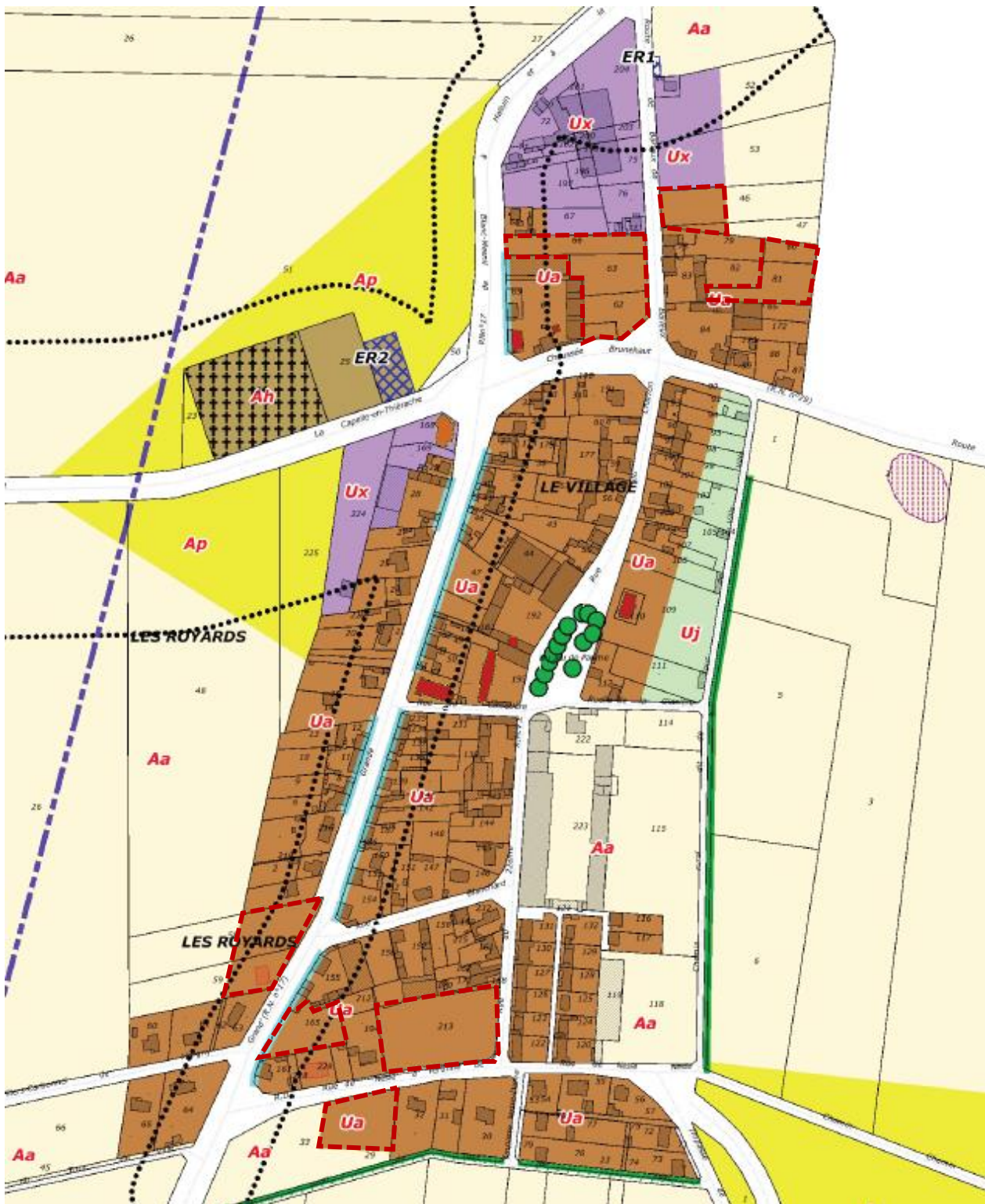
Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le PLU sur ce secteur : 0,09 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du PLU : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,09 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 1 logement	

■ **Récapitulatif :**

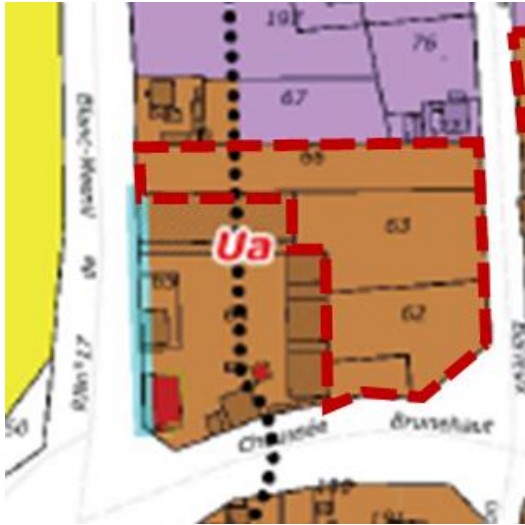
Commune	surface pouvant être urbanisée	surface urbanisée	surface restante	nombre de logements potentiels (densité SCoT)
Sailly-Saillisel	0,09 ha	0 ha	0,09 ha	1 logement
Sailly-Saillisel	0,17 ha	0 ha	0,17 ha	2 logements
Sailly-Saillisel	0,06 ha	0 ha	0,06 ha	1 logement
Sailly-Saillisel	0,09 ha	0 ha	0,09 ha	1 logement
Sailly-Saillisel	0,73 ha	0 ha	0,73 ha	10 logements
Sailly-Saillisel	0,12 ha	0 ha	0,12 ha	2 logements
Sailly-Saillisel	0,14 ha	0 ha	0,14 ha	2 logements
Sailly-Saillisel	0,09 ha	0 ha	0,09 ha	1 logement
Total	1,49 ha	0 ha	1,49 ha	20 logements

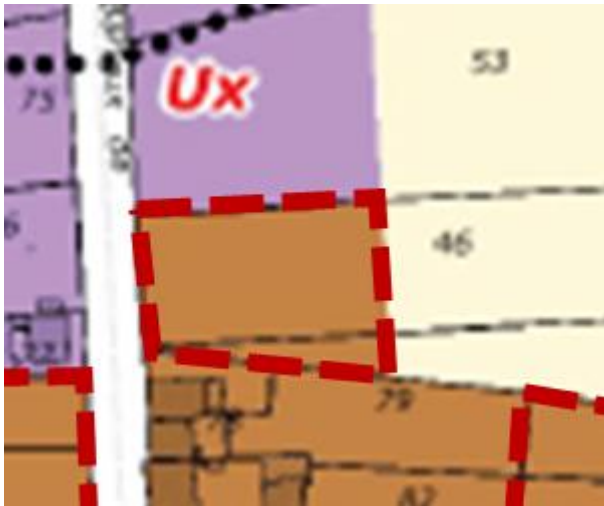
Commune de Villers-Carbonnel

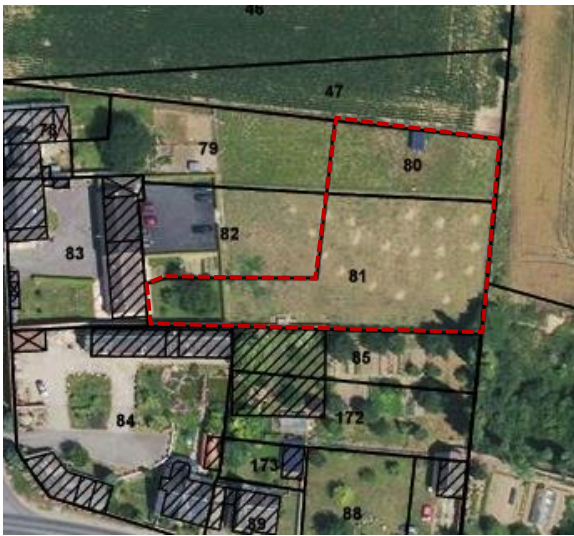
Le PLU de la commune de Villers-Carbonnel offrait plusieurs possibilités de construire, visibles ci-dessous et détaillées dans les pages suivantes :



■ Détail des différents secteurs à vocation d'habitat

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le Plan Local d'Urbanisme sur ce secteur : 0,46 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,46 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 6 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le Plan Local d'Urbanisme sur ce secteur : 0,13 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,13 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 2 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le Plan Local d'Urbanisme sur ce secteur : 0,22 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,22 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 3 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le Plan Local d'Urbanisme sur ce secteur : 0,29 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,29 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 4 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le Plan Local d'Urbanisme sur ce secteur : 0,16 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,16 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 2 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le Plan Local d'Urbanisme sur ce secteur : 0,45 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,45 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 6 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par le Plan Local d'Urbanisme sur ce secteur : 0,25 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme : 0 ha Disponibilité foncière restante : 0,25 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 4 logements	

■ Récapitulatif :

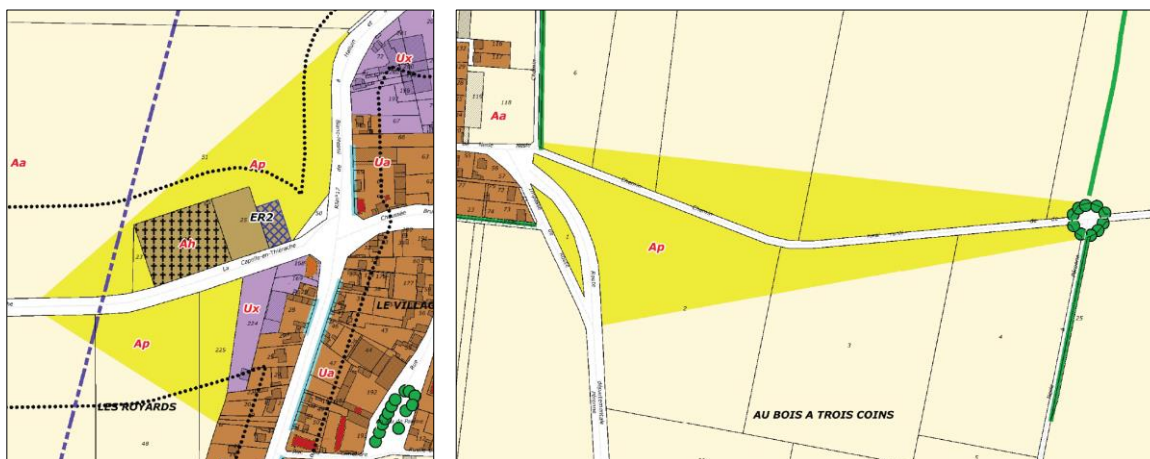
Commune	surface pouvant être urbanisée	surface urbanisée	surface restante	nombre de logements potentiels (densité SCoT)
Villers-Carbonnel	0,46 ha	0 ha	0,46 ha	6 logements
Villers-Carbonnel	0,13 ha	0 ha	0,13 ha	2 logements
Villers-Carbonnel	0,22 ha	0 ha	0,22 ha	3 logements
Villers-Carbonnel	0,29 ha	0 ha	0,29 ha	4 logements
Villers-Carbonnel	0,16 ha	0 ha	0,16 ha	2 logements
Villers-Carbonnel	0,45 ha	0 ha	0,45 ha	6 logements
Villers-Carbonnel	0,25 ha	0 ha	0,25 ha	4 logements
Total	1,96 ha	0 ha	1,96 ha	27 logements

Au sein du PLU en vigueur, la commune de Villers-Carbonnel a souhaité préserver les vues remarquables en identifiant des cônes de vue au sein d'un secteur Ap.

Il y a plusieurs cônes de vues remarquables identifiés sur la commune de Villers-Carbonnel :

1. Vue sur rond de tilleuls, depuis le village ;
2. Vue sur le village depuis le Sud ;
3. Vue sur le plateau, dans le prolongement de la RD 17, venant de Péronne ;
4. Vue sur le village depuis l'Ouest, et en particulier la vue sur la façade de l'église depuis la RD 29.

Le PLU de Villers-Carbonnel a identifié ces vues car elles participent au charme rural de la commune.

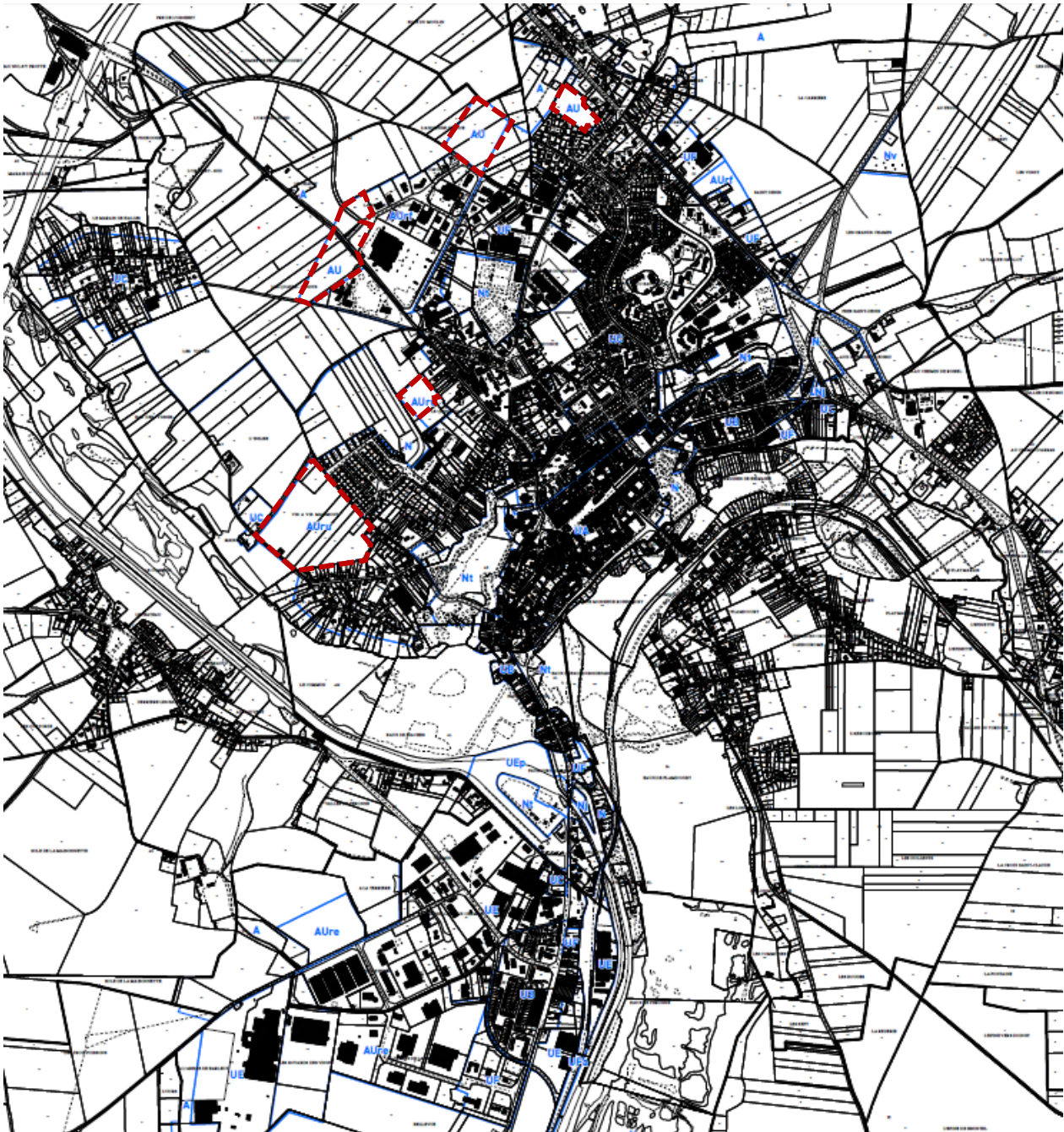


Extrait des cônes de vues Ap du PLU de Villers-Carbonnel

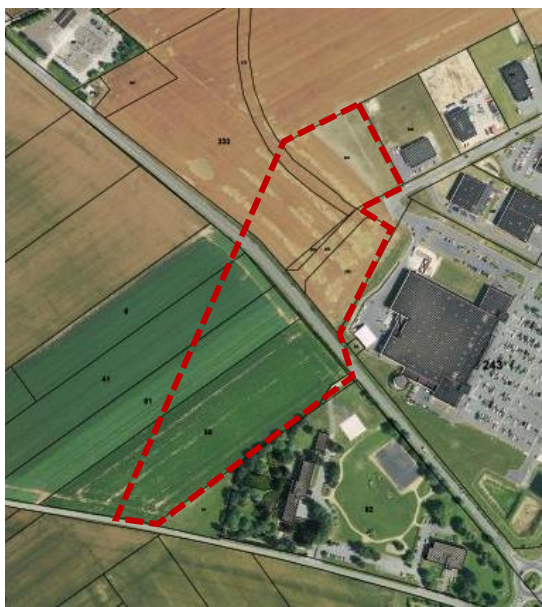
Le règlement graphique du PLUi n'a pas prévu d'identifier des secteurs Ap relatifs à la protection des vues remarquables. Afin de préserver les vues, le PLUi a maintenu ces espaces en zone agricole, puisque cette zone présente une urbanisation strictement limitée.

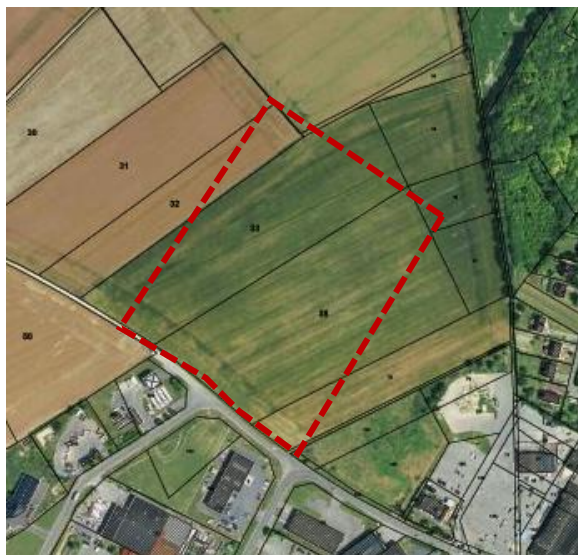
Commune de Péronne

Le PLU de la commune de Péronne offrait plusieurs possibilités de construire, visibles ci-dessous et détaillées dans les pages suivantes :



■ Détail des différents secteurs à vocation d'habitat

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 7,00 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 7,00 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 182 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 4,97 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 4,97 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 129 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 2,20 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 2,20 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 57 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 1,93 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0 ha Disponibilité foncière restante : 1,93 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 50 logements	

Extrait du document d'urbanisme	Vue aérienne du secteur
	
Possibilité de construire offerte par la carte communale sur ce secteur : 12,98 ha Surface réellement artificialisée depuis l'approbation de la carte communale : 0,04 ha (construction d'une maison individuelle) Disponibilité foncière restante : 12,94 ha Nombre de logements potentiels (densité SCoT) : 336 logements	

■ Récapitulatif :

Commune	surface pouvant être urbanisée	surface urbanisée	surface restante	nombre de logements potentiels (densité SCoT)
Péronne	7,00 ha	0 ha	7,00 ha	182 logements
Péronne	4,97 ha	0 ha	4,97 ha	129 logements
Péronne	2,20 ha	0 ha	2,20 ha	57 logements
Péronne	1,93 ha	0 ha	1,93 ha	50 logements
Péronne	12,98 ha	0,04 ha	12,94 ha	336 logements
Total	29,08 ha	0,04 ha	29,04 ha	754 logements

1.3. Conclusion

La synthèse de cette analyse figure dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1. Analyse des documents d'urbanisme communaux

Commune	Document d'urbanisme	surface pouvant être urbanisée (en ha)	surface urbanisée (en ha)	surface restante (en ha)	nombre de logements potentiels (densité SCoT)
Brie	carte communale	9,3	0,7	8,6	119
Guillemont	carte communale	4,0	0,6	3,4	47
Hem Monacu	carte communale	3,6	0,8	2,8	40
Ronssoy	carte communale	2,4	0,0	2,4	32
Lesboeufs	carte communale	5,9	0,1	5,8	81
Cléry-sur-Somme	PLU	3,2	0,2	3,0	42
Doingt	PLU	21,5	1,2	20,3	474
Heudicourt	PLU	3,8	0,1	3,7	49
Moislains	PLU	4,0	0,3	3,7	68
Sailly-Saillisel	PLU	1,5	0,0	1,5	20
Villers-Carbonnel	PLU	2,0	0,0	2,0	27
Péronne	PLU	29,0	0,0	29,0	754
TOTAL		90,1	3,9	86,1	1753

Aujourd'hui, d'après les 13 documents d'urbanisme communaux, il serait possible d'urbaniser 86 hectares environ, soit environ 1753 logements en appliquant les densités du SCoT.

Il s'avère que de nombreuses zones identifiées comme constructibles ou à urbaniser dans les PLU ou les cartes communales, le sont depuis des années sans qu'aucun projet n'ait jamais vu le jour.

Cela traduit bien le changement de méthodologie souhaité par le législateur depuis plusieurs années, qui impose aujourd'hui que les zones à urbaniser soient en totale adéquation avec un projet démographique réaliste prenant appui sur l'armature territoriale de l'intercommunalité.

Ainsi, dans la philosophie du contexte législatif et réglementaire en vigueur qui encadre fortement la consommation foncière, ces différentes zones seront totalement requestionnées à l'échelle du PLUi, afin de conserver en zone urbaine ou à urbaniser uniquement les secteurs réellement nécessaires à l'atteinte de l'objectif démographique que se fixera le territoire.

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal



CHAPITRE 2. Diagnostic territorial Profil démographie habitat

2.1. La population du territoire

2.1.1. Introduction : la démographie au cœur des évolutions du territoire et des besoins de la population

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal comprend une importante dimension prospective : il doit permettre au territoire de se fixer des ambitions et de se doter d'un projet pour les années à venir.

L'objet du diagnostic est non seulement de décrire la situation à un instant T, mais aussi de **mettre en lumière des dynamiques à l'œuvre sur le territoire**.

Or l'analyse démographique est une partie essentielle de toute réflexion prospective dans le domaine de l'aménagement du territoire. En effet, l'évolution de la population (d'un point de vue quantitatif, mais aussi d'un point de vue structurel) va générer une évolution de ses besoins, qu'il est nécessaire d'anticiper. Ces besoins concernent aussi bien le logement, que les équipements et services, ou encore la mobilité, etc...

La démographie se trouvera donc au cœur du projet de territoire inscrit dans le PLUi, étroitement entremêlée avec la question du logement.

En effet, **les évolutions démographiques sont étroitement liées à la demande et à la production de logements** : d'une part produire des logements permet aux communes de conserver voire d'augmenter leur population, d'autre part l'évolution de la population influence ses besoins en logements et donc la réponse à y apporter.

La principale source utilisée pour réaliser le présent diagnostic est le recensement de l'INSEE, millésime 2019 (disponible au 1er janvier 2020 pour la population, et au 1er juillet 2022 pour les données socio-démographiques détaillées).

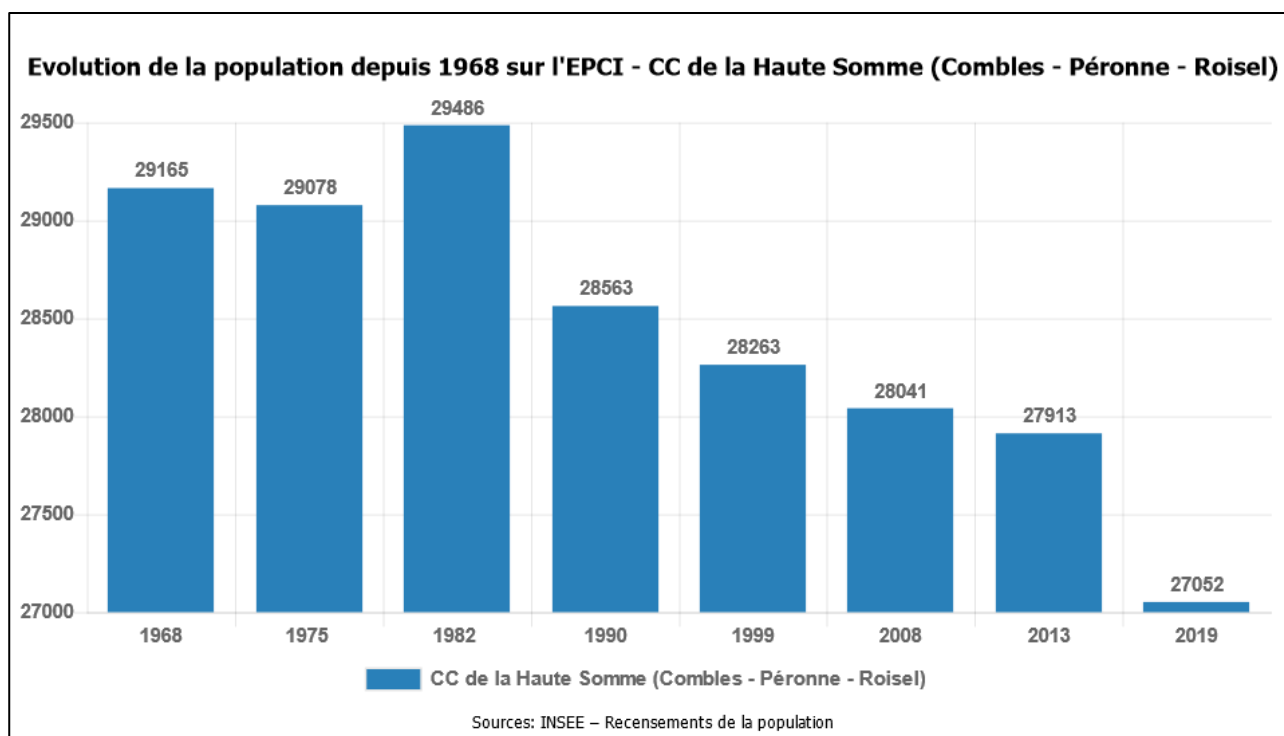
2.1.2. Evolution du nombre d'habitants

A l'échelle de la Haute Somme : une population qui a des difficultés à se stabiliser malgré un solde naturel positif

■ Des difficultés à instaurer un dynamisme démographique

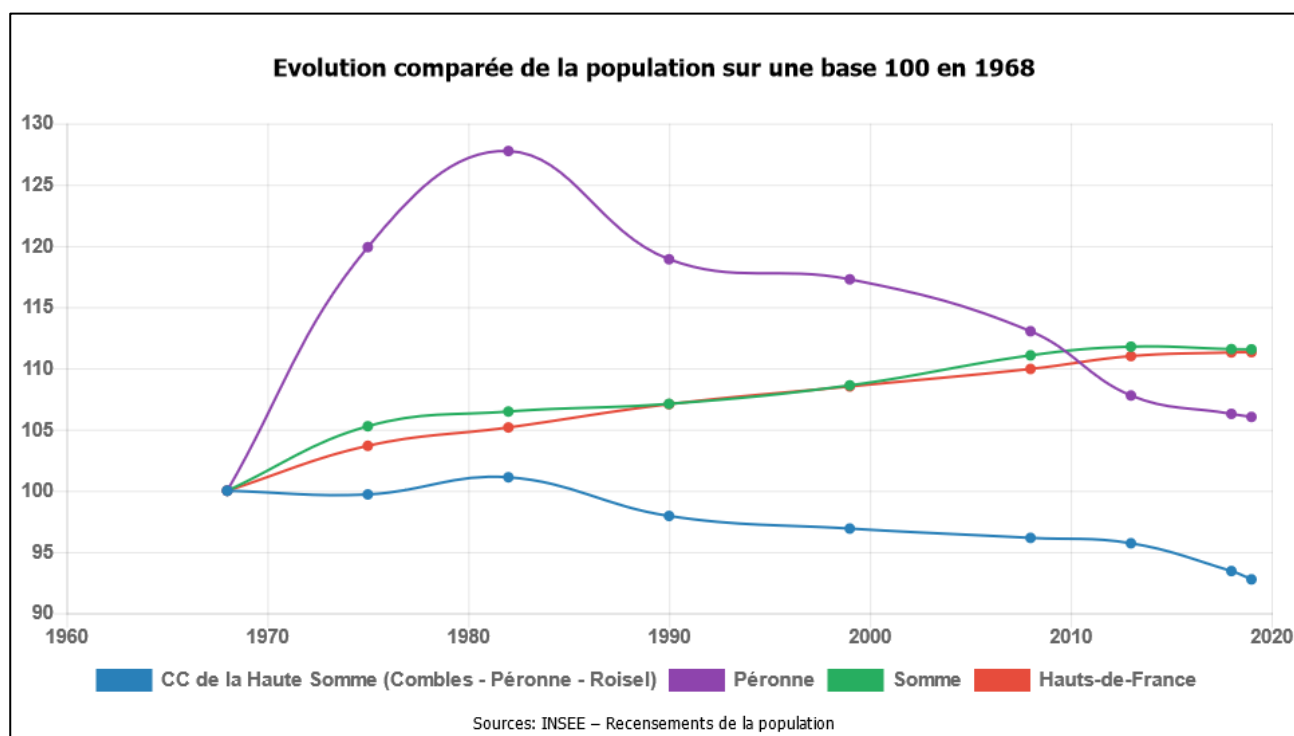
En 2019, la Communauté de Communes de la Haute Somme comptait 27 052 habitants. Comme l'indique le graphique suivant, la population intercommunale a connu une baisse de population depuis 1968 :

Evolution de la population depuis 1968



Deux mouvements apparaissent comme remarquables dans cette évolution : d'une part une importante chute de la population entre 1982 et 1990 suivie d'une baisse continue mais plus lente jusqu'en 2019. Néanmoins, pour mettre ces chiffres en perspective, il semble utile de les comparer avec des territoires plus vastes, et avec les territoires intercommunaux limitrophes.

Evolution comparée de la population sur une base 100 depuis 1968



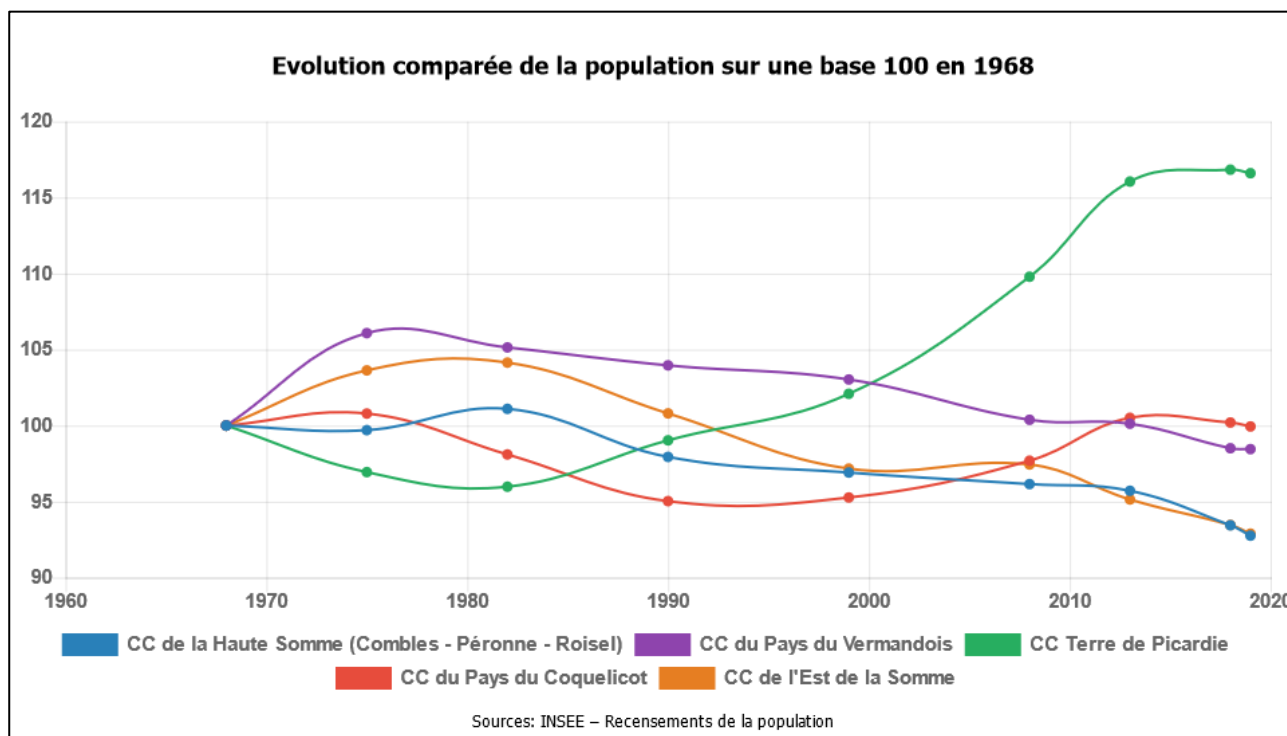
Le graphique permet d’abord d’observer que la Communauté de Communes de la Haute Somme bénéficie d’un contexte peu dynamique puisque le département comme la région ont connu une croissance continue de la population sur l’ensemble de la période.

Néanmoins, après une période de croissance relativement soutenue entre 1968 et 1975, la population des territoires de comparaison a crû à un rythme lent, et tend à stagner pour la Somme à partir de 2010 tandis que la population de la Communauté de Communes de la Haute Somme continue de baisser.

Globalement, on peut néanmoins affirmer que la Communauté de Communes de la Haute Somme a peu tiré profit de la croissance démographique observée à l’échelle régionale.

Le graphique suivant permet de positionner la Communauté de Communes de la Haute Somme par rapport aux territoires des EPCI qui l'entourent.

Evolution comparée de la population sur une base 100 depuis 1968



Sur l'ensemble de la période, la Communauté de Communes de la Haute Somme a connu une évolution assez spécifique, avec une décroissance assez tardive dans les années 80 et une reprise qui tarde elle-aussi à revenir tandis que certains territoires voisins (Sud-Artois, Terre de Picardie....) ont vu l'effectif de leur population croître à nouveau dès les années 90.

La Communauté de Communes de la Haute Somme se place dans une fourchette basse de la croissance démographique, étant le seul territoire avec la CC de l'Est de la Somme à avoir connu depuis 1968 une baisse significative et non-compensée de sa population.

La Communauté de Communes de la Haute Somme s'oppose ainsi à des territoires plus périurbains, qui ont su tirer avantage de la proximité d'une ville centre relativement dynamique (CA de Cambrai, CC du Sud-Artois..) et qui ont connu soit une baisse très modérée de leur population au court des années 80, soit un regain démographique fort et précoce. Cela s'explique par le fait que ces territoires fonctionnent de manière très intégrée avec leur agglomération, du fait de la proximité géographique avec la ville centre et les emplois.

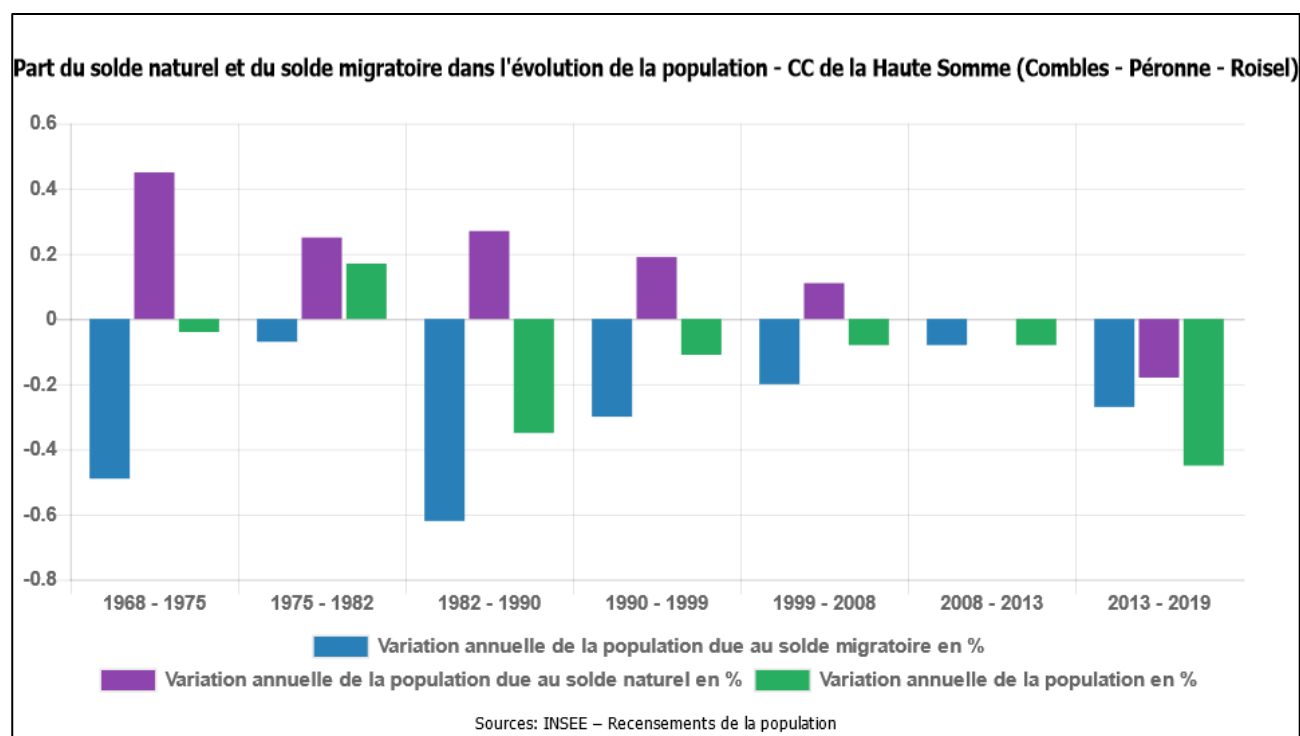
Elle s'oppose également à des territoires qui ont connu un important regain de population bien qu'étant relativement ruraux, comme la CC Terre de Picardie ou la CC du Pays du Coquelicot.

La Communauté de Communes de la Haute Somme apparaît donc comme un territoire relativement peu dynamique sur le plan démographique, bien que la tendance à la stagnation constatée entre 1980 et 2010 semble s'être accentuée pour revenir dernièrement à une évolution négative.

■ Une dynamique migratoire négative que le solde naturel légèrement positif ne parvient pas à compenser

Deux facteurs influent la croissance démographique : le solde naturel et le solde migratoire.

Part du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population



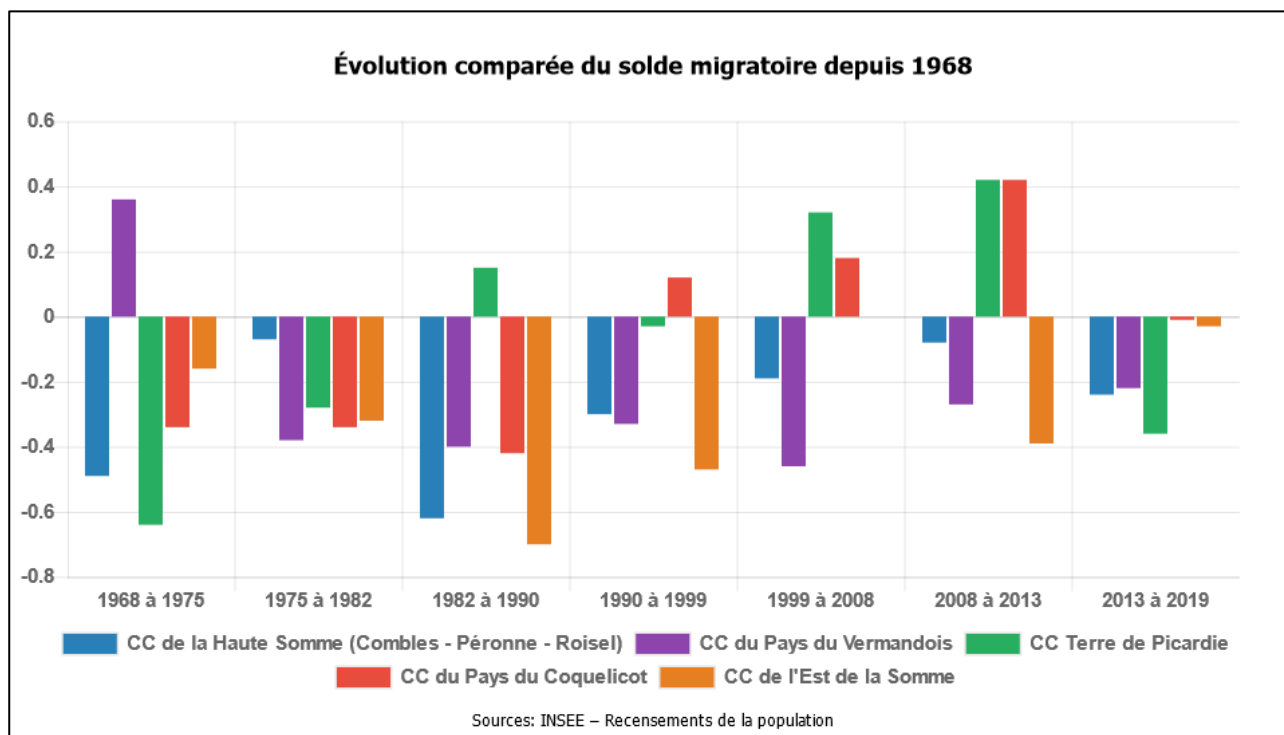
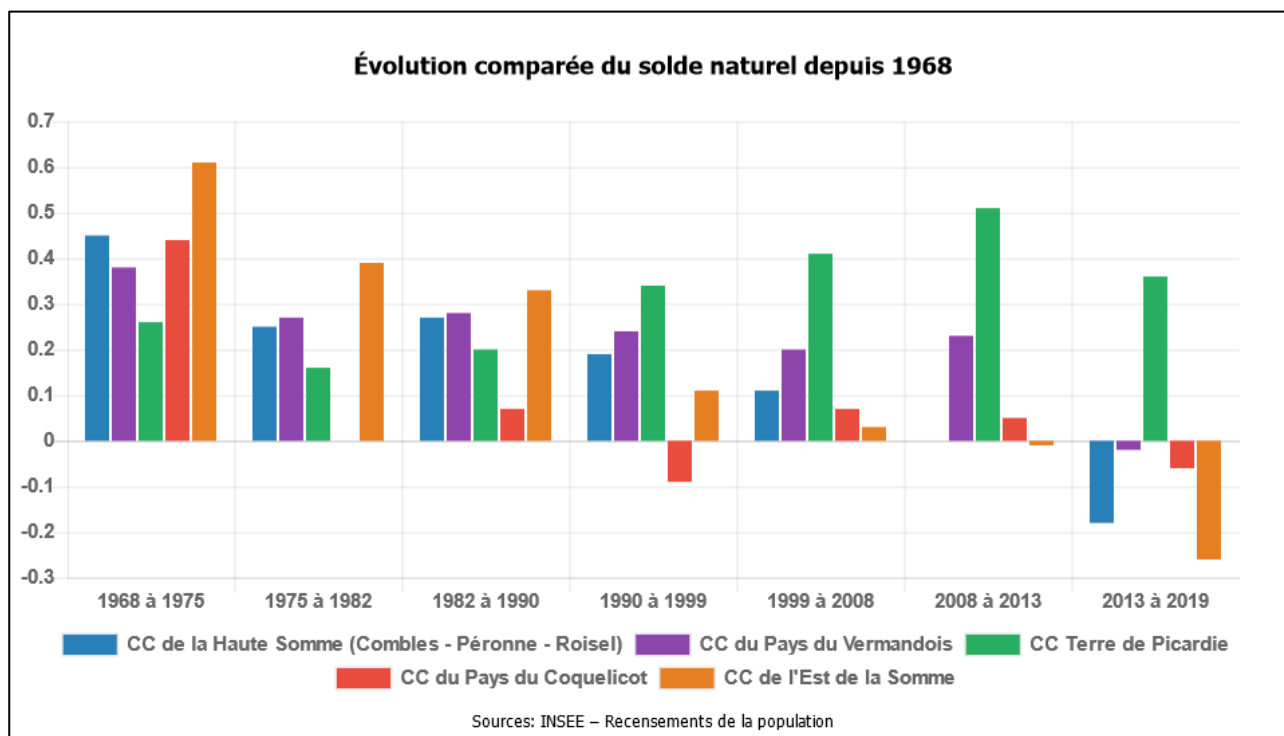
Le solde migratoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme est négatif depuis 1968, mais se rapproche petit à petit de l'équilibre (-0,27% par an entre 2013 et 2019, contre -0,62% par an entre 1982 et 1990). La croissance naturelle, constamment positive depuis 1968, est cependant en baisse (-0,18% par an entre 2013 et 2019 contre +0,45% par an entre 1968 et 1975). Elle n'a par ailleurs jamais été assez soutenue pour assurer le maintien de l'effectif des résidents du territoire face au solde migratoire négatif.

Là encore, la Communauté de Communes de la Haute Somme présente un profil atypique, comme le montrent les graphiques exposés en page suivante.

Partant d'un des soldes naturels les plus élevés par rapport aux territoires des EPCI voisins en 1968, la Communauté de Communes de la Haute Somme se retrouve ainsi aujourd'hui avec l'un des soldes naturels les plus bas, juste derrière la CC de l'Est de la Somme.

La dynamique des années passées laisse cependant apparaître la possibilité d'un renversement du solde migratoire, qui pourrait, comme c'est le cas entre 2008-2013 pour les CC du Pays du Coquelicot et Terre de Picardie, redevenir positif.

Evolution comparée du solde naturel et du solde migratoire depuis 1968

**Éléments à retenir sur l'évolution du nombre d'habitants à l'échelle de la Haute Somme**

La Communauté de Communes de la Haute Somme a connu depuis les années 80 un relatif déclin démographique. Cette dynamique est entièrement due à un solde migratoire négatif, c'est-à-dire à un nombre de départs supérieur au nombre d'arrivées sur le territoire, et ce ajouté à un solde naturel négatif depuis 2013 (plus de naissances que de décès).

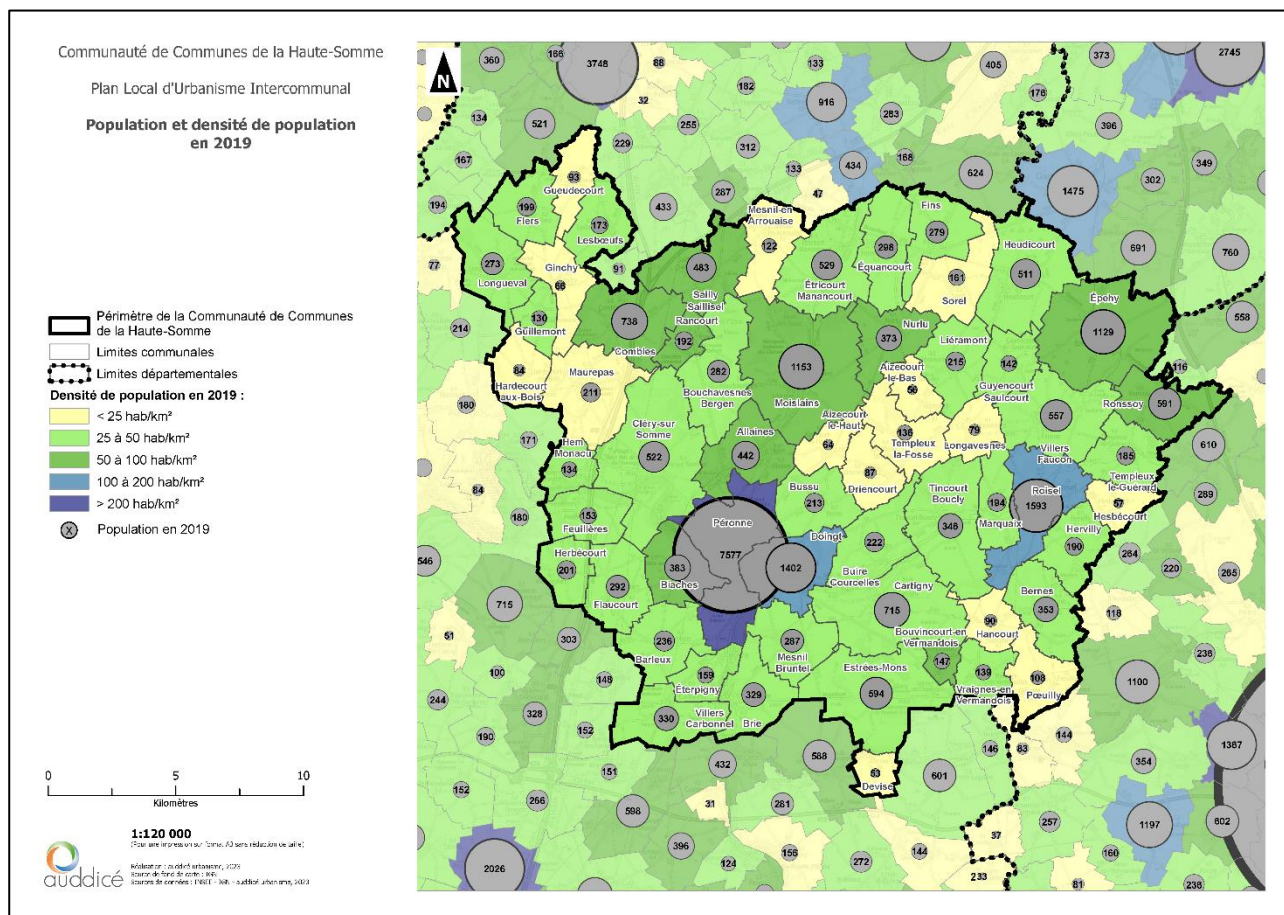
Les comparaisons entre territoires montrent que la Communauté de Communes de la Haute Somme présente un profil assez proche de ses voisins les moins dynamiques, avec néanmoins un point positif au regard des

dernières tendances démographiques (regain progressif du solde migratoire) et évidemment des perspectives ouvertes par le Canal Seine Nord Europe.

Une perte de dynamisme démographique observée notamment sur le principal pôle

La carte suivante permet d'observer les populations communales en 2019 :

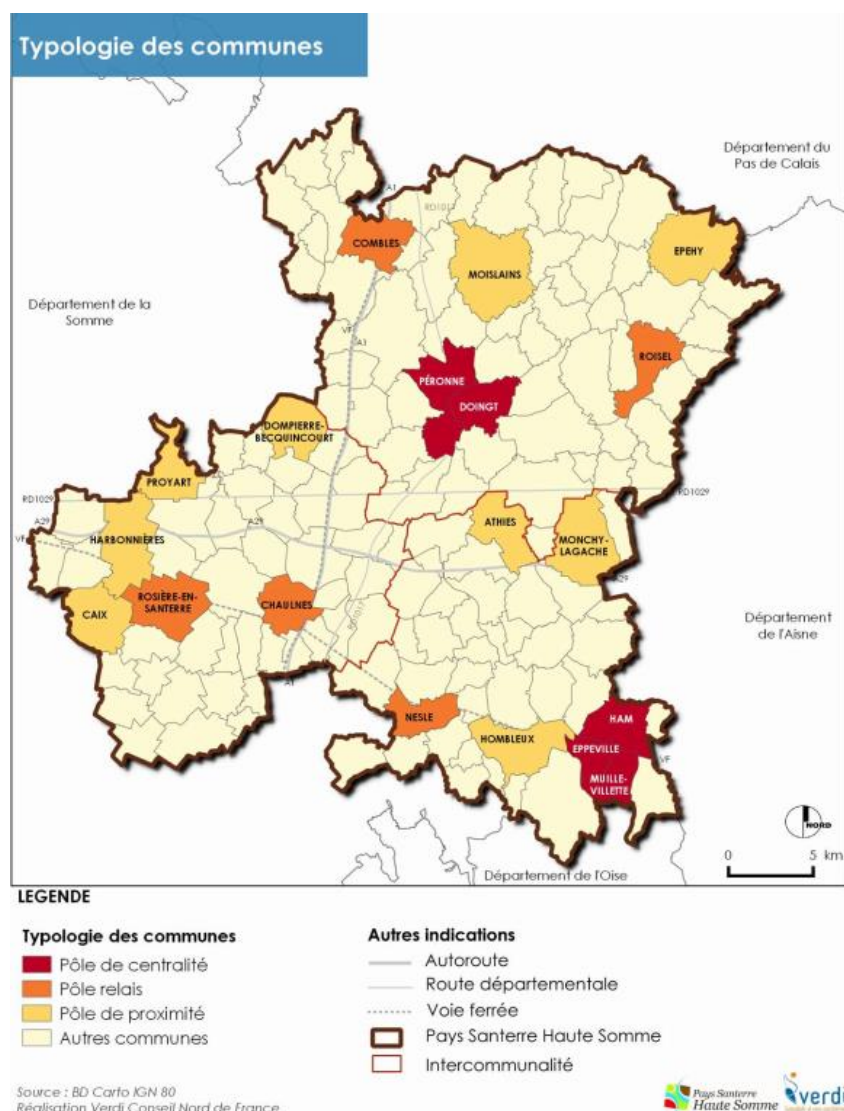
Carte 3. Population et densité de population en 2019



Deux communes apparaissent comme formant le principal pôle : Péronne et Doingt. 3 autres communes dépassent 1000 habitants : Roisel, Epehy et Moislains. Les autres communes sont soit des bourgs dont la population est comprise entre 500 et 1000 habitants (au nombre de 8), soit des communes de moins de 500 habitants (pour les 47 autres communes).

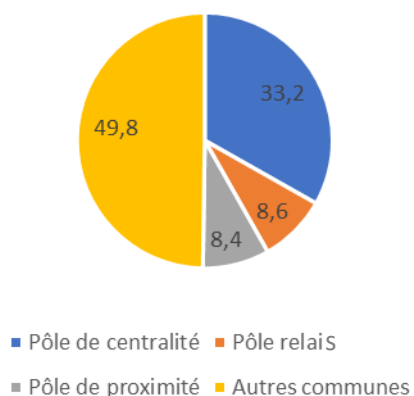
Comme le montre la carte exposée en page suivante, le SCot différencie quant à lui 4 types de communes, dont, sur la Communauté de Communes de la Haute Somme :

- 1 pôle de centralité composé de Péronne et Doingt,
- 2 pôles relais (Combles et Roisel),
- 2 pôles de proximité (Moislains et Epehy),
- 55 communes rurales (les autres communes).



Carte 4. Typologie de commune du SCoT

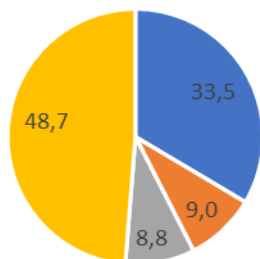
Population par type de commune en 2019



En 2019, la population se répartissait comme suit entre les différents types de communes : exactement 1 tiers de la population dans le pôle de centralité Péronne-Doingt, la moitié en dehors de tout pôle, le dernier 1/6ème de population se partageant équitablement entre pôles relais et pôles de proximité.

La population intercommunale, vivant pour moitié en dehors des polarités identifiées par le SCoT, est donc relativement distante des principaux services.

Population par type de commune en 2008



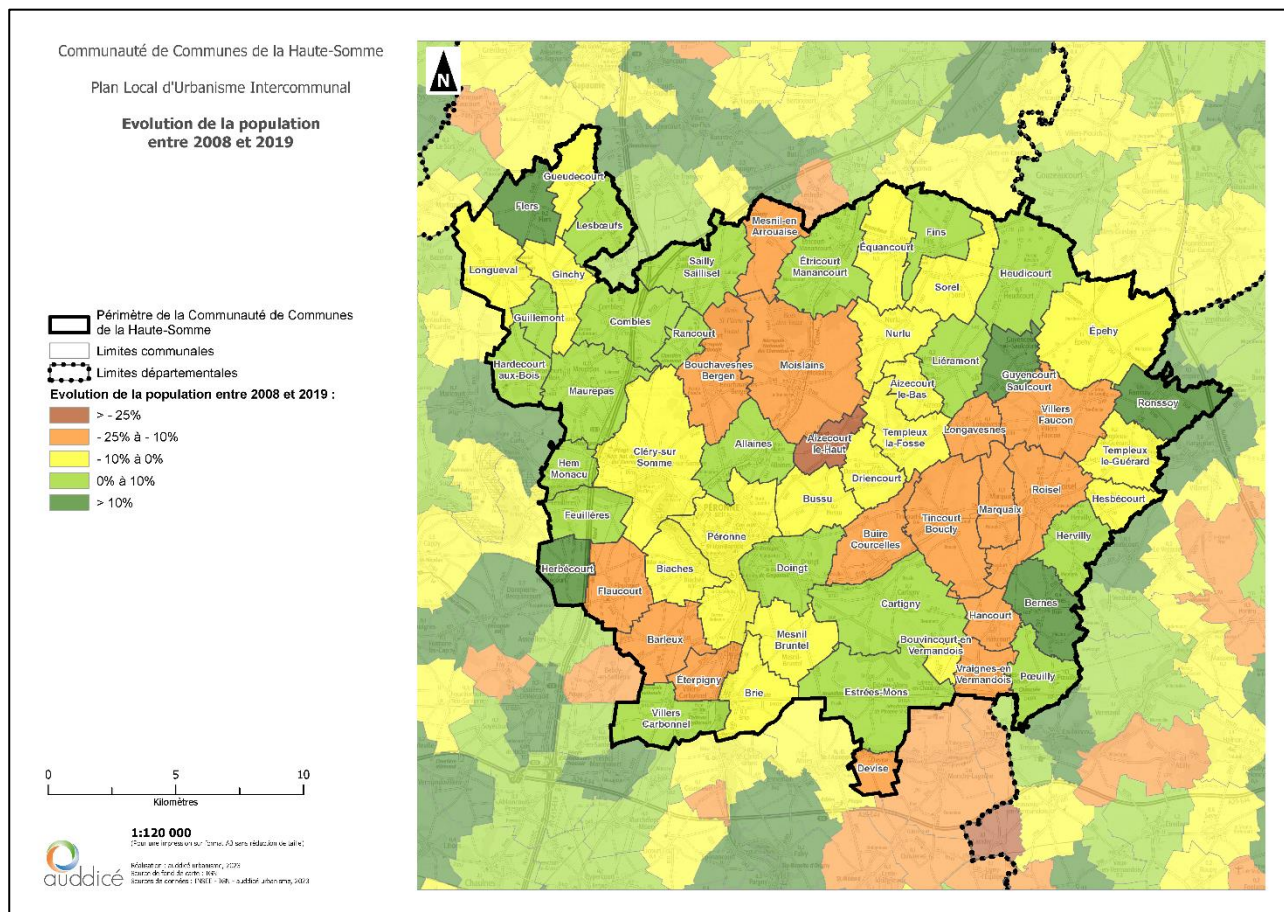
■ Pôle de centralité ■ Pôle relais
■ Pôle de proximité ■ Autres communes

Par ailleurs, ce phénomène semble s'accroître dans le temps. Ainsi, en 2008, 51.3% de la population intercommunale vivait dans une commune « pôle », la population de Péronne-Doingt accusant un recul de 5 points entre temps. Il apparaît ainsi que la Communauté de Communes de la Haute Somme s'est « dé-polarisée » au cours des 20 dernières années, entraînant des besoins accrus en mobilité.

Type de commune	Evolution 2008-2019
Pôle de centralité	-423
Pôle relais	-182
Pôle de proximité	-180
Autres communes	-204

On peut observer la répartition géographique par commune de cette évolution sur la carte ci-dessous :

Carte 5. Evolution de la population entre 2008 et 2019



Il apparaît que certaines communes ont connu une décroissance démographique prononcée, tandis que d'autres, dont une concentration s'observe au nord-ouest à proximité du croisement A1/A2, ont connu une croissance de plus de 25% en 15 ans. La nécessité, pour beaucoup, de quitter le territoire pour accéder à l'emploi, participe à ce phénomène d'éloignement du cœur de la Communauté de Communes.

Éléments à retenir sur les dynamiques internes d'évolution de la population

L'analyse de la situation en 2019 fait apparaître que seule une moitié de la population vit dans des communes « pôles » au sens du SCoT : 33% dans le pôle majeur constitué par Péronne et Doingt, et 17% dans les pôles relais ou de proximité. Cette forte dispersion engendre des besoins accrus en déplacements.

C'est paradoxalement sans doute le besoin de mobilité qui explique le recul progressif du poids de Péronne et le dynamisme du quart nord-ouest de la Communauté de Communes.

On observe donc que la dynamique des 20 dernières années a renforcé ce relatif exode des pôles.

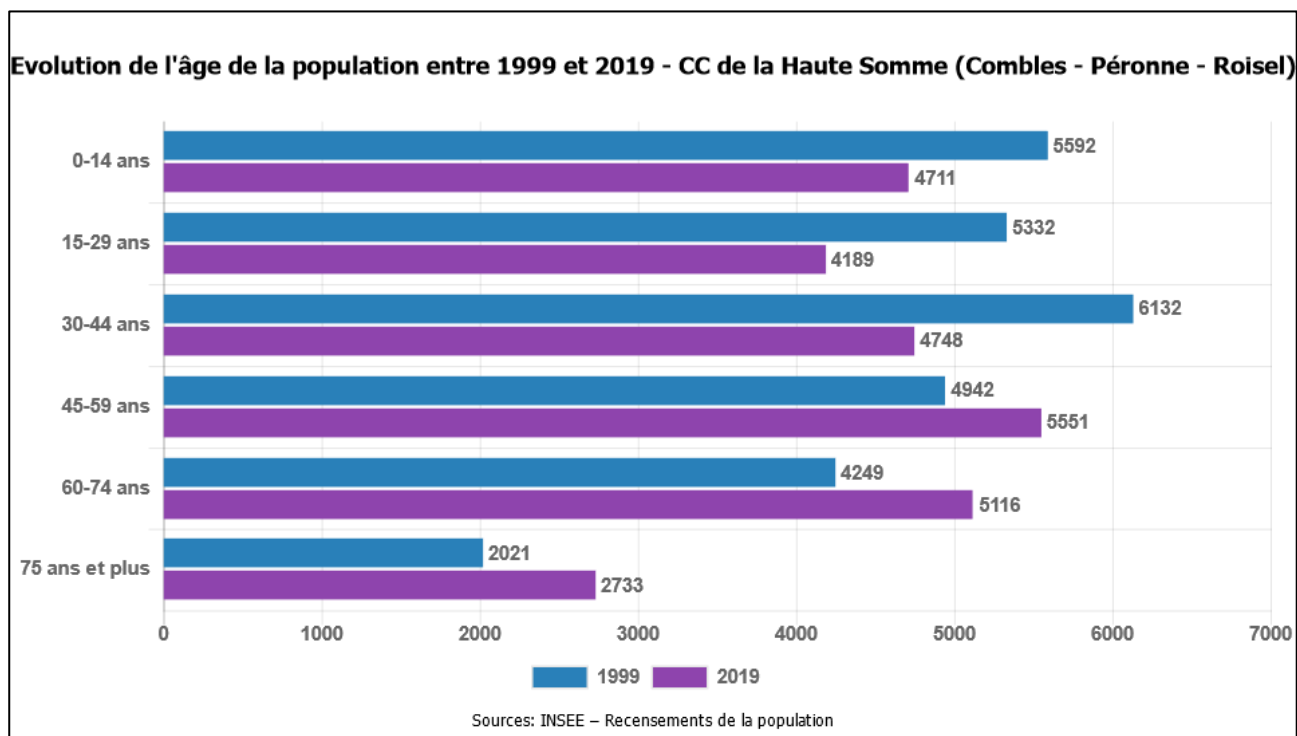
2.2. Evolution de la structure de la population

2.2.1. Une tendance au vieillissement de la population

Le vieillissement de la population est une tendance nationale.

Le graphique affiché en page suivante permet d'observer l'évolution de la pyramide des âges entre 1999 et 2019.

Evolution de l'âge de la population entre 1999 et 2019



Cette dernière est marquée par :

- une forte progression de toutes les catégories supérieures à 45 ans,
- un net recul des 15-44 ans ; la catégorie des 30-44 ans, classe modale en 1999, passe en troisième position en effectif en 2019,
- un recul moins marqué mais néanmoins bien présent des 0 à 14 ans.

Ainsi, dans la Communauté de Communes de la Haute Somme, **le vieillissement de la population procède autant par une progression des classes les plus âgées (progression très marquée) que par un recul des catégories les plus jeunes.**

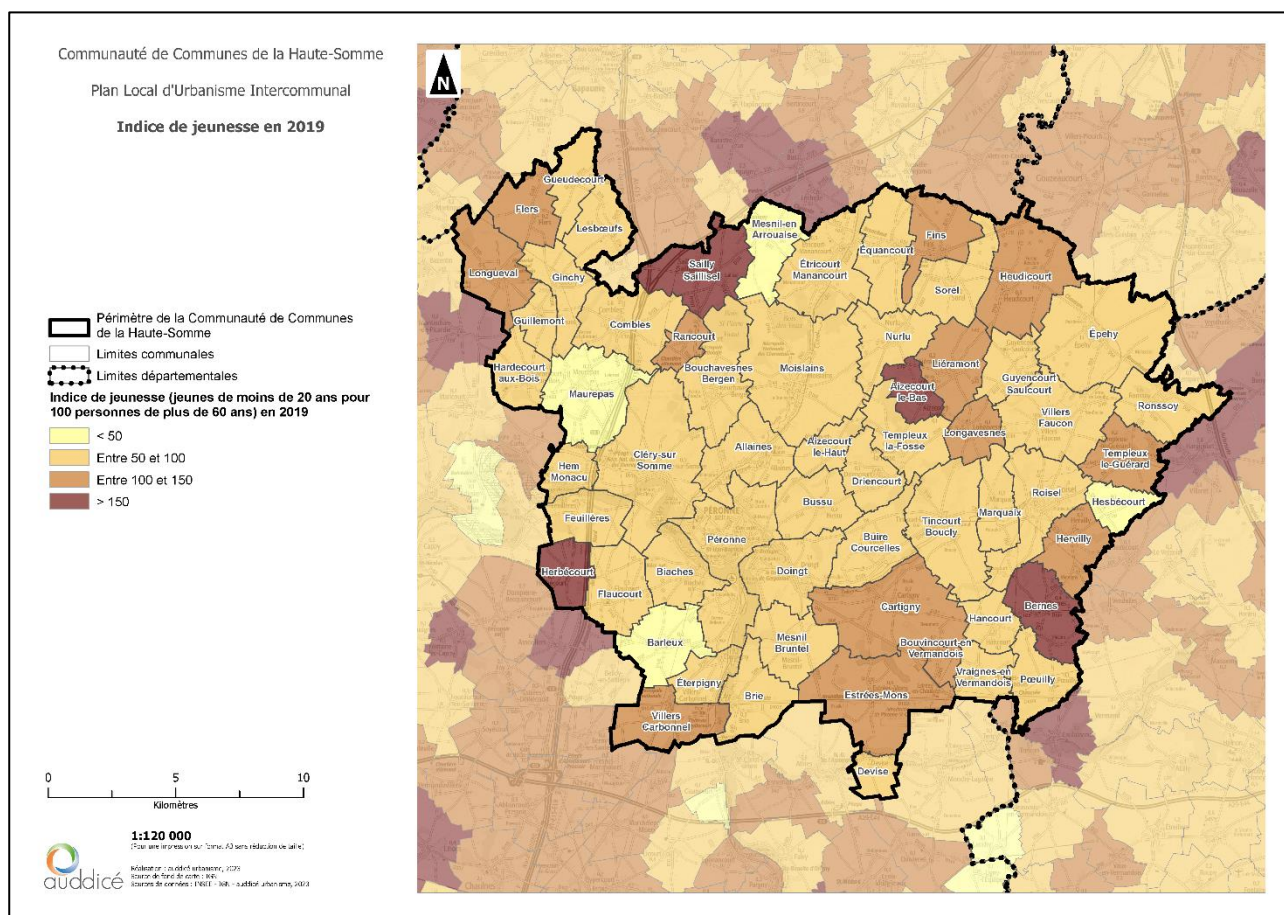
A la lumière de ce graphique, il paraît vraisemblable que ce vieillissement se poursuivra dans les années à venir : en effet, les 45 – 59 ans (une classe d'âge charnière) sont particulièrement nombreux et devraient alimenter dans les années à venir la classe d'âge supérieure (s'ils décident de rester sur le territoire).

Le recul des 15 – 29 ans (jeunes adultes) peut également être considéré comme enjeu : un défaut de « fixation » de cette population sur le territoire pourrait freiner le renouvellement des générations.

Le calcul de l'indice de jeunesse (nombre des moins de 20 ans divisés par le nombre des plus de 60 ans) permet une comparaison plus aisée de la structure par âge de nombreux territoires.

La cartographie suivante permet ainsi une comparaison des différentes communes de la Communauté de Communes de la Haute Somme :

Carte 6. Indice de jeunesse en 2019



On observe ainsi une apparente homogénéité des communes centrales, les cas les plus extrêmes étant tous des communes périphériques, à l'exception notable d'Aizecourt-le-Bas. Aucune autre régularité géographique ne semble décelable, le cas des 5 communes avec un indice de jeunesse inférieur à 0,5, c'est-à-dire où on compte à minima 2 habitants de plus de 60 ans pour un habitant de moins de 20 ans, étant particulièrement remarquable : on en trouve à l'est comme à l'ouest, au sud comme au nord.

Il convient de noter que le vieillissement de la population s'accompagne généralement d'une diminution de la taille des ménages.

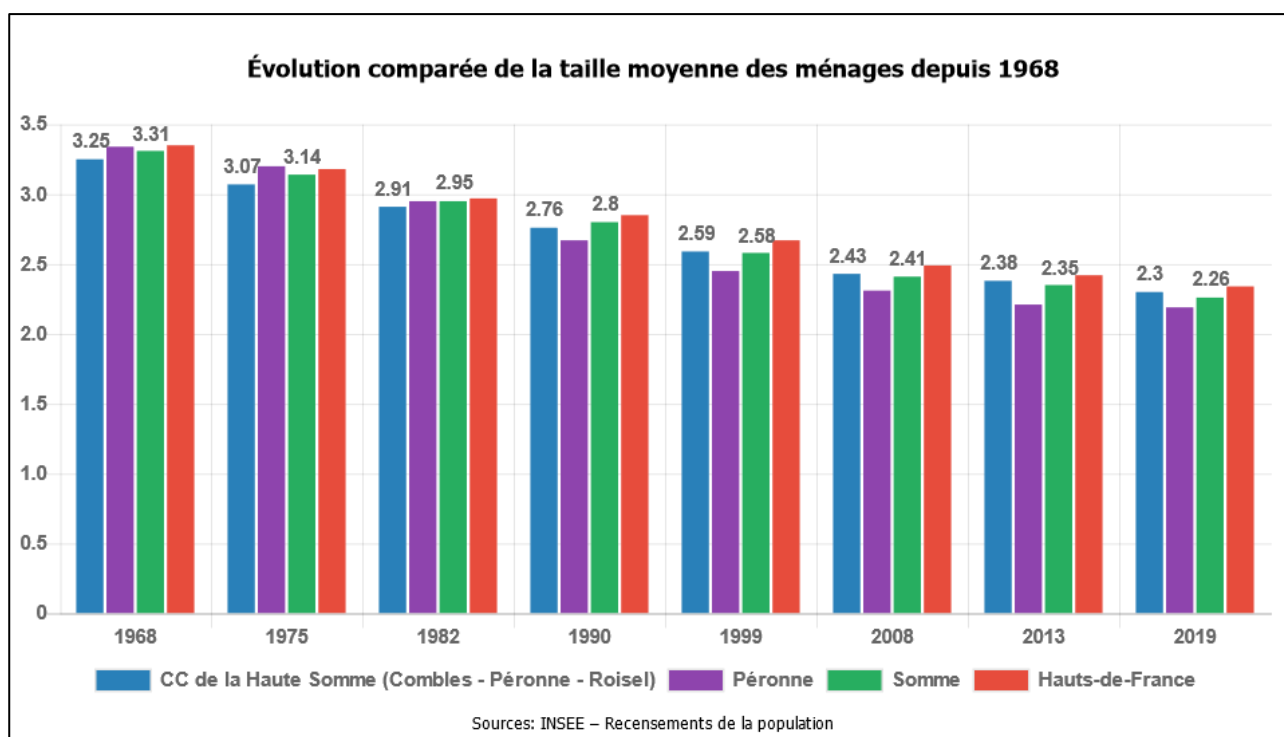
2.2.2. Un territoire touché par le desserrement des ménages

Le desserrement des ménages est une évolution de fond de la société française, que l'on mesure aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale. Il consiste en une diminution de la taille moyenne des ménages, et en une augmentation de leur nombre dé-corrélée de la croissance démographique. Cette évolution est sous-tendue par plusieurs phénomènes : d'une part le vieillissement de population (voir plus bas), et d'autre part l'évolution des modes de vie (avec de plus en plus de gens qui vivent seuls ou sans enfants, même parmi la population jeune, et une augmentation des familles monoparentales).

■ Un nombre moyen de personnes par ménage qui diminue, mais qui reste supérieur à la moyenne départementale

Comme le montre le graphique suivant, le desserrement des ménages est observable sur la Communauté de Communes de la Haute Somme :

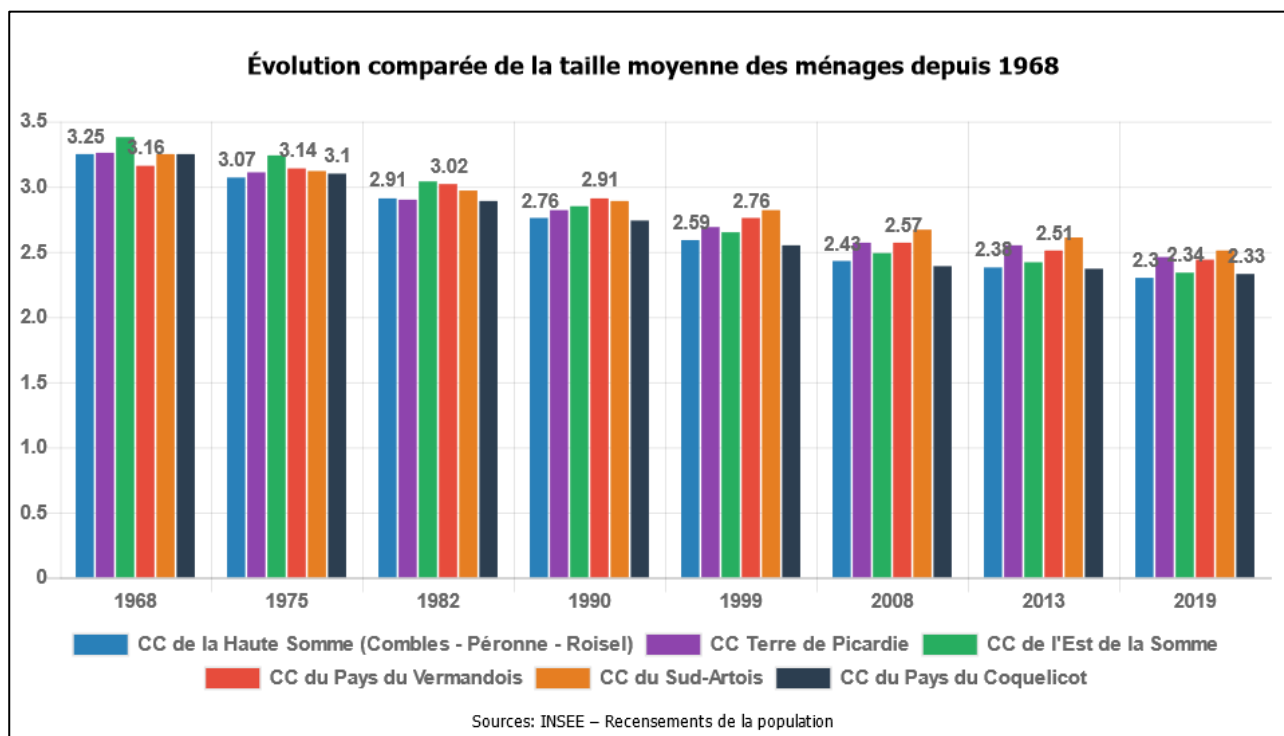
Evolution comparée de la taille moyenne des ménages depuis 1968



En effet, la taille moyenne des ménages est passée de 3,25 à 2,30 entre 1968 et 2019. On peut constater que ce desserrement a été moins marqué qu'au niveau départemental : si le foyer moyen de la Somme était supérieur à celui de la Communauté de Communes de la Haute Somme en 1968, ce rapport s'inverse à partir de 1999.

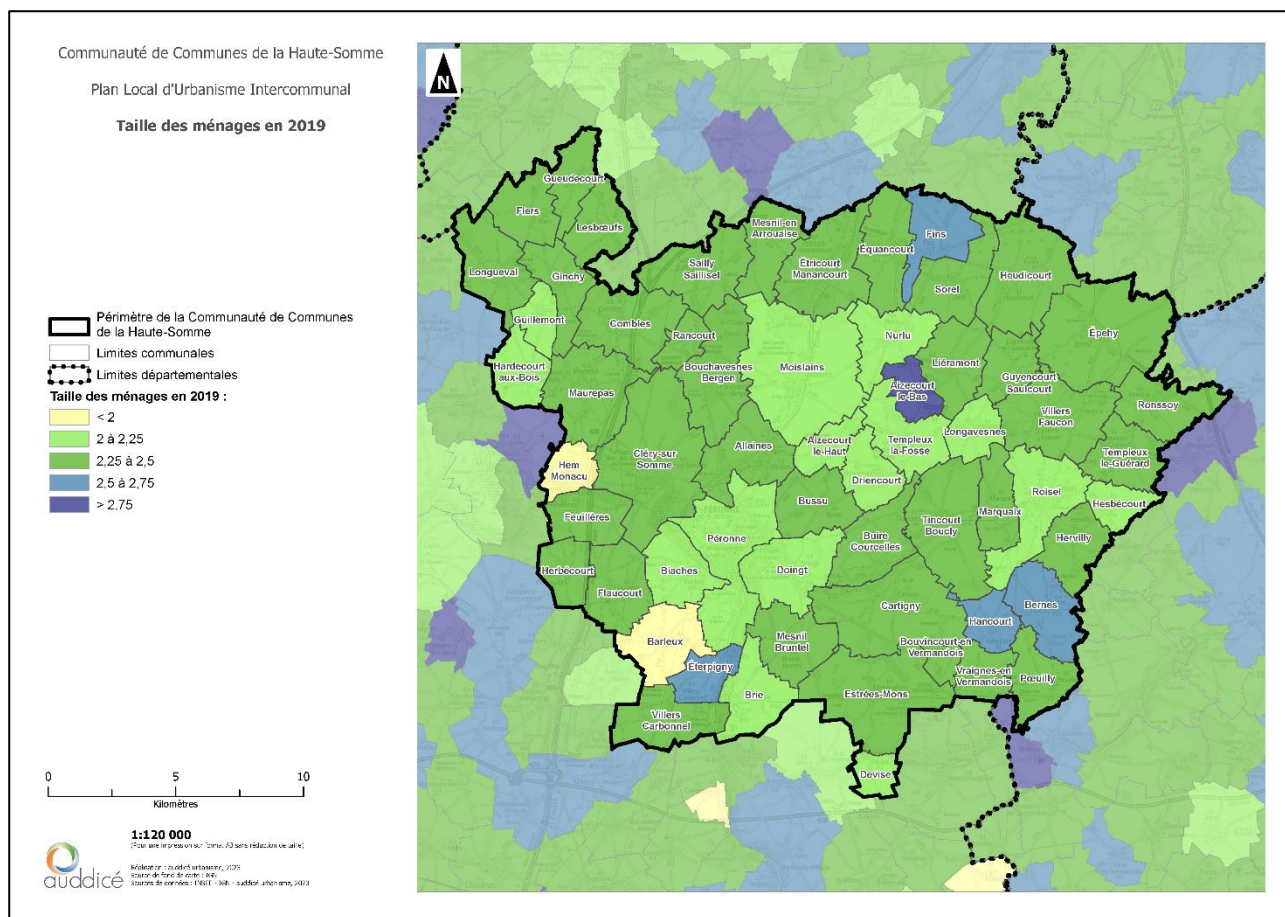
Le graphique suivant permet de comparer la Communauté de Communes de la Haute Somme aux territoires intercommunaux qui l'entourent :

Evolution comparée de la taille moyenne des ménages depuis 1968



On voit ainsi qu'à chaque époque, la Communauté de Communes de la Haute Somme est restée dans une moyenne basse. Certains territoires ont vu leur foyer moyen diminuer plus (CC de l'Est de la Somme) ou moins (CC du Sud-Artois) rapidement qu'elle.

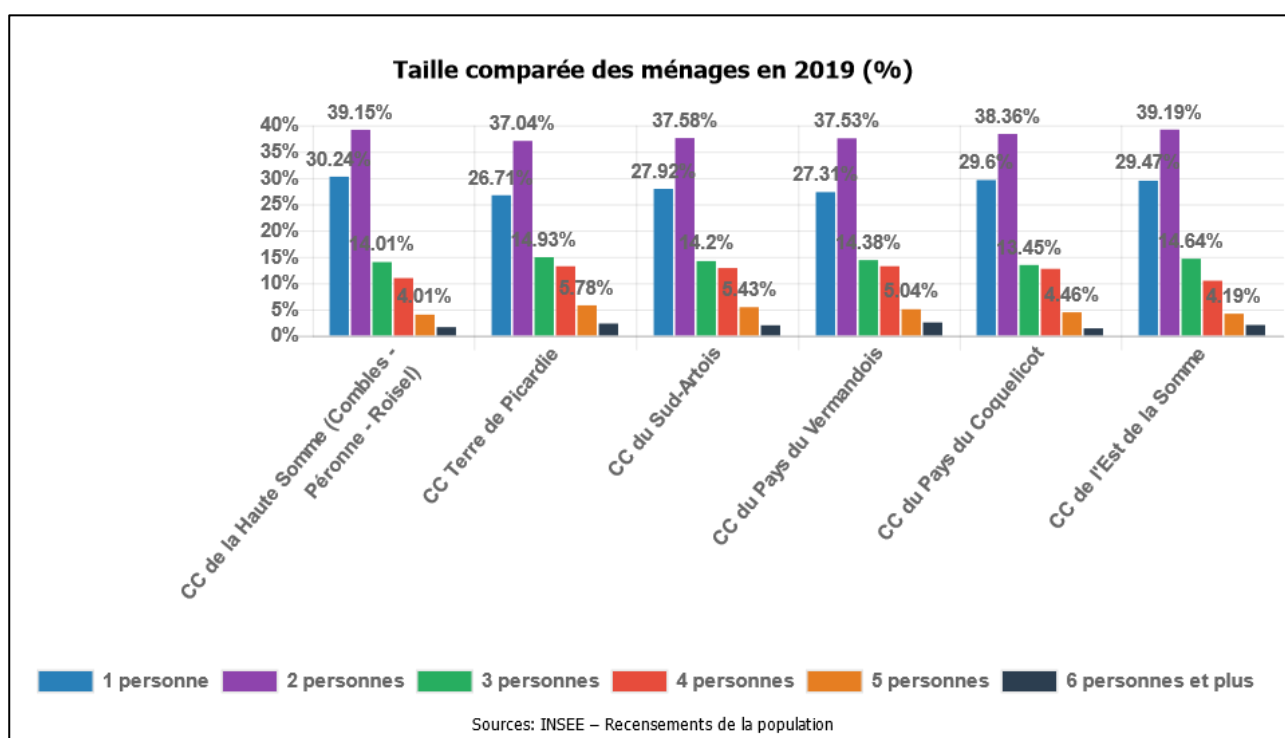
Au sein de la Communauté de Communes de la Haute Somme elle-même, on voit également d'importantes disparités, qui coïncident pour beaucoup avec les disparités liées à l'âge des habitants.



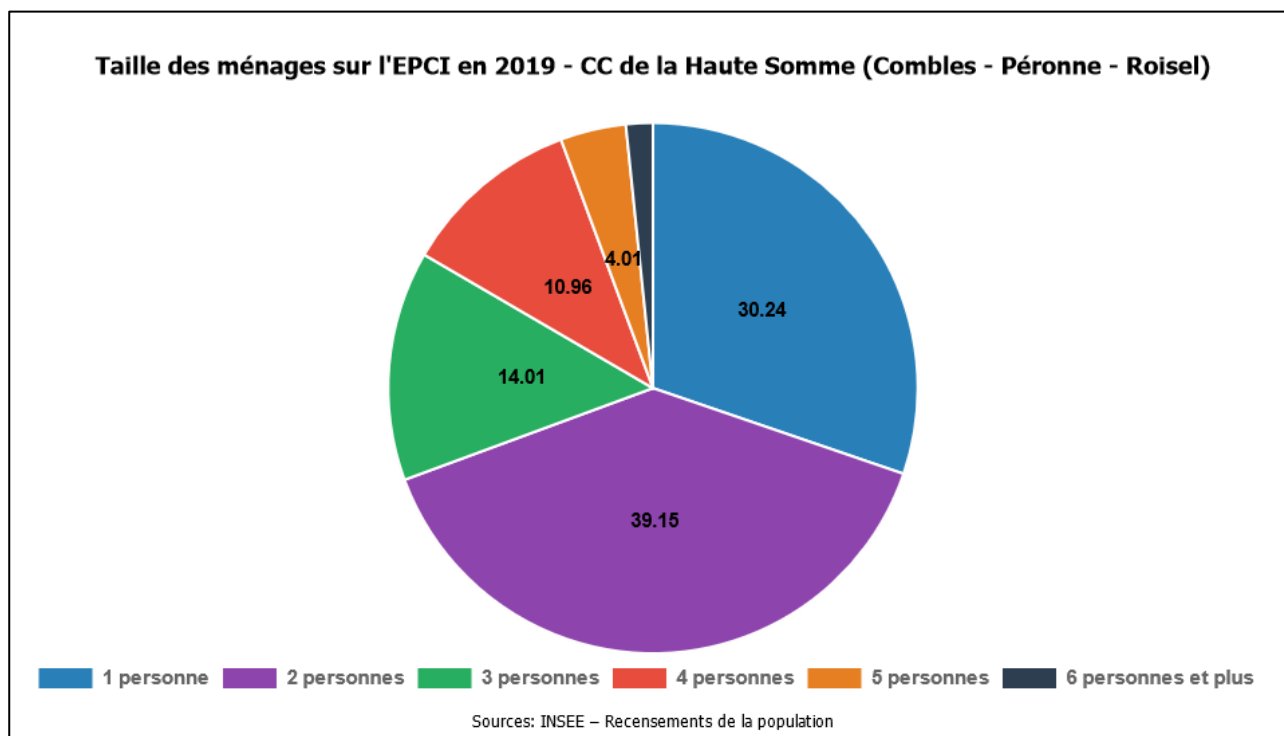
Carte 7. Taille des ménages en 2019

■ Des ménages d'une ou deux personnes majoritaires, et relativement âgés

Taille comparée des ménages en 2019 (%)



Taille des ménages sur l'EPCI en 2019

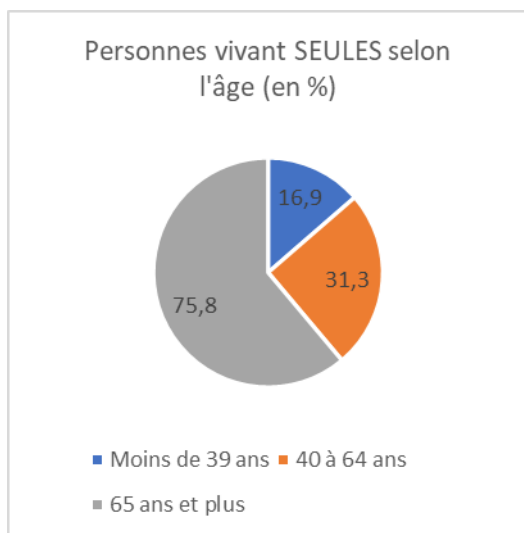


Comme le montrent les graphiques ci-dessus, **les ménages les plus répandus sont partout les ménages de 2 personnes (39.15% sur la Communauté de Communes de la Haute Somme), suivis des personnes seules (30.24%)**. La structure de la population intercommunale sur ce volet est très proche de celle du Pays du Coquelicot et celle de l'Est de la Somme, toutes trois ayant une part plus importante encore de petits ménages. A noter, seule la CC du Sud-Artois compte par ailleurs davantage de ménages de 4 plutôt que de 3 personnes.

Au total, les ménages de 4 personnes ou plus sont largement minoritaires partout, y compris sur la Communauté de Communes de la Haute Somme où ils ne représentent que 10.96% du total des foyers.

Les ménages composés d'une ou deux personnes sont donc majoritaires, comme sur tous les territoires de comparaison.

Cette mesure de la part des petits ménages ne suffit pas à caractériser la population intercommunale. En effet, on peut s'interroger sur l'âge de ces petits ménages : s'agit-il de personnes jeunes ou de personnes âgées ? Le graphique suivant permet de répondre à cette question :



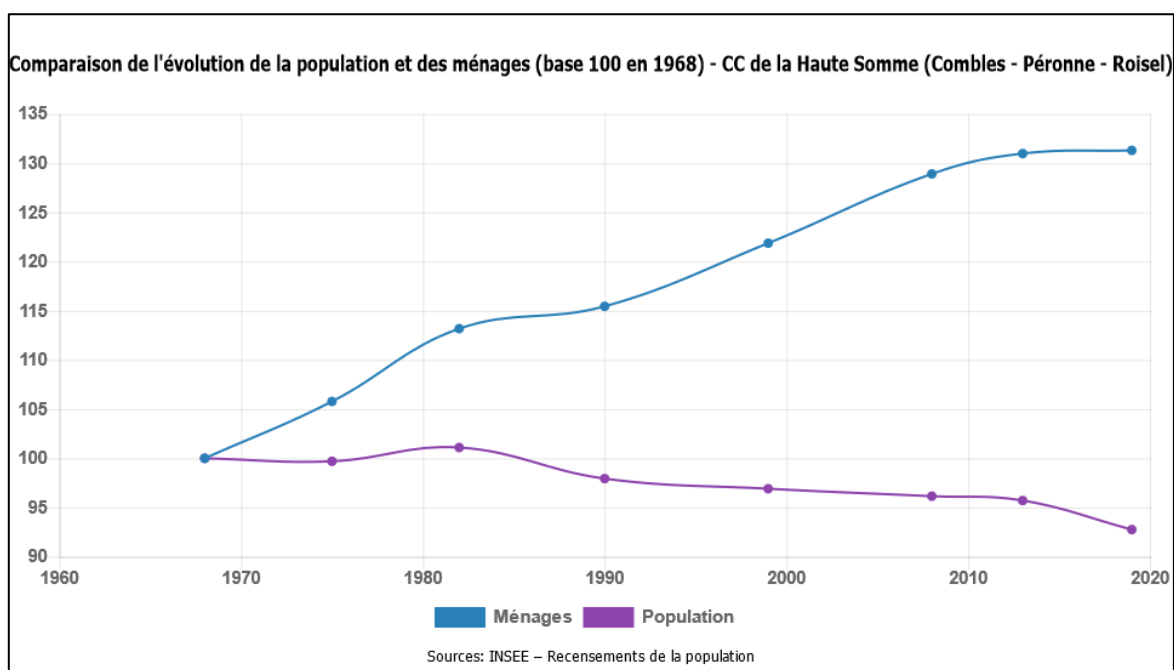
Les moins de 39 ans sont largement minoritaires parmi les petits ménages. Il s'agit d'abord des 65 ans et plus, puis de 40-64 ans.

Cette observation est intéressante en termes de perspectives : les petits ménages qui ont des chances de s'agrandir sont peu nombreux, ce qui signifie que **le nombre de petits ménages va demeurer important dans les années à venir** (avec notamment un « réservoir » de 40 – 64 ans important).

■ Une forte progression du nombre de ménages

Comme le montre le graphique suivant, l'une des conséquences du desserrement des ménages est une rapide progression du nombre de ménages, qui croît nettement plus vite que la population :

Comparaison de l'évolution de la population et des ménages sur une base 100 depuis 1968



Le desserrement des ménages alimente par conséquent la demande en logements : le nombre de résidences principales augmente plus vite que la population.

Néanmoins, comme l'ont montré les observations précédentes, le desserrement des ménages ne génère pas seulement des nouveaux besoins en termes quantitatifs, mais aussi en termes qualitatifs.

Éléments à retenir sur l'évolution de la structure interne de la population

La Communauté de Communes de la Haute Somme est concernée par deux grandes tendances :

- **Le desserrement des ménages**, avec une taille moyenne des ménages qui diminue et un nombre de ménages qui croît rapidement. Ce desserrement est alimenté par le vieillissement de la population et l'évolution des modes de vie.
Si le territoire a désormais un profil plus familial que la moyenne du Département, les ménages d'une à deux personnes représentent 66,5% des ménages.
- **Le vieillissement de la population**, qui se manifeste au sein de la Communauté de Communes de la Haute Somme par une forte progression de toutes les catégories de plus de 45 ans.
La catégorie charnière des 45 – 59 en particulier a fortement progressé au cours de la dernière décennie, ce qui laisse penser que le vieillissement perçu va se poursuivre dans les années à venir. Le recul des 15 – 29 ans pose la question de la fixation des jeunes ménages sur le territoire, et du renouvellement des générations, d'autant plus dans un contexte de disponibilité d'emplois pas forcément évident.

De manière générale, la structure de la population connaît des évolutions assez profondes qui ont des répercussions sur les besoins en logements, en déplacements, en équipements et services etc...

2.3. L'offre de logements

2.3.1. L'évolution de la structure de l'offre de logements

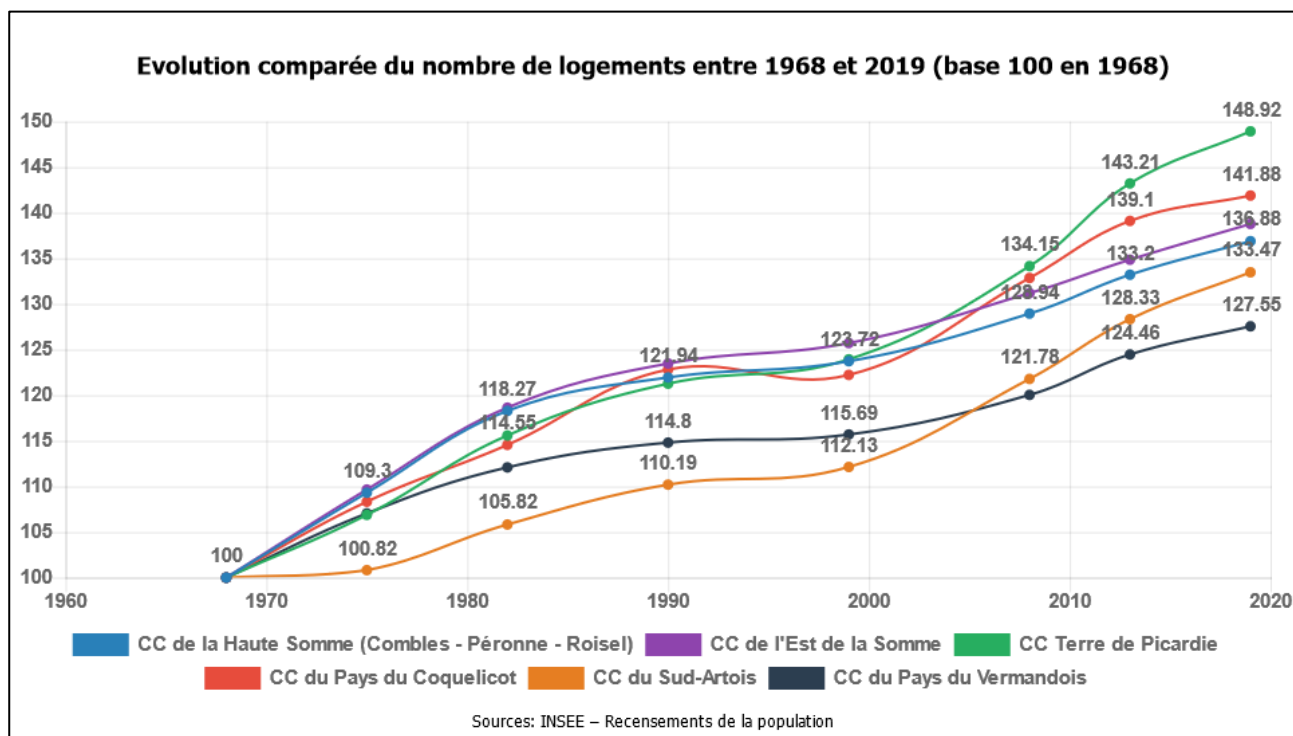
Il s'agit ici de qualifier l'offre de logements dans sa globalité et d'identifier d'éventuels spécificités ou dysfonctionnements :

- L'analyse de la construction neuve au regard de la population ou du parc de logements existants permet de mesurer l'intensité de l'effort d'urbanisation. Elle nécessite une approche de sa structure en termes de cible, de forme urbaine, et de localisation sur le territoire.
- Un logement vacant étant un logement inoccupé à une date donnée, le taux de logements vacants n'est jamais nul. La mesure de la vacance et de ses évolutions contribue ainsi à cerner la situation du marché. De façon générale, plus le taux est faible, plus le marché est tendu. L'analyse de la vacance globale n'a qu'une pertinence relative, car elle regroupe des phénomènes différents, c'est pourquoi il est important de distinguer, quand cela est possible, le type de propriétaire, la durée de la vacance et l'âge du parc vacant.

■ Un parc de logements qui progresse à peine suffisamment pour assurer le maintien démographique

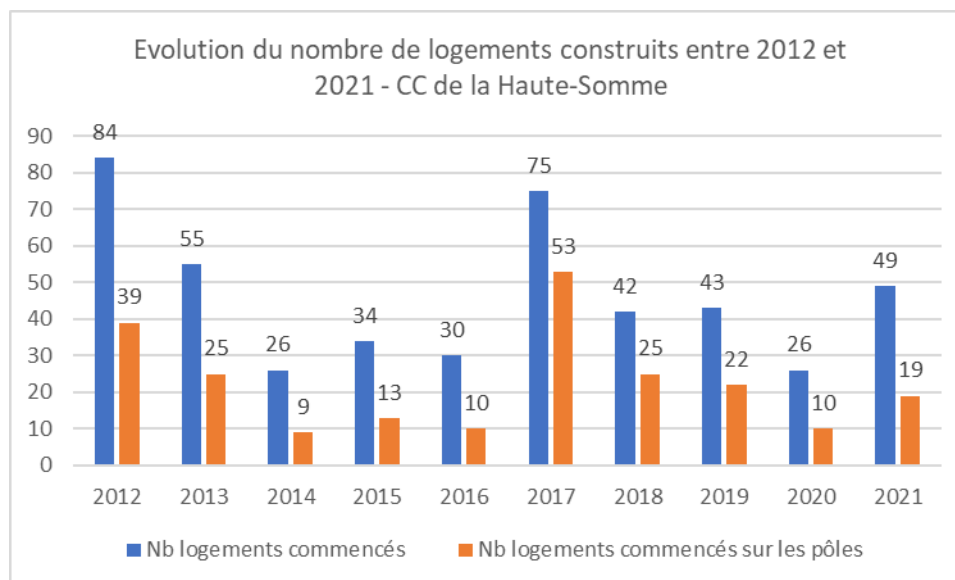
Comme vu ci-dessus, la population de la Communauté de Communes de la Haute Somme a globalement stagné depuis 1968. La taille moyenne des foyers a cependant connu une importante réduction sur la même période. Il en résulte une augmentation importante du nombre de logements nécessaires à l'hébergement de la population, de l'ordre d'un tiers entre 1968 et 2019 sur l'intercommunalité, un quart pour la CC du Pays du Vermandois, et près de la moitié pour la CA de Cambrai.

Evolution comparée du nombre de logements entre 1968 et 2019 sur une base 100 en 1968



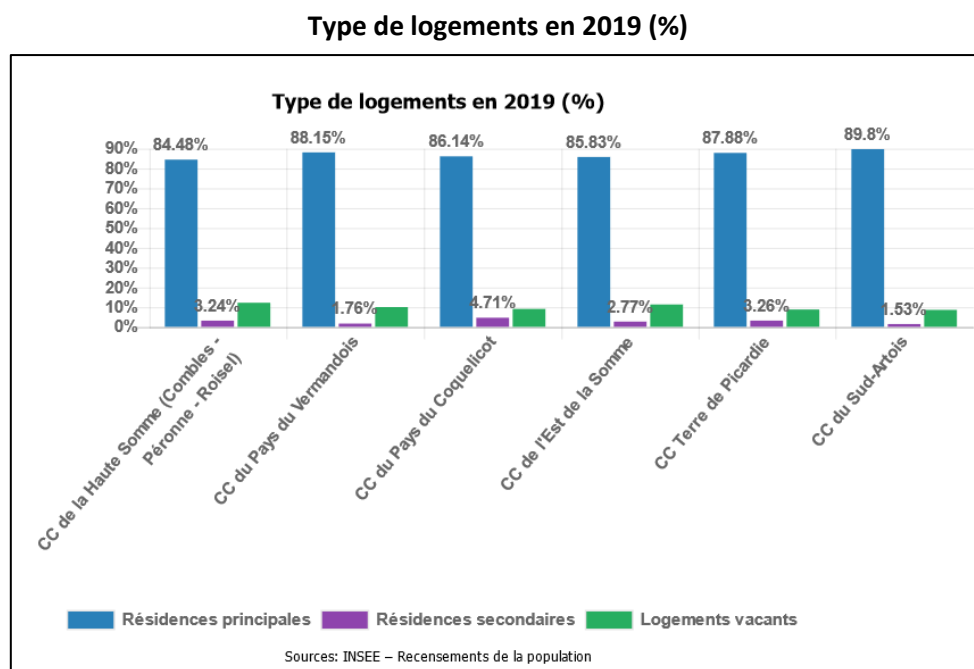
Cette évolution place donc la Communauté de Communes de la Haute Somme dans la moyenne des territoires avoisinants.

Evolution du nombre de logements construits entre 2012 et 2021



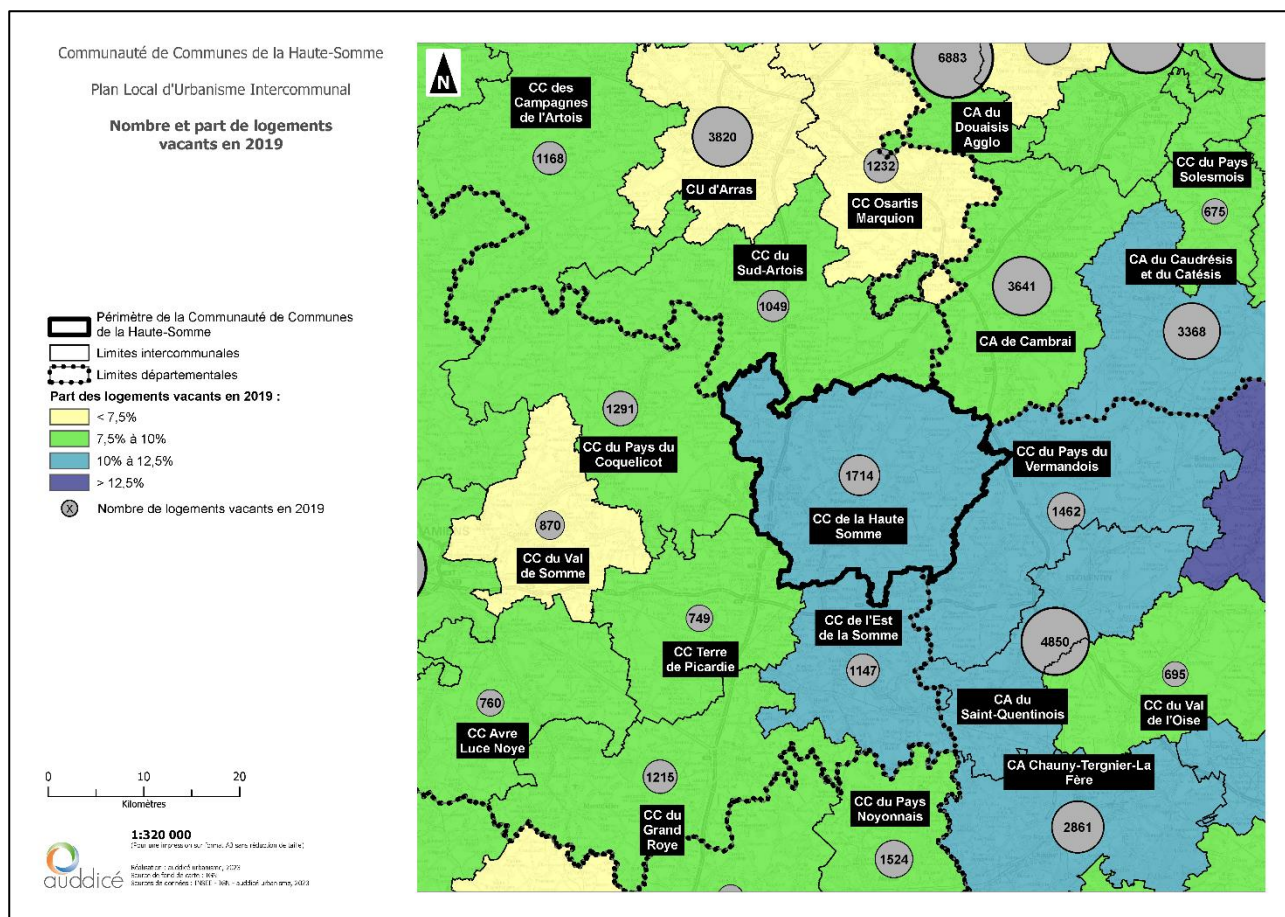
On observe néanmoins une nette tendance à la baisse du nombre de nouvelles constructions de logements sur la dernière décennie. De plus de 80 constructions neuves en 2012, on passe ainsi progressivement à une trentaine de nouvelles constructions en 2020. Un peu plus de la moitié des logements construits se situent dans une commune « pôle ».

2.3.2. Une hausse de la vacance à surveiller



Tous les logements ne sont pas des résidences principales. Certains sont des logements secondaires, d'autres, nombreux sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme, sont vacants.

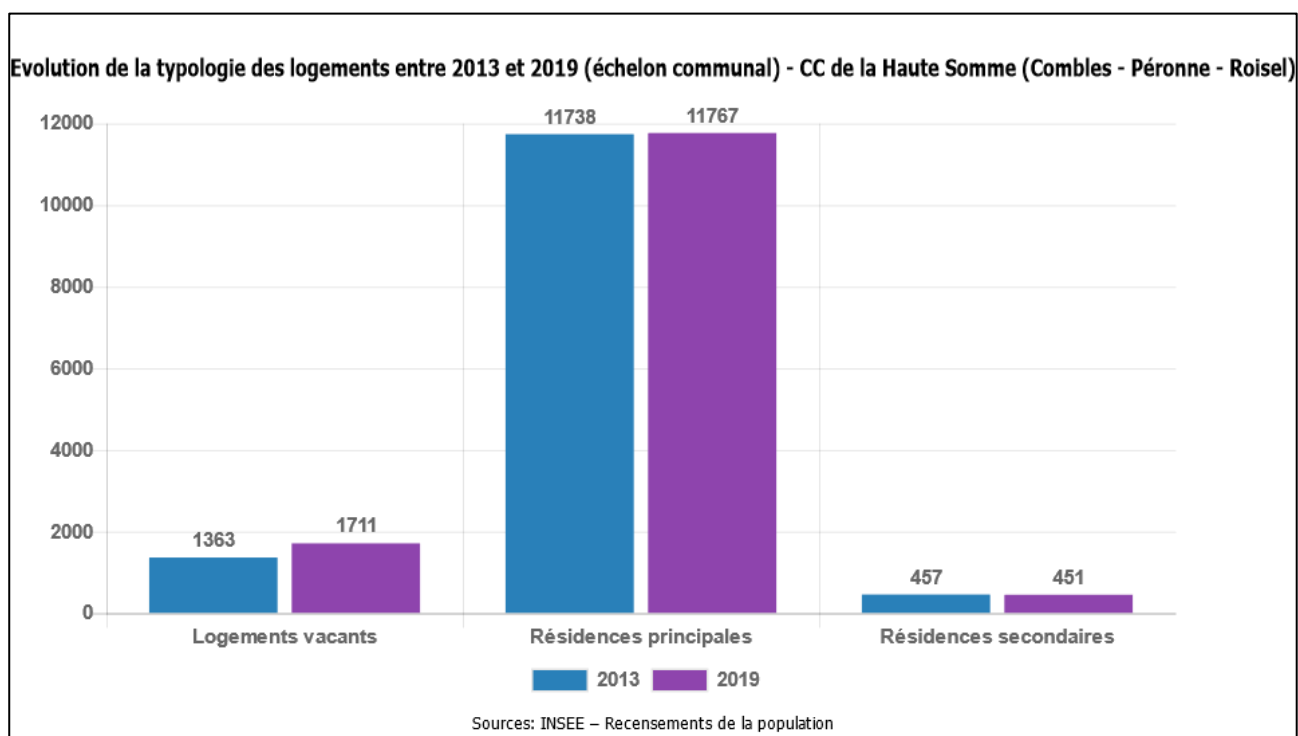
La Communauté de Communes de la Haute Somme se trouve ainsi avec la part la plus faible de résidences principales, comparativement aux EPCI voisins, et un taux de vacance qui s'établit à 12.28% en 2019.



Carte 8. Nombre et part de logements vacants en 2019

Il convient par ailleurs d'observer la dynamique de cette donnée : le parc de logement de la Communauté de Communes de la Haute Somme a ainsi progressé de 373 unités entre 2013 et 2019, pour atteindre 13 933 logements en 2019. Le nombre de résidences principales (logements occupés) a progressé de 33 unités, et alors que les résidences secondaires ont diminué en effectif sur la période (-8 logements), le nombre de logements vacants est celui qui a le plus progressé : +349 logements dénombrés en 5 ans, soit un total de 1 714 logements vacants en 2019.

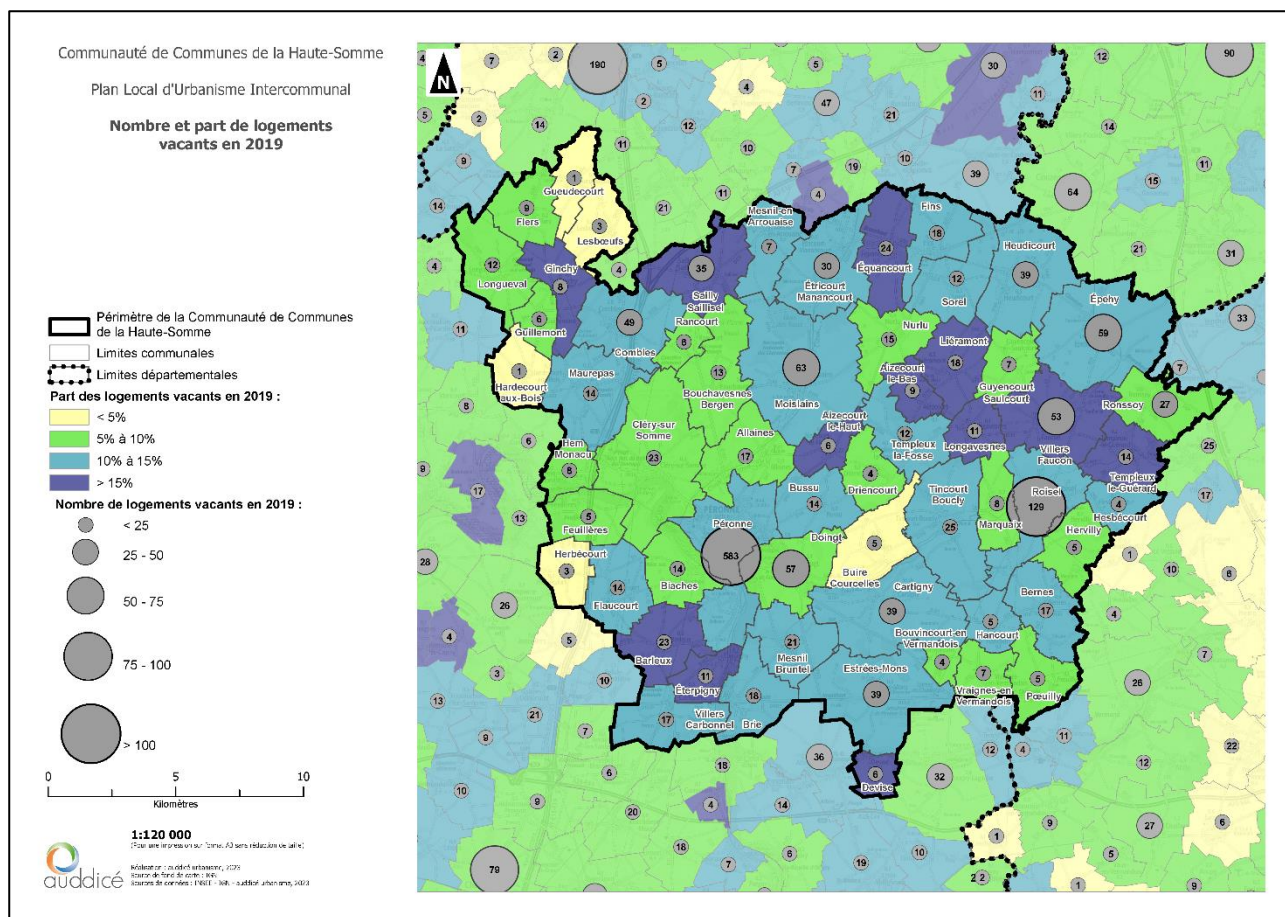
Evolution de la typologie des logements entre 2013 et 2019



Ce stock de logements vacants qui croît, constitue un des premiers éléments à mobiliser afin de satisfaire les besoins liés à l'augmentation du nombre de logements nécessaires pour stabiliser, voire augmenter la population du territoire.

Un taux de vacance « normal » pour permettre une bonne rotation du parc se situe entre 5% et 7% selon les marchés. Approcher de 7%, est le signe que le marché se détend légèrement. Il faut donc maintenir un point d'attention sur cet indicateur pour vérifier qu'il n'y ait pas une trop forte détente du marché dans les années à venir. Il faudra aussi en tenir compte dans l'intensité de la programmation neuve à venir.

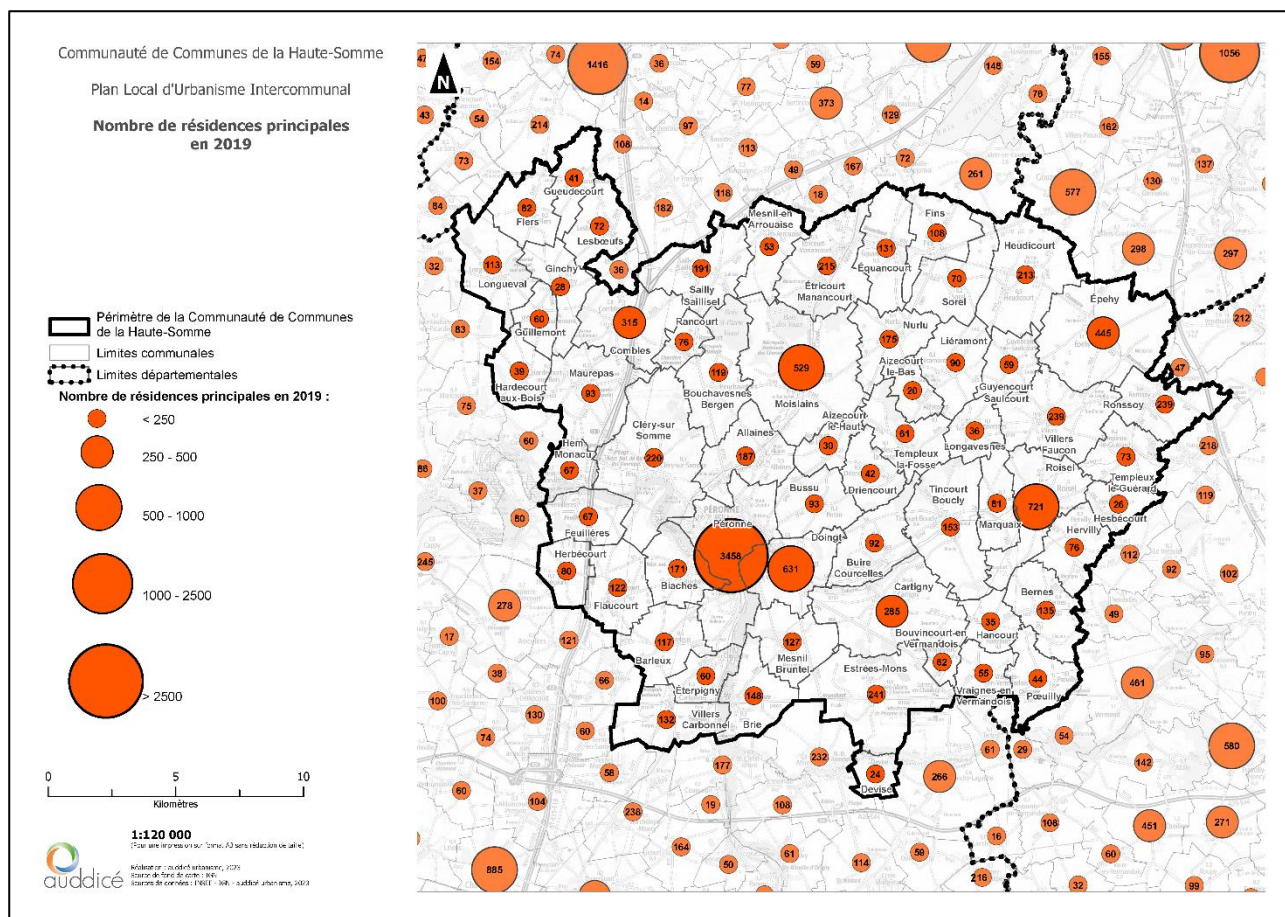
La répartition par commune de ces logements nous informe néanmoins que l'effort de réhabilitation ne pourra être le même partout, certaines communes comptant plus de 20% de logements vacants, d'autres moins de 5%.



Carte 9. Nombre et part de logements vacants en 2019

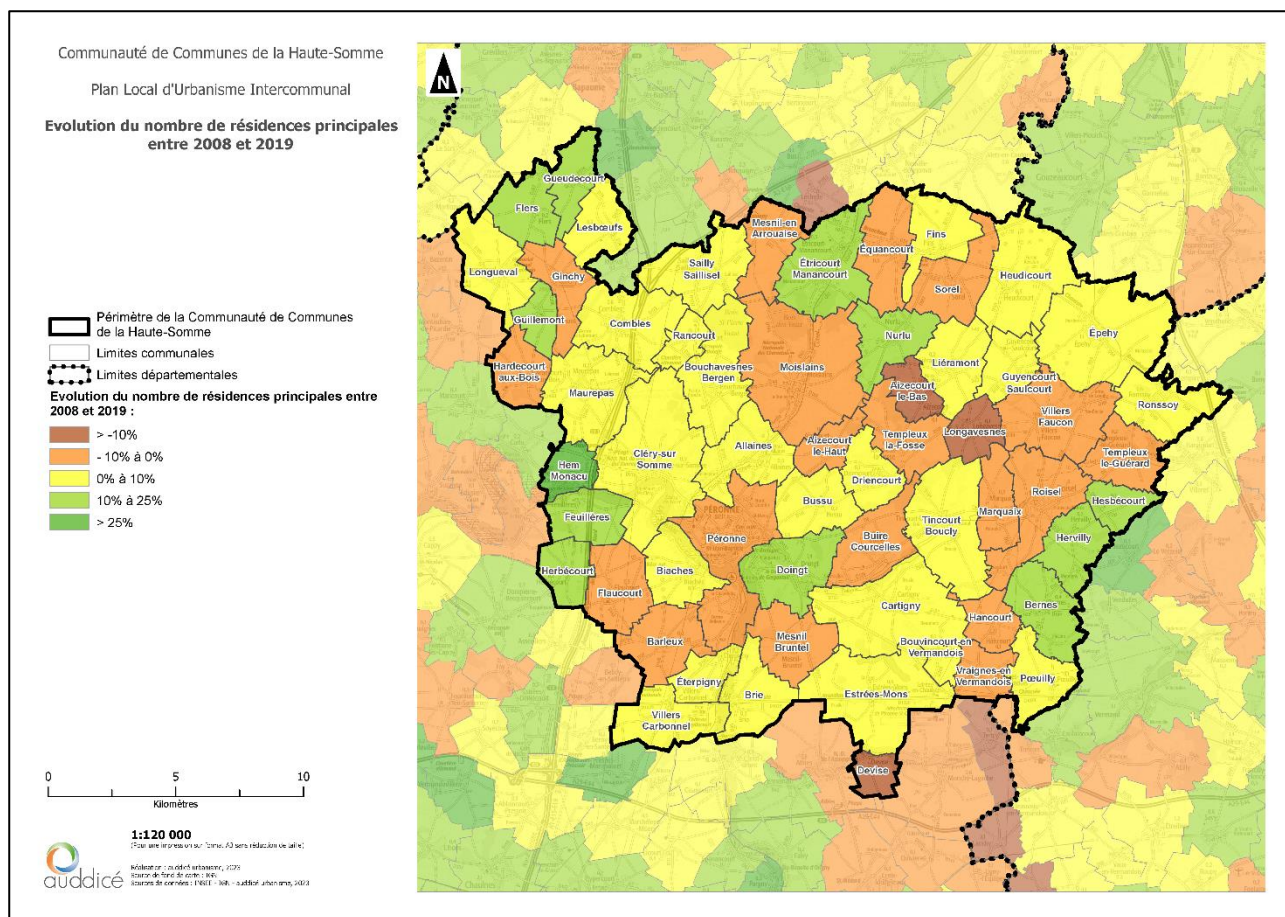
Une vacance à ce niveau est le plus souvent causée, en plus de la rétention immobilière, par une concurrence entre l'offre récente et l'offre plus ancienne. Il est donc important dans les années à venir de veiller à ce que l'augmentation de la vacance ne se poursuive pas et ne gagne pas d'autres communes car elle risquerait d'entraîner une dévalorisation des bourgs.

Il est également intéressant d'observer l'évolution de la répartition des résidences principales, c'est-à-dire des logements accueillant effectivement des habitants. On retrouve assez logiquement une structure proche de celle de l'effectif de population.



Carte 10. Nombre de résidences principales en 2019

On voit par ailleurs qu'en termes de dynamique, c'est encore une fois l'Ouest et le Nord-Ouest de la Communauté de Communes de la Haute Somme qui tirent la moyenne intercommunale vers le haut.



Carte 11. Evolution du nombre de résidences principales entre 2008 et 2019

Selon la définition INSEE, un logement est vacant s'il est inoccupé et : proposé à la vente, à la location,

- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
- En attente de règlement de succession,
- Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- Sans affectation précise par le propriétaire.

La vacance de logement est un phénomène complexe à définir tant les situations qu'elle concerne sont hétérogènes. Pour analyser ce phénomène, la temporalité est une question essentielle. On distingue la vacance « structurelle » de la vacance dite « frictionnelle ».

Dans le cadre du Plan National de lutte contre les logements vacants, un jeu de données sur les logements vacants, le fichier LOVAC a été mis en place par la DHUP en partenariat avec le CEREMA Hauts de France. Issu du croisement des fichiers 1767BISCOM, des fichiers Fonciers et de DV3F retraités par le CEREMA ainsi que la Base Adresse Nationale, il combine les informations complémentaires de ces quatre fichiers, ce qui permet de caractériser finement chaque logement vacant à l'adresse.

A l'échelle de l'EPCI de la Haute Somme, sur un parc de 12 626 logements, on identifie ainsi 1 315 logements vacants dans le parc privé et 69 logements vacants dans le parc locatif social en 2020.

Cette vacance concerne majoritairement le parc privé (94.7% des logements vacants appartiennent à des propriétaires privés), c'est plus que dans la Somme (87,8%). La vacance HLM est ici particulièrement faible. Cela est confirmée par les données RPLS 2020 qui indiquent une vacance HLM à 5%.

Parmi les logements privés vacants, la vacance de courte durée (moins de 2 ans) correspond à de la vacance de rotation : temps de vente ou de relocation, temps de mise en service...elle représente 4.7% de la vacance privée de la Communauté de Communes de la Haute Somme (soit 600 logements). Dans une période de crise immobilière, la vacance de rotation peut être un peu plus longue pour certains produits, toutefois ici l'importance de cette proportion est révélatrice d'une détente conjoncturelle du marché.

Les 5.7% restant constituent la vacance « structurelle », celle qui dure (c'est un peu plus que celui de la Somme, ou que certains territoires de comparaison). La vacance de longue durée est souvent liée à des problèmes de succession, à une inadaptation du bien au marché (trop cher, trop dégradé, trop atypique...) ou à de la rétention immobilière. C'est elle qui constitue le noyau dur de la vacance (715 logements sur la Communauté de Communes de la Haute Somme), ce qui est supérieur à la vacance estimée par les élus lors de l'enquête – 170 à 180 logements. Le poids de certains de ces biens à l'abandon peut peser sur l'attractivité de certaines communes. La question du renouvellement urbain sera importante sur ce point.

Rappel

Type de logements classés vacants :

- *Les logements inoccupés proposés à la vente ou à la location,*
- *Les logements vendus ou loués mais non encore occupés,*
- *Les logements en attente d'un règlement de succession,*
- *Les logements conservés par un employeur pour un usage futur au profit d'un employé,*
- *Les logements gardés vacants par leur propriétaire et n'ayant pas d'affectation précise.*

Éléments à retenir sur les dynamiques de production de logements

Une progression rapide du parc de logement, mais une « efficacité » démographique nulle.

Une tendance au ralentissement de la construction neuve.

Une importante vacance qui progresse de façon continue et dont le taux en fait aujourd'hui un indicateur à surveiller.

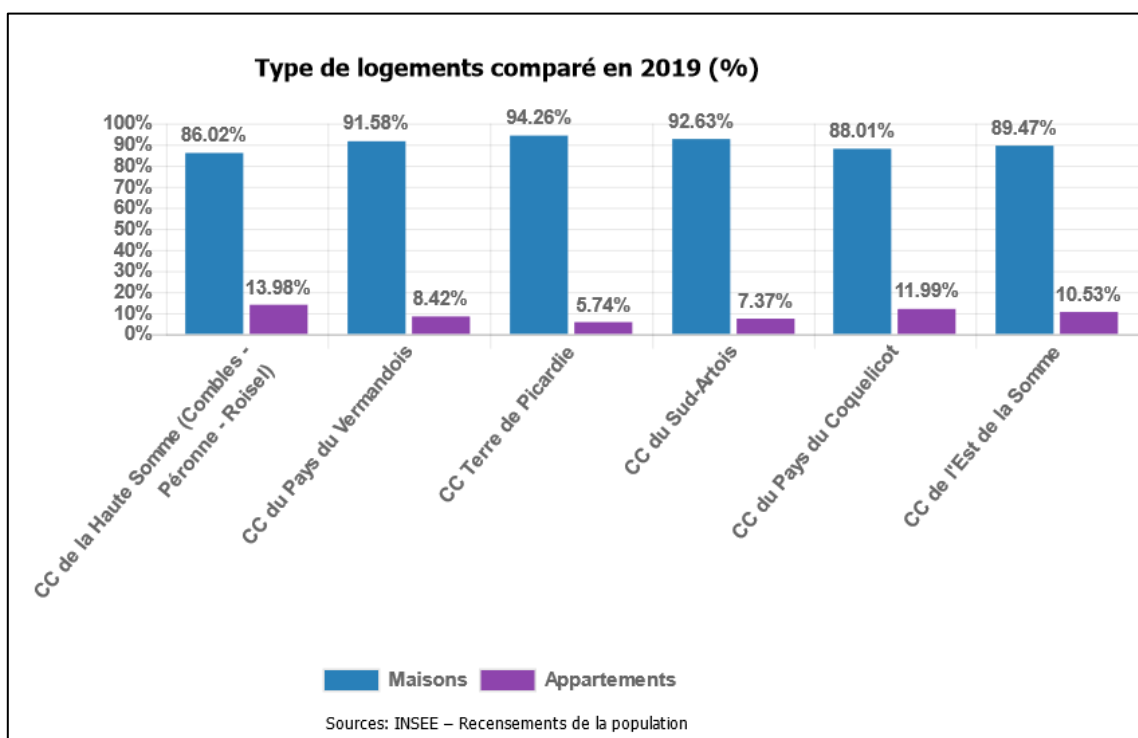
2.4. Les caractéristiques de l'offre résidentielle

Il s'agit de qualifier l'offre de logements présente sur le territoire et de déterminer à quels demandeurs elle s'adresse :

- La structure du parc des résidences principales comparée à celle de la population permettra d'identifier les difficultés de tel ou tel type de ménages : insuffisance du parc locatif, de petits logements...
- L'identification du parc ancien et de son état permettra de mesurer les besoins en amélioration. Plus la part de logements anciens est importante, plus le potentiel de rénovation peut être important.
- La comparaison des différents segments du parc sur le territoire étudié et sur des territoires similaires permet d'affiner le rôle de chaque segment.

2.4.1. Un parc majoritairement composé de logements individuels

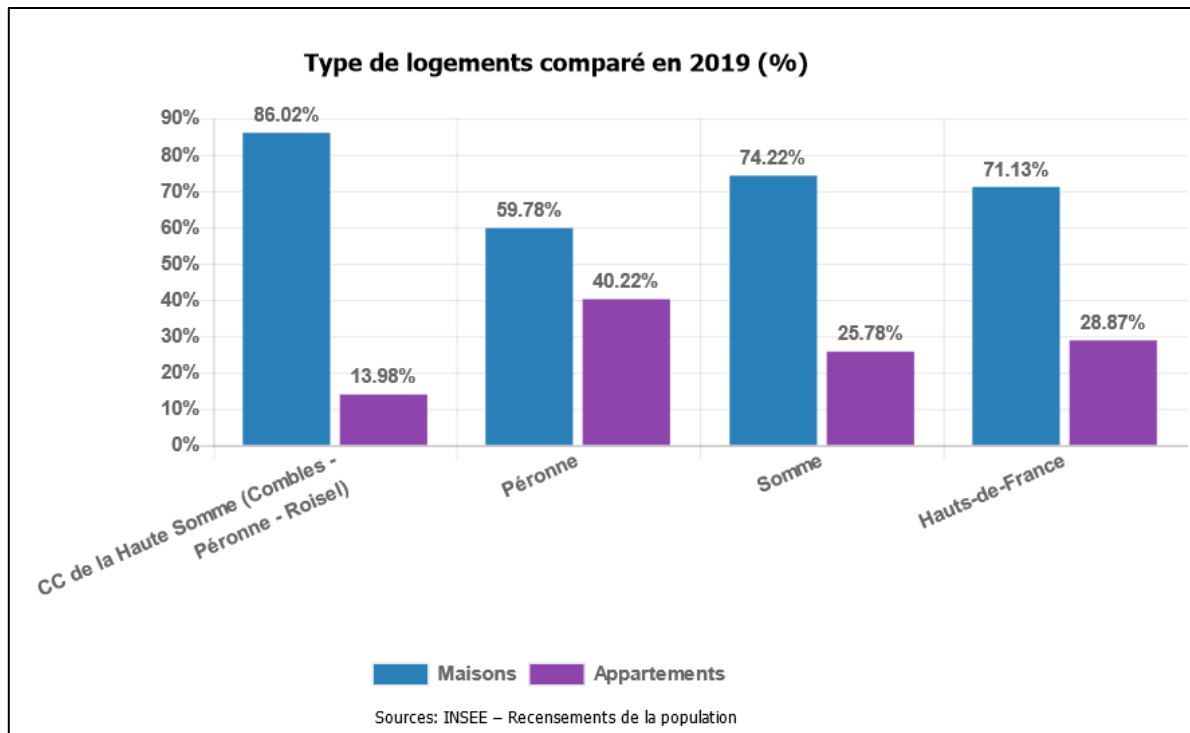
Type de logements comparé en 2019 sur les intercommunalités voisines (%)



Les logements présents sur la Communauté de Communes de la Haute Somme sont en majorité des maisons individuelles (86%), ce qui révèle une faible densité de construction. Cette caractéristique permet de qualifier la morphologie « rurale » de l'offre de logements de ce territoire. Elle est cependant moins prononcée que sur la plupart des territoires environnants, à l'exception de la CA de Cambrai.

Il convient cependant de noter que la Communauté de Communes de la Haute Somme se situe bien en dessous de la moyenne départementale, et a fortiori régionale, en part des appartements dans le total des logements. Ils sont principalement concentrés sur Péronne, dont 40% des logements sont des appartements, et qui accueille à eux-seuls 84% des appartements de la Communauté de Communes de la Haute Somme.

Type de logements comparé en 2019 (%)

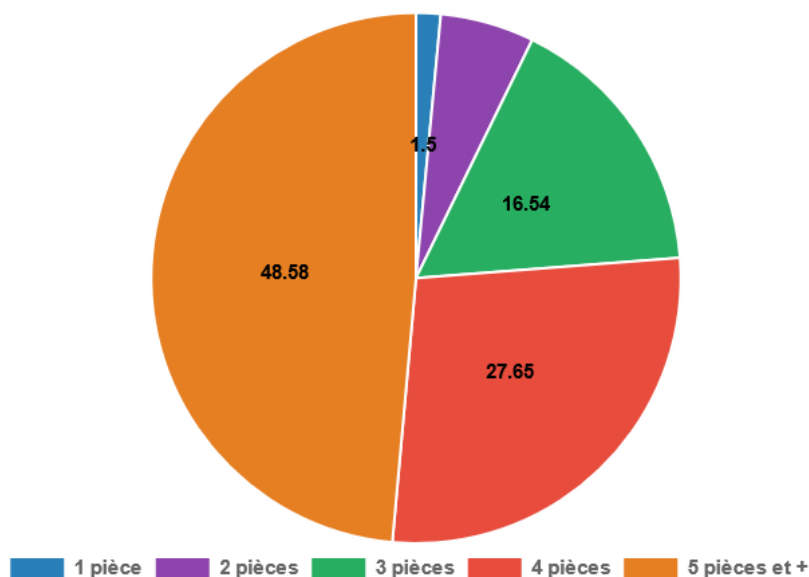


2.4.2. Une offre de logements de grande taille

Le parc de logement de la Communauté de Communes de la Haute Somme était en 2019 essentiellement composé de biens de grande taille. La part de logements de moins de 3 pièces est extrêmement faible (16.5%). Cela peut traduire une difficulté plus importante pour les petits ménages de réaliser leur parcours résidentiel (jeunes décohabitants, isolés de tous âges, familles monoparentales, personnes âgées dont le logement est devenu trop lourd à entretenir,).

Nombre de pièces des logements sur l'EPCI en 2019

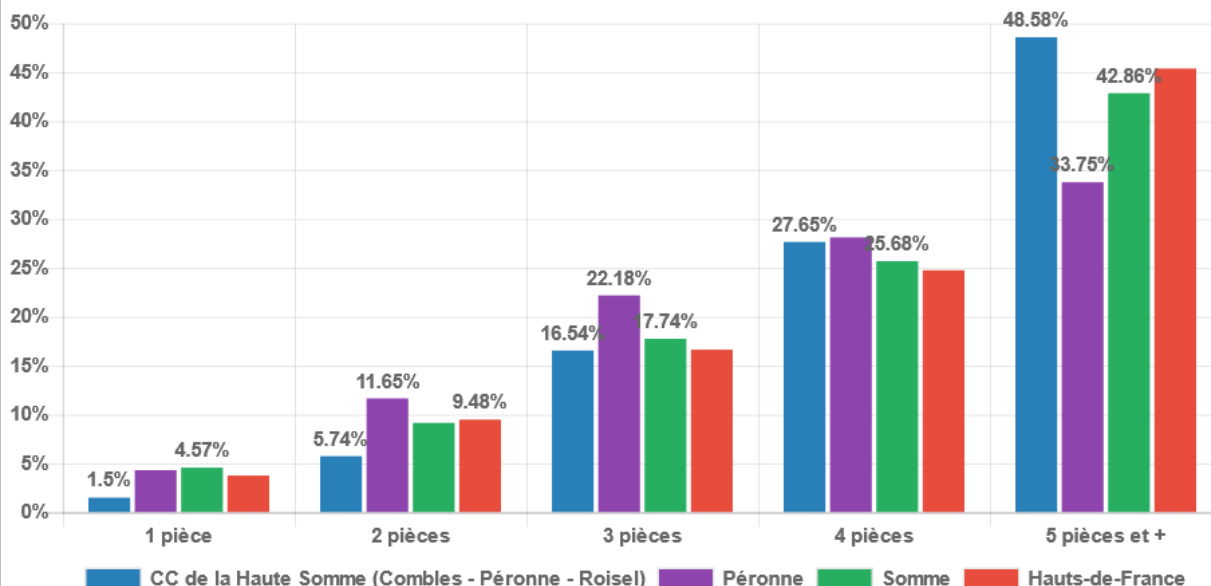
Nombre de pièces des logements sur l'EPCI en 2019 - CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)



Sources: INSEE – Recensements de la population

C'est assez logiquement à Péronne que se concentre la plupart des plus petits logements. Le caractère rural de la Communauté de Communes de la Haute Somme ressort ici une fois de plus, de par l'importance qu'y prennent les logements de 4 pièces et plus comparativement au reste du département et de la région.

Tailles des résidences principales comparée en 2019 (%)



Sources: INSEE – Recensements de la population

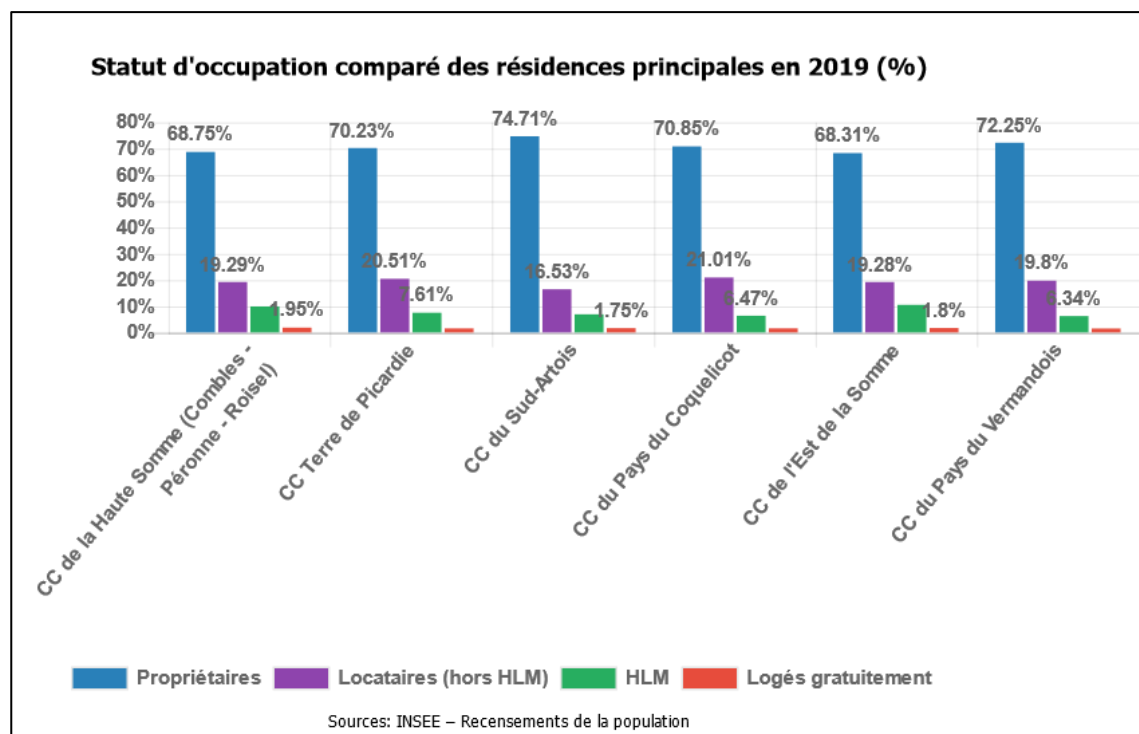
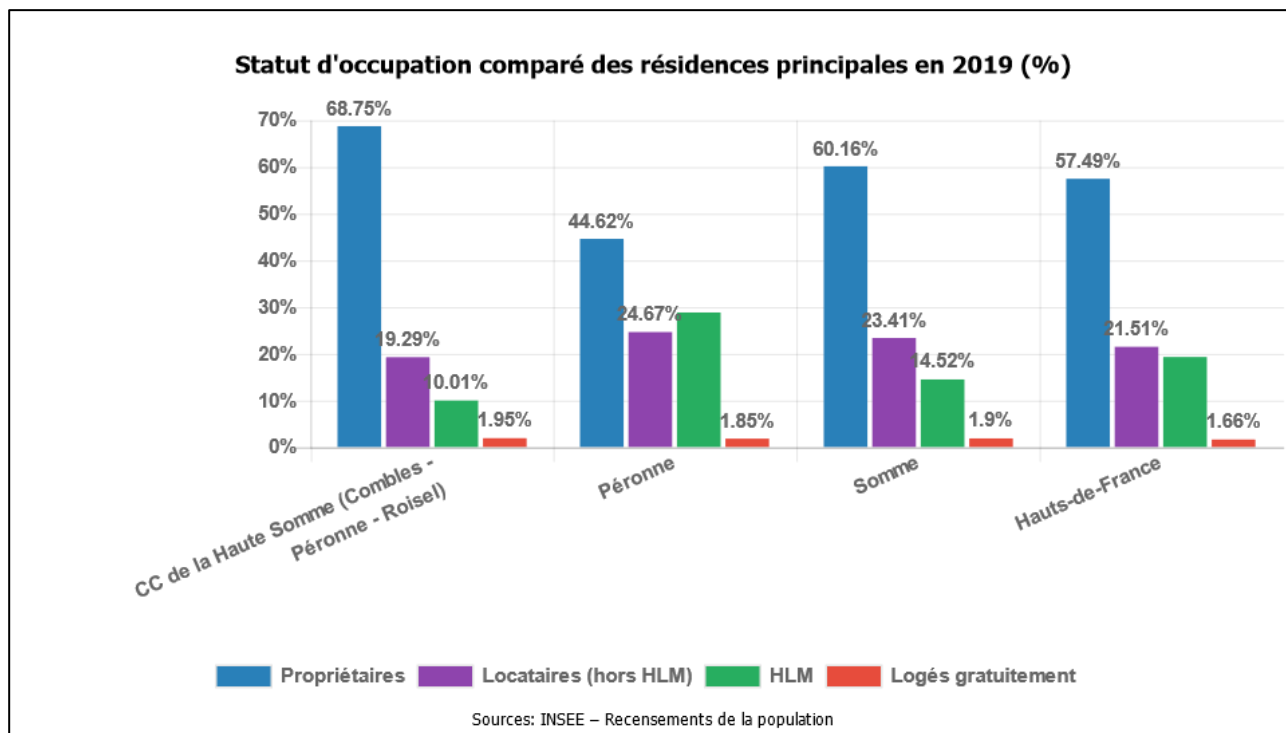
Pour mémoire, les petits ménages (1 et 2 personnes) représentent deux-tiers des ménages du territoire. Il y a donc ici un écart important entre taille des logements (4,6 pièces par logement en moyenne en 2019) et

taille des ménages (2,26 personnes). C'est une caractéristique fréquente dans les territoires ruraux à la population vieillissante, qui peinent à diversifier leur offre de logement.

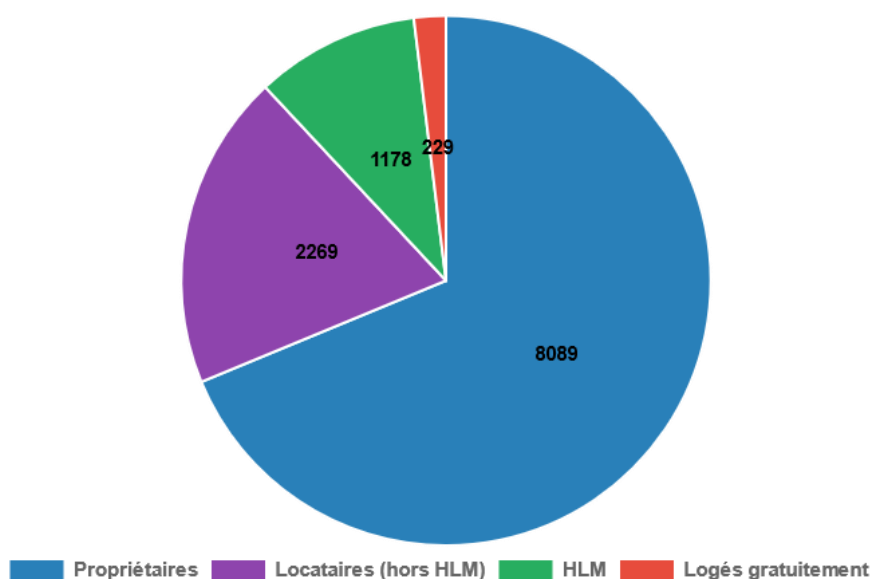
Pour le petit ménage en recherche d'une location, trois options existent :

- Choisir un logement de moindre qualité mais plus adapté au budget et risquer le « mal logement », sans parler des risques liés à la précarité énergétique.
- Privilégier la qualité et risquer de se fragiliser financièrement.
- Quitter le territoire ou renoncer à y vivre.

2.4.3. Une majorité de résidences principales occupées par leurs propriétaires



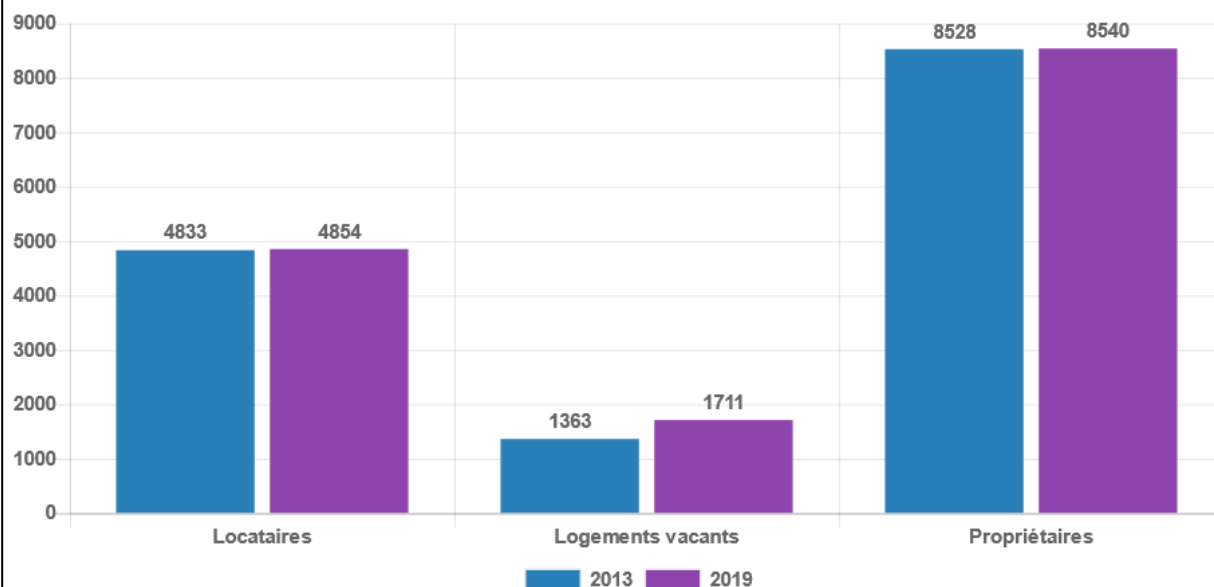
Statut d'occupation des résidences principales sur l'EPCI en 2019 - CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)



Sources: INSEE – Recensements de la population

La Communauté de Communes compte davantage de ménages propriétaires (68,75%) que d'autres statuts d'occupation. Elle se situe à ce titre au-dessus des moyennes départementales et régionales, mais dans la moyenne des EPCI voisins. On ne note pas d'évolution remarquable à ce sujet entre 2013 et 2019.

Evolution du statut d'occupation des résidences principales entre 2013 et 2019 sur l'EPCI - CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)

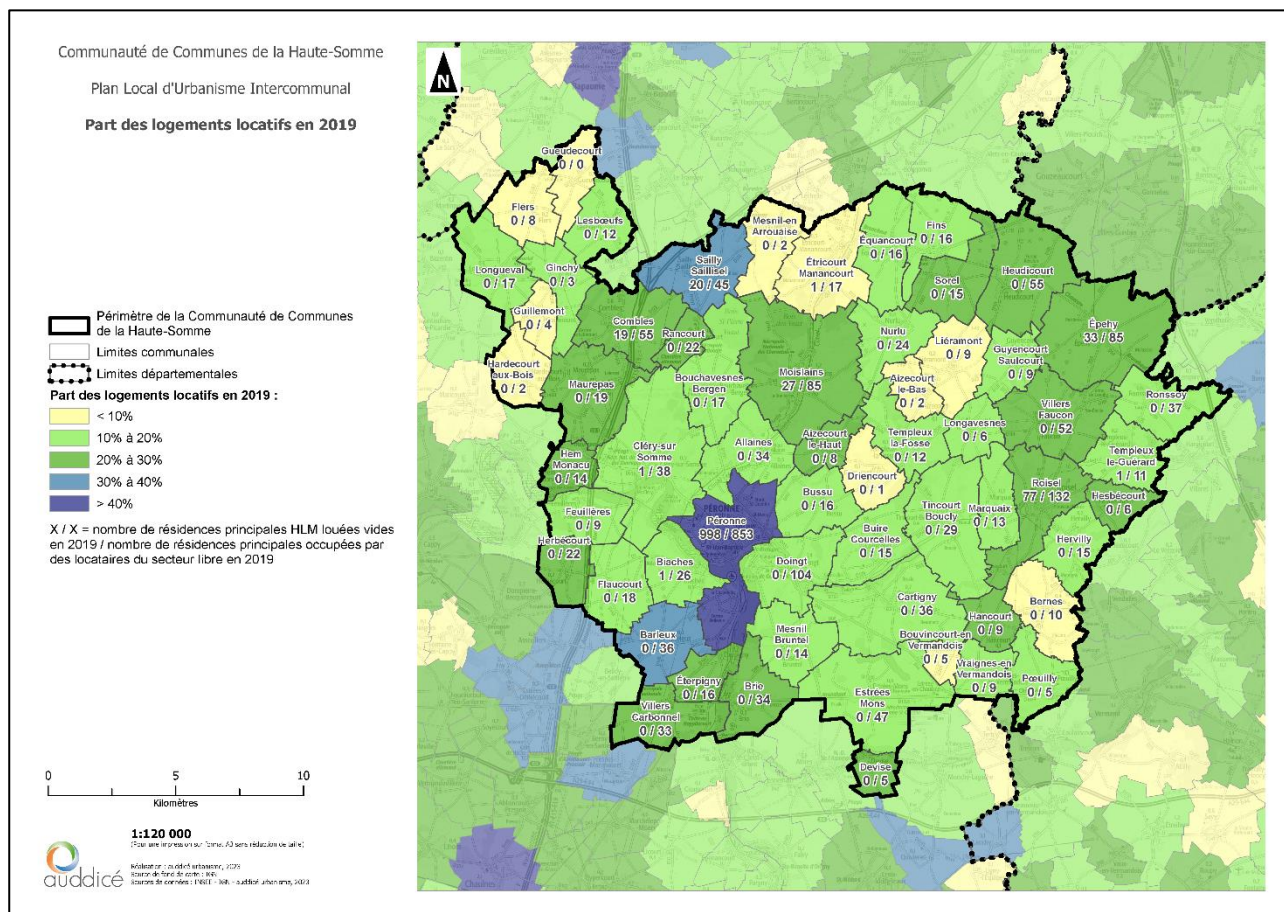


Sources: INSEE – Recensements de la population

On ne compte donc que 30% de résidences principales en locatif sur l'ensemble de la Communauté de Communes de la Haute Somme, dont un tiers seulement (soit 10% du total des résidences principales) de locatif social.

On voit ici encore ressortir le poids de Péronne, qui offre 1 851 logements locatifs au total dont 998 HLM, pour un total de 3 448 logements locatifs dont 1 178 HLM au niveau de la Communauté de Communes de la Haute Somme : respectivement 53.7% du total des locatifs, et 84.7% du total des HLM de l'intercommunalité. S'il semble judicieux de concentrer les HLM à proximité des pôles d'emplois et de services afin de limiter la dépendance à l'automobile.

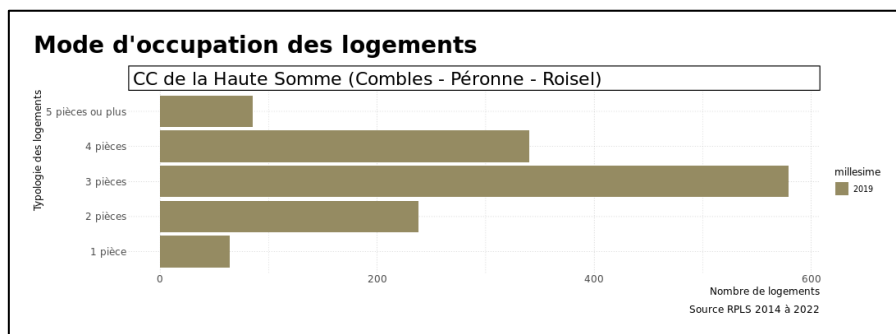
Carte 12. Part des logements locatifs en 2019



Au-delà des données INSEE, les données relatives au locatif social issues du Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), sont plus précises.

D'après ces données, Au 1er janvier 2019, le parc locatif du logement social de la Communauté de Communes de la Haute Somme représente 1 359 logements. La majorité de ces logements se trouve à Péronne (84.8%) et à Roisel (6,5%).

Au 1er janvier 2019, sur les 1 359 logements locatifs sociaux que compte la Communauté de Communes de la Haute Somme, les logements de taille moyenne (T3, T4) sont majoritaires. On note une faible représentation des petites et grandes typologies (T1 et T5 et plus).



Le parc locatif social est relativement ancien puisqu'environ 56,07 % des logements ont été construits avant 1980.

2.4.4. Un parc de logements non épargné par l'indignité

Données Filocom 2015, chiffres 2013

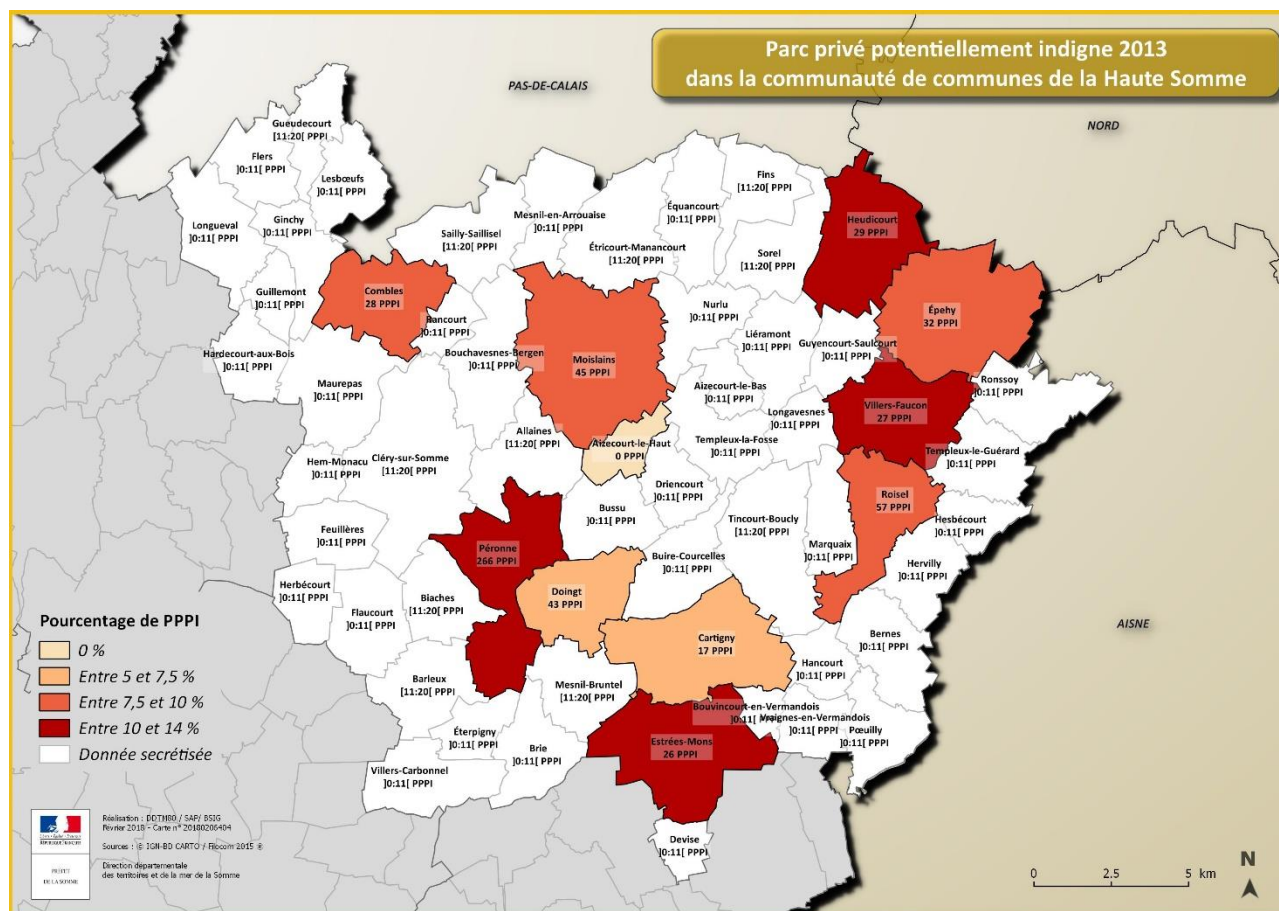
L'article 84 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion de 25 mars 2009 a défini la notion d'habitat indigne. Ainsi « **constituent un habitat indigne les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé** ».

Bien que les données soient secrétisées sur la majeure partie des communes du territoire, celles pour qui les données sont connues laisse apparaître qu'une part non négligeable du parc de logements est touché par l'indignité.

Le parc privé potentiellement indigne permet d'estimer le taux de résidences principales potentiellement indignes. **La part des logements dans le parc privé potentiellement indigne de la Communauté de Communes de la Haute Somme est évaluée à 918 logements, soit 8,6 % du parc privé.**

Pour 4 communes dont les données sont connues, ce taux est d'ailleurs compris entre 10 et 14% du parc (Péronne, Estrées-Mons, Villers-Faucon et Heudicourt).

Carte 13. Parc privé potentiellement indigne en 2013



La Communauté de Communes de la Haute Somme fait actuellement l'objet d'une étude pré-opérationnelle pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Une OPAH est une action concertée entre l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et une collectivité territoriale visant à réhabiliter le patrimoine bâti et à améliorer le confort des logements.

Les travaux subventionnables doivent faire partie des priorités de l'ANAH qui sont les suivantes :

- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement,
- le redressement des copropriétés en difficulté et la prévention de la dégradation des copropriétés fragiles,
- l'accès au logement des personnes en difficulté.

2.4.5. Peu de logements dédiés au vieillissement en autonomie

Avec un indice de jeunesse de 1,12, le territoire est aujourd'hui dans un processus où le vieillissement est de moins en moins freiné par la présence de jeunes ménages avec enfants. La population âgée y est de plus en plus présente. A long terme, on le sait, la problématique d'une offre de logement adaptée pour personnes âgées va être de plus en plus prégnante.

Concernant le maintien à domicile, il apparaît que la structuration du parc en grands logements ne facilite pas leur adaptabilité.

Les petits ménages âgés de plus de 65 ans (29% des petits ménages) sont souvent propriétaires, l'écart entre la taille de leur logement et la taille du ménage occupant aujourd'hui est lié à la structure familiale passée, les enfants sont partis et le couple ou la personne seule est restée dans le logement. Une question se pose alors : la taille du logement peut-elle devenir un handicap avec le vieillissement du ménage ? Comment l'éviter ?

Parallèlement, on sait que les personnes âgées expriment une demande importante sur des logements de plain-pied localisés dans les pôles structurants et les bourgs pour se rapprocher des services urbains. Cette expression de la demande n'est pourtant pas toujours concrétisée par un déménagement quand l'offre est proposée. Cette question va bien au-delà d'un simple rapport offre/demande, la question affective est ici une variable subjective.

Éléments à retenir concernant l'offre de logement

- *Une offre résidentielle « rurale » (individuelle, grands logements) qui se perpétue, mais qui n'est plus tout à fait adaptée aux besoins générés par la nouvelle composition des ménages.*
- *Trop peu de logements locatifs, couplé à une progression trop lente de l'offre.*
- *Une prise en compte du vieillissement dans l'habitat qu'il faudra poursuivre tant sur le plan du maintien à domicile que sur le plan du logement dédié hors structure.*

2.5. LES ENJEUX DEFINIS PAR LES ELUS CONCERNANT CETTE THEMATIQUE

- > La prise en compte du vieillissement de la population (maintien à domicile mais aussi logements dédiés dans des structures spécifiques)
- > L'amélioration du parc de logements existants : modernité et performances énergétiques
- > La lutte contre la vacance structurelle et la dévitalisation des centres-bourgs
- > L'accompagnement des mutations familiales et des modes de vie par une offre de logements adaptée et la fluidification des parcours résidentiels internes au territoire
- > L'attractivité du territoire pour les jeunes ménages
- > Préserver l'équilibre démographique sans opposition communes pôles / communes rurales

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal



CHAPITRE 3. Diagnostic territorial Profil économie et emploi

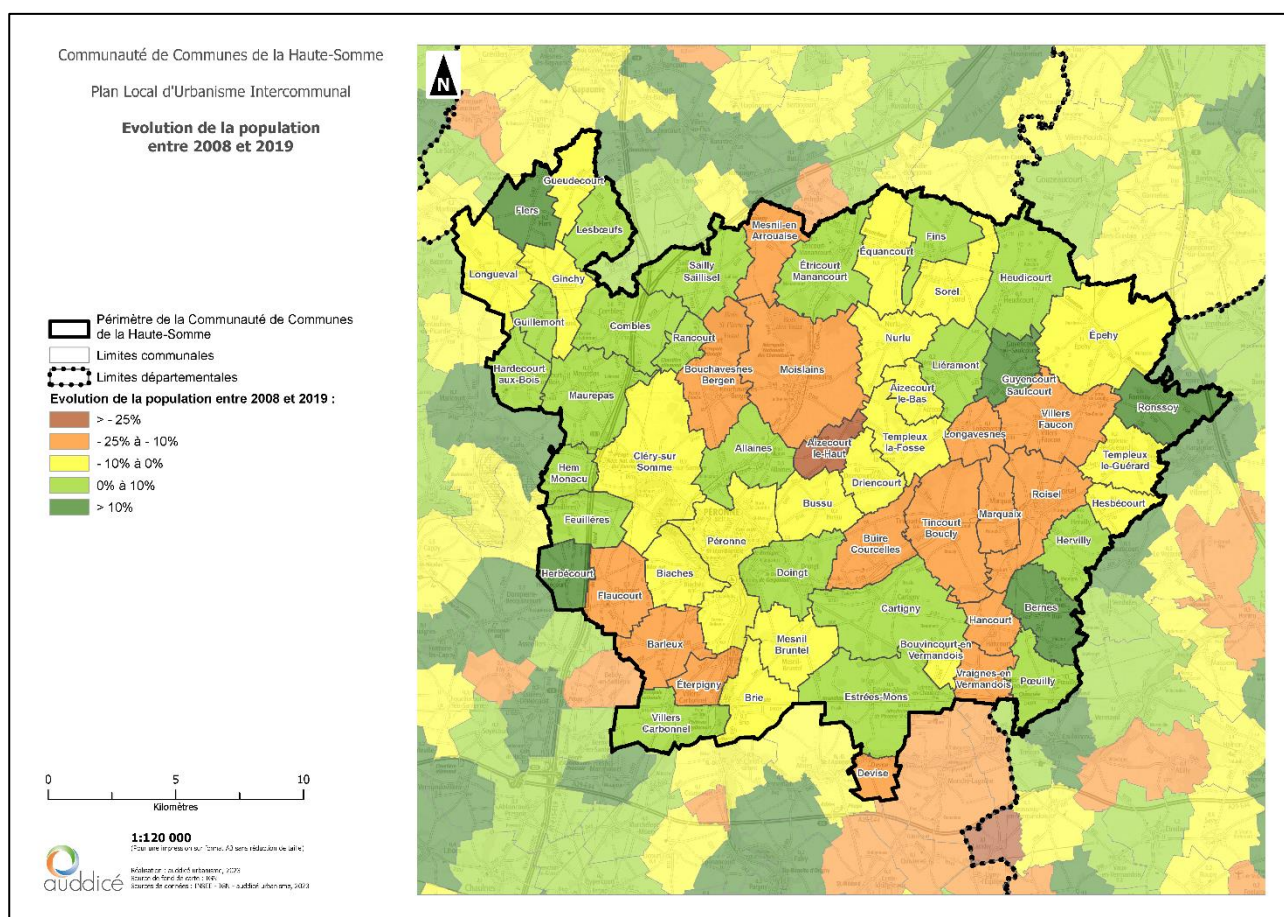
3.1. Caractéristiques socio-économiques de la population

3.1.1. Une diminution de la population active, liée à son vieillissement

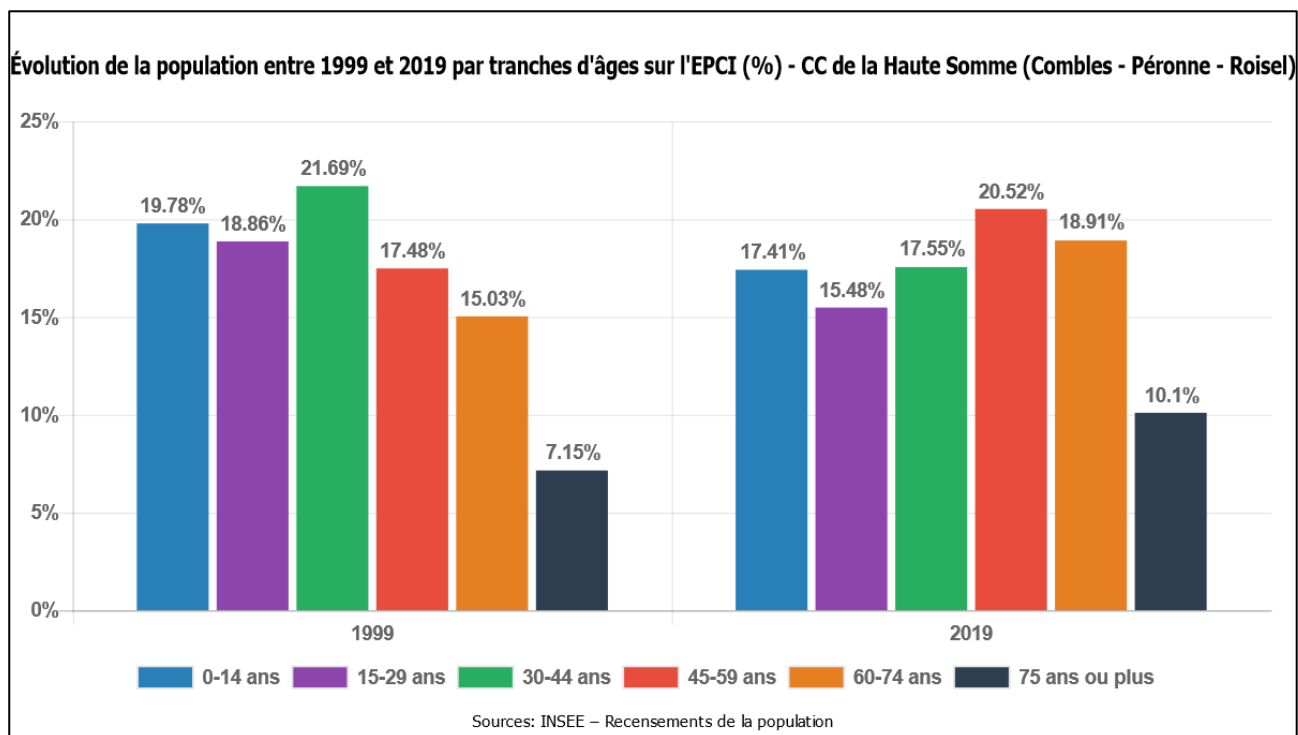
Comme vu dans le profil démographie-habitat, la population de la Communauté de Communes de la Haute-Somme est tout juste stabilisée sur la dernière année de recensement. On observe ici que la partie du territoire la plus éloignée des échangeurs autoroutiers (cf. profil mobilité), continue néanmoins à subir une démographie négative (supérieure à -3.1% de la population entre 2013 et 2019). Ces données illustrent donc le fait que la proximité d'un échangeur autoroutier a été un critère d'attractivité non négligeable pour les ménages sur les 15 dernières années.

Il convient également de s'intéresser à l'aspect qualitatif et non juste quantitatif de ces données. Pour rappel, la population non seulement stagne en quantité après avoir chuté durant 30 ans, mais tend, comme partout en France en dehors du centre des grandes métropoles, à vieillir.

Carte 14. Evolution de la population entre 2008 et 2019



Evolution de la structure par âge de la population de La Communauté de Communes de la Haute Somme entre 2013 et 2019

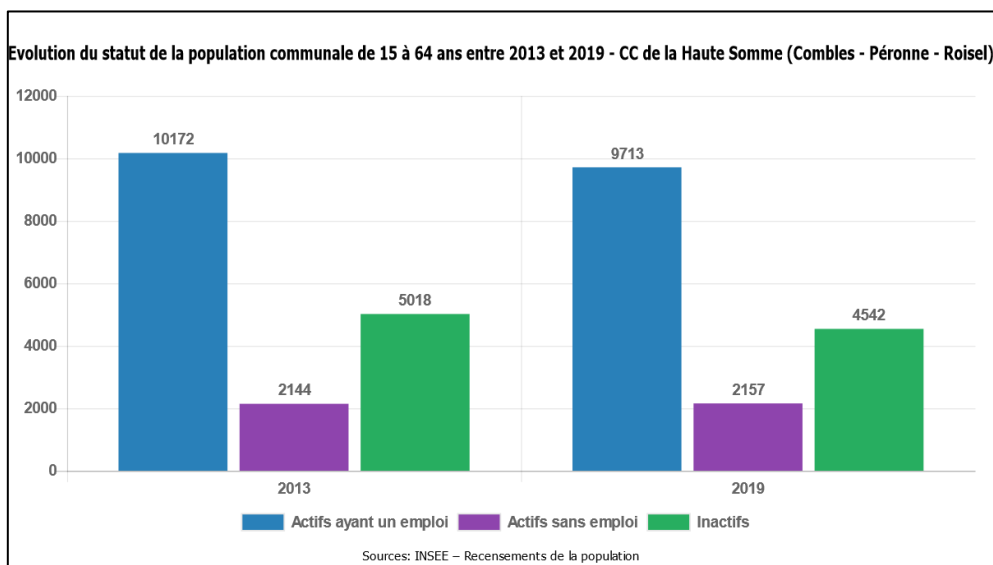


Source : INSEE RP2013 et RP 2019

Ce vieillissement aboutit mécaniquement à une baisse tendancielle de la part des actifs dans la population totale. On voit ainsi que le nombre de 15-59 ans a légèrement baissé entre 2013 et 2019, tandis que la part des actifs parmi ceux-ci est passée de 68.8% en 2008 à 67.5% en 2019.

3.1.2. Une diminution de la part des actifs occupés

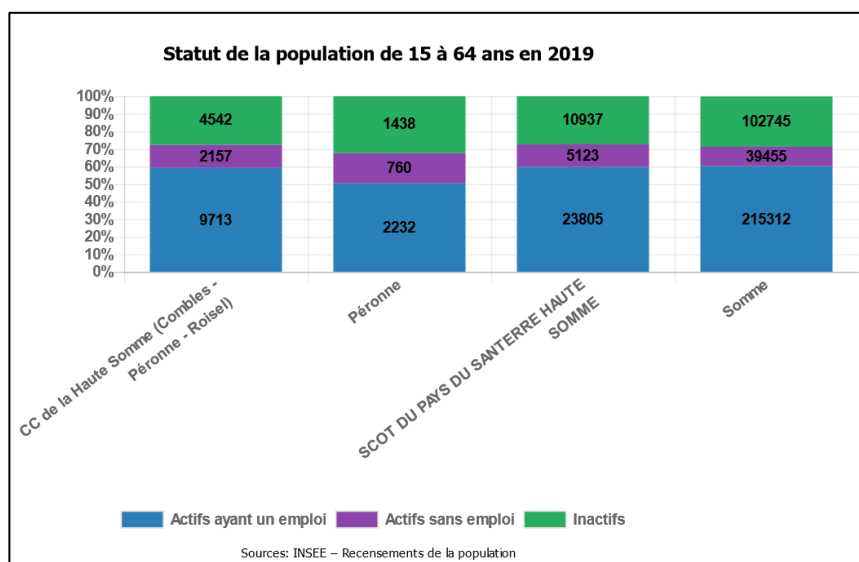
Il est par ailleurs notable qu'au sein du groupe formé par les actifs de 15-64 ans, le nombre des actifs sans emploi, c'est-à-dire des chômeurs, a progressé de 0.6% entre 2013 et 2019 (+16 individus), tandis que le nombre d'actifs occupés baissait de 459 personnes. On a donc un rétrécissement de la population en âge d'être active et, au sein de celle-ci, une réduction de la part des individus ayant effectivement un emploi.



Source : INSEE RP2013 et RP2019

En 2019, les chômeurs représentent ainsi 13.1% de la population active de la Communauté de Communes de la Haute Somme, contre 12.8% au niveau du SCOT, 12.1% pour la Somme et 9.9% pour la France métropolitaine.

Comparaison du statut de la population de 15 à 64 ans en 2019

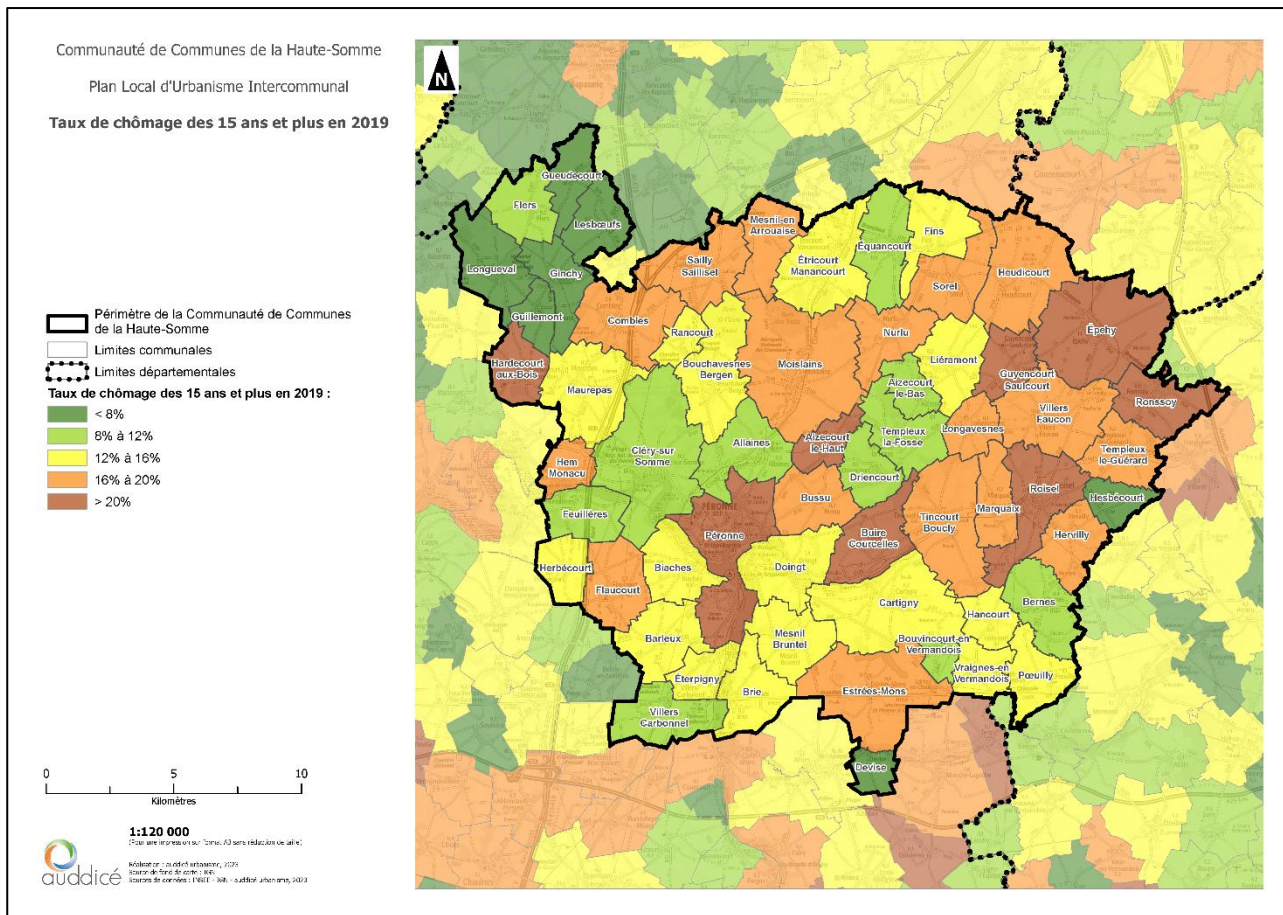


Source : INSEE RP 2019

On note cependant d'importantes variations au sein du territoire intercommunal : en effet, Péronne présente un profil bien spécifique, la part des inactifs y étant de près d'un tiers, celle des actifs sans emploi de plus d'1/6ème. Les actifs occupés n'y représentent donc qu'un habitant sur deux.

Une telle concentration sur Péronne peut s'expliquer par le fait que les personnes en perte d'autonomie peuvent tendre à se rapprocher des équipements et services, et donc de la ville-centre, et par le fait que la vie en dehors de Péronne, sans un véhicule motorisé lui-même difficilement accessible pour une personne sans emploi, est extrêmement problématique du fait de la rareté des transports en commun. On pourrait aussi y voir un lien avec la structure des logements, Péronne concentrant la grande majorité de l'offre sociale à l'échelle de la Communauté de Communes de la Haute Somme.

Carte 15. Taux de chômage des ans et plus en 2019



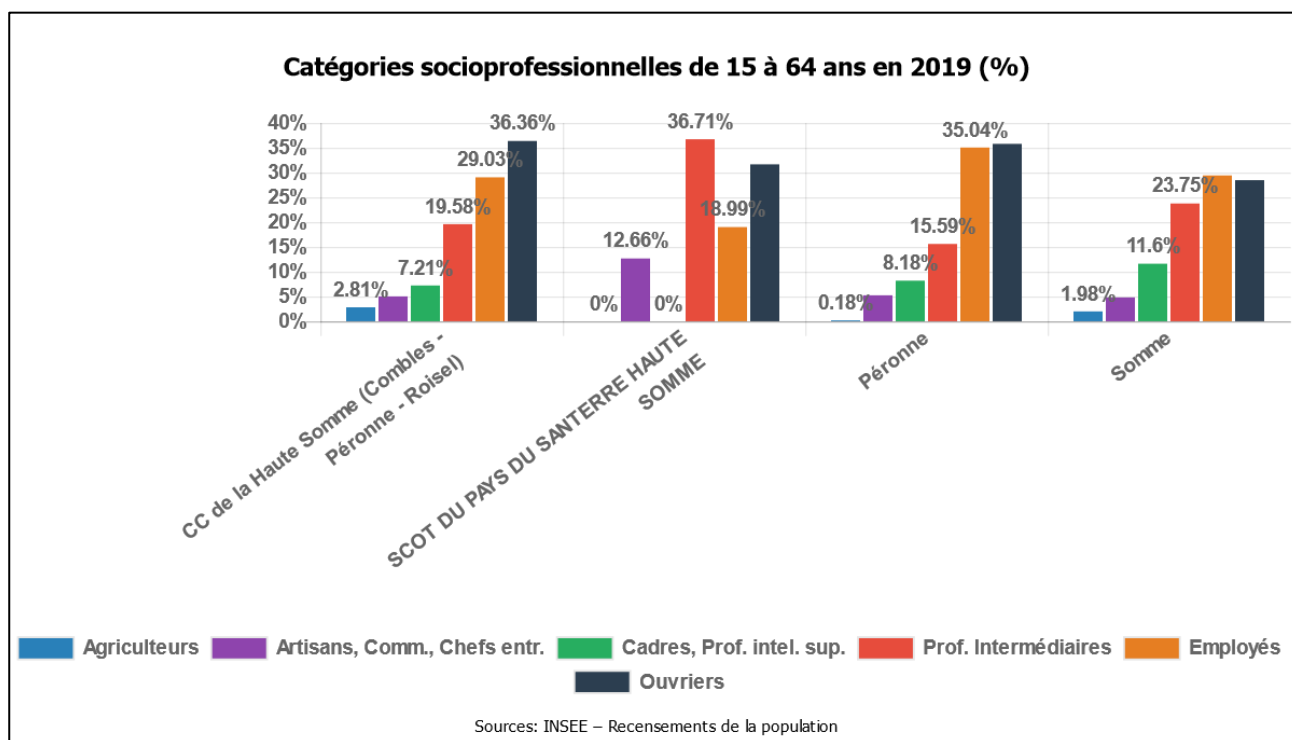
Retour d'atelier au sujet du taux de chômage

Lors de l'atelier consacré à l'emploi et à l'économie qui s'est tenu le 06 novembre 2018, plusieurs participants ont souligné que le nombre de saisonniers (de Bonduelle notamment), peut fausser ces données.

En conséquence, le taux de chômage élevé pour les communes de Devise et Estrées-Mons, doit être appréhendé avec prudence au regard de cet élément pouvant biaiser les statistiques.

3.1.3. Les classes populaires et à faible niveau d'études surreprésentées, malgré une forte progression des diplômés de l'enseignement supérieur en 15 ans.

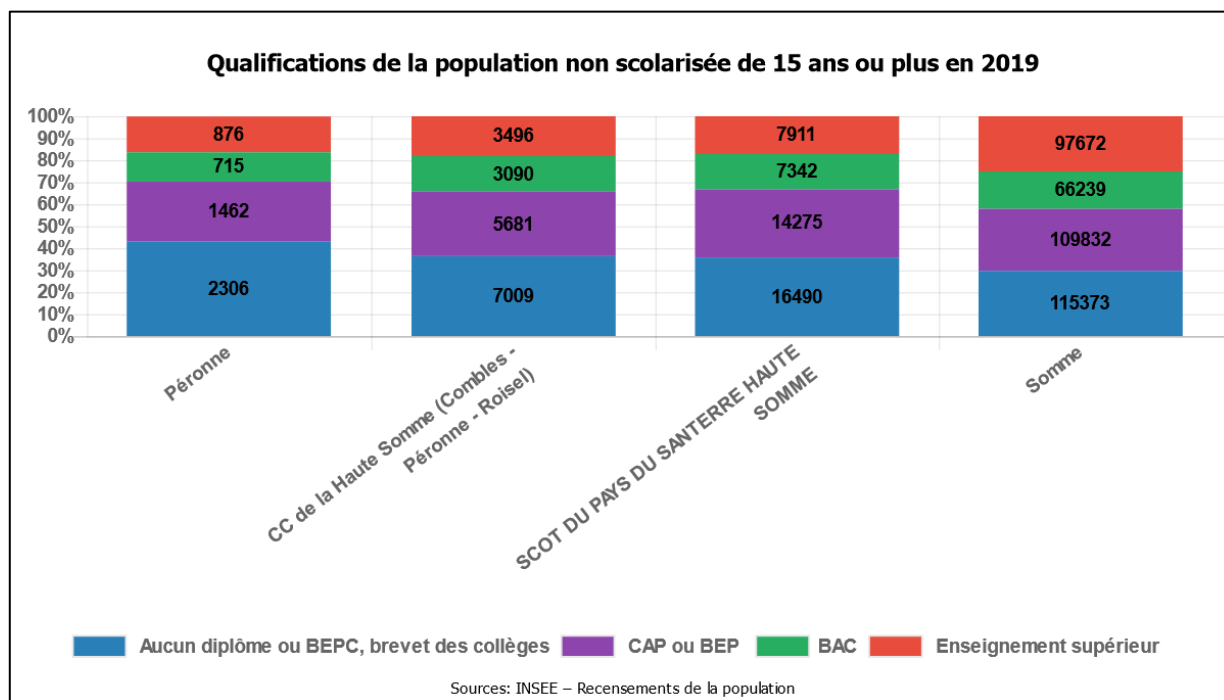
Cet important taux de chômage peut s'expliquer en partie par la structure des actifs : les professions et catégories-socioprofessionnelles dites « populaires », ouvriers et employés, représentent ainsi ensemble près de 65.4% de la population active occupée de la Communauté de Communes de la Haute Somme, contre 23.7% au niveau national. Or ces catégories sont particulièrement exposées au risque de chômage.



Source : INSEE RP 2019

On constate également un niveau d'étude moyen inférieur à la moyenne départementale, près de 33.9% des habitants n'ayant aucun diplôme hors BEPC / brevet des collèges.

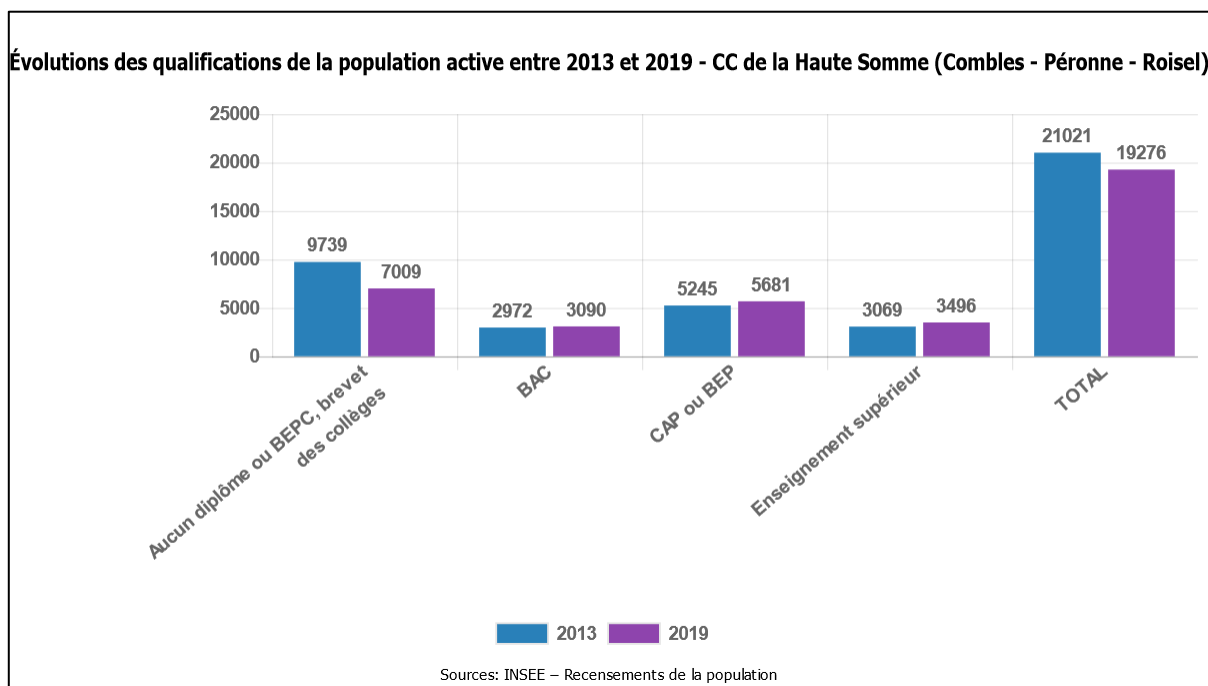
Comparaison des niveaux de diplômes de la population de 15 ans et plus non-scolarisée en 2019



Source : INSEE RP 2019

Il apparaît pourtant que le nombre de diplômés a fortement augmenté depuis 1999. Le nombre de possesseurs du Baccalauréat a ainsi augmenté de plus de 40%, celui des diplômés du supérieur a quant à lui quasiment triplé en 15 ans. On observe là l'effet de la démocratisation des études, dont la principale conséquence est d'avoir rendu les diplômes comme une condition souvent nécessaire à l'accès à l'emploi.

Evolution du niveau de diplôme de la population de 15 ans et plus non-scolarisée de la Communauté de Communes de la Haute Somme entre 2013 et 2019



Source : INSEE RP 2019

3.1.4. Un niveau de revenu moyen bas entraînant une assiette fiscale réduite

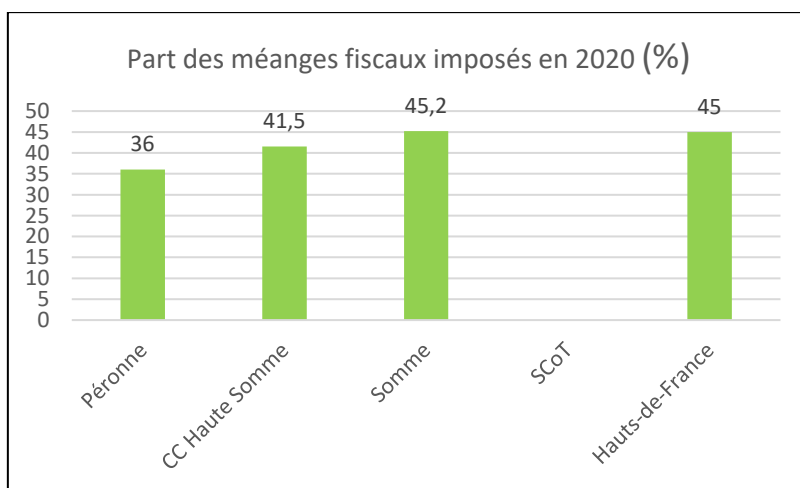
Le niveau moyen ayant augmenté, mais restant inférieur à la moyenne nationale et même départementale, il en résulte des revenus annuels moyens et une part de foyers fiscaux imposables relativement bas, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous.

Revenus moyens en 2020

	Péronne	CC Haute Somme	Somme	SCoT	Hauts-de-France
Part des ménages fiscaux imposés en 2020 (%)	36	41,5	45,2	/	45
Médiane du revenu disponible (euros) en 2020	18240	20120	20980	/	20 820

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2020

Part des foyers fiscaux imposables



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2020

Cette assiette fiscale relativement faible grève évidemment d'autant les possibilités des acteurs publics du territoire.

On voit nettement par ailleurs la situation particulière de Péronne qui, comme de nombreuses villes-centres, doit accueillir des équipements employés par l'ensemble de la Communauté de Communes et satisfaire aux besoins d'une population en partie plus précaire, avec une fiscalité réduite.

Éléments à retenir au sujet des caractéristiques socio-économiques à l'échelle de la Haute Somme

La stagnation de la population ces dernières années associée à son vieillissement aboutit mécaniquement à une baisse tendancielle de la part des actifs dans la population totale.

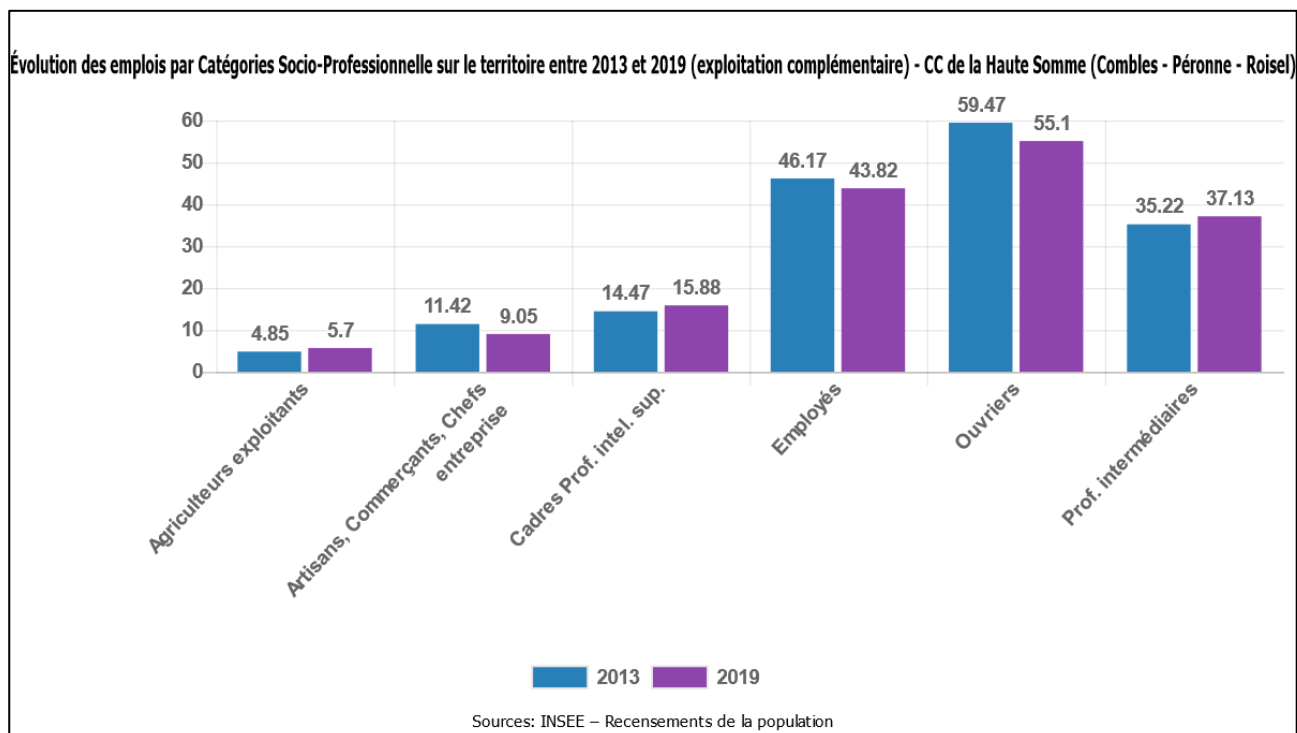
Il est par ailleurs notable qu'au sein du groupe formé par les actifs de 15-64 ans, le nombre des actifs sans emploi, c'est-à-dire des chômeurs, a progressé de +16.4% entre 2008 et 2019. On a donc un rétrécissement de la population en âge d'être active et, au sein de celle-ci, une réduction de la part des individus ayant effectivement un emploi.

Cet important taux de chômage peut s'expliquer en partie par la structure des actifs : les professions et catégories-socioprofessionnelles dites « populaires », ouvriers et employés, représentent ainsi ensemble près de 68% de la population active occupée de la Communauté de Communes de la Haute Somme, contre 48% au niveau national. Or ces catégories sont particulièrement exposées au risque de chômage.

3.2. Les structures des emplois et de la demande de main d'œuvre

3.2.1. La répartition des emplois par professions et catégories socioprofessionnelles.

Le premier constat à réaliser à la vue du graphique suivant est la chute importante du nombre d'emplois sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme. On constate que ce sont avant tout les ouvriers et les agriculteurs qui ont subi ces pertes, les autres catégories socio-professionnelles fluctuant bien plus modérément.



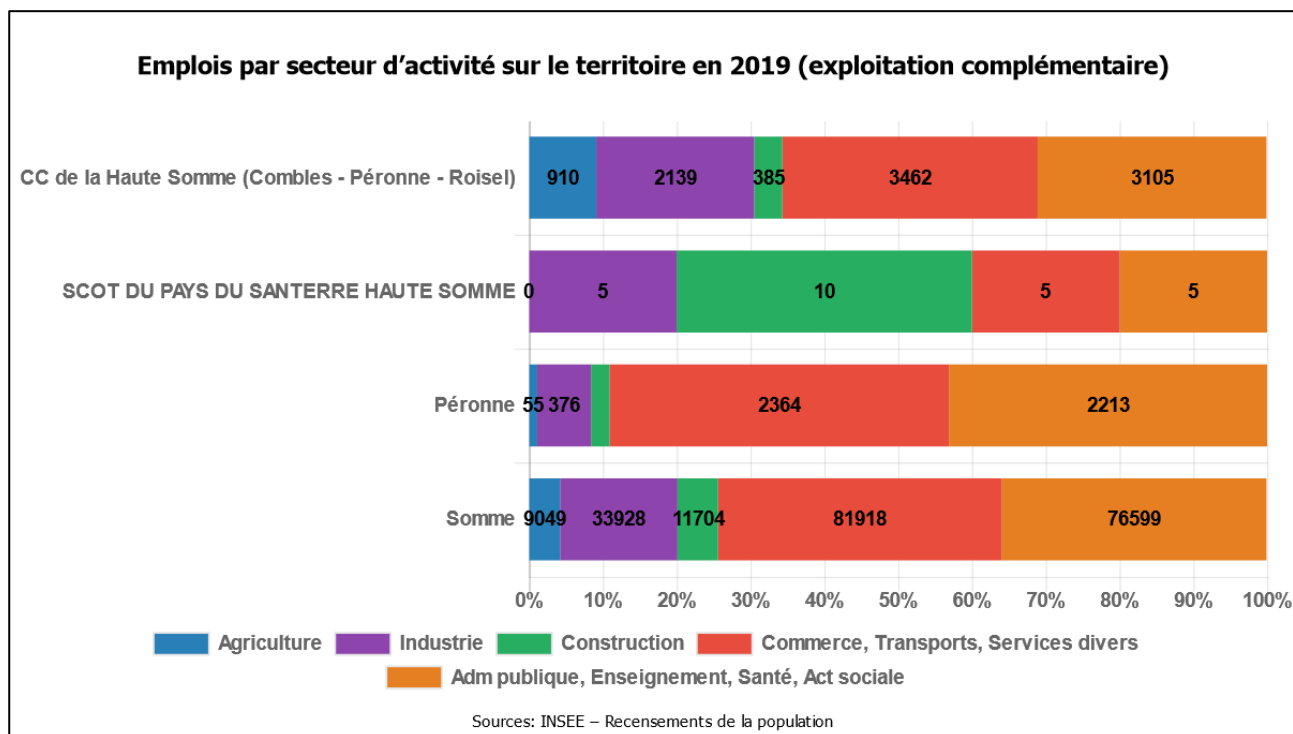
Source : INSEE RP2013 et RP2019

Parmi les causes probables ayant participé à ce phénomène, on notera la mécanisation et la délocalisation d'une grande partie des structures productives traditionnelles du territoire ; phénomène particulièrement important dans les années 70-80, qui semble se poursuivre jusqu'à nos jours.

3.2.2. La répartition des emplois par secteur et sphère d'activité

L'étude des secteurs d'activité les plus prégnants sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme permet en effet de mettre en évidence l'importance des emplois agricoles et industriels, qui représentent près de 30% des emplois. C'est un peu moins que la moyenne du territoire du SCoT, mais bien au-dessus de la moyenne départementale ou nationale.

Comparaison de la répartition des emplois par secteur d'activités en 2019



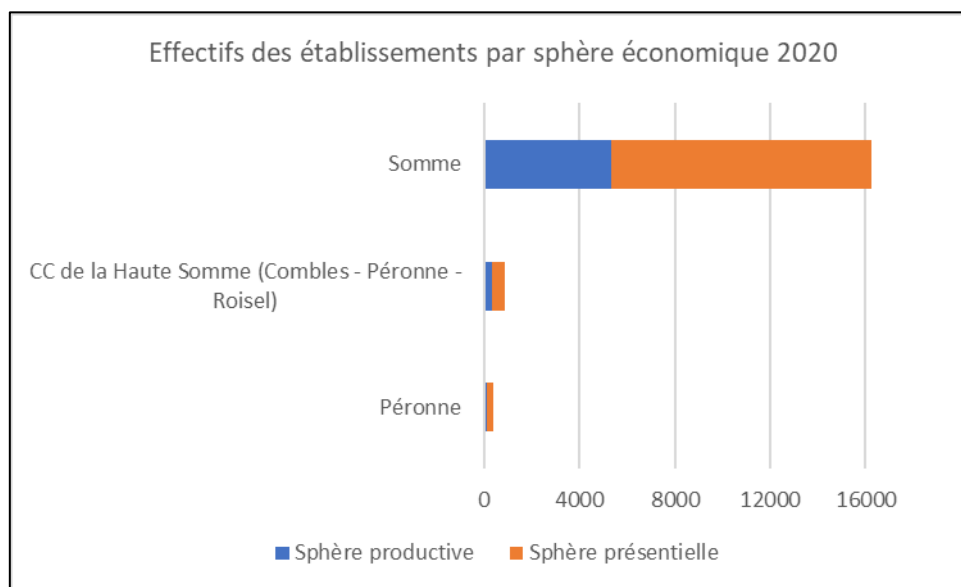
Source : INSEE RP2019

On peut par ailleurs constater la concentration des emplois de services (au sens général, incluant commerces, transports et services publics) sur Péronne, où se situent 4 474 des 6 678 emplois de ce type sur la Communauté de Communes de la Haute Somme, soit les deux tiers, alors que n'y réside qu'un quart des actifs occupés de la Communauté de Communes de la Haute Somme.

On voit là l'importance des grandes organisations : secteur public et grandes usines agro-alimentaires. Péronne abrite ainsi 2 136 emplois du secteur public/santé/éducation, sur un total de 3 072 sur la CCHS. L'hôpital de Péronne constitue par exemple un important employeur dans le secteur public/santé/éducation, autant à l'échelle de la ville que de la Communauté de Communes.

Une autre typologie existe pour classer les activités économiques, qui sépare la sphère présentielle de la sphère non-présentielle.

Etablissements actifs employeurs de la Communauté de Communes de la Haute Somme par sphère économique en 2020

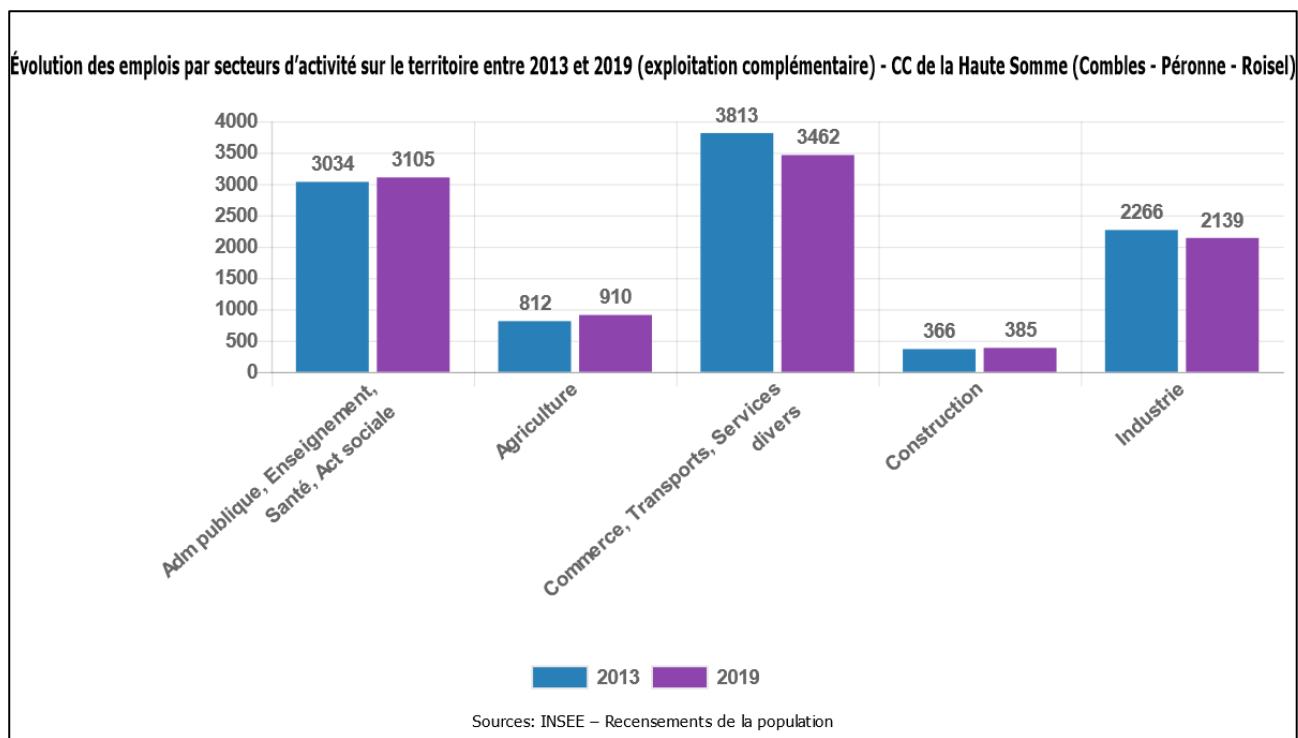


Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2020

Activités présentielles (source INSEE) : activités nécessaires à la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire

Activités productives (source INSEE) : production de biens et services consommés hors du territoire

Il n'est pas étonnant de retrouver le même type de structure que sur le graphique précédent, agriculture et industrie représentant les principaux contributeurs à la sphère non-présentielle.



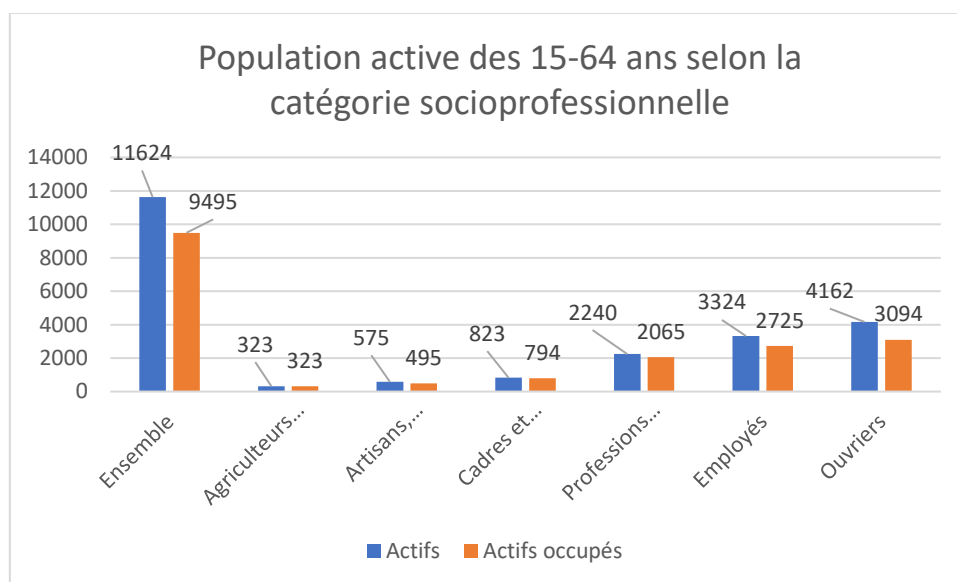
Source : INSEE RP2013 et RP2019

L'évolution du nombre d'emplois par secteur vient confirmer l'hypothèse de la désindustrialisation, puisque c'est bien dans l'industrie que la perte d'emplois a été la plus prononcée. L'agriculture et, plus étonnant, les commerces, services et transports ont également essuyé d'importantes pertes en besoin de personnel. A contrario, le secteur de la construction et ceux liés aux services publics (administration publique, éducation et santé) ont progressé.

3.2.3. Comparaison du nombre d'emplois et du nombre d'actifs par professions et catégories socioprofessionnelles

Une comparaison par catégories socioprofessionnelles des actifs occupés et des emplois permet de mettre en évidence les catégories les plus touchées par le risque de chômage ou la mobilité contrainte.

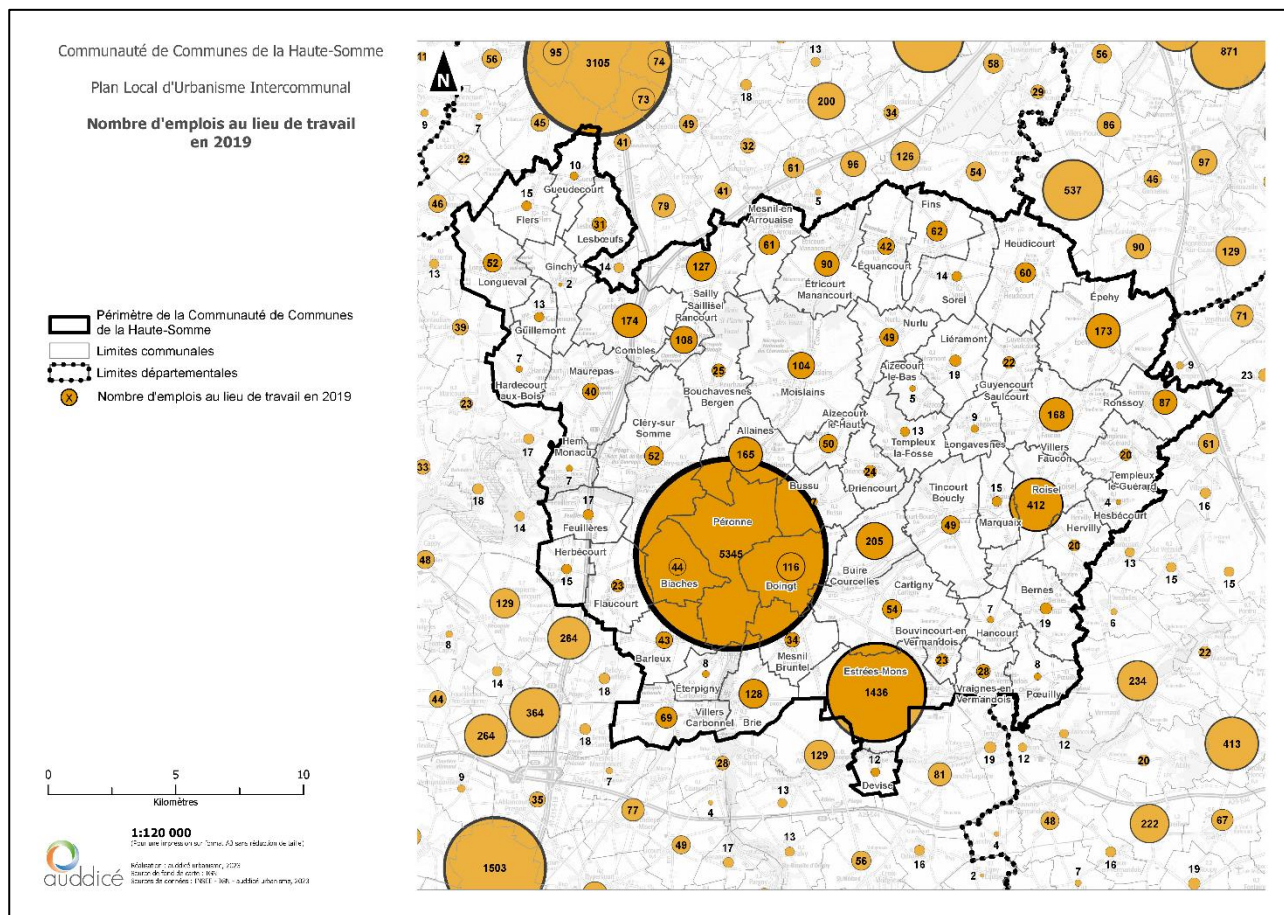
Professions et catégories socioprofessionnelles des actifs et des emplois en 2019



Source : INSEE RP2019

On voit ainsi clairement que le nombre d'emplois disponibles est inférieur aux nombres d'actifs. Ce sont ainsi près de 2000 habitants qui se tournent vers les territoires voisins, ou qui se retrouvent au chômage. Comme vu précédemment, les catégories dites populaires (employés et ouvriers) sont manifestement les plus impactées. On voit à contrario que le territoire manque de cadres et professions intellectuelles supérieures comparativement à ses besoins. On constate ici une dé-corrélation spatiale dans la mesure où les emplois présents sur le territoire ne sont pas en adéquation avec les compétences professionnelles des habitants qui y résident.

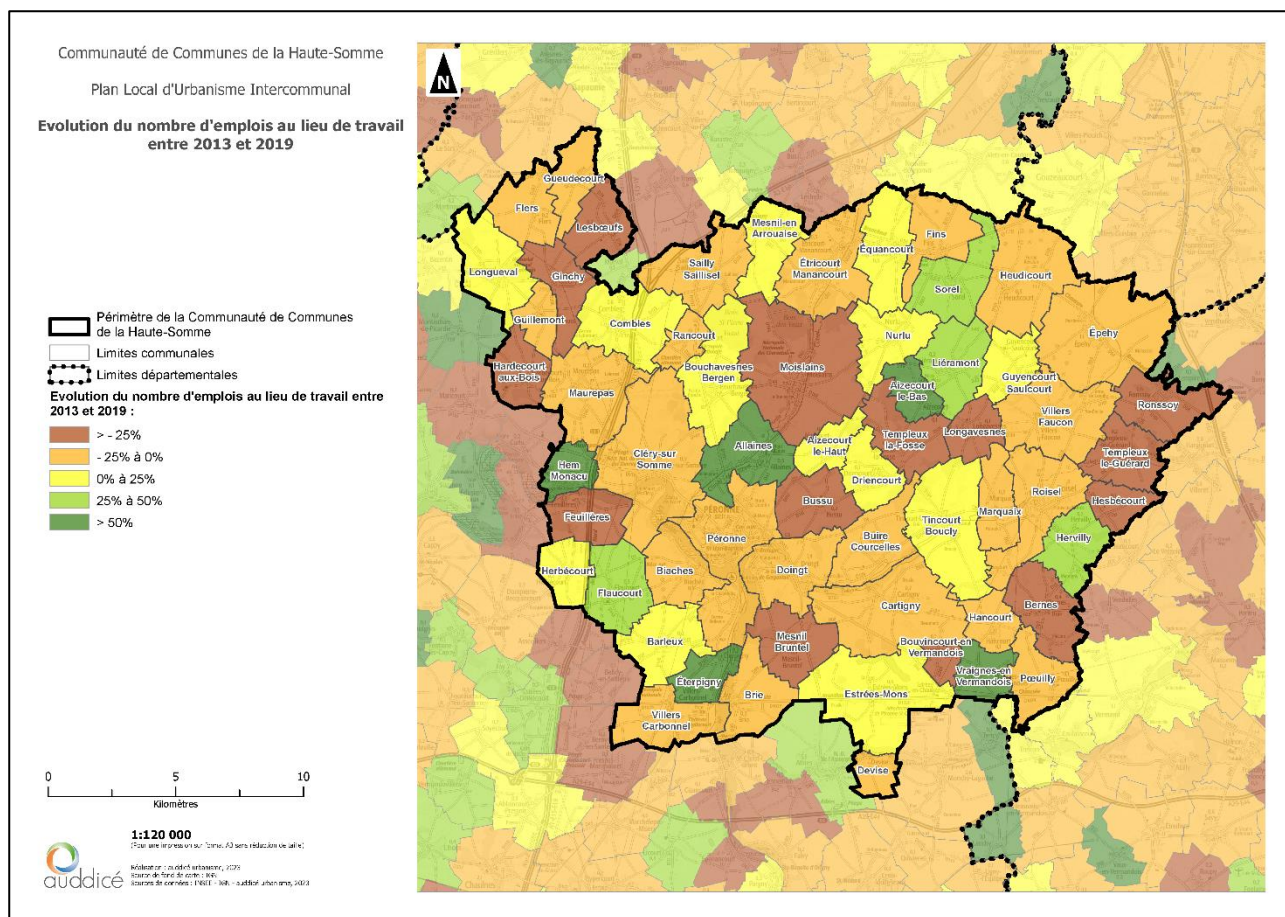
3.2.4. Répartition géographique, dynamiques de localisation et indice de concentration des emplois.



Carte 16. Nombre d'emplois au lieu de travail en 2019

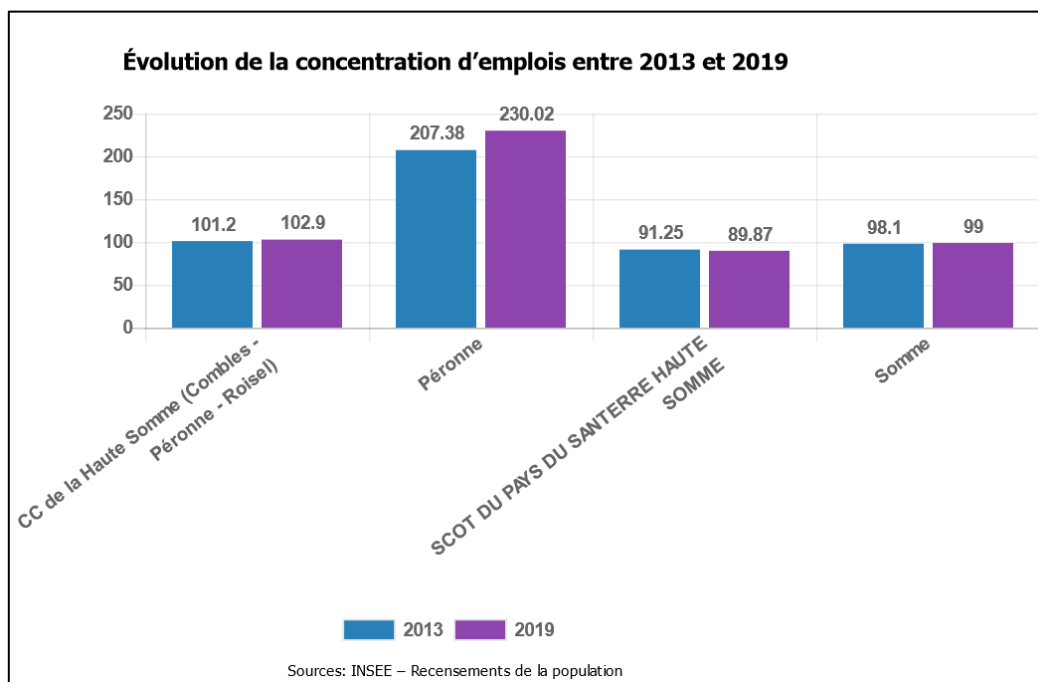
En 2019, on comptait 10 045 emplois sur la Communauté de Communes de la Haute Somme, dont 5 345 à Péronne, 1 436 à Estrées-Mons, 412 à Roisel, 168 à Villers-Faucon et 205 à Buire-Courcelles.

Toutes ces communes, à l'exception de *Allaines*, *Eterpigny*, *Hem-Monacu*, *Aizecourt-le-Bas*, *Sorel*, *Liéramont*, *Flaucourt*, *Vraignes-en-Vermandois* et *Hervilly*, ont cependant perdu des emplois entre 2013 et 2019, tandis que d'autres voyaient leur nombre d'emplois augmenter rapidement. Compte tenu du très faible stock de départ de la plupart de ces communes « dynamiques » (*Allaines*, *Poeuilly*), il est cependant difficile de tirer des conclusions de telles variations qui en valeur absolue sont peu significatives.



En rapportant le nombre d'emplois présents sur un territoire à l'effectif de la population active occupée résidant sur ce territoire, on peut calculer l'indice de concentration d'emplois.

Indice de concentration d'emploi en 2013 et 2019

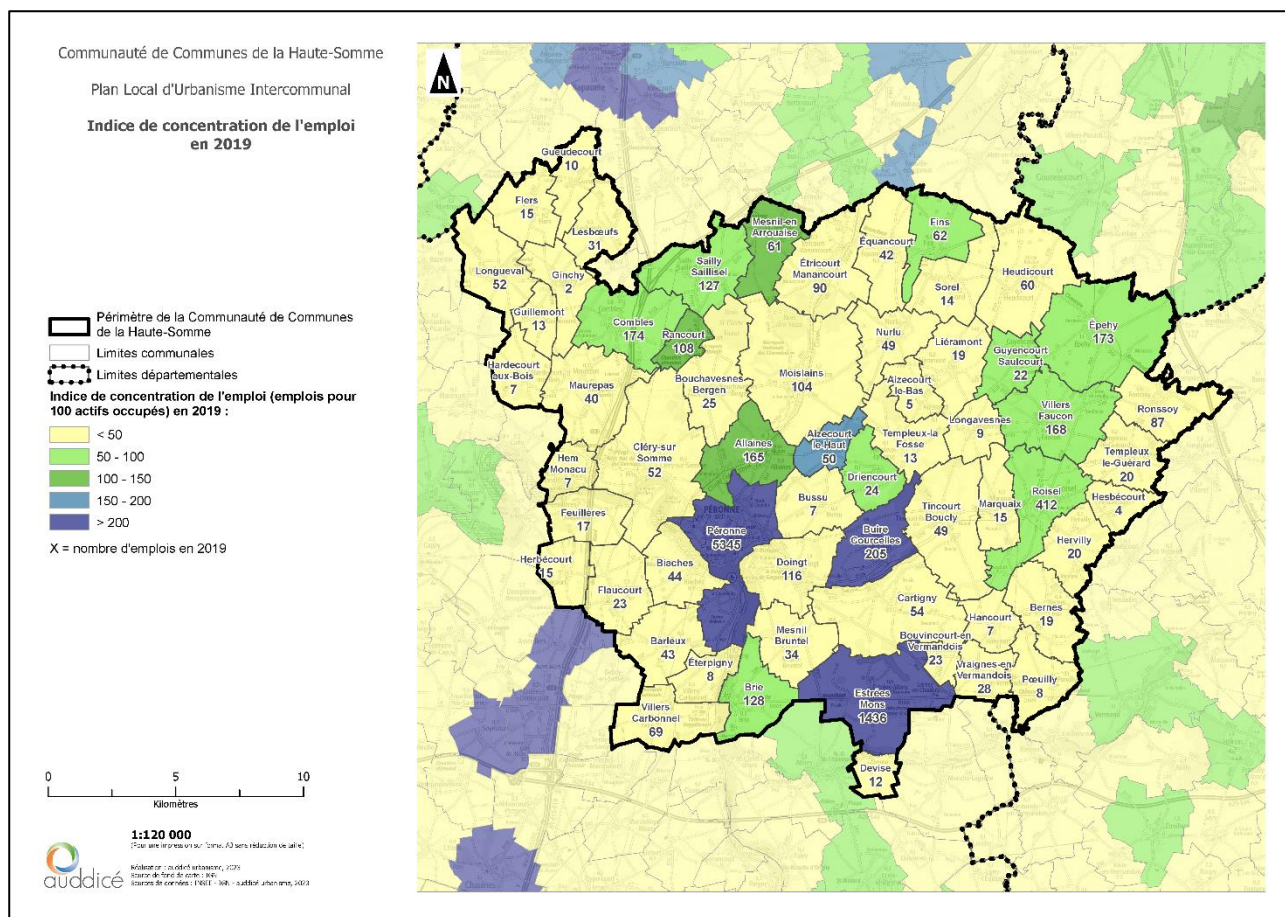


Source : INSEE RP2019

Celui-ci est au niveau de la Communauté de Communes de la Haute Somme très légèrement supérieur aux moyennes du territoire du SCOT et du département. Avec une concentration égale à 100, elle ne laisse pas transparaître l'existence d'une dé-corrélation entre emplois et actifs. Il convient donc d'insister sur le fait que l'indice de concentration se base sur les actifs occupés, et ne prend donc absolument pas en compte les chômeurs.

Cela explique l'indice très élevé de Péronne, malgré son taux de chômage important pour la Communauté de Communes de la Haute Somme. La commune héberge en effet plus de la moitié des emplois de la Communauté de Communes de la Haute Somme, et seulement un quart de ses actifs occupés.

Il convient de remarquer une légère hausse constatée au niveau de la Communauté de Communes de la Haute Somme entre 2013 et 2019, tandis que l'indice de la Somme restait stable sur la même période.



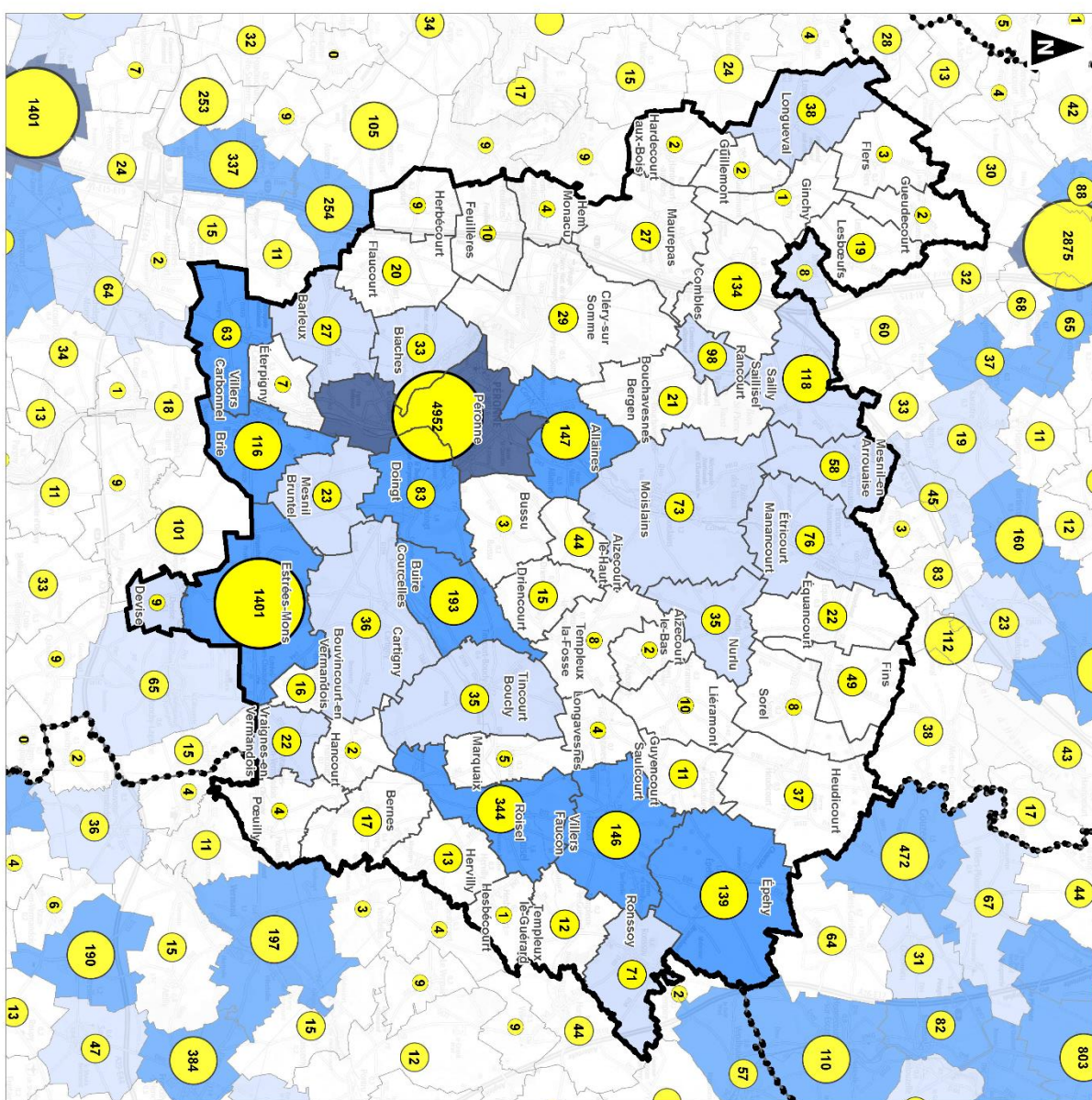
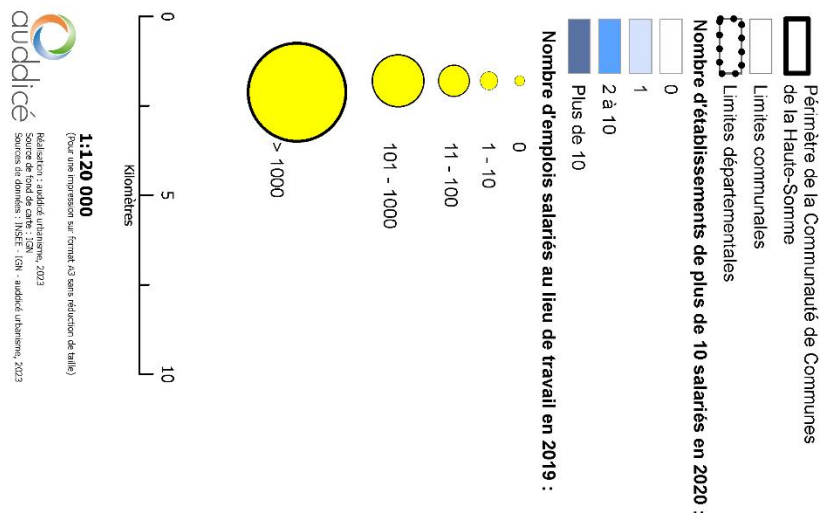
Carte 18. Indice de concentration de l'emploi en 2019

Cet indice permet de faire ressortir les principaux pôles d'emplois de la Communauté de Communes de la Haute Somme et, par contraste, les communes avant tout résidentielles.

3.2.5. Répartition géographique des établissements économiques

L'analyse de la localisation des entreprises de plus de 10 salariés vient confirmer cette idée d'une polarisation très importante de l'économie intercommunale, la plupart des emplois au sein de ce type d'entreprise étant concentrés sur Péronne et Estrées-Mons. On note néanmoins la présence de plusieurs de ces entreprises aux abords des entrées d'autoroutes et le long des principales départementales facilement accessibles depuis le réseau autoroutier.

Nombre d'établissements de plus de 10 salariés
en 2020 et nombre d'emplois salariés au lieu
de travail en 2019



Carte 19. Nombre d'établissements de +10 salariés en 2020 et nombre d'emplois salariés au lieu de travail en 2019

19 entreprises emploient plus de 50 salariés. La plupart d'entre elles sont dans le secteur de l'agro-alimentaire, du textile, de la distribution ou de la logistique.

Tableau 2. Les entreprises de plus de 50 salariés (dont le siège se situe sur le territoire intercommunal)

<i>Raison sociale</i>	<i>Localisation</i>	<i>Effectif</i>	<i>NAF 2008</i>
BONDUELLE EUROPE LONG LIFE	ESTREES MONS CEDEX (80203)	761	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
LAINIERE DE PICARDIE BC	PERONNE CEDEX (80202)	186	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels
PERODIS	PERONNE (80200)	154	Hypermarchés
LES CARS PERDIGEON	PERONNE (80200)	118	Transports routiers réguliers de voyageurs
OCP REPARTITION	PERONNE (80200)	66	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques
DE RIJKE PICARDIE	PERONNE (80200)	133	Transports routiers de fret interurbains
XELIANS ARCHIVAGE	PERONNE (80200)	100	
CORELISE	PERONNE (80200)	101	Hypermarchés
ARC FOOD FRANCE	RANCOURT (80360)	99	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
SAATI FRANCE	SAILLY SAILLISEL (80360)	88	Tissage
SYSCO FRANCE SERVICE	ESTREES MONS (80200)	74	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés
ORPEA	PERONNE (80200)	70	Hébergement médicalisé pour personnes âgées
SARL PICVERT	ESTREES MONS (80200)	50	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
TROCME VALLART EMBALLAGE	LE RONSSOY (80740)	54	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement
MILLIKEN FABRICS	MESNIL EN ARROUAISE (80360)	71	Transports routier de fret de proximité
ADECCO France	PERONNE (80200)	150	Activités des agences de travail temporaire
LUCAS EUROPE	PERONNE (80200)	61	Transports routier de fret de proximité
DMVB	MESNIL EN ARROUAISE (80360)	71	Transports routier de fret de proximité
BONDUELLE EUROPE LONG LIFE	ESTREES MONS CEDEX (80203)	472	Autres transformation et conservation de légumes

Source : <https://www.aef.cci.fr>

Éléments à retenir au sujet de l'emploi sur le territoire de la Haute Somme

En 2019, on comptait 10 045 emplois sur la Communauté de Communes de la Haute Somme, dont 5 345 à Péronne, 1 436 à Estrées-Mons, 412 à Roisel, 168 à Villers-Faucon et 205 à Buire-Courcelles.

A l'exception de Allaines, Eterpigny, Hem-Monacu, Aizecourt-le-Bas, Sorel, Liéramont, Flaucourt, Vraignes-en-Vermandois et Hervilly, toutes les communes ont cependant perdu des emplois entre 2013 et 2019.

En effet, depuis 2013, le territoire a connu une chute importante du nombre d'emplois. Ce sont avant tout les ouvriers et les agriculteurs qui ont subi ces pertes, les autres catégories socio-professionnelles fluctuant bien plus modérément.

L'étude des secteurs d'activité les plus prégnants sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme permet en effet de mettre en évidence l'importance des emplois agricoles et industriels, qui représentent près de 30% des emplois.

On peut par ailleurs constater la concentration des emplois de services (au sens général, incluant commerces, transports et services publics) sur Péronne.

Une comparaison par catégories socioprofessionnelles des actifs occupés et des emplois permet de mettre en évidence les catégories les plus touchées par le risque de chômage ou la mobilité contrainte. On voit ainsi clairement que le nombre d'emplois disponibles est inférieur aux nombres d'actifs. Ce sont ainsi près de 2000 habitants qui se tournent vers les territoires voisins, ou qui se retrouvent au chômage. Comme vu précédemment, les catégories dites populaires (employés et ouvriers) sont manifestement les plus impactées. On voit à contrario que le territoire manque de cadres et professions intellectuelles supérieures comparativement à ses besoins.

3.3. Zoom sur L'activité touristique

3.3.1. Cadrage – définitions et contexte

Définitions

L'INSEE définit le tourisme de la manière suivante : « Le tourisme comprend **les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel** [...], à des fins de loisirs, pour affaires, et pour autres motifs [...] ».

Ainsi, la notion de tourisme se limite aux voyages et séjours, ce qui signifie qu'un touriste passe au moins une nuit sur son lieu de visite.

Du point de vue de l'INSEE, le tourisme se distingue donc des loisirs : les activités de loisirs ne supposent pas de séjourner en dehors de chez soi.

Néanmoins, **il semble intéressant d'élargir la définition aux « excursionnistes »**, c'est-à-dire les personnes qui visitent le territoire sur la journée ou la demi-journée, et qui ont des attentes assez proches de celles des touristes : se divertir, se restaurer, se déplacer etc...

La thématique abordée dans le diagnostic est donc celle du tourisme au sens large du terme.

Contexte régional et départemental

■ L'économie touristique des Hauts-de-France en quelques chiffres

En mars 2017, l'INSEE a publié une brochure intitulée « Le Tourisme dans les Hauts-de-France : un secteur dynamique et en croissance pour l'emploi », qui permet de faire le point sur le secteur au sein de la nouvelle Région.

Cette publication indique les chiffres suivants à l'échelle des Haut-de-France :

- 50 000 emplois générés par la présence de touristes sur le territoire en 2013 (le tourisme représente 70 000 emplois si l'on prend en compte les professionnels en charge d'activités de transport ou de préparation de voyages),
- 13 000 emplois dans la restauration, 11 000 dans l'hébergement, 6 300 dans les activités de sports et loisirs, 5 300 dans les activités culturelles,
- 2,4% de l'emploi régional, soit autant que l'industrie agro-alimentaire,
- 2% de croissance de l'emploi touristique entre 2011 et 2013, soit le 4ème meilleur taux parmi les régions françaises.

A l'échelle de la nouvelle région, le tourisme représente donc un secteur d'activité significatif en termes d'emploi, et qui était dynamique jusqu'en 2013.

■ Contexte départemental

D'après la publication citée précédemment, le département de la Somme compte quant à lui 5 580 emplois directement liés au tourisme. Les deux activités qui emploient le plus sont l'hébergement (1 600 emplois), et la restauration (1 400 emplois).

Par ailleurs, la dynamique départementale est moins bonne que la moyenne régionale : l'emploi touristique a reculé de 1,4% entre 2011 et 2013, et 4,9% entre 2009 et 2013.

Comme le montre la carte suivante, la Somme comprend plusieurs attractions touristiques phares, susceptibles de générer des flux touristiques.

Les 3 formes de tourisme sont présentes dans le Département :



- Le tourisme vert, dont l'attraction phare est la baie de Somme. Les hortillonnages d'Amiens constituent également un site très fréquenté,
- Le tourisme culturel, dont l'attraction phare est la cathédrale d'Amiens (640 000 visiteurs en 2012),
- Le tourisme de mémoire, avec notamment le Circuit du Souvenir, dont fait partie l'Historial de Péronne qui affichait une fréquentation de 75 000 visiteurs en 2012, mais qui a connu une fréquentation bien plus élevée de 2014 à 2018 avec les commémorations du centenaire.

Source : Conseil Départemental de la Somme

Le contexte touristique de la Haute Somme est clairement tourné vers le tourisme mémoriel.

3.3.2. Le tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme

■ Tourisme mémoriel

La CCHS accueille de nombreux sites de mémoire liés à la Grande Guerre. Néanmoins, ils n'ont pas tous le même rayonnement.

En effet, le territoire compte de nombreux cimetières, nécropoles, monuments commémoratifs qui



ponctuent le paysage notamment de la moitié Ouest du territoire, avec 3 sites faisant partie du Circuit du Souvenir :

- **Péronne - l'Historial de la Grande Guerre**

Musée quadrilingue de référence internationale, l'Historial éclaire le visiteur sur les dimensions historiques, sociologiques et ethnologiques du premier conflit mondial. Il présente la vie quotidienne pendant la guerre à travers des témoignages de ceux qui l'ont vécue et porte un regard interactif sur le conflit.



- **Rancourt – la Chapelle du Souvenir Français**

Ce mémorial, aujourd'hui géré par le Souvenir Français, est le haut-lieu du souvenir de la participation française à la Bataille de la Somme. Le cimetière qui l'entoure est la plus grande nécropole française de la Somme. Il atteste de la violence des combats des 3 derniers mois de l'offensive (septembre-novembre 1916).



- **Longueval - Mémorial et Musée Sud-Africains de Delville Wood**

Erigés au cœur du Bois Delville, rebaptisé Devil's wood (Bois du Diable), ces deux édifices rendent hommage aux soldats sud-africains qui connurent ici leur baptême du feu. Sur les 3153 hommes qui participèrent à l'attaque du 15 juillet, seuls 143 revinrent indemnes 5 jours plus tard (édifice lié au Musée Sud-Africain).



Il s'agit des sites de mémoire les plus emblématiques du territoire, mais la Haute Somme en compte bien d'autres, comme par exemple le cimetière britannique de Sailly-Saillisel.

Certains sites mémoriaux du territoire s'inscrivent d'ailleurs dans la démarche UNESCO initiée maintenant il y a quelques années.

En effet, le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'humanité des « sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale (front ouest) » est une initiative franco-belge lancée en 2011.

Elle est aujourd'hui portée par :

- les départements français situés sur la ligne de front (fédérés au sein de l'association des Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre), l'Etat français, des collectivités locales, des associations...
- les régions flamande et wallonne,
- les pays ayant participé au conflit, et les structures gestionnaires des sites.

Les objectifs affichés par ce projet sont multiples :

- **Symbolique** : hommage aux soldats tués dans le conflit (sans distinction nationale, ethnique, sociale ou religieuse), reconnaissance des territoires victime du conflit, valorisation des démarches funéraires des années 20 – 30,
- **Culturel et éducatif** : consolider l'humanité autour des notions de paix et d'union, sensibiliser l'humanité à la thématique de la Grande Guerre, porter une médiation vis-à-vis des jeunes,
- **Patrimonial** : identifier les sites funéraires et mémoriels les plus représentatifs du front occidental, identifier périmètres alentour à sauvegarder (sans scléroser l'ensemble du territoire), doter les sites d'une protection au niveau national, intégrer les sites et leurs périmètres de protection dans les documents d'urbanisme,
- **Aménagement** : créer des zones d'interprétation, participer au développement du territoire, mettre les sites leur environnement en réseau avec les autres atouts du territoire, pérenniser les investissements,
- **Touristique** : valoriser une destination unique à l'échelle du front occidental, mettre les sites de mémoire en réseau, sensibiliser de nouveaux publics à la thématique, accompagner et pérenniser la mémoire vivante, créer/maintenir des liens avec divers acteurs.
- **Economique** : accroître le nombre de touristes (30% en 5 ans), maintenir la fréquentation touristique, contribuer au développement économique et accroître les retombées sur le territoire, ouvrir le territoire à l'international.

Sur le territoire de la Haute Somme, les sites candidats sont Longueval et Rancourt :

- **LONGUEVAL**

- Mémorial national sud-africain,
- Delville woodcemetery,
- Longueval Road Cemetery,
- Caterpillar Valley Cemetery,
- Caterpillar Valley Memorial,
- Thistle Dump Cemetery,
- London Cemetery and extension,
- Obélisque divisionnaire néo-zélandais.

- **RANCOURT**

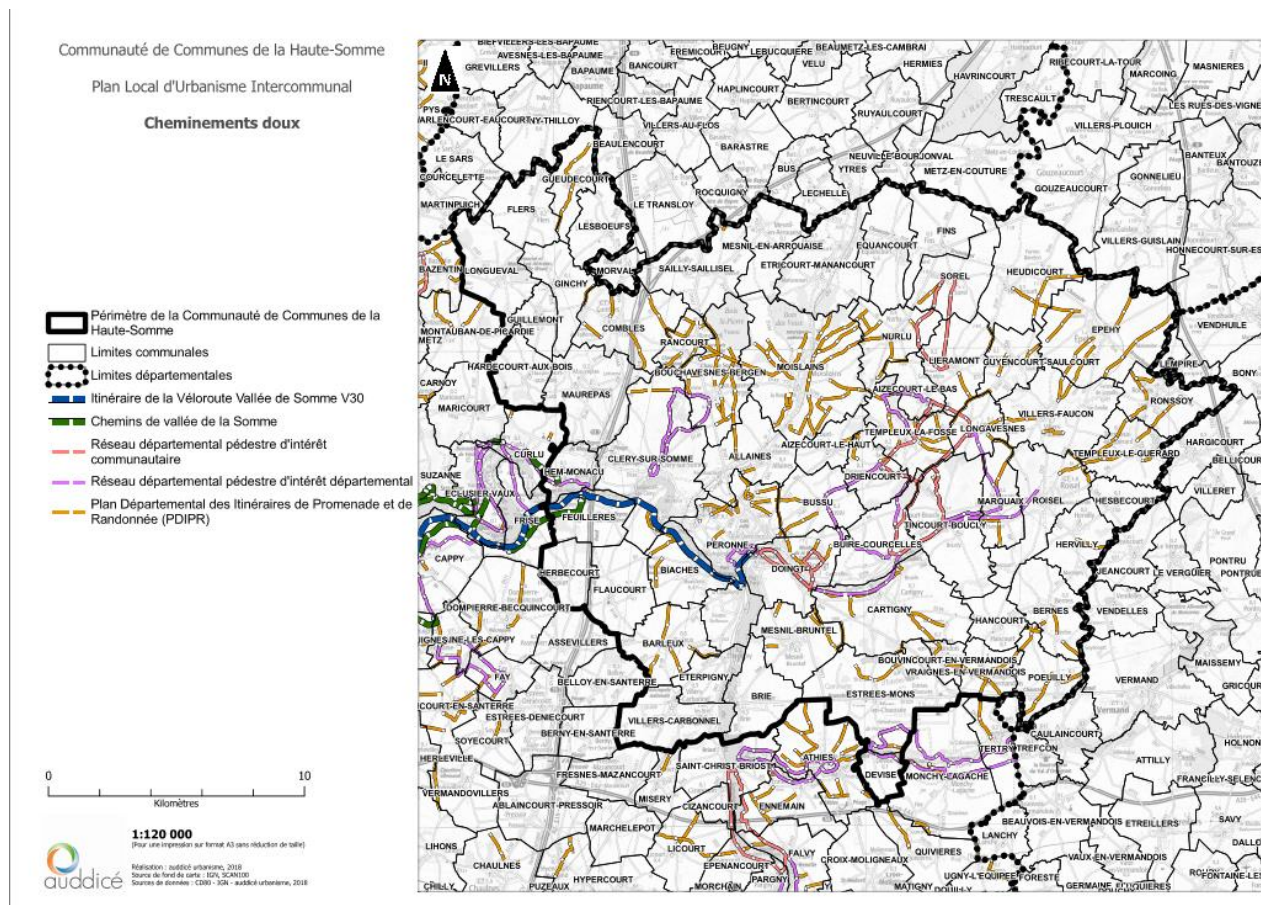
- Nécropole française de Rancourt,
- Chapelle du Souvenir français,
- Cimetière britannique,
- Cimetière allemand.

■ Tourisme vert

• Les randonnées

Le tourisme vert sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme est lié à la pratique de randonnées pédestres, équestres ou cyclos, et de la pêche.

Carte 20. Les cheminements doux



En effet, les cheminements doux sur le territoire sont nombreux, et on note notamment la présence de la Véloroute Vallée de la Somme (V30).

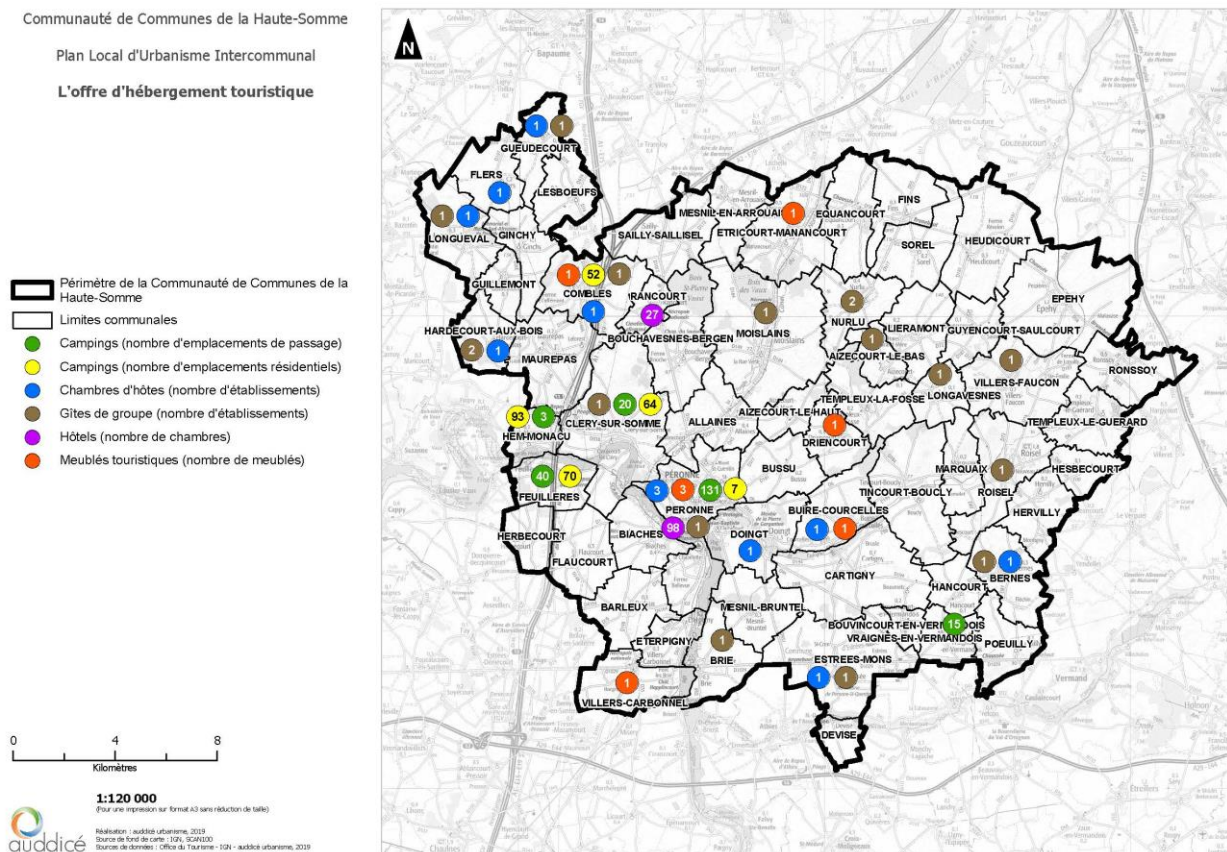
La Véloroute de la Vallée de la Somme relie Péronne à Saint-Valéry-sur-Somme, sur un parcours de 120 kilomètres. Elle est mise en valeur dans le cadre du Grand Projet Vallée de la Somme avec l'aménagement de maisons de la vallée et de belvédères.

3.3.3. L'accueil des touristes : hébergement et restauration

■ L'offre d'hébergement

La carte exposée ci-dessous représente l'offre touristique présente au sein de la CCHS.

Carte 21. L'offre d'hébergement touristique



Les caractéristiques principales de cette offre sont les suivantes :

	Hébergement touristique Haute-Somme (INSEE 2018)			
	Nombre d'établissements	Nombre de chambres ou d'emplacements	dont emplacement loué à l'année	d'où emplacement "touristique"
Hôtellerie classée	3	110	/	110
Hôtellerie non classée	2	15	/	15
Campings classés	8	432	223	209
Camping non-classés	1	63	63	0
TOTAL	14	620	286	334

Source : INSEE 2018

Hébergement touristique HAUTE SOMME (2023)		
	Nombre d'établissements	Nombre de chambres ou d'emplacements
Hôtellerie classée	3	110
Hôtellerie non classée	1	8
Campings classés	4	231
Camping non classés	3	135
Total	11	484

Tableau 3. Hébergement touristique en Haute Somme (2023)

Source : Insee, partenaires territoriaux - 2023

- L'importance de l'offre de camping dans la vallée de la Somme (principalement). Ce tourisme est d'abord un tourisme vert (pratique de la pêche, de la randonnée, et d'autres activités de plein air), généré par les espaces naturels exceptionnels de cette entité paysagère. Néanmoins, ces campings présentent une spécificité importante : de nombreux emplacements sont loués à l'année (286), il reste donc 334 emplacements « touristiques ». Ainsi la pratique du camping dans la Haute Somme est beaucoup le fait d'une clientèle d'habitues, qui reviennent chaque année, et à la saison.
- Une offre hôtelière satisfaisante, ciblée sur 2 communes : Péronne (98 chambres), et Rancourt (27 chambres)
- Une offre diffuse de chambres d'hôtes, meublés touristiques (gîtes ruraux notamment) et gîtes de groupes.

Par ailleurs, la carte en page suivante illustre également que le phénomène de résidences secondaires sur le territoire est relativement limité et en déclin ; la part communale du nombre de résidences secondaires recensées à l'échelle intercommunale est très souvent inférieure à 5%. Seule la Ville de Péronne en accueille plus de 15%.

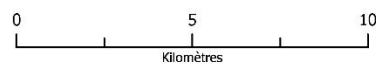
Part communale du nombre de résidences secondaires recensées à l'échelle intercommunale en 2019

-  Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme
-  Limites communales
-  Limites départementales

Part communale du nombre de résidences secondaires recensées à l'échelle intercommunale en 2019 :

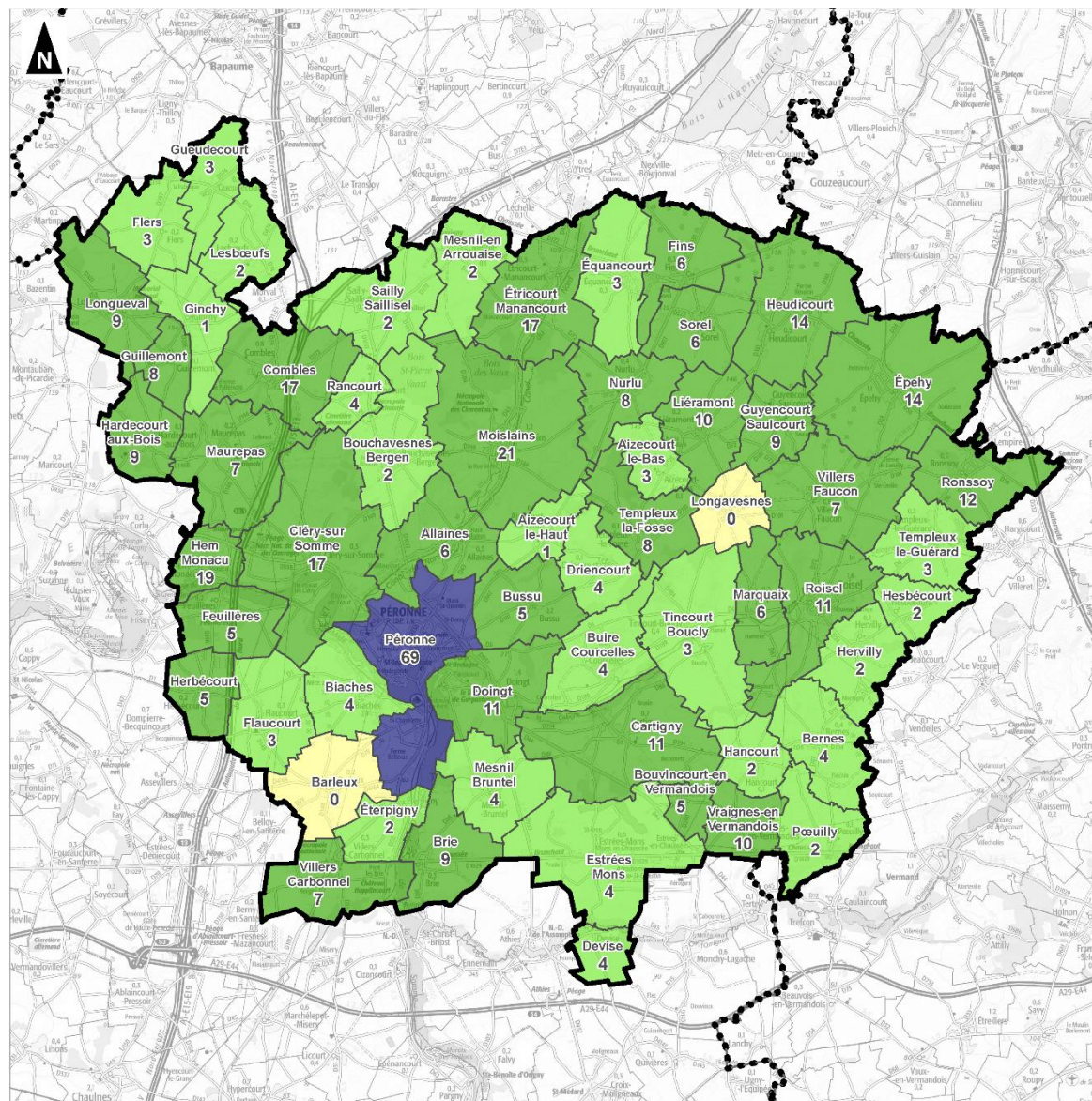
-  Pas de résidence secondaire recensée
-  < 1%
-  1% à 5%
-  5% à 15%
-  > 15%

X = nombre de résidences secondaires en 2019



1:120 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

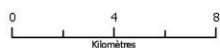
 Révisé : auddicé urbanisme, 2023
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : INSEE - IGH - auddicé urbanisme, 2023



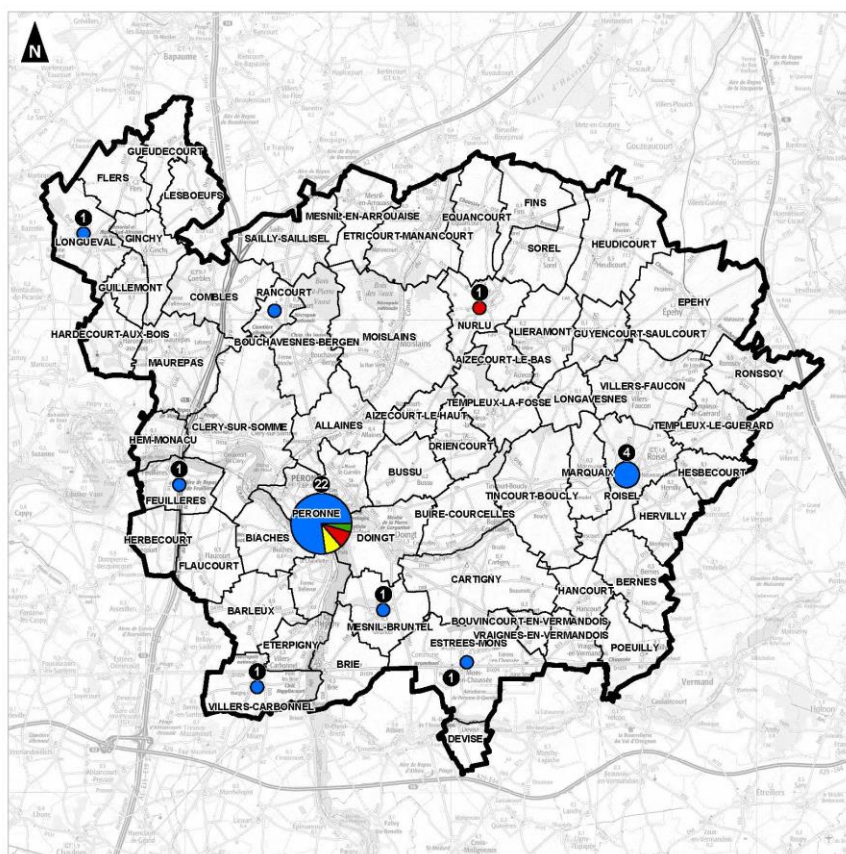
Carte 1. Part communale du nombre de résidences secondaires recensées à l'échelle intercommunale en 2019

■ L'offre de restauration

Communauté de Communes de la Haute-Somme
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
L'offre de restauration



1:120 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 auddicé
 Réalisation : auddicé urbanisme, 2023
 Source de fond de carte : IGN, SCAN200
 Sources de données : Office du Tourisme - 104 - auddicé urbanisme, 2023



Carte 22. L'offre de restauration

La carte ci-dessus, réalisée notamment sur la base des données présentes sur le site de l'office du tourisme, laisse apparaître une concentration de l'offre de restauration sur Péronne.

Toutefois, on retrouve quelques établissements en-dehors de la ville centre, notamment à Roisel, Rancourt, Longueval, Feuillères, Villers-Carbonnel, Mesnil-Bruntel et Estrées-Mons.

Éléments à retenir au sujet de l'activité touristique à l'échelle de la Haute Somme

Sur le territoire, le tourisme mémoriel est le principal vecteur de flux touristiques, avec des sites emblématiques, qui pourraient encore gagner en visibilité avec le potentiel classement UNESCO.

Le territoire présente également de nombreux atouts en termes de tourisme vert, avec la vallée de la Somme et la véloroute qui débute à Péronne, de nombreux sentiers de randonnées, de nombreuses exploitations agricoles pouvant représenter un potentiel dans le développement du tourisme vert avec la diversification de leur activité. En effet, une exploitation peut diversifier ses activités en vendant directement ses produits (produits du terroir) ou en mettant en place des activités annexes (exemple : balades en poney, visites pédagogiques...).

	Lors de l'atelier patrimoine-tourisme qui s'est déroulé le 21/01/2019 à Péronne, les participants ont été invités à imaginer quel serait le projet prioritaire à mettre en œuvre avec une enveloppe de 500 000 euros pour développer le tourisme sur le territoire. Résultats de l'atelier : • Secteur Nord-Est : projet de mise en place de la maison du légume à Estrées-Mons. • Secteur Sud-Est : même projet mais nommé « cité de l'agroalimentaire de la graine à l'assiette » (ateliers découvertes, cuisine, restauration...). • Secteur Sud-Ouest : projet de développer la communication de l'office du tourisme et en faisant valoir davantage la promotion des animations du territoire. • Secteur Nord-Ouest : développer le mémorial sud-africain de Longueval en créant un espace d'accueil pour les visiteurs et en passant une convention avec l'Afrique du Sud. • Pour l'équipe technique du PLUi, le projet prioritaire serait la requalification du moulin Damay à Péronne qui pourrait être le support d'un développement touristique mais aussi accueillir des services publics.
---	---

3.4. Conclusion de l'atelier avec les élus – atouts, faiblesses, potentiels à développer



■ Les atouts du territoire

- L'espace et les coûts d'implantation réduits,
- Bonduelle, Sucrierie Cristal Union, laitière de Picardie : entreprises tournées vers d'Europe et le Monde,
- L'aérodrome, et la proximité avec Albert-Méaulte,
- Infrastructures de transport, situation géographique proche de la gare TGV et facilité d'accès par autoroute,
- Projet de Canal Seine Nord Europe,
- Pôles de consommation,
- Filière agroalimentaire développée,
- Agriculture – Excellente qualité des terres,
- Richesse du patrimoine,
- Pôle santé de Péronne,
- Main d'œuvre présente et travailleuse,
- Plusieurs lycées sur le territoire : 3 lycées à Péronne qui se complètent,
- Espaces naturels de qualité, et patrimoine qui présentent un potentiel touristique important,
- Développement des circuits courts,

■ Les faiblesses du territoire

- Une concurrence avec les villes voisines, et peu de liens avec les territoires voisins,
- L'absence de transports en commun performants, absence de desserte ferroviaire,
- Commerces en centre-ville en perte de vitesse (difficulté à maintenir les commerces),
- Main d'œuvre peu qualifiée/manque de cadres,
- Fibre à développer plus rapidement,
- Concurrence internationale, notamment sur le textile,
- Manque de dynamisme sur le développement économique à l'échelle de la CCHS (image du territoire),
- Certains choix d'investissements pas toujours générateurs d'emplois,
- Manque de foncier économique,
- Canal du Nord trop petit,
- Trop d'inconnues autour du CSNE,
- Peu de projets sur les petits loisirs et les activités culturelles,

■ Les potentiels à développer :

- Friche FLODOR,
- Le développement économique de la CCHS devrait être l'axe prioritaire de l'intercommunalité,
- Coworking > ancien monoprix de Péronne ?,
- L'aménagement d'un tiers lieu numérique dans les ex-magasins GITEM à Péronne,
- Agriculture et tout ce qui gravite autour (exemple : développer une unité de méthanisation ?),
- La formation, l'apprentissage à développer,
- Développer les réseaux, la fibre, la téléphonie,
- Développer le tourisme,
- Vieillesse de la population > développement de la silver-économie,
- L'arrivée du Canal,
- Poursuivre le développement des services à la personne, des circuits courts (cela rejoint aussi l'agriculture),
- Remettre en service la gare de Péronne ?,

3.5. LES ENJEUX DEFINIS PAR LES ELUS CONCERNANT CETTE THEMATIQUE

- > La valorisation du positionnement de la Haute Somme vis-à-vis de son excellente desserte autoroutière et de sa proximité avec la gare TGV Haute Picardie
- > Le confortement et le développement des pôles d'emploi existants et l'accueil de nouvelles entreprises
- > La valorisation de la friche FLODOR et la reconquête des autres friches
- > Le développement d'activités connexes au CSNE
- > Développer les activités s'inscrivant dans la dynamique régionale de la Troisième Révolution Industrielle (Rev3)
- > Le développement des potentialités touristiques du territoire : tourisme de mémoire et historique, tourisme vert, tourisme fluvial, tourisme d'entreprise...

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal



CHAPITRE 4. Diagnostic territorial Profil équipements, commerces et services

Introduction

Les équipements, commerces et services constituent une thématique centrale pour un projet d'aménagement et de développement local. En effet, la thématique est intimement liée aux sujets suivants :

- **La démographie**, dont l'évolution influence le besoin en équipements, commerces et services. En l'occurrence, la Haute Somme est caractérisée par une population qui a des difficultés à augmenter, de plus en plus âgée, et composée de ménages de plus en plus petits.
- **La qualité du cadre de vie et l'attractivité résidentielle du territoire**. En effet, l'offre d'équipements, commerces et services est un critère majeur dans les choix de résidence des ménages. La proximité de cette offre facilite les déplacements et l'organisation quotidienne des ménages.

Avec l'éloignement des lieux de résidence et d'emploi, le lien entre résidence et équipements s'est partiellement distendu : les actifs peuvent accéder aux services sur le lieu d'emploi, ou entre le lieu d'emploi et le lieu de résidence. Cette tendance représente un défi pour les territoires ruraux et périurbains, qui voient leur nombre d'habitants augmenter sans que cela se ressente forcément sur la vitalité du tissu local d'équipements, commerces et services.

- **Le développement économique**. Le lien est à la fois direct et indirect :
 - direct dans le sens où les commerces et services représentent de l'emploi local. La « sphère présentielle » (toutes les activités permettant de répondre aux besoins des personnes présentes sur le territoire) occupe en effet une place importante dans l'économie des territoires. En 2014, la sphère présentielle représentait un peu plus de 50% de l'emploi salarié dans la Haute Somme,
 - indirect dans la mesure où la présence d'équipements, commerces et services contribuent à l'attractivité économique du territoire.
- **La mobilité**. En effet, dans les territoires peu denses, la question de l'accès aux équipements, commerces et services est cruciale.
- **Le tourisme**. Si l'offre d'équipements, commerces et services répond au quotidien aux besoins des habitants, elle peut aussi répondre aux besoins exprimés plus ponctuellement par les touristes et excursionnistes. Ainsi, la présence d'une offre fournie contribue à rendre le territoire plus accueillant et plus attractifs pour les visiteurs.

Le diagnostic équipements, commerces et services présenté à la suite s'attache d'une part à comprendre la structure et le fonctionnement du territoire en pôles d'équipements et en bassins de vie, et d'autre part à faire l'état des lieux de l'offre secteur par secteur.

Cette analyse s'appuie à la fois sur des éléments de données statistiques (INSEE, Académie, etc.) et sur les ateliers de diagnostic menés depuis septembre 2018 avec les élus du territoire.

4.1. Analyse des pôles d'équipements, commerces et services

4.1.1. Hiérarchisation des pôles selon l'offre d'équipements, commerces et services

Une offre d'équipements, commerces et services répartie en 3 catégories

Cette analyse repose sur l'exploitation d'une base de données gérée par l'INSEE : la Base Permanente des Equipements. Cette dernière permet de savoir précisément quels équipements, commerces et services sont présents dans chaque commune, parmi une liste de 100 items environ (relevant aussi bien des commerces et services privés, que des services et équipements publics).

L'INSEE répartit l'offre d'équipements, commerces et services en trois catégories selon la fréquence du besoin et donc la distance acceptable pour y accéder. On distingue ainsi :

- Les équipements, commerces et services **de proximité** : on y trouve aussi bien la boulangerie, la boucherie, l'épicerie, que le médecin généraliste, la pharmacie, les écoles maternelles et élémentaires, le bureau de Poste, certains terrains de sport etc...
- Les équipements, commerces et services **intermédiaires** : supermarché, divers commerces d'équipement de la personne ou de la maison, structure d'hébergement pour personnes âgées, collège, poste de police ou gendarmerie, gare etc...
- Les équipements, commerces et services **supérieurs** : hypermarché, lycée, hôpital, cinéma etc...

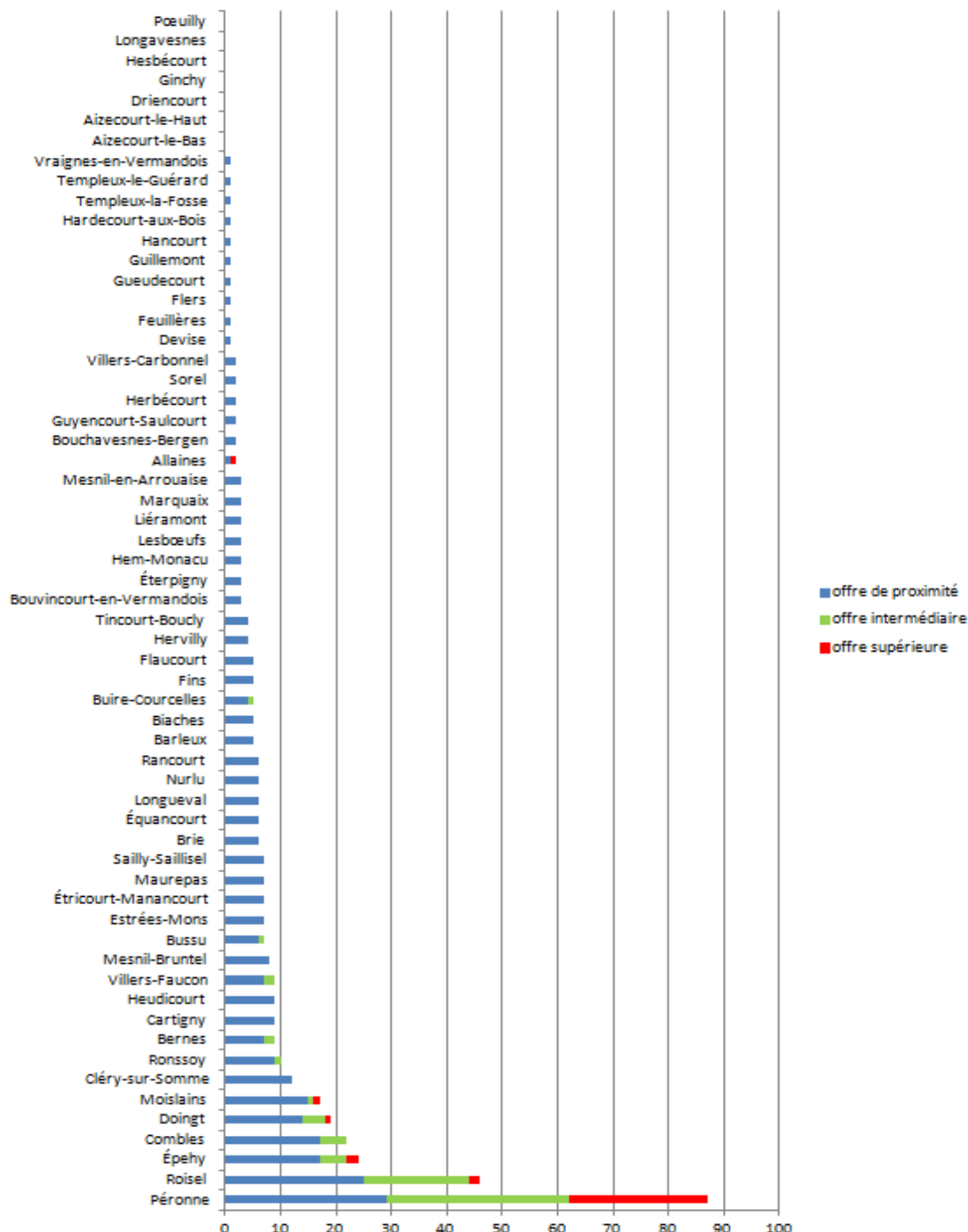
La composition exacte de chaque catégorie est indiquée en annexe du présent diagnostic.

Le temps de trajet acceptable varie selon le niveau de services recherché. Ainsi, ce temps de trajet est acceptable est en moyenne :

- De **10 minutes** pour accéder aux **services de proximité** (école, médecin généraliste, crèche, terrain de football...),
- De **15 à 20 minutes** pour accéder aux **services intermédiaires** (collège, médecin spécialiste...),
- De **25 à 30 minutes** pour accéder à des **services majeurs** (lycée, hôpital, théâtre...),
- De **60 minutes** pour accéder à des **services métropolitains** (universités, centre hospitalier régional...).

Péronne se distingue nettement par l'importance de son offre d'équipements, commerces et services

Le graphique suivant représente la variété de l'offre d'équipements, commerces et services dans chaque commune. Pour chaque catégorie, plus le segment est long, plus le nombre d'équipements, commerces et services différents est important :



Variété des équipements et services dans la Haute Somme - Source : INSEE, BPE 2017. Réalisation :
Auddicé Urbanisme

Péronne se dégage nettement comme la commune qui présente la plus grande variété d'équipements, commerces et services. La commune se distingue notamment par la présence d'un cinéma et de deux

La CC de la Haute Somme compte donc :

- un pôle d'équipement supérieur : Péronne,
- 5 pôles de proximité (Roisel, Epehy, Combles, Doingt et Moislains).

En matière de commerces, d'équipements et de services, la CC de la Haute Somme présente donc **un fonctionnement centralisé sur Péronne, avec toutefois un maillage territorial intéressant en termes de polarités de proximité** au regard de la taille du territoire.

Ce maillage territorial en termes de polarités de proximité n'est toutefois pas également réparti sur le territoire, étant donné que la partie Sud de la CC de la Haute Somme en est dépourvue.

Au regard de la taille importante du territoire, **certaines communes situées en limite intercommunale sont parfois tournées vers des polarités externes**, notamment Albert, Bapaume, Gouzeaucourt, Vermand ou Bray-sur-Somme.

Nota : L'analyse sectorielle présente au sein du diagnostic a été effectuée à partir des données relatives à la Base Permanente des Equipements (BPE), qui est une base de données statistiques proposée par l'INSEE. Ainsi, l'exploitation de la BPE permet d'étudier les structures de l'offre en équipements, commerces et services d'un territoire. Les différents équipements, commerces et services sont classés par gammes (les gammes supérieures, intermédiaires, et de proximité). Ces gammes sont définies selon les services rendus à la population dans une logique d'implantation (s'ils sont présents simultanément au sein des communes). Cela permet ainsi de réaliser une hiérarchisation des territoires en termes de services rendus à la population. L'INSEE répartit l'offre d'équipements, commerces et services en trois catégories selon la fréquence du besoin et donc la distance acceptable pour y accéder. Ainsi, ces trois catégories permettront de faire émerger du traitement de la BPE des polarités ; c'est-à-dire des territoires qui offrent une plus grande concentration d'équipements, commerces et services sur leur ban communal. On distingue ainsi :

- **L'offre de proximité**, qui comprend notamment les commerces et services tels qu'une poste, une boulangerie, un médecin généraliste, une pharmacie, etc. est assez répandue ;
- **L'offre intermédiaire**, qui comprend notamment les gendarmeries, magasins de vêtements, d'optique, orthophonistes, laboratoires, supermarchés, vétérinaires, collèges, etc. est moins répandue ;
- **L'offre supérieure**, qui comprend notamment les hypermarchés, établissements de santé, services d'urgences, etc. concerne davantage les polarités.

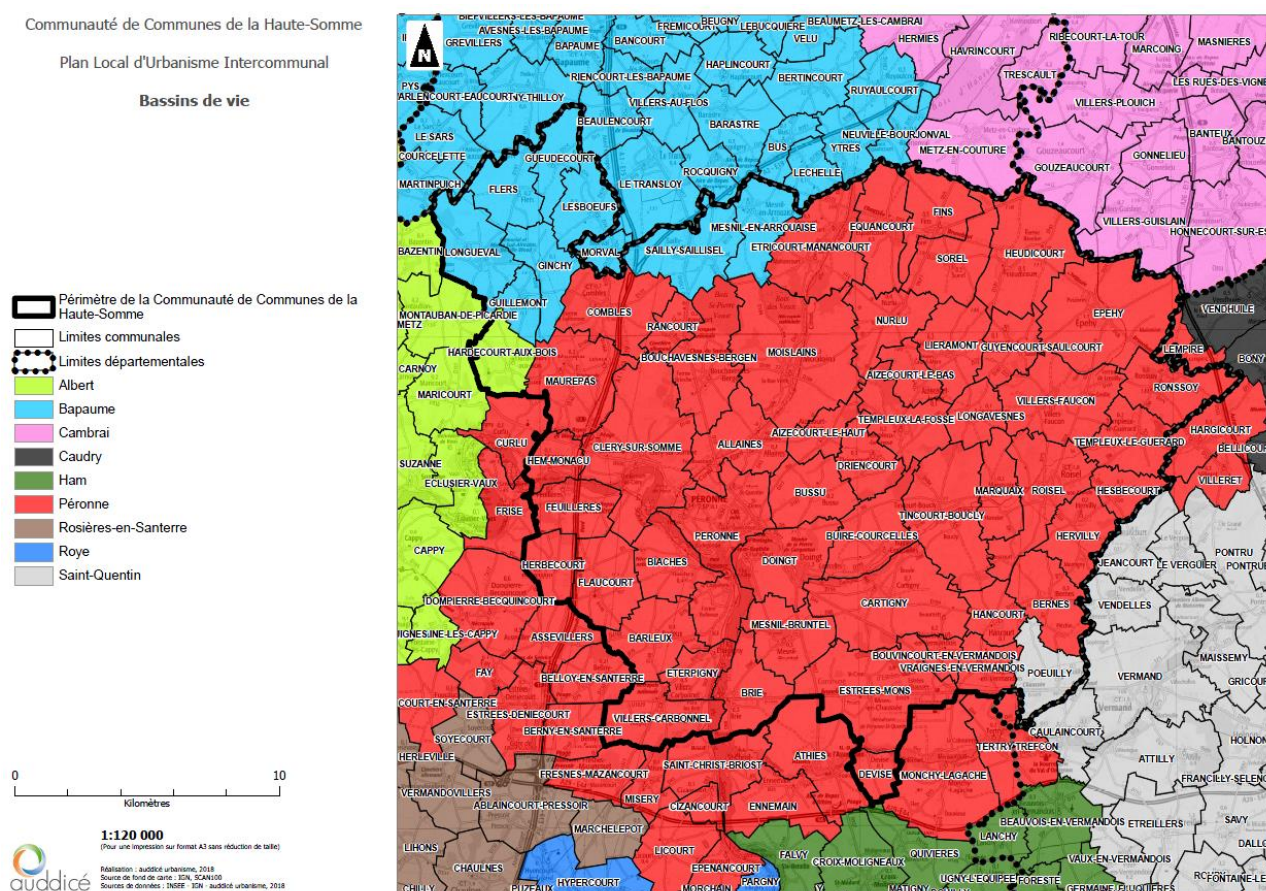
Ainsi, bien que la commune de Le Ronsoy soit particulièrement bien dotée en équipements, commerces et services de proximité, cette dernière ne semble pas « ressortir » la BPE comme une polarité commerciale, et apparaît comme une « *commune bénéficiant de quelques équipements, commerces et services* », et non comme une polarité commerciale.

4.1.3. Les bassins de vie : un territoire globalement centré sur Péronne

Une seconde manière d'appréhender le fonctionnement général du territoire est de se référer aux bassins de vie de l'INSEE. D'après ce dernier : « le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. »

Le zonage des bassins de vie est construit autour des pôles intermédiaires (voir carte précédente) : la méthode consiste à déterminer les zones d'influence de ces pôles en regardant où les habitants peuvent accéder au plus proche (en temps de trajet) aux équipements de proximité et intermédiaires.

Appliquée à la Haute Somme et à son environnement immédiat, cette méthode donne la carte suivante :



Carte 24. Les bassins de vie

Ainsi, la CC de la Haute Somme est concernée par 4 bassins de vie, dont celui de Péronne qui regroupe une très grande majorité de communes, illustrant ainsi l'importance de la ville-centre dans le fonctionnement territorial.

En effet, **Péronne constitue le principal bassin de vie du territoire puisque 50 communes sur les 60 que compte la CC de la Haute Somme y sont rattachées**. Huit communes de la Frange Nord-Ouest sont quant à elles rattachées au bassin de vie de Bapaume, tandis qu'Hardecourt-au-Bois dépend du bassin de vie d'Albert, et que la commune de Poeuilly en frange Sud-Est est dépendante du bassin de vie de Saint-Quentin.

Les polarités de proximité qui émergent de l'analyse précédente (Roisel, Epehy, Combles, Doingt et Moislains), sont toutes incluses dans le bassin de vie de Péronne, ce qui illustre un fonctionnement du territoire très centralisé. Il s'agit dans un sens d'un atout réel puisque **cela traduit une certaine cohérence territoriale de l'intercommunalité, et démontre que de nombreux besoins journaliers, hebdomadaires et même occasionnels peuvent facilement trouver une réponse au sein du territoire.**

Toutefois, **cet atout a une limite, relative à la mobilité** : sur un territoire aussi vaste (60 communes), cela induit des déplacements conséquents notamment pour les habitants vivant au sein des communes situées à proximité des limites de l'intercommunalité.

Éléments à retenir sur les polarités à l'échelle de la Haute-Somme

La Communauté de Communes de la Haute Somme présente, d'un point de vue des équipements, commerces et services, plusieurs polarités :

- *Péronne qui se distingue du reste du territoire par le nombre et la grande variété d'équipements, commerces et services,*
- *Roisel, dont l'offre d'équipements intermédiaire est assez étoffée,*
- *Epehy, Combles, Doingt et Moislains : ces communes bénéficient d'une offre de commerces (notamment de proximité), et d'équipements de santé de première nécessité.*

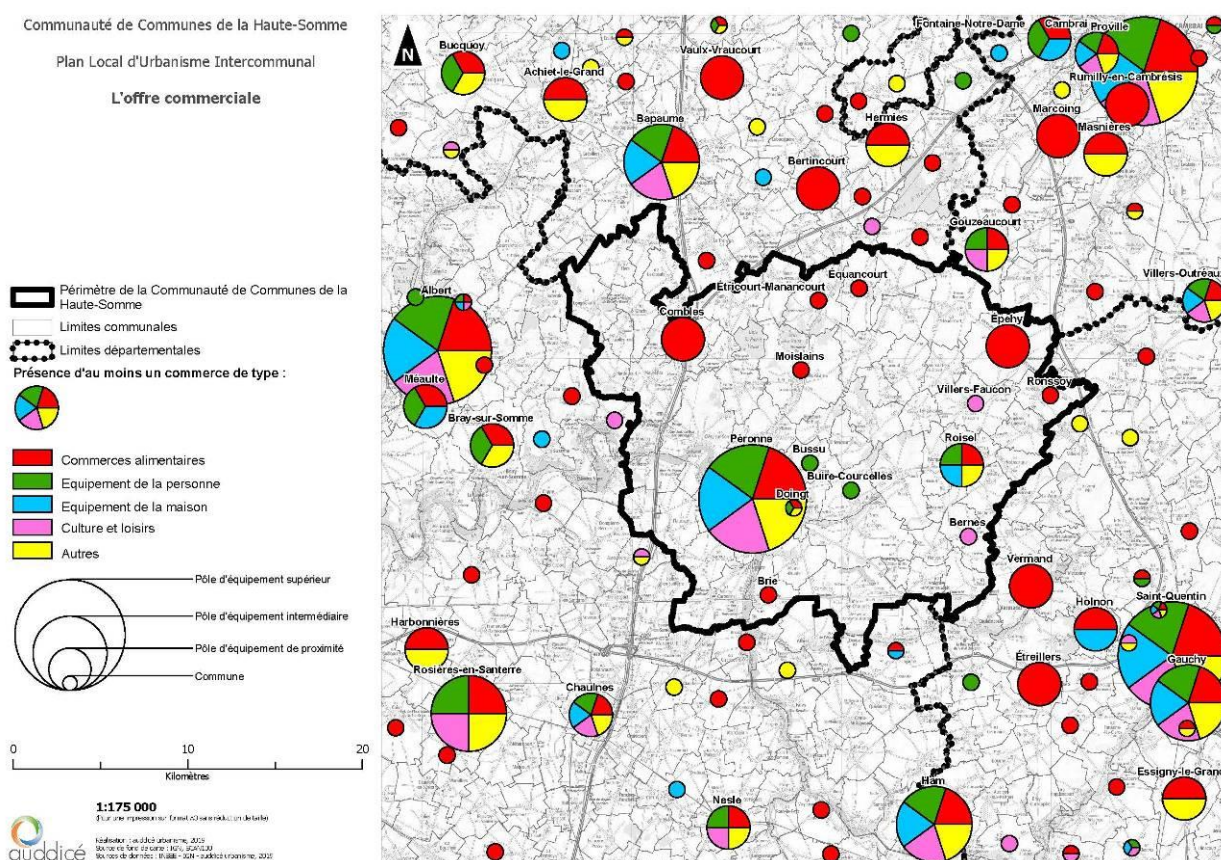
Le bassin de vie majoritaire du territoire est celui de Péronne, toutefois plusieurs communes en limites intercommunales sont davantage tournées vers les territoires voisins dans leurs habitudes du quotidien et appartiennent donc à d'autres bassins de vie.

4.2. Analyse sectorielle de l'offre d'équipements, commerces et services

4.2.1. L'offre commerciale

La carte suivante représente l'importance des différents pôles à la fois en nombre d'équipements, commerces et services proposés (taille des symboles) et en diversité des commerces présents (nombre de couleurs présentes dans les symboles) :

Carte 25. L'offre commerciale



La cartographie ci-dessus fait apparaître **Péronne et Roisel** comme les 2 locomotives commerciales du territoire, proposant une offre diversifiée.

En 2021, selon le traitement BPE Insee, les commerces alimentaires du territoire intercommunal se répartissent sur 7 communes. Parmi ces communes, 5 d'entre elles (Equancourt, Buire Courcelles, Moislains, Le Ronsoy) comprennent au moins un commerce alimentaire (boulangerie et ou épicerie). A noter, il convient de préciser que la commune de Le Ronsoy est concernée par de nombreux équipements, commerces et services : une boulangerie-pâtisserie-chocolaterie, une épicerie, un café-tabac, une photographe, un horticulteur, un drive de fruits et légumes, une entreprise de rénovation (maçonnerie et électricité), 2 auto-entrepreneurs, 1 plaquiste, 1 plaquiste qui fait de la rénovation, une coiffeuse à domicile, un multi-services à domicile, une infirmière, une bibliothèque fréquentée par les enfants de l'école, l'agence postale communale.

Tandis que les deux communes locomotives commerciales du territoire possèdent plusieurs commerces alimentaires de type hypermarché, supermarché (Péronne et Roisel).



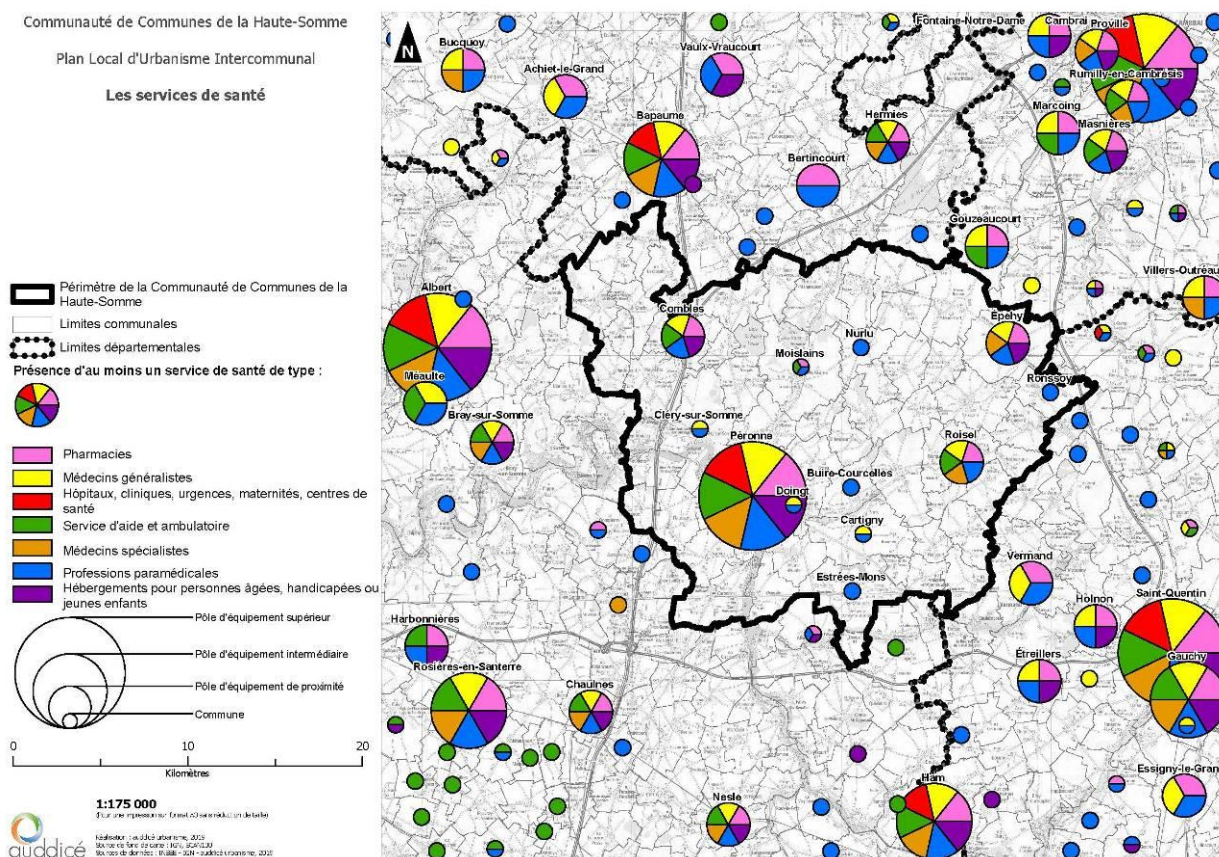
Retour d'atelier au sujet des commerces de proximité et de l'artisanat

Plusieurs participants ont souligné que ces dernières décennies, les commerces de proximité ont connu un déclin très marqué. Ces commerces ont notamment souffert de la concurrence de la grande distribution, qui offre un rapport qualité – prix très compétitif. Les changements des habitudes alimentaires ont également joué un rôle dans cette évolution.

La Ville de Péronne n'est pas épargnée dans la mesure où elle compte plusieurs locaux commerciaux vacants, et certains participants ont d'ailleurs souligné un turn-over important au niveau des commerces du centre-ville de Péronne (visiblement, les nouveaux commerces parviennent difficilement à pérenniser leur activité, et à rester ouverts au-delà de 3 ou 4 ans).

4.2.2. Les équipements de santé

La carte ci-dessous permet de dresser un état des lieux des équipements de santé sur le territoire :



Carte 26. Les services de santé

Péronne est la commune qui propose le plus grand nombre de services de santé, mais aussi des services de santé très diversifiés (pharmacies, médecins généralistes, service d'aide et ambulatoire, médecins spécialistes, professions paramédicales, hébergements pour personnes âgées, handicapées ou jeunes enfants, et hôpital).

Exception faite de l'hôpital, **Combles, Roisel et Epehy offrent également une très grande diversité en termes de services de santé**, et ce notamment grâce à la présence de maisons de santé sur leur territoire.

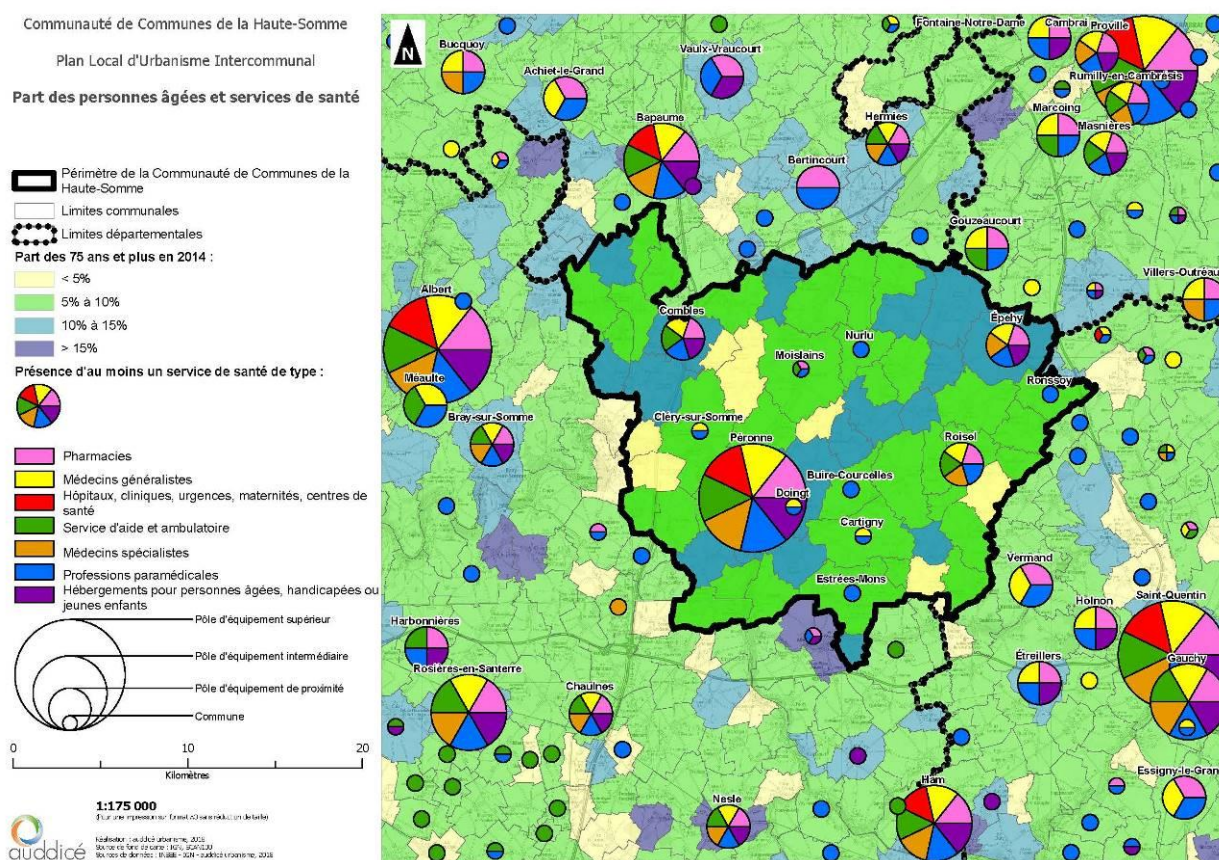
Au-delà de ces pôles de santé, plusieurs communes disposent encore d'un médecin généraliste sur leur territoire : Cléry-sur-Somme, Doingt et Cartigny.

La carte suivante permet de mettre en relation la part de personnes de plus de 75 ans présente dans chaque commune, et l'existence ou non de services de santé.

Bien que l'équipement de la CC de la Haute Somme en matière de services de santé soit satisfaisant, cette carte laisse apparaître **une population de plus en plus âgée, pas forcément desservie par des services de santé de proximité**.

Cela pose le problème sous-jacent de la mobilité des personnes sur le territoire, et notamment celle des personnes âgées, qui sont nombreuses à ne pas avoir le permis de conduire et/ou à ne pas posséder de voiture, sur un territoire où l'offre en termes de transports en commun est peu performante.

Carte 27. Part des personnes âgées et services de santé



L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins. Cet indicateur prend en compte dans son calcul :

- La distance pour se rendre chez un praticien (entre 0 et 15 minutes- accessibilité dégressive) ;
- Le nombre de consultations réalisées sur une année ;
- La demande de soins : les recours à un médecin généraliste varient selon l'âge (recours moyen par tranche d'âge).

Cela permet de définir une densité médicale par habitant à caractéristiques standardisées. L'APL s'exprime en nombre de consultations potentielles par an et par habitant (C/hab/an), au niveau de chaque commune. Le taux moyen, à l'échelle nationale, est de 4,1 C/hab/an. En dessous de 2,5 C/hab/an, la commune est jugée « sous-dense ». Toutefois, plus la population est jeune, moins les besoins sont importants. Ainsi, pour deux communes proposant la même offre de soins mais ayant des populations respectivement «jeunes» et «âgées», l'APL de la commune la plus jeune sera supérieure car les besoins de cette population sont moindres que ceux d'une population plus âgée. Les communes les mieux dotées sont celles de Buire-Courcelles (4.0) et Cléry-sur-Somme (4.4). **La CCHS reste dans la moyenne avec 3.2 consultations par an et par habitant.**

4.2.3. Petite enfance et enseignement

Les effectifs scolaires sur le périmètre CCHS sur les trois dernières années montrent une légère baisse :

	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)
2019-2020	156	2 392	1 283	1 244
2020-2021	136	2 350	1 265	1 245
2021-2022	134	2 301	1 263	1 208

Tableau 4. Effectif d'élèves maternelles, élémentaires, collèges et lycées sur la CCHS sur les 3 dernières années scolaires. Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

Parmi la faible offre de formations d'enseignement supérieur sur le territoire, on recense un faible effectif (55 étudiants inscrits) qui tend depuis les 10 dernières années vers un taux de croissance négatifs soit -15.4% des effectifs.

Les établissements supérieurs les plus proches sont situés sur le territoire de l'Amiénois. Parmi les flux d'individus inscrit dans l'enseignement supérieur âgés de 18 ans et plus, se déplaçant de leur lieu de résidence à leur lieu d'études, 55 navetteurs sont relevés en direction d'Amiens.

Petite enfance

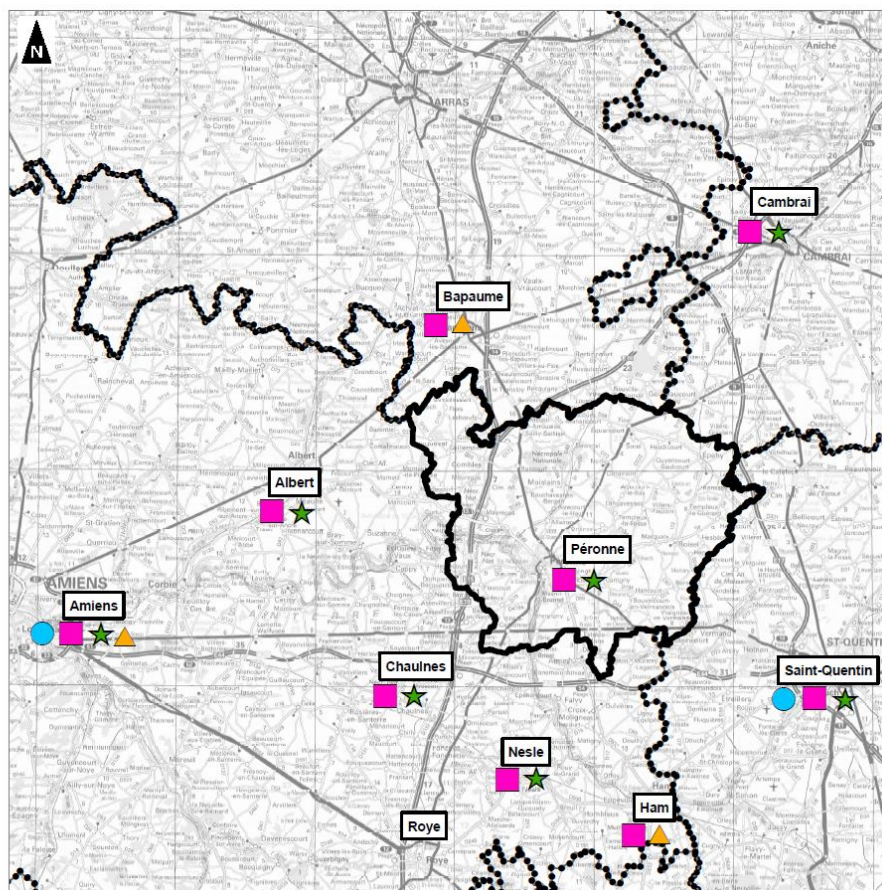
On observe dans la Haute Somme une situation similaire aux grandes tendances nationales :

- **l'offre en termes de structures collectives (crèches, micro-crèches) est minoritaire avec une unique structure à Péronne.** A l'échelle nationale, la crèche est pourtant le premier choix exprimé par les parents pour la garde de leurs enfants. Néanmoins, faute de places, seuls 16% des enfants bénéficient de ce mode de garde,
- le site de la CAF permet aux parents de trouver **de nombreuses assistantes maternelles sur le territoire, et en périphérie.** Sachant que chacune d'entre elle peut garder plusieurs enfants, cette offre de garde est largement majoritaire (un déséquilibre que l'on retrouve d'ailleurs à l'échelle nationale).

A Péronne, **un relais d'assistantes maternelles** permet de faciliter les démarches.

- Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme
 Limites départementales
 Types d'établissements pour la petite enfance :
 Micro crèche
 Crèche
 MAM (maison d'assistantes maternelles)
 RAM (relais assistants maternelles)

0 10 20
 Kilomètres
 1:275 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 auddicé
Illustration : auddicé urbanisme, 2018
 Source de fond de carte : IGN, SCAV130
 Sources de données : INSEE - JUN - auddicé urbanisme, 2018



Carte 28. Etablissements pour la petite enfance



Retour d'atelier au sujet de la petite enfance

Au cours de l'atelier consacré aux équipements, commerces et services, les participants ont noté que la garde des enfants ne se fait pas forcément sur la commune de résidence. Elle peut se faire à proximité du lieu de travail, ou entre le lieu de résidence et lieu de travail, donc parfois en dehors du territoire.

De manière générale, lors de l'atelier, l'offre en termes de garde d'enfants a été décrite comme insuffisante.

Certains participants ont évoqué des projets de micro-crèches sur les communes de Villers-Faucon, Bernes et Combles.

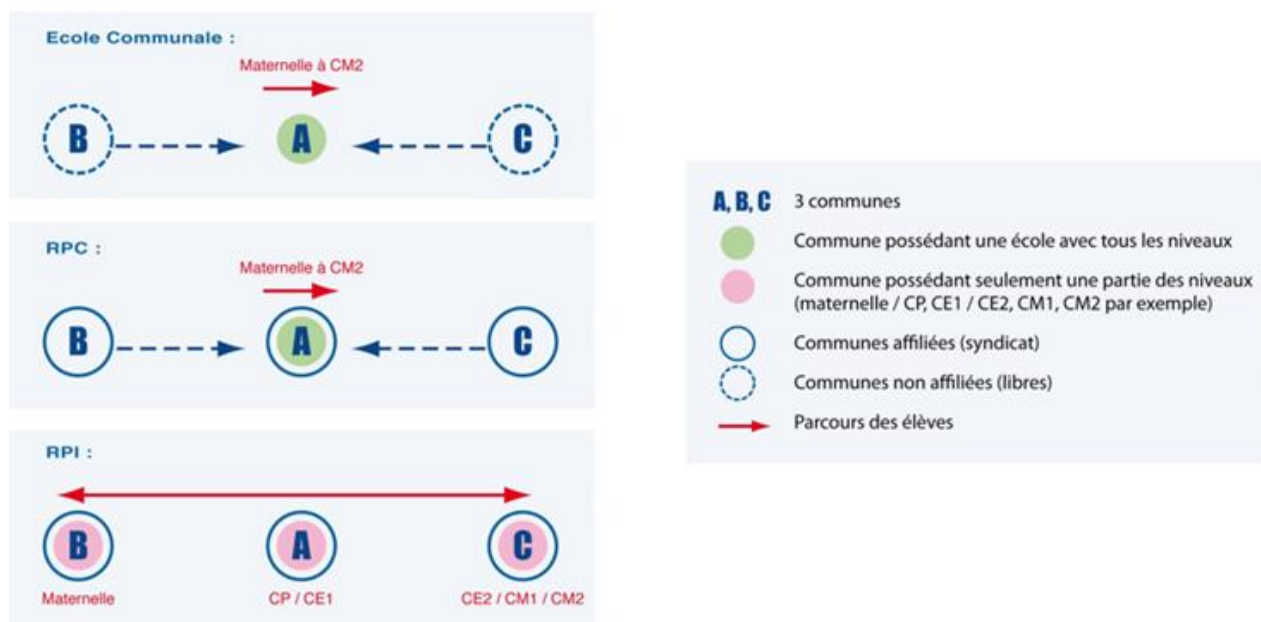
L'implantation d'une Maison d'Assistantes Maternelles est également prévue sur la commune d'Estrées-Mons, à côté de la mairie.

Plusieurs participants ont souligné un manque d'assistantes maternelles sur le territoire pour couvrir les besoins en matière de garde d'enfants. En effet, un nombre d'assistantes maternelles élevé ne veut pas dire pour autant qu'elles ont la possibilité d'accueillir des enfants supplémentaires.

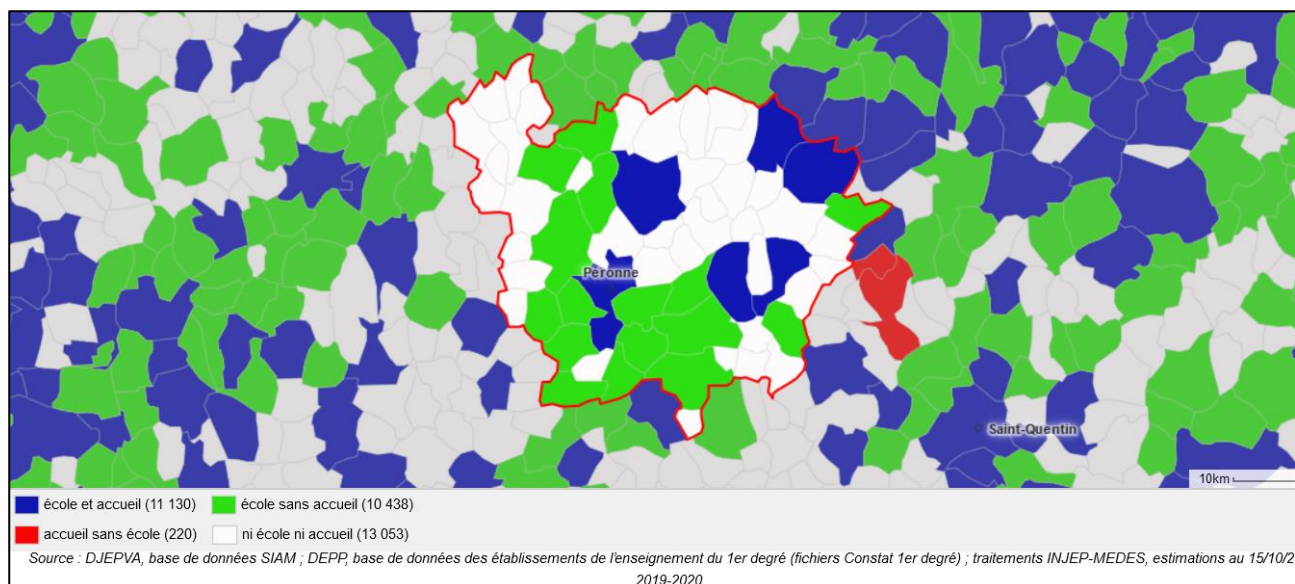
Les écoles maternelles et élémentaires

L'organisation scolaire en France est relativement complexe. En effet, les communes ont le choix entre plusieurs organisations :

- école communale (à laquelle d'autres communes peuvent être rattachées, moyennant participation financière) ,
- regroupement intercommunal qui peut être :
 - concentré (tous les niveaux sur le même site - RPC) ,
 - ou non concentré (les différents niveaux sont répartis sur plusieurs communes - RPI).



Les différentes organisations scolaires possibles



Commune comprenant au moins un équipement scolaire (Etablissement 1^{er} degré) avec ou sans accueil.

Source : DJEPVA, base de données SIAM ; DEPP, base de données des établissements de l'enseignement du 1er degré (fichiers Constat 1er degré) ; traitements INJEP-MEDES, estimations au 15/10/2019-2020

La carte ci-dessus montre la proportion des communes ayant une école et ou un accueil. Ainsi, on remarque que sur l'année 2019-2020, seule 4 communes disposaient d'une école avec accueil. Tandis que 37 communes de la CCHS ne disposent pas d'équipement scolaire.

Sur le territoire intercommunal de la Haute Somme, les organisations scolaires les plus représentées sont les RPI et les RPC. Elles sont toutes présentées ci-dessous :

Les RPI :

- **RPI de la Haute-Somme** : il regroupe les communes de Bernes, Hancourt, Hervilly, Hesbécourt, Poeuilly, Roisel, Villers-Faucon et Vraignes-en-Vermandois.

Les écoles de ce RPI se situent à :

- Roisel (71 élèves pour la maternelle, et 168 élèves pour l'école élémentaire à la rentrée scolaire de 2018),
- Villers Faucon (école maternelle - 20 élèves à la rentrée scolaire de 2018), mais qui doit fermer à la rentrée scolaire 2019-2020,
- Bernes (école maternelle - 48 élèves à la rentrée scolaire de 2018).

Ces trois mêmes communes disposent également de cantines, et d'accueils périscolaires.

- **RPI Buire-Cartigny** : il regroupe les communes de Buire-Courcelles et de Cartigny.

Les écoles de ce RPI se situent à :

- Buire-Courcelles (école maternelle et élémentaire), 41 élèves à la rentrée scolaire de 2018,
- Cartigny (école maternelle et élémentaire), 45 élèves à la rentrée scolaire de 2018,

La cantine ainsi que l'accueil périscolaire se situent sur la commune de Cartigny.

- **RPI de Sailly-Saillisel** : il regroupe les communes de Sailly-Saillisel, Rancourt et Bouchavesnes-Bergen.

Les écoles de ce RPI se situent à :

- Sailly-Saillisel (école maternelle), 62 élèves à la rentrée scolaire de 2018,
- Bouchavesnes-Bergen (école élémentaire), 42 élèves à la rentrée scolaire de 2018,

La cantine ainsi que l'accueil périscolaire se situent sur la commune de Sailly-Saillisel.

- **RPI de Doingt-Flamicourt – Mesnil-Bruntel** : il regroupe les communes de Doingt-Flamicourt et Mesnil-Bruntel.

Les écoles de ce RPI se situent à :

- Doingt-Flamicourt ,
 - o école maternelle du hameau de Flamicourt, 51 élèves à la rentrée scolaire de 2018,
 - o école élémentaire : 42 élèves à la rentrée scolaire de 2018,
- Mesnil-Bruntel (école élémentaire), 29 élèves à la rentrée scolaire de 2018.

La cantine ainsi que l'accueil périscolaire se situent sur la commune de Doingt-Flamicourt

- **RPI de Barleux – Biaches - Flaucourt – Herbécourt** : il regroupe les communes de Barleux, Biaches, Flaucourt et Herbécourt.

Les écoles de ce RPI se situent à :

- Barleux (école maternelle), 42 élèves à la rentrée scolaire de 2018,
- Biaches (école élémentaire), 38 élèves à la rentrée scolaire de 2018,
- Flaucourt (école élémentaire), 16 élèves à la rentrée scolaire de 2018.

L'accueil périscolaire s'effectue sur la commune de Barleux, et les trois communes disposent d'une cantine.

- **RPI Estrées-Mons – Brie – Villers-Carbonnel** : il regroupe les communes d'Estrées-Mons, Brie et Villers-Carbonnel.

Les écoles de ce RPI se situent à :

- Estrées-Mons (école maternelle et élémentaire), 40 élèves à la rentrée scolaire de 2018,
- Brie (école élémentaire), 42 élèves à la rentrée scolaire de 2018,
- Villers-Carbonnel (école élémentaire), 22 élèves à la rentrée scolaire 2018.

L'accueil périscolaire s'effectue à Brie, tandis que la cantine se situe à Villers-Carbonnel.

Les RPC :

- **RPC de la Voie Verte (Tincourt-Boucly)** : il regroupe les communes de Tincourt-Boucly, Marquais-Hamelet, Driencourt, Longavesnes, Templeux-la-Fosse, Aizecourt le Bas

L'école, la cantine ainsi que l'accueil périscolaire se situent sur la commune de Tincourt-Boucly.

Cet établissement compte 46 élèves à la rentrée scolaire de 2018.

- **RPC d'Heudicourt** : il regroupe les communes d'Heudicourt, Fins, Sorel, Liéramont et de Guyencourt-Saulcourt.

Cette école maternelle et élémentaire située à Heudicourt compte 135 élèves à la rentrée 2018.

L'accueil périscolaire et la cantine se situent sur la commune.

- **RPC Saint-Exupéry (Combles) :** il regroupe les communes de Combles, Maurepas, Hardecourt-au-Bois, Guillemont, Ginchy, Lesboeufs, Longueval, Mesnil en Arrouaise, Flers et Gueudecourt.

Cette école maternelle et élémentaire située à Combles compte 213 élèves à la rentrée 2018. L'accueil périscolaire et la cantine se situent sur la commune.

- **RPC Sivos de la Tortille (Moislains) :** il regroupe les communes de Moislains, Etricourt-Mamancourt et Equancourt.

Cette école maternelle et élémentaire située à Moislains compte 140 élèves à la rentrée 2018. L'accueil périscolaire et la cantine se situent sur la commune.

- **RPC de Cléry-sur-Somme:** il regroupe les communes de Cléry-sur-Somme, Feuillères et Hem-Monacu.

Cette école maternelle et élémentaire située à Cléry-sur-Somme compte 63 élèves à la rentrée 2018. L'accueil périscolaire et la cantine se situent sur la commune.

Les écoles communales :

- **L'école communale d'Epehy** (maternelle et élémentaire) : elle compte 126 élèves à la rentrée scolaire de 2018, et dispose d'une cantine et d'un accueil périscolaire.
- **L'école communale de Le Ronssoy** (maternelle et élémentaire) : elle compte 72 élèves à la rentrée scolaire de 2018, et dispose d'une cantine et d'un accueil périscolaire.
Les élèves de la commune voisine de Templeux-le-Guérard y sont également scolarisés.

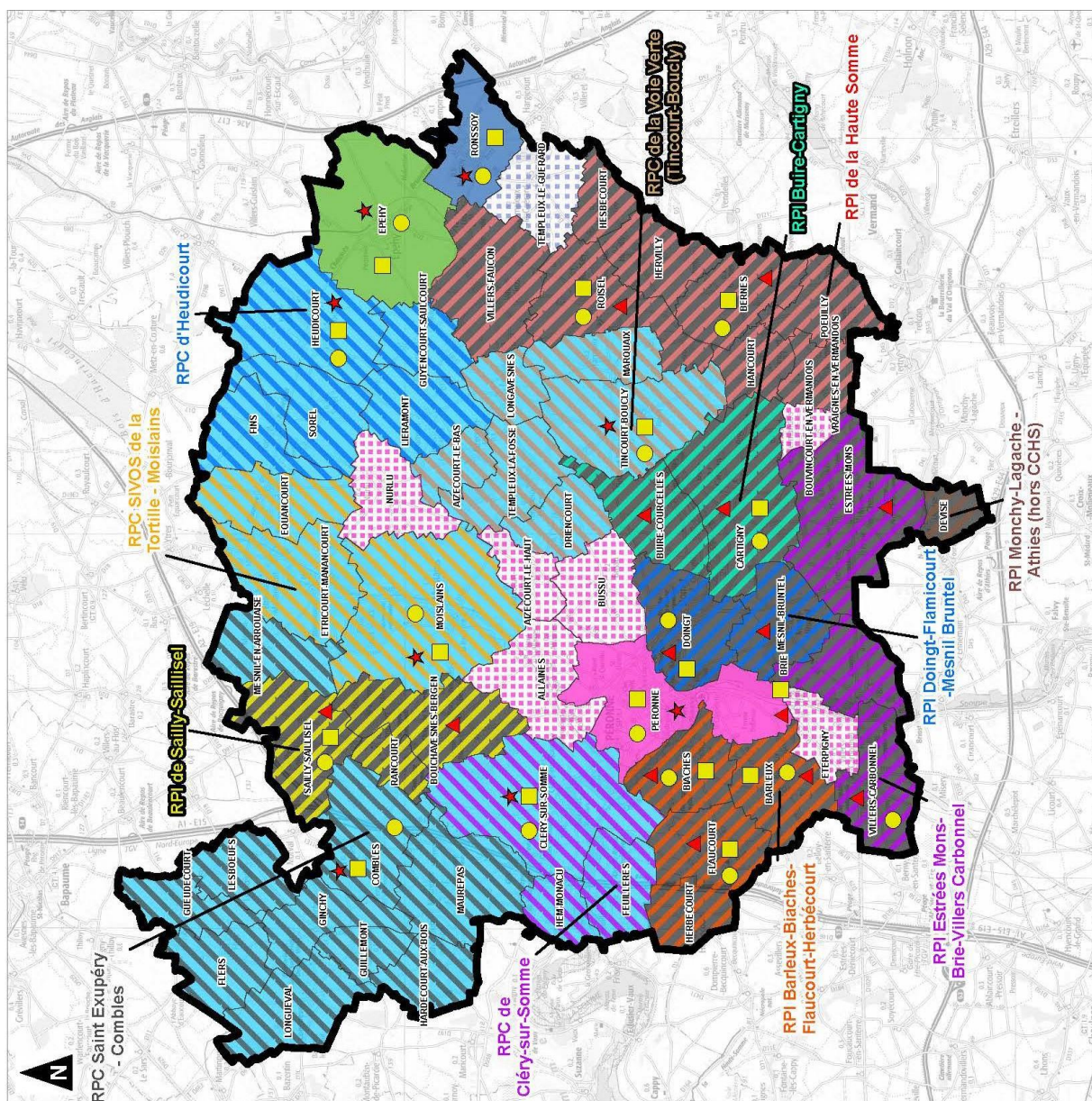
- **Les écoles maternelles et élémentaires de Péronne :**

- L'école maternelle et élémentaire La Chapelette : elle compte 141 élèves à la rentrée scolaire de 2018,
- L'école maternelle et élémentaire Mont Saint Quentin : elle compte 314 élèves à la rentrée scolaire de 2018,
- L'école maternelle et élémentaire du Centre : elle compte 247 élèves à la rentrée scolaire de 2018,
- L'école maternelle et élémentaire privée du Sacré Cœur : elle compte 331 élèves à la rentrée scolaire de 2018.

Les élèves des communes de Bussu, Allaines, Eterpigny, Nurlu, Bouvincourt-en-Vermandois, et La commune de Devise fait partie du RPI de Monchy-Lagache / Athies ; dont les établissements scolaires se situent sur ces 2 communes en dehors de la CC de la Haute Somme.

Aizecourt-le-Haut sont également scolarisés à Péronne.

Carte 29. L'organisation scolaire



Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'organisation scolaire

Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme

Limites communales

Accueils périscolaires

Cantines

Classes (pour les RPI)

Ecoles

Types de groupement :

Ecole communale d'Épéhy

Ecole communale du Ronssoy

Commune rattachée à l'école communale du Ronssoy

Ecoles communales de Péronne

Commune rattachée aux écoles communales de Péronne

RPC

RPI

Groupements scolaires :

RPC SIVOS de la Tortille - Moisains

RPC Saint Exupéry - Comblès

RPC d'Heudicourt

RPC de Cléry-sur-Somme

RPC de la Voie Verte (Tincourt-Boucy)

RPI Barleux-Biaches-Flaucourt-Herbécourt

RPI Buire-Cartigny

RPI Doingt-Flamicourt-Mesnil Bruntel

RPI Estrées Mons-Brie-Villers Carbonnel

RPI Monchy-Lagache - Athies (hors CCHS)

RPI de Saily-Sailisel

RPI de la Haute Somme

0 5 10

Kilomètres

1:120 000

(pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019

Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Sources de données : INSEE - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Les collèges de rattachement

Comme le montre la carte suivante, la CC de la Haute Somme accueille 2 collèges publics, auxquels est rattachée la majorité des communes du territoire : ils sont situés à Péronne (collège public Béranger) et à Roisel (collège Gaston Boucourt).

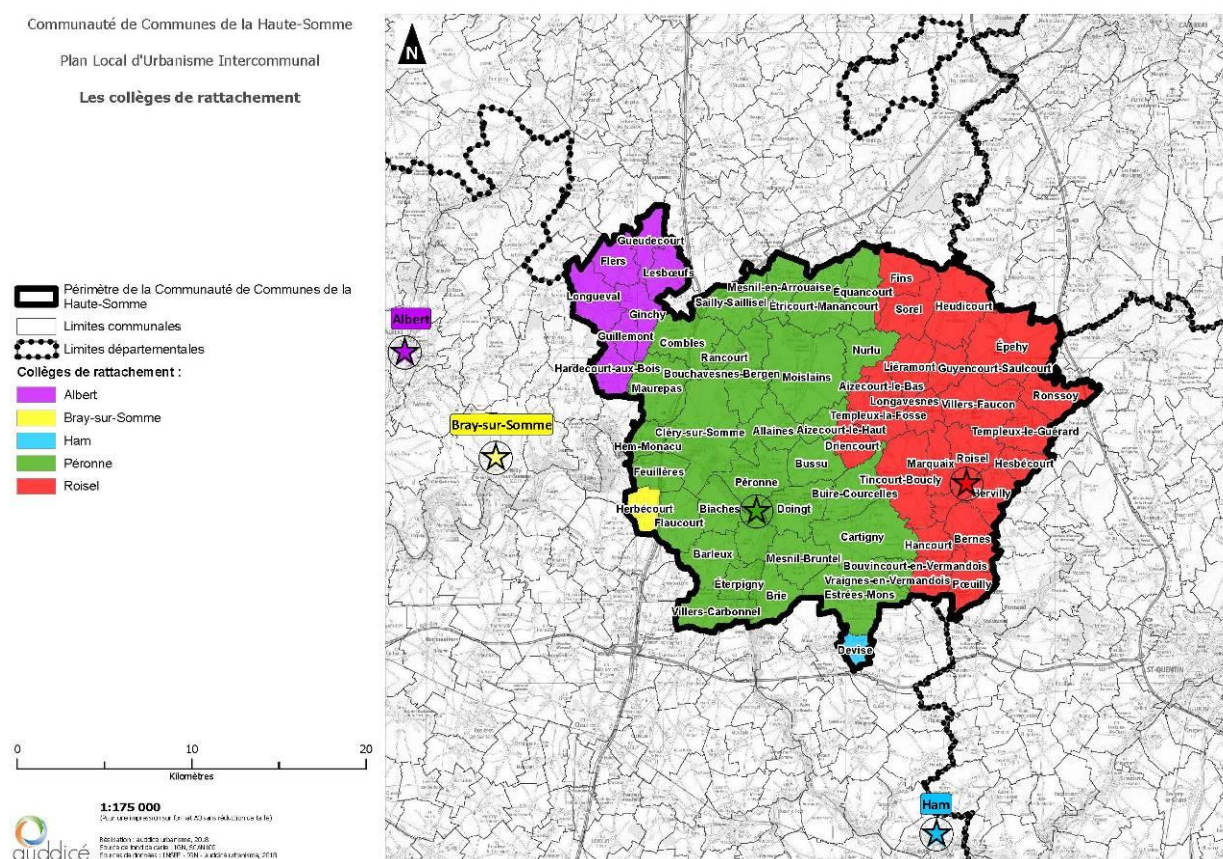
Cependant, 9 communes sont rattachées à des collèges extérieurs au territoire :

- Geudecourt, Flers, Lesboeufs, Longueval, Ginchy, Guillemont et Hardecourt-aux-Bois au collège d'Albert,
- Devise au collège de Ham,
- Herbécourt au collège de Bray-sur-Somme.

Il convient de souligner également qu'il existe à Péronne un établissement privé (le Sacré Cœur), où sont scolarisés une centaine de collégiens et lycéens.

Bien que ce soit le réseau de bus du Département qui assure la desserte des établissements, il apparaît que pour certains collégiens du territoire, l'établissement auquel ils sont rattachés n'est pas toujours à proximité de leur lieu de résidence (notamment pour les communes de la frange Nord située en limite du Pas-de-Calais).

Carte 30. Les collèges de rattachement



Les lycées

Communauté de Communes de la Haute-Somme

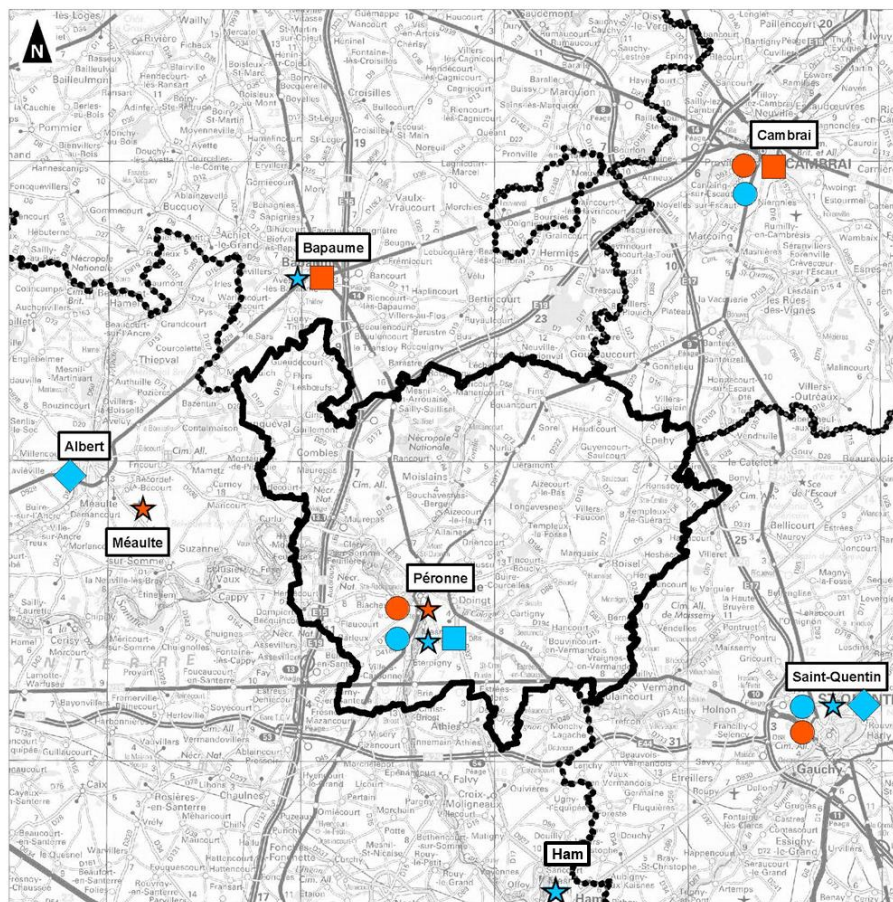
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Les lycées

-  Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme
 Limites départementales
 Types de lycée :
 Lycée privé
 Lycée public
 Types de lycée :
 Lycée agricole
 Lycée général
 Lycée général et technologique
 Lycée professionnel / technologique

0 10 20
Kilomètres

1:200 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
 Source de fond de carte : IGN, SCAN200
 Sources de données : INSEE - IGN - auddicé urbanisme, 2018



Carte 31. Les lycées

La carte ci-dessus représente les lycées implantés sur le territoire, et à proximité. Au sein de la CC de la Haute Somme, Péronne compte les établissements suivants :

- **Le lycée général et technologique Pierre Mendès France**, qui accueille un peu plus de 700 élèves en 2018 en filière générale et technologique,
- **Le lycée professionnel Pierre Mendès France**, qui accueille 420 en filière professionnelle en 2018,
- **Le lycée général et technologique privé du Sacré Cœur**, qui accueille un peu plus de 100 élèves en 2018 en filière générale et technologique,
- **Le lycée professionnel privé du Sacré Cœur**, qui accueille une soixantaine d'élèves en 2018 (avec des formations axées sur la cuisine et la restauration),
- **Le lycée professionnel agricole de la Haute Somme.**

Le lycée professionnel agricole de la Haute Somme pour lequel un projet d'envergure est en cours de réalisation. Il s'agit de la construction d'un pôle équestre en cours, qui renforcera encore plus l'attractivité et la renommée de cet établissement. En effet, actuellement, l'établissement est divisé en deux sites, à Péronne et Ribemont-sur-Ancre.

L'aménagement du pôle équestre permet ainsi de regrouper l'ensemble des formations à Péronne (environ 85 élèves), une trentaine d'enseignants et une quinzaine de formateurs de Ribemont-sur-Ancre.



Photo 1. Le lycée agricole de la Haute Somme

En dehors du territoire intercommunal, on retrouve :

- **A Albert / Méaulte :**
 - Le lycée polyvalent public Lamarck, qui accueille près de 1000 lycéens en 2018,
 - Lycée professionnel privé Henry Potez à Méaulte qui accueille une cinquantaine d'élèves en 2018, et qui propose des formations spécifiques en lien avec la filière aéronautique.
- **A Ham :**
 - Le lycée professionnel Jean-Charles Athanase Peltier : environ 280 élèves inscrits en 2018<<
- **A Saint-Quentin :**
 - Lycée général et technologique public Condorcet : environ 1250 élèves inscrits en 2018,
 - Lycée général et technologique public Henri Martin : environ 1060 élèves inscrits en 2018,
 - Lycée général et technologique public Pierre de la Ramée : environ 970 élèves inscrits en 2018,
 - Lycée polyvalent public Jean Bouin : environ 420 élèves inscrits en 2018,
 - Lycée général et technologique privé Saint Jean la Croix : environ 620 élèves inscrits en 2018,
 - Lycée professionnel public Colard Noël : environ 550 élèves inscrits en 2018,
 - Lycée professionnel public Condorcet : environ 850 élèves inscrits en 2018,
 - Lycée professionnel public des métiers d'art (spécialisé dans les métiers du bois) : environ 230 élèves inscrits en 2018.
- **A Bapaume :**
 - Institut agricole Saint Eloi (privé) – effectifs non communiqués par l'académie de Lille,

- Lycée professionnel Philippe Auguste – effectifs non communiqués par l’académie de Lille.
- **A Cambrai :**
 - Lycée Fénelon – effectifs non communiqués par l’académie de Lille,
 - Lycée Paul Duez – effectifs non communiqués par l’académie de Lille,
 - Lycée d'enseignement agricole privé Sainte-Croix – effectifs non communiqués par l’académie de Lille,
 - Lycée privé Saint Luc La Sagesse – effectifs non communiqués par l’académie de Lille,
 - Lycée professionnel Louis Blériot – effectifs non communiqués par l’académie de Lille,
 - Lycée professionnel Louise de Bettignies – effectifs non communiqués par l’académie de Lille.

4.2.4. Equipements culturels et sportifs

Principales sources de ce chapitre : PETR Cœur des Hauts-de-France – Fiche 1 de candidature « Ville ou Pays d’Art et d’Histoire »

Les musées

Le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme compte 3 musées, dont 2 situés à Péronne et un à Longueval :

- **Le musée Alfred-Danicourt**, qui a été fondé en 1877 par Charles Alfred Danicourt, maire de Péronne et collectionneur passionné. Ouvert gratuitement à tous, le musée occupe, à l’étage de l’hôtel de ville de Péronne, quatre salles d'exposition permanente autour de la Préhistoire, de l'Antiquité, du Haut Moyen Âge, et une collection Beaux-Arts essentiellement XIXe siècle. Depuis 2015, le musée s’ouvre à une proposition artistique plus contemporaine, (photographie, architecture ou encore arts plastiques) en partenariat avec la programmation culturelle du PETR Cœur des Hauts-de-France. Seul Musée de France dit polyvalent à l'est de la Somme, le Musée Alfred-Danicourt articule sa programmation culturelle autour d'un cycle annuel de conférences et d'expositions, sur des thèmes très divers, et vers tous les publics.
- **L’Historial de la Grande Guerre**, qui présente le premier conflit mondial dans toute son ampleur. Musée réputé internationalement, l’Historial de la Grande Guerre de Péronne croise les visions allemandes, françaises et britanniques du conflit, à travers une collection exceptionnelle de 70 000 objets civils et militaires, œuvres d’art et documents originaux. Le musée a été conçu pour être un musée d’histoire culturelle, ce qui se traduit par une scénographie plaçant au centre de la présentation les individus : les soldats comme les civils, les prisonniers, les populations occupées, déplacées... Cette approche anthropologique vise à montrer l’humanité en guerre, dans une guerre totale affectant la société dans son ensemble.
- **Le Musée sud-africain du bois Delville – Longueval**, réplique d'un fort du Cap, capitale de l'Afrique du Sud, ce musée retrace l'engagement des Sud-Africains au cours des conflits du XXème siècle et principalement les combats du bois Delville qui sera rebaptisé Devil Wood (bois du diable).

Médiathèques et bibliothèques, cinéma, salles d'arts et de spectacle

- Le territoire intercommunal compte 3 bibliothèques-médiathèques : la bibliothèque de Péronne, la bibliothèque-médiathèque de Roisel, ainsi que la bibliothèque-médiathèque de Combles.
- Un cinéma est présent sur le territoire ; il s'agit du cinéma de Péronne, qui appartient à la ville et qui est géré en régie directe. Un agent territorial le fait fonctionner.
- L'espace Mac Orlan à Péronne est un lieu de spectacle proposant chaque année une programmation alternant la présence de têtes d'affiche et l'accueil d'associations et manifestations locales.
- L'atelier L'Estampe Contemporaine créé en 2010, est basé à Marquaix-Hamelet et est animé par l'artiste Maria Desmée. Cet atelier de gravure est destiné aux artistes professionnels et à tous ceux qui veulent se former à la gravure.
- Le Conservatoire de danse de Péronne réunit des professeurs chorégraphes aux parcours et carrières variées. L'équipe pédagogique appuie sa démarche sur une étroite concertation favorisant la transversalité des disciplines. Des cours sont dispensés aux enfants dès l'âge de 4 ans et aux adultes.
- Le territoire compte également plusieurs écoles de musique localisées à Péronne, Epehy et Sailly-Saillisel. Elles se sont constituées autour d'un réseau intitulé *les Orchestrades* à l'échelle du PETR Cœur des Hauts-de-France, et se retrouvent autour de temps forts (concerts de fin d'année par exemple).

4.2.5. Les équipements sportifs et de loisirs

Les équipements sportifs

En termes d'équipements sportifs et de loisirs, certaines installations sont présentes dans de nombreuses communes : boulodromes, terrains de grands jeux (qui permettent notamment la pratique du football).

A l'échelle intercommunale, les équipements sportifs et de loisirs représentent un nombre de 72.2 équipements par habitants (pour 10 000 habitants). Un indicateur relativement plus élevé qu'à l'échelle départementale, ce qui signifie que le territoire dispose d'un nombre d'équipements suffisants.

Indicateurs	CC de la Haute-Somme	Somme
Nombre d'équipements sportifs et sites de sport de nature	202	3 448
Nombre d'équipements sportifs et sites de sport de nature par habitant (pour 10 000 hab.)	72,2	60,3
Densité d'équipements sportifs et sites de sport de nature (equ./km ²)	0,4	0,6

Tableau 5. Synthèse des équipements sportifs et sites de sport de nature, situation octobre 2017.

Source : Equipements sportifs - RES,

	Nombre		%	
	CC de la Haute-Somme	Somme	CC de la Haute-Somme	Somme
Nombre de bassins de natation	1	31	0,5	0,9
Nombre d'autres bassins aquatiques	0	3	0	0,1
Nombre de courts de tennis	15	344	7,4	10
Nombre d'équipements extérieurs de petits jeux	67	1 160	33,2	33,6
Nombre de salles de pratiques collectives	56	750	27,7	21,8
Nombre de terrains de grands jeux	42	608	20,8	17,6
Nombre de sites de sport de nature	0	139	0	4
Nombre d'autres équipements sportifs	21	413	10,4	12
Total	202	3 448	100	100

Tableau 6. Equipements sportifs par catégorie, situation en octobre 2017. Source : Equipements sportifs

Par catégorie d'équipements sportifs, le territoire dispose essentiellement d'équipements extérieur de petits jeux ainsi que de terrains de grands jeux. La part des salles de pratiques collectives sportives est relativement plus élevée que la part à l'échelle départementale.

Certains équipements sportifs et de loisirs sont toutefois moins généralisés, et sont localisés uniquement sur certaines communes du territoire. C'est le cas par exemple :

- des courts de tennis : on en retrouve sur les communes de Combles, Hervilly, Mesnil-Bruntel, Péronne, Epehy et Roisel,
- des gymnases : on en retrouve sur les communes de Moislains, Péronne et Roisel,
- des pistes d'athlétisme : on en retrouve sur les communes de Roisel et de Péronne,
- de salles spécifiques aux sports de combat : on en retrouve à Péronne et au Ronssoy,
- de bassins de natation : à Péronne uniquement (centre aquatique O2 Somme, ouvert en décembre 2017),
- Un pôle équestre : à Péronne.

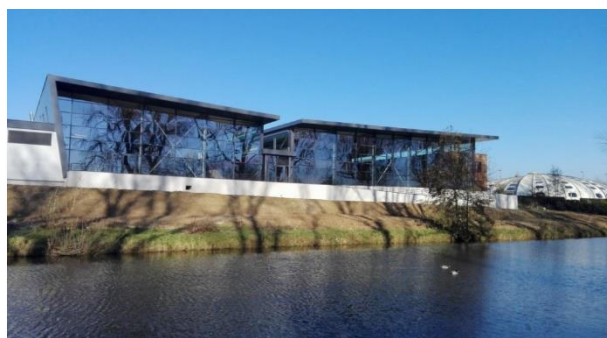


Photo 2. Le centre aquatique O2 Somme

Il convient de noter également la présence sur le territoire de l'**aérodrome de Péronne – Saint-Quentin**, situé à Estrées-Mons, et dont la CC de la Haute Somme est propriétaire et gestionnaire. Il est possible d'y réaliser des baptêmes de l'air, des vols découverte, du parachutisme, des leçons de pilotage...



Photo 3. Le pôle équestre de Péronne

L'aménagement de cet équipement porte sur une vocation pédagogique tournée à la fois vers l'enseignement et l'apprentissage en accueillant les élèves du Lycée Professionnel Agricole de la Haute Somme mais également sur une offre touristique (mise en place de circuits touristiques via les chemins verts, Label « Cheval Etape »).

Licences et clubs des fédérations sportives

Indicateurs	CC de la Haute-Somme
Union nationale du sport scolaire (UNSS)	552
Union sportive de l'enseignement du premier degré	1 665
Fédération Française d'équitation	246
Fédération Française de football	1 059
Fédération Française d'haltérophilie, musculation	208
Fédération Française de handball	161
Fédération Française d'athlétisme	267
Fédération Française de tennis	230
Fédération Française sport pour tous	298
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)	428
Totaux nombres de licences (2018)	6 407
Nombre de licence par habitants	23.4

Tableau 7. Licences des fédérations sportives, Recensement 2018

Selon le recensement des licences et clubs de fédérations sportives agréées, 6 407 licences, soit 23.4 licences par habitants (pour 100 habitants) sont engagées dans une activité sportive associative sur le territoire, soit légèrement au-dessus de la moyenne départementale (21.4 licences pour 100 habitants).

Éléments à retenir en termes d'analyse sectorielle de l'offre d'équipements, commerces et services à l'échelle de la Haute-Somme

Péronne et Roisel apparaissent comme les 2 locomotives commerciales du territoire en proposant une offre diversifiée. L'intercommunalité est également caractérisée par une bonne répartition des commerces alimentaires sur l'ensemble du territoire intercommunal (Combles, Epehy, Equancourt, Etricourt-Manancourt, Moislains, Le Ronssoy, Brie).

En termes d'équipements de santé, Péronne est la commune qui propose le plus grand nombre de services de santé, mais aussi des services de santé très diversifiés.

Exception faite de l'hôpital, Combles, Roisel et Epehy offrent également une très grande diversité en termes de services de santé, et ce notamment grâce à la présence de maisons de santé sur leur territoire.

Au-delà de ces pôles de santé, plusieurs communes disposent encore d'un médecin généraliste sur leur territoire : Cléry-sur-Somme, Doingt et Cartigny.

En matière de petite enfance, l'offre en structure collective est vraiment minoritaire. Les parents qui souhaitent trouver un mode de garde ont davantage recours à des assistantes maternelles, toutefois il semble souvent complexe de trouver une place pour son enfant. Un projet de Maison d'Assistants Maternelles est projeté sur la commune d'Estrées-Mons.

L'organisation scolaire du territoire est très variable, certaines communes fonctionnent en PRI, d'autres en RPC, et d'autres disposent d'écoles communales où sont parfois scolarisés des élèves de communes voisines (cas de Péronne par exemple).

En matière d'enseignement secondaire, l'offre est concentrée à Péronne et Roisel pour les collèges, et Péronne pour les lycées. Toutefois, en fonction des filières souhaitées par les élèves, notamment au lycée, la scolarisation s'effectue parfois au sein d'établissements situés en dehors du territoire.

Plusieurs équipements structurants se situent sur le territoire, notamment l'Historial de Péronne, le centre aquatique O2, l'aérodrome Péronne – Saint-Quentin...

4.3. Conclusion : tendances positives et négatives

Lors de l'atelier consacré aux équipements, commerces, et services, les participants ont été interrogés sur les tendances positives, les tendances négatives, et les manques qu'ils observent sur le terrain. Les élus étaient répartis par secteurs géographiques :

- Nord-Ouest
- Nord-Est
- Sud-Ouest
- Sud-Est

Les éléments soulevés lors de ce travail sont les suivants :

Tableau 8. Table 1 (Nord-Ouest) :

	Dans votre secteur	Dans la Haute-Somme
Equipements, commerces et services de proximité	<u>Tendances positives :</u> • Quelques commerces • Équipements sportifs • Agence postale • Nombreux artisans • Bibliothèque / médiathèque • École de musique + harmonie <u>Tendances négatives/manques :</u> • Maison de santé - manque de médecins • Manque une salle de sport à Combles • Manque une boulangerie à Combles • Pharmacie de Moislains en sursis (manque de médecin)	<u>Tendances positives :</u> • MARPA • Historial • Spécialistes médicaux <u>Tendances négatives/manques :</u> RAS <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où ?) :</u>
Equipements, commerces et services intermédiaires	<u>Tendances positives :</u> • MARPA à Combles • Ambulances-taxi à Combles <u>Tendances négatives/manques :</u> • Manque une structure d'accueil collective pour la petite enfance à Combles	<u>Tendances positives :</u> • Piscine • Stade athlétisme • Collège • Gendarmerie • Trésor Public <u>Tendances négatives/manques :</u> • Déficience en numérique • Zone blanche téléphonique • Perte du TGI et bientôt des Prud'Hommes <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où ?) :</u> RAS
Equipements, commerces et services supérieurs	<u>Tendances positives :</u> • Poissonnerie à Combles <u>Tendances négatives/manques :</u> RAS	<u>Tendances positives :</u> • Hypermarché • Hôpital – maternité – urgences • Cinéma • Lycées <u>Tendances négatives/manques :</u> • garde-champêtre intercommunal <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où ?) :</u> RAS

Tableau 9. Table 2 (Nord-Est) :

	Dans votre secteur	Dans la Haute-Somme
Equipements, commerces et services de proximité	<u>Tendances positives :</u> - Il reste des commerces mais difficile de les maintenir - Bonne desserte en matière de services de santé (Epehy et Roisel) - Présence d'établissements bancaires <u>Tendances négatives/manques :</u> - Problème de transport, notamment pour les personnes âgées et pour les personnes à mobilité réduite (craintes sur l'augmentation du coût du carburant) - Craintes relatives à une désertification médicale progressive	<u>Tendances positives :</u> - Bon niveau d'équipements grâce à Péronne <u>Tendances négatives/manques :</u> - absence de transports en commun performants <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où ?) :</u> RAS
Equipements, commerces et services intermédiaires	<u>Tendances positives :</u> - Supérette avec station service - City-stade à Villers-Faucon - Agences postales à Villers-Faucon et Heudicourt - Services de santé à Epehy et Roisel - Collège de Roisel - Ecole de musique à Epehy <u>Tendances négatives/manques :</u> - Heures d'ouverture de la gendarmerie de Roisel - Pas d'équipements sportifs structurants - Pas de gare	<u>Tendances positives :</u> - Association Saint Jean - Gendarmerie - Crèche <u>Tendances négatives/manques :</u> - Enseignements supérieurs <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où ?) :</u> - Numérique : manque de structure accompagnant les personnes âgées par exemple dans les procédures administratives dématérialisées
Equipements, commerces et services supérieurs	<u>Tendances positives :</u> RAS <u>Tendances négatives/manques :</u> - Pas d'hôpital - Pas de supermarché - Pas de médecins spécialistes - Pas de transports en commun performants - Problèmes de mobilité	<u>Tendances positives :</u> - Equipements structurants sur Péronne - Piscine O2 Somme - Historial qui draine de nombreux touristes étrangers, un atout pour la Ville mais aussi pour tout le territoire - Tourisme de mémoire <u>Tendances négatives/manques :</u> - manque de médecins spécialistes - Disparition des commerces de centre-ville <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où ?) :</u> - Gares - taxi

Tableau 10. Table 3 (Sud-Ouest) :

	Dans votre secteur	Dans la Haute-Somme
Equipements, commerces et services de proximité	<u>Tendances positives :</u> - écoles et commerces à Péronne / Doingt <u>Tendances négatives/manques :</u> - manque de commerces dans les autres communes - disparition de commerces de centre-ville - Les médecins / dentistes ne prennent plus de nouveaux patients	<u>Tendances positives :</u> - proximité de Péronne <u>Tendances négatives/manques :</u> - Les médecins / dentistes ne prennent plus de nouveaux patients - L'augmentation des achats en ligne <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où ?) :</u> RAS
Equipements, commerces et services intermédiaires	<u>Tendances positives :</u> - Collège - Services à la personne (Association Saint Jean) <u>Tendances négatives/manques :</u> - Absence de gare / de transports en commun performants - Manque de structures périscolaires (RAM / MAM)	<u>Tendances positives :</u> RAS <u>Tendances négatives/manques :</u> - Absence de gare / de transports en commun performants - Manque de structures périscolaires (RAM / MAM) <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où ?) :</u> RAS
Equipements, commerces et services supérieurs	<u>Tendances positives :</u> - Centre hospitalier - lycées <u>Tendances négatives/manques :</u> - Manque de certains spécialistes médicaux	<u>Tendances positives :</u> RAS <u>Tendances négatives/manques :</u> - Manque de certains spécialistes médicaux (dermato, ophtalmo...) - Manque de poissonnerie (hors grandes surfaces) - Peu d'équipements culturels - Manque de structure d'accueil pour handicap lourd <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où ?) :</u> RAS

Tableau 11.

Table 4 (Sud-Est) :

	Dans votre secteur	Dans la Haute-Somme
Equipements, commerces et services de proximité	<u>Tendances positives :</u> • Une certaine proximité de supermarchés (Roisel) • Agences postales qui préservent un service public en milieu rural • Accès à de nouveaux services administratifs (internet à la Poste) <u>Tendances négatives/manques :</u> • Supermarchés trop éloignés de certaines communes • Personnes non mobiles : difficultés d'accès aux soins • Manque de médecins • De petits commerces de première nécessité n'existent plus • Manque d'artisans (entretien, maintenance) • Difficulté de liaisons téléphoniques localement • Difficultés d'accès à certaines démarches administratives (cartes d'identité, passeports, carte grise, déclaration d'impôts...)	<u>Tendances positives :</u> RAS <u>Tendances négatives/manques :</u> • Manque de transports en commun performants <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où ?) :</u> RAS
Equipements, commerces et services intermédiaires	<u>Tendances positives :</u> • Accompagnement des personnes âgées à domicile (association Saint Jean et ADMR) <u>Tendances négatives/manques :</u> • Manques d'assistantes maternelles pour accueillir les 0-3 ans • Réouverture de la gare de Péronne	<u>Tendances positives :</u> • Loisirs : centre aquatique • Tourisme de mémoire <u>Tendances négatives/manques :</u> • Réouverture de la gare de Péronne <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où ?) :</u> RAS
Equipements, commerces et services supérieurs	<u>Tendances positives :</u> • Présence de l'aérodrome à Estrées-Mons <u>Tendances négatives/manques :</u> RAS	<u>Tendances positives :</u> RAS <u>Tendances négatives/manques :</u> • Manque de spécialistes médicaux <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où ?) :</u> RAS

4.4. LES ENJEUX DEFINIS PAR LES ELUS CONCERNANT CETTE THEMATIQUE

- > Conforter le maillage du territoire par des pôles d'équipements, commerces et services
- > Le maintien de la structure commerciale existante, avec une vigilance accrue sur l'équilibre entre commerces de centres-bourgs et commerces périphériques
- > La couverture du territoire par les services de santé
- > L'adaptation de l'offre d'équipements et services à l'évolution des besoins : vieillissement, évolution des modes de vie
- > La valorisation des équipements structurants, vitrines du territoire

Tableau 12.

ANNEXE : CLASSEMENT DES EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES PAR CATEGORIES

	Proximité	Intermédiaire	Supérieur
Commerces	Epicerie, Supérette Boulangerie Boucherie, charcuterie Fleuriste	Supermarché Librairie, papeterie, journaux Magasin de vêtements Magasin de chaussures Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo Magasin de meubles Magasin d'articles de sports et de loisirs Droguerie, quincaillerie, bricolage Parfumerie Horlogerie, bijouterie Magasin d'optique Station service	Hypermarché Produits surgelés Poissonnerie
Santé	Médecin omnipraticien Chirurgien dentiste Infirmier Masseur kinésithérapeute Pharmacie	Sage femme Orthophoniste Pédicure, podologue Laboratoire d'analyses et de biologie médicale Ambulance Personnes âgées : hébergement Personnes âgées : soins à domicile Personnes âgées : services d'aides Garde d'enfant d'âge préscolaire	Etablissement de santé Etablissement de santé Etablissement de santé Etablissement psychiatrique Urgences Maternité Centre de Santé Structures psychiatriques en ambulatoire Spécialiste en cardiologie Spécialiste en dermatologie et vénéréologie Spécialiste gynécologie Spécialiste gastro-entérologie, hépatologie Spécialiste psychiatrie Spécialiste ophtalmologie Spécialiste oto-rhino-laryngologie Spécialiste pédiatrie Spécialiste radiodiagnostic et imagerie médicale Orthoptiste Audi prothésiste Enfants handicapés : hébergement Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires Adultes handicapés : hébergement Adultes handicapés : services Travail protégé Aide sociale à l'enfance : hébergement

	Proximité	Intermédiaire	Supérieur
Enseignement	Ecole maternelle Ecole élémentaire	Collège	Lycée d'enseignement général et ou technologique Lycée d'enseignement professionnel
Services aux particuliers	Banque, Caisse d'Epargne Bureau de poste, relais poste, agence postale Maçon Plâtrier, peintre Menuisier, charpentier, serrurier Plombier, couvreur, chauffagiste Electricien Entreprise générale du bâtiment Coiffure Restaurant Agence Immobilière Sois de beauté	Police, gendarmerie Centre de finances publiques Pompes funèbres Contrôle technique automobile Ecole de conduite Vétérinaire Blanchisserie, teinturerie	Pôle emploi : réseau de proximité Location d'automobiles et utilitaires légers Agence de travail temporaire
Sports, loisirs et culture	Boulodrome Tennis Salle ou terrain multisports Salle de sport spécialisée Terrain de grands jeux	Bassin de natation Athlétisme Roller, state, vélo bicross ou freestyle	Cinéma Théâtre
Transports et déplacements	Taxi	Gare	

Communauté de communes de la **HAUTE SOMME**



CHAPITRE 5. Diagnostic territorial Mobilité

5.1. Mobilité et transports

L'article L101-2 du code de l'urbanisme dispose que :

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;

b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;

c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;

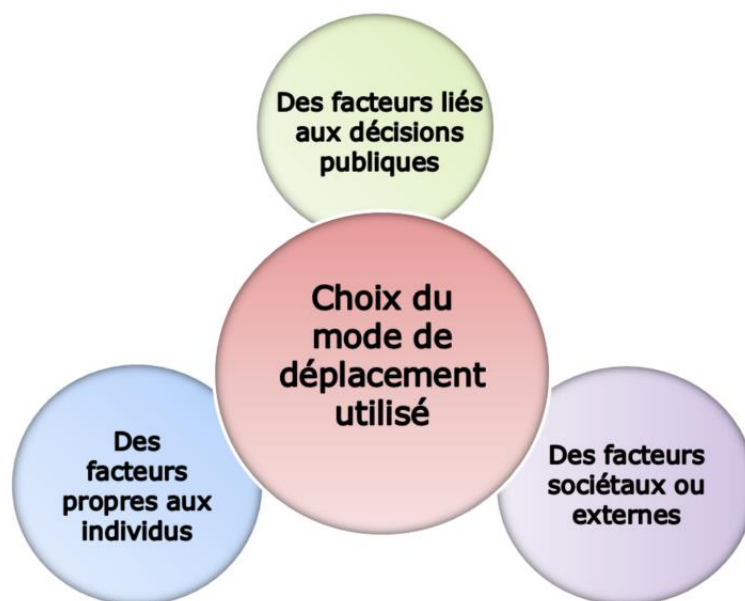
e) Les besoins en matière de mobilité »

Ainsi, la loi a adopté (depuis la loi SRU votée en 2000) **le terme de mobilité** (et non celui de transports). Ce choix est révélateur des attentes du législateur vis-à-vis de l'action des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme : alors que la notion de transport est liée à une préoccupation exprimée en termes d'offre et d'infrastructure (sa capacité, son coût, ses performances etc...), **la notion de mobilité est beaucoup plus large. Elle renvoie non seulement à la question des transports, mais également à celles des besoins et des pratiques des habitants en matière de déplacements.**

Les besoins des habitants s'appréhendent d'abord en termes de motifs de déplacements. Ces derniers peuvent se répartir en 3 grandes catégories :

- travailler ou étudier,
- faire des achats, accéder à des services,
- se distraire (loisirs, sociabilité) : accéder à des activités, se promener, voir ses amis ou sa famille, etc...

Leurs pratiques, quant à elles, dépendent de plusieurs facteurs :



- dans les facteurs individuels, on peut par exemple citer la composition et l'organisation familiale, les habitudes, les préférences, etc...,
- dans les facteurs sociétaux externes, on peut par exemple citer le lieu et l'organisation du travail, le prix du carburant,
- dans les facteurs liés aux choix des collectivités, on peut par exemple citer la présence de transport de transport en commun, la politique d'aménagement et d'organisation des différentes fonctions urbaines...

Ainsi, les enjeux liés la mobilité dépassent de loin la stricte question des transports :

- enjeu environnemental (rejet de Gaz à Effet de Serre) et de santé publique (pollution de l'air),
- enjeu d'inclusion sociale (accès aux services et à la sociabilité),
- enjeu économique (coût des déplacements, possibilité d'accéder à l'emploi).

5.1.1. Répartition des compétences en matière de transports et de mobilité

Routes et chemins

La Communauté de Communes de la Haute Somme est compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie (compétence facultative).

La voirie d'intérêt communautaire est constituée de toutes les voies communales revêtues (bitume + gravillons ou enrobé) situées à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations. La liste de ces voies figure sur les procès-verbaux de mise à disposition de voirie établis contradictoirement entre chaque commune et la communauté de communes et disponible à la Communauté de Communes.

Sont inclus :

- la voirie de desserte des ateliers relais communautaires ainsi que la voirie d'accès aux zones d'activités communautaires, les carrefours, les giratoires.
- les bornes, la signalisation verticale et horizontale (les poteaux indicateurs, feux tricolores...),
- les accotements, talus, murs de soutènement, les ouvrages d'art, (ponts, tunnels, passerelles).
- les trottoirs, les pistes cyclables.

Sont exclus :

- la voirie des lotissements et des zones d'activités communales, les chemins ruraux, les aménagements liés à la sécurité, les arrêts de bus, les parkings, l'éclairage public, les réseaux d'eau, d'assainissement collectif, de gaz, d'électricité, de télécommunications et autres réseaux divers.
- les espaces verts attenants à la voirie.

Le Conseil Départemental est compétent en matière de routes départementales. Dans les traversées de bourgs, en cas de travaux, le Département finance et assure la maîtrise d'ouvrage de l'intégralité de la couche de roulement (enrobé ou enduit) après réalisation du bordurage et de l'assainissement par les communes.

Hors agglomération, le Conseil départemental est compétent et intervient quel que soit le problème soulevé par la commune en faisant une étude préalable pour prioriser la demande et éventuellement programmer des travaux.

5.1.2. Transports collectifs

Par le passé, le Conseil Départemental de la Somme était compétent en matière de lignes interurbaines départementales, et gérant le service de cars Trans'80. Il était dans ce cadre responsable des transports scolaires interurbains du primaire au lycée.

Depuis 2017, ces compétences ont été transférées au Conseil Régional (depuis le 1er janvier 2017 pour le transport routier départemental, et depuis le 1er septembre 2017 pour le transport scolaire), en application de la loi portant Nouvelle organisation territoriale (NOTRe) du 7 août 2015.

La région est également devenue chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transport et doit intégrer la planification régionale de l'intermodalité dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), en application de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014 et de l'ordonnance n°2016-1028 du 27 juillet 2016.

Dans la nouvelle région issue de la fusion des régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais coexistent 2 syndicats mixtes de transport collectifs qui ne couvrent pas la totalité de la nouvelle région : le syndicat mixte des transports de l'Oise (SMTCO) et le syndicat mixte intermodal régional des Transports (SMIRT) auquel adhèrent l'ensemble des autorités organisatrices du Nord Pas-de-Calais. Un passage à des politiques et des services unifiés à l'échelle de la nouvelle Région Hauts-de-France est fixé à l'horizon 2023.

5.1.3. Mobilité et aménagement ; en quoi le PLUi peut-il agir ?

Les politiques d'aménagement, et notamment la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, permettent aux collectivités d'agir sur la mobilité. En effet, les leviers suivants peuvent être actionnés :

- localisation des nouveaux lieux d'habitat,
- location des nouveaux lieux d'activités et de commerces,
- localisation des nouveaux lieux d'équipement,
- le maillage, la sécurité et la qualité des réseaux,
- l'articulation entre les différents réseaux et moyens de locomotion,
- l'offre de stationnement (dont covoiturage).

5.2. Les infrastructures de transport de la CC Haute Somme

5.2.1. Un maillage routier dense et performant

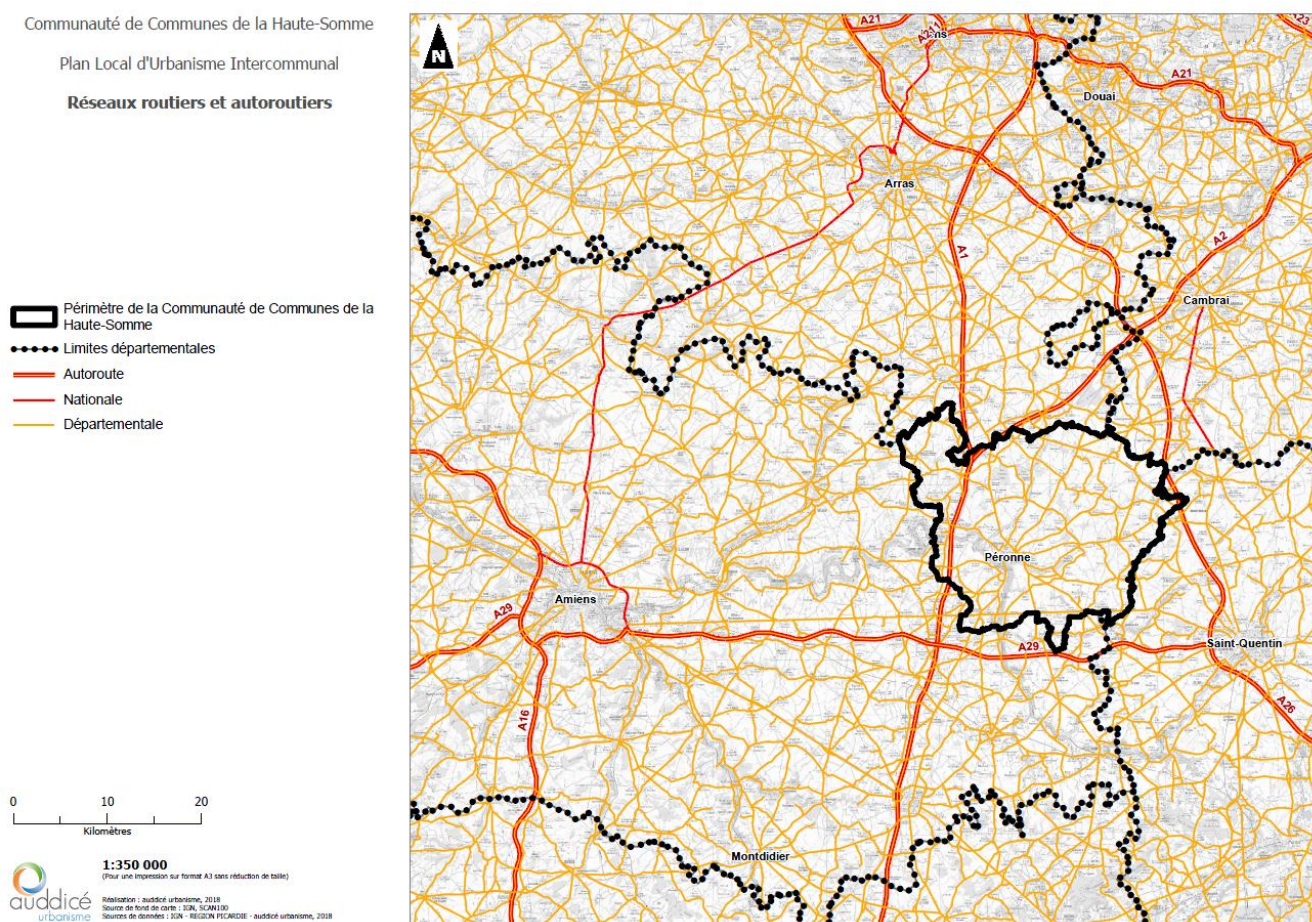
Une très bonne desserte autoroutière

La Communauté de Communes de la Haute Somme est traversée du Nord au Sud par l'autoroute A1 (qui permet de rejoindre Lille dans un sens et Paris dans l'autre). Au Nord du territoire, un échangeur permet de quitter l'autoroute A1 pour emprunter l'autoroute A2 (direction de Cambrai).

Le territoire intercommunal est bordé, en limite Sud, par l'autoroute A29 qui relie Amiens à Saint-Quentin.

Puis, elle est longée sur sa limite Est par l'autoroute A26 (qui traverse d'ailleurs la commune du Ronssoy), qui relie Calais à Reims en passant par Saint-Quentin.

Carte 32. Réseaux routiers et autoroutiers



Sur le territoire intercommunal se trouve une entrée/sortie d'autoroute à l'Ouest de Péronne sur l'autoroute A1, sur la commune de Maurepas (il s'agit de la sortie 13.1 – Albert).

Au-delà de cette entrée/sortie d'autoroute, la Communauté de Communes en est entourée par 5 autres, situés en dehors de ses limites administratives :

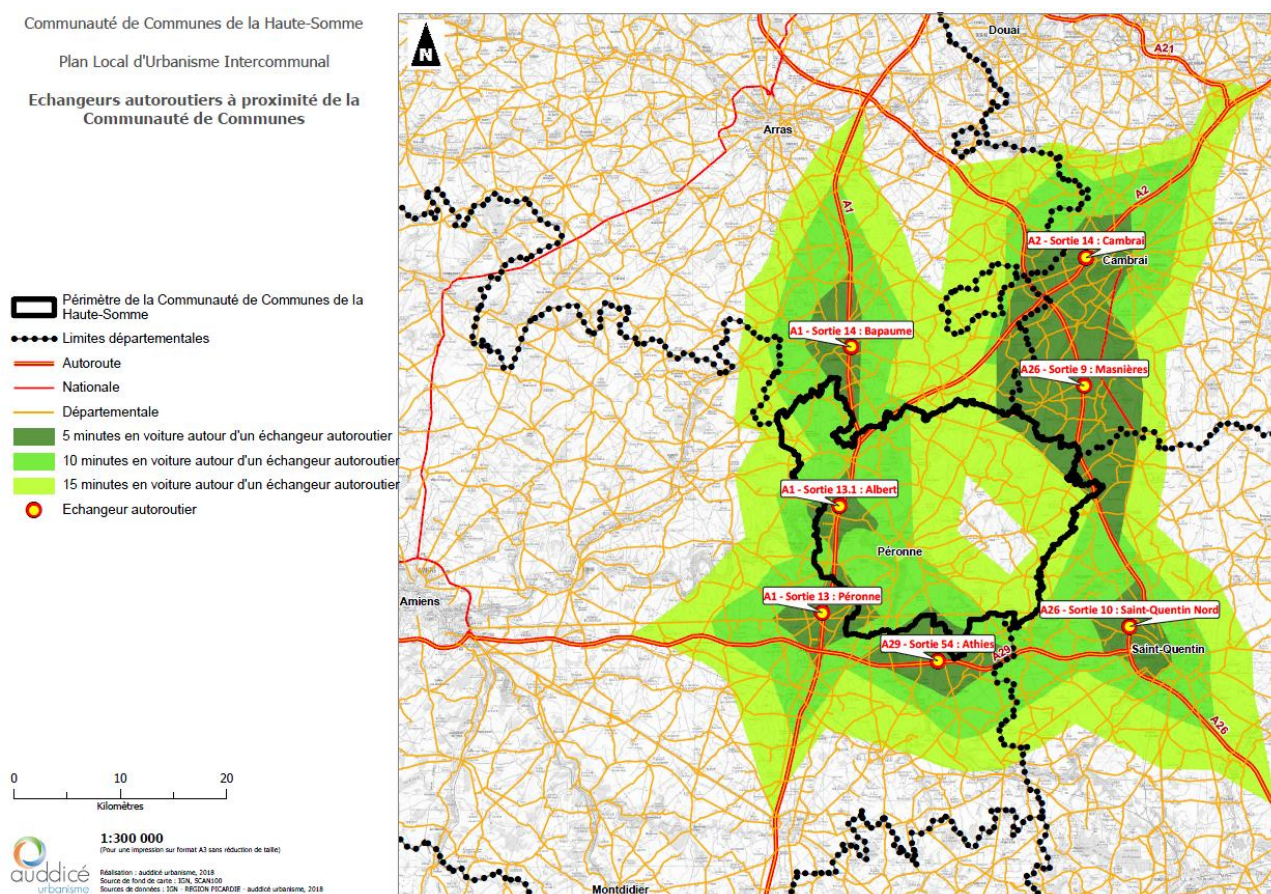
- au Nord-Ouest du territoire, sur l'A1 (sortie n°14 – Bapaume),
- au Sud-Ouest du territoire, sur l'A1 (sortie n°13 – Péronne),
- au Sud du territoire, sur l'A29 (sortie 54 – Athies),
- au Nord-Est du territoire, sur l'A26 (sortie 9 – Masnières),
- au Sud-Est du territoire, sur l'A26 (sortie 10 – Saint-Quentin Nord).

Les isochrones figurant sur la cartographie ci-dessous présentent les temps de trajet (5, 10 et 15 minutes) depuis les entrées/sorties d'autoroutes sur et à proximité de la Communauté de Communes.

Cette cartographie fait apparaître la très bonne accessibilité du territoire depuis le réseau autoroutier, et donc également la facilité d'accès pour les habitants du territoire à ces différentes infrastructures.

En effet, seule une zone très restreinte se situe à plus de 15 minutes d'une entrée/sortie d'autoroute (secteur englobant Roisel, Marquais, Tincourt-Boucly, Aizecourt-le-Bas, Templeux-la-Fosse, Longavesnes).

Carte 33. Echangeurs autoroutiers à proximité de la Communauté de Communes



A noter, la fin de la concession SANEF prévue en 2031 qui pourrait générer un report potentiel du trafic en direction des voies départementales. Cela signifie concrètement que le réseau reviendra à l'Etat.

Ainsi, le démarrage tardif des opérations et les désaccords avec les sociétés d'autoroutes, ainsi que la définition de la doctrine du « bon état des biens de retour » n'avait toujours pas abouti au début de l'année 2024. Du fait de ce retard, les dix années recommandées par l'ART ne seront pas respectées pour les premières concessions arrivant à échéance.

A noter toutefois que la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités (DGITM) déploie un plan d'action de type « feuille de route pour la fin des concessions », pour « structurer et renforcer l'efficacité de son intervention dans le domaine ».

Compte-tenu de la concentration des échéances de fin de concessions historiques sur une période de cinq ans et de la complexité des multiples étapes qui jalonnent les procédures d'expiration de ces concessions, l'autorité concédante va connaître un pic d'activité absolument inédit pendant plus de dix ans, jusqu'à l'échéance du contrat d'AREA en 2036.

Concessionnaire	Remise EDL	Notification PER	Début PER	Fin de concession
SANEF	30/06/2024	31/12/2024	01/01/2027	31/12/2031
ESCOTA	31/08/2024	28/02/2025	01/03/2027	29/02/2032
SAPN	28/02/2026	31/08/2026	01/09/2028	31/08/2033
COFIROUTE	31/12/2026	30/06/2027	10/07/2029	30/06/2034
APRR	31/05/2028	30/11/2028	01/12/2030	30/11/2035
ASF	31/10/2028	30/04/2029	01/05/2034	30/04/2036
AREA	31/03/2029	30/09/2029	01/10/2031	30/09/2036

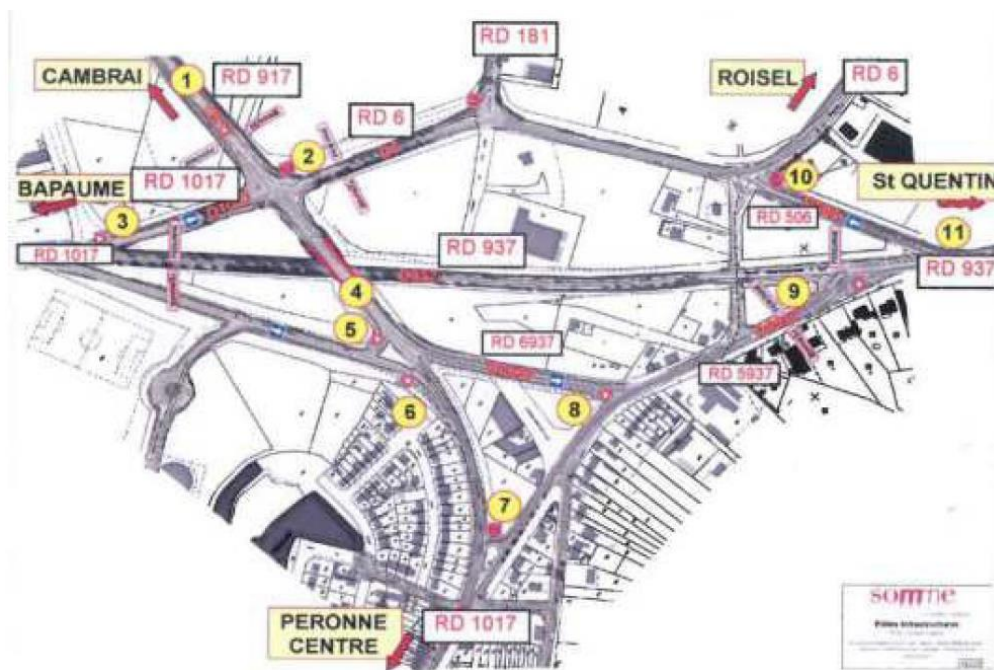
Carte 34. Échéances à venir des procédures d'expiration des concessions historiques

RD	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	% évolution 2006/2016
RD1029 Poessilly	6365	6120	6148	5277	5104	5441	5295	5287	5390	5435	5588	
évolution %		-3.85	0.46	-14.17	-3.28	6.60	-2.68	-0.15	1.95	0.83	2.82	-12.21
RD1029 Estrée	5225	5177	5201	4239	4100	4539	4417	4410	4184	4219	4338	
évolution %		-0.92	0.46	-18.50	-3.28	10.71	-2.69	-0.16	-5.12	0.84	2.82	-16.98
RD 1029 Villers-Carbonnel	4223	4542	4181	4446	4301	4415	4297	4291	4177	4212	4331	
évolution %		7.55	-7.95	6.34	-3.26	2.65	-2.67	-0.14	-2.66	0.84	2.83	2.56
RD 1017 Villers-Carbonnel Sud	3605	3433	3449	3492	3441	3564	3429	3468	3475	3495	3604	
évolution %		-4.77	0.47	1.25	-1.46	3.57	-3.79	1.14	0.20	0.58	3.12	-0.03
RD 1017 Villers-Carbonnel Nord	7583	6977	7484	7571	7418	7512	7341	7315	7243	7325	7323	
évolution %		-7.99	7.27	1.16	-2.02	1.27	-2.28	-0.35	-0.98	1.13	-0.03	-3.43
RD 1017 Péronne Nord	4273	4236	4357	4351	4375	4421	4330	4320	4345	4331	4352	
évolution %		-0.40	2.37	0.09	0.52	1.05	-1.61	-0.69	0.58	-0.32	0.48	1.85
RD 937 Mesnil-Brunteil	2848	2894	3132	3097	3028	3040	2955	3554	3617	3629	3548	
évolution %		1.62	8.22	-1.12	-2.23	0.40	-2.80	20.27	1.77	0.33	-2.23	24.58
RD 937 Daingt	7839	7898	7640	7039	7075	7104	7071	7151	7278	7217	7308	
évolution %		0.75	-3.27	-7.87	0.51	0.41	-0.46	1.13	1.78	-0.84	1.26	-6.77
RD 938 Cléry-sur-Somme	4042	4300	4353	4191	4153	4304	4193	4162	4477	4557	4733	
évolution %		6.38	1.23	-3.72	-0.91	3.64	-2.58	-0.74	7.57	1.79	3.86	17.10
RD 917 Péronne	2927	2915	3162	3164	2845	2874	2827	2864	2880	2870	2818	
évolution %		-0.41	8.47	0.06	-10.08	1.02	-1.64	1.31	0.56	-0.35	-1.81	-3.72
RD 917 Limite départementale	1588	1770	1812	1658	1663	1680	1577	1566	1575	1583	1590	
évolution %		11.46	2.37	-8.50	0.30	1.02	-6.13	-0.70	0.57	0.51	0.44	0.13
RD 43	1995	2156	2207	2010	2016	2037	1882	1869	1879	1906	1915	
évolution %		8.07	2.37	-8.93	0.30	1.04	-7.61	-0.69	0.54	1.44	0.47	-4.01
RD 44	3878	3940	3896	3853	3745	3760	3655	3750	3816	3829	3865	
évolution %		1.60	-1.12	-1.10	-2.80	0.40	-2.79	2.60	1.76	0.34	0.94	-0.34
RD 6 Péronne Roisel	2485	2475	2645	2647	2440	2465	2425	2387	2400	2392	2350	
évolution %		-0.40	6.87	0.08	-7.82	1.02	-1.62	-1.57	0.54	-0.33	-1.76	-5.43
RD 6 Roisel Limite départementale	1431	1403	1436	1326	1330	1343	1236	1227	1234	1180	1185	
évolution %		-1.96	2.35	-7.66	0.30	0.98	-7.97	-0.73	0.57	-4.38	0.42	-17.19
RD 15 Bernes	650	656	569	651	654	542	526	531	541	542	548	
évolution %		0.92	-13.26	14.41	0.46	-17.13	-2.95	0.95	1.88	0.18	1.11	-15.69
RD 24	2408	2165	2175	1981	1940	1964	1941	1931	1911	1879	1878	
évolution %		-10.09	0.46	-8.92	-2.07	1.24	-1.17	-0.52	-1.04	-1.67	-0.05	-22.01
RD 58 (entre RD6 et RD24)	1272	1162	1167	1180	1156	1084	1059	1055	1048	1080	1080	
évolution %		-8.65	0.43	1.11	-2.03	-6.23	-2.31	-0.38	1.23	1.12	0.00	-15.09
RD 58 Heulcourt	1193	1159	1164	1177	1153	983	960	956	900	910	909	
évolution %		-2.85	0.43	1.12	-2.04	-14.74	-2.34	-0.42	-5.86	1.11	-0.11	-23.81
RD 20 Comblès	958	954	1004	1009	999	990	992	984	1001	1005	1043	
évolution %		-0.42	5.24	0.50	-0.99	-0.90	0.20	-0.81	1.73	0.40	3.78	8.87
RD 20 Longueval								520	520	514	517	
évolution %								0.00	0.00	-1.15	0.58	-0.58
RD 64 Guillemont	600	605	711	715	708	664	665	660	644	647	672	
évolution %		0.83	17.52	0.56	-0.98	-6.21	0.15	-0.75	-2.42	0.47	3.86	12.00
RD 146	796	792	839	884	876	918	897	893	909	919	913	
évolution %		-0.50	10.98	0.57	-0.90	4.79	-2.29	-0.45	1.79	1.10	-0.11	15.33
RD 1	1579	1476	1511	1398	1369	1386	1371	1366	1352	1323	1322	
évolution %		-6.52	2.37	-7.48	-2.07	1.24	-1.08	-0.36	-1.02	-2.14	-0.08	-16.28
RD 79	1224	1219	1227	1304	1172	1203	1170	1133	1155	1164	1196	
évolution %		-0.41	0.66	6.28	-10.12	2.65	-2.74	-3.16	1.94	0.78	2.75	-2.29
RD 62	879	893	965	1026	992	997	970	968	964	972	999	
évolution %		1.59	8.06	6.32	-3.31	0.50	-2.71	-0.21	-0.41	0.83	2.78	13.65

Tableau 13. Evolution du trafic sur les RD entre 2006 et 2016

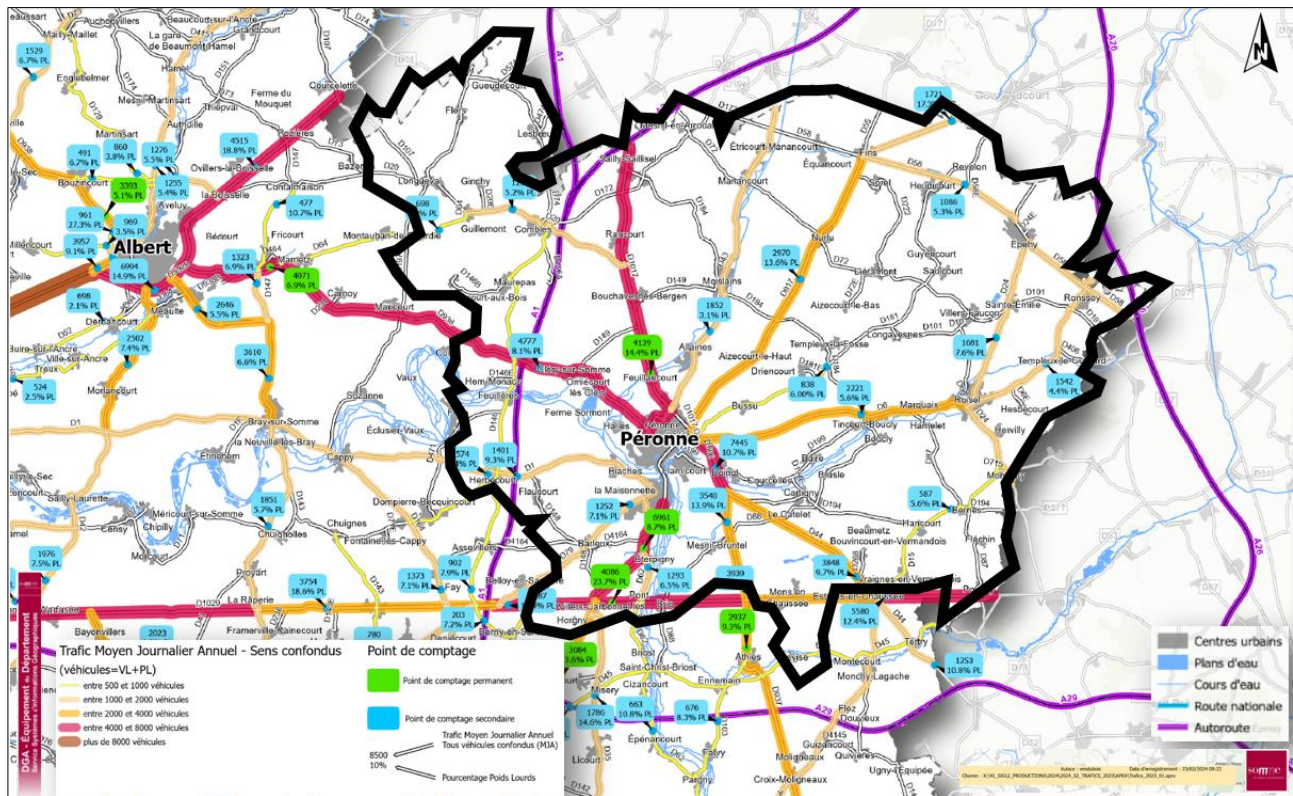
Source : Porter à Connaissance transmis par l'Etat dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CC Haute Somme
Conseil Départemental de la Somme - Direction du Développement des Infrastructures – Service Etudes Générales et Prospective

Seul l'aménagement du carrefour compliqué à Péronne entre les RD 1017, 917, 6, 181 et 937 mériterait de faire l'objet d'une réflexion globale d'aménagement afin de dégager des espaces aujourd'hui dédiés à la chaussée pour les rendre à la ville.



Source : Porter à Connaissance transmis par l'Etat dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CC Haute Somme
Conseil Départemental de la Somme - Direction du Développement des Infrastructures – Service Etudes Générales et Prospective

Les trafics routiers sur le réseau Départemental de la Somme



Carte 36. Extrait de la carte des trafics routiers 2023 sur le Réseau Départemental de la Somme

La route départementale D1017 comprend le trafic le plus important à l’échelle intercommunale, de plus cet axe sera impacté par la traversé du Canal Seine Nord Europe. Les Départementales situées à l’Est du périmètre intercommunal concerne des trafics routiers le plus faible.

En moyenne Journalière Annuelle, les trafics ont relativement peu évolué entre 2014 et 2018. Une légère augmentation du trafic est observée sur la RD181.

> RD1017

D1017 - FEUILLAUCOU					
Type du compteur : Permanent					
Moyenne Journalière Annuelle :					
D1017	2018	2017	2016	2015	2014
MJA Tous Véhicules	4 159	4 242	4 352	4 331	4 345
MJA Poids Lourds	670	665	722	718	682

> RD917

D917 - NURLU

Type du compteur : Secondaire

Moyenne Journalière Annuelle :

D917	2018	2017	2016	2015	2014
MJA Tous Véhicules	2 862	2 746	2 818	2 870	2 880
MJA Poids Lourds	377	321	349	357	340

Chiffres : CD80 | DR

> RD6

D6 - TINCOURT-BO

Type du compteur : Secondaire

Moyenne Journalière Annuelle :

D6	2018	2017	2016	2015	2014
MJA Tous Véhicules	2 458	2 508	2 350	2 392	2 400
MJA Poids Lourds	243	241	232	253	241

Chiffres : CD80 | DR

> RD181

D181 - TEMPLEUX-LA

Type du compteur : Secondaire

Moyenne Journalière Annuelle :

D181	2018	2017	2016	2015	2014
MJA Tous Véhicules	716	609	625	622	625
MJA Poids Lourds	37	29	32	32	30

Chiffres : CD80 | DR

> RD937

D937 - DOINGT

Type du compteur : Secondaire

Moyenne Journalière Annuelle :

D937	2018	2017	2016	2015	2014
MJA Tous Véhicules	7 161	7 426	7 308	7 217	7 278
MJA Poids Lourds	812	879	768	848	924

Chiffres : CD80 | DR

Un maillage routier dense, qui n'est pas sans conséquences

• Des nuisances sonores

Les maîtres d'ouvrage d'infrastructures doivent prendre en compte les nuisances sonores dans la construction de voies nouvelles et la modification de voies existantes, et s'engager à ne pas dépasser des valeurs seuils de niveau sonore,

Textes de référence : **Article 12 de la loi bruit, décret 95-21 du 9 janvier 1995, arrêté du 5 mai 1995**

Les constructeurs de bâtiments, quant à eux, ont l'obligation de prendre en compte le bruit engendré par les voies bruyantes existantes ou en projet, en dotant leur construction d'un isolement acoustique adapté par rapport aux bruits de l'espace extérieur.

Textes de référence : **Article 13 de la loi bruit, décret 95-22 du 9 janvier 1995, arrêté du 23 juillet 2013**

L'article 13 de la loi bruit définit les principes généraux pour assurer l'isolation acoustique de la façade des bâtiments nouveaux :

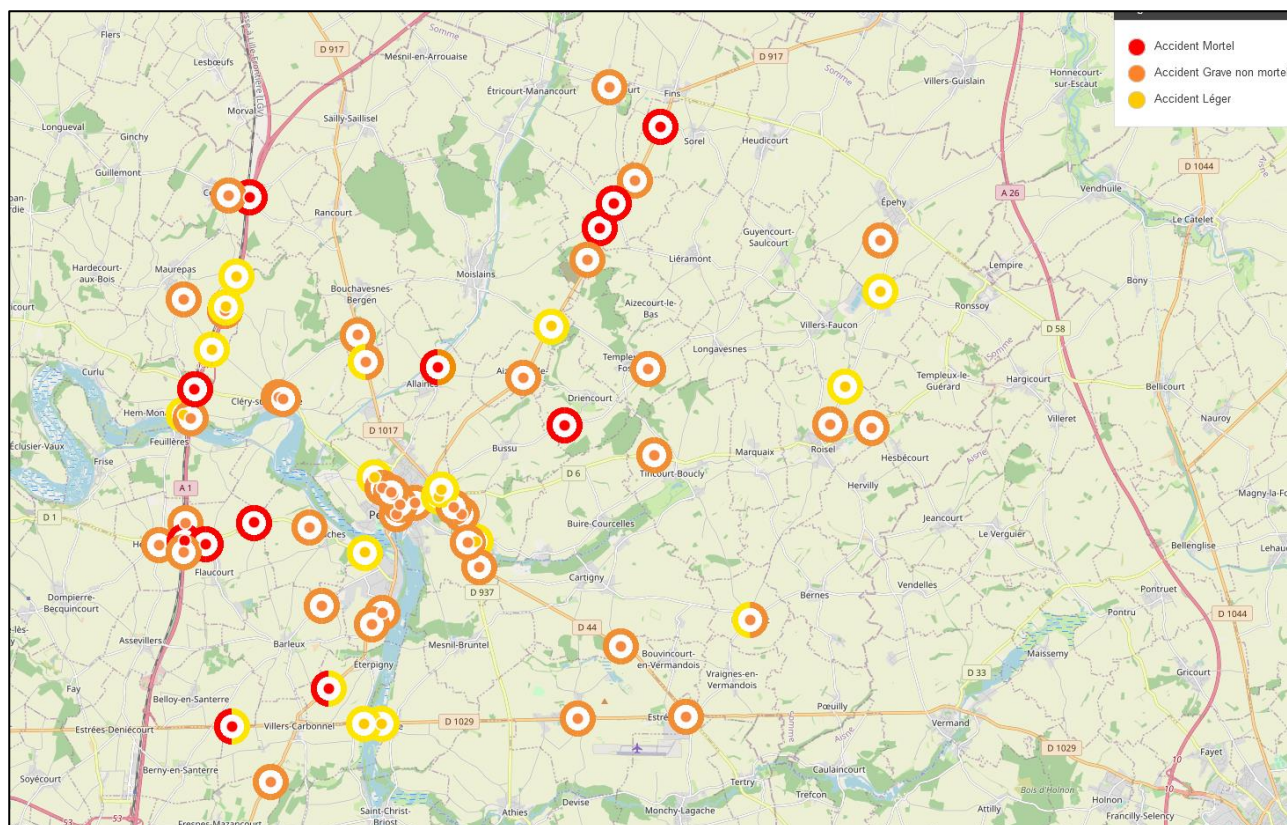
- Les infrastructures de transports terrestres sont **classées** en fonction de leur **niveau sonore**, et des secteurs affectés par le bruit sont délimités de part et d'autre de ces infrastructures. La largeur maximale de ces secteurs dépend de la catégorie.
 - La **catégorie 1** qui est la plus bruyante engendre un secteur d'une largeur maximale de 300 m de part et d'autre du bord, de la chaussée pour une route, ou du rail extérieur pour une voie ferrée.
 - En **catégorie 2**, cette largeur passe à 250 m.
 - En **catégorie 3**, elle passe à 100 m.
 - En **catégorie 4**, elle passe à 30 m.
 - En **catégorie 5**, elle passe à 10 m.
- Les bâtiments à construire dans un secteur affecté par le bruit doivent s'isoler en fonction de leur exposition sonore. Sont concernés, les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement, les bâtiments de santé de soins et d'action sociale, et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique.

*Source : Porter à Connaissance transmis par l'Etat dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CC Haute Somme
Conseil Départemental de la Somme - Direction du Développement des Infrastructures – Service Etudes Générales et Prospective*

L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2016 porte approbation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de la Somme.

Sur le territoire de la communauté de communes, concernant le réseau routier départemental le classement porte sur les RD 1029, 1017, 937. Il concerne également le réseau autoroutier, ainsi que la ligne à grande vitesse qui longe l'autoroute A1.

Carte 37. Voies bruyantes



Carte 38. Accidentologie sur la CC Haute-Somme de 2014 à 2020

En référence à la carte de la page précédente, il apparaît que les tronçons les plus accidentogènes (accidents mortels entre 2014 et 2020), sont :

- L'Autoroute A1 ;
- La RD917, entre Aiezcourt-le-Haut et Nurlu.

5.2.2. La proximité de la gare TGV Haute-Picardie, un atout pour le territoire

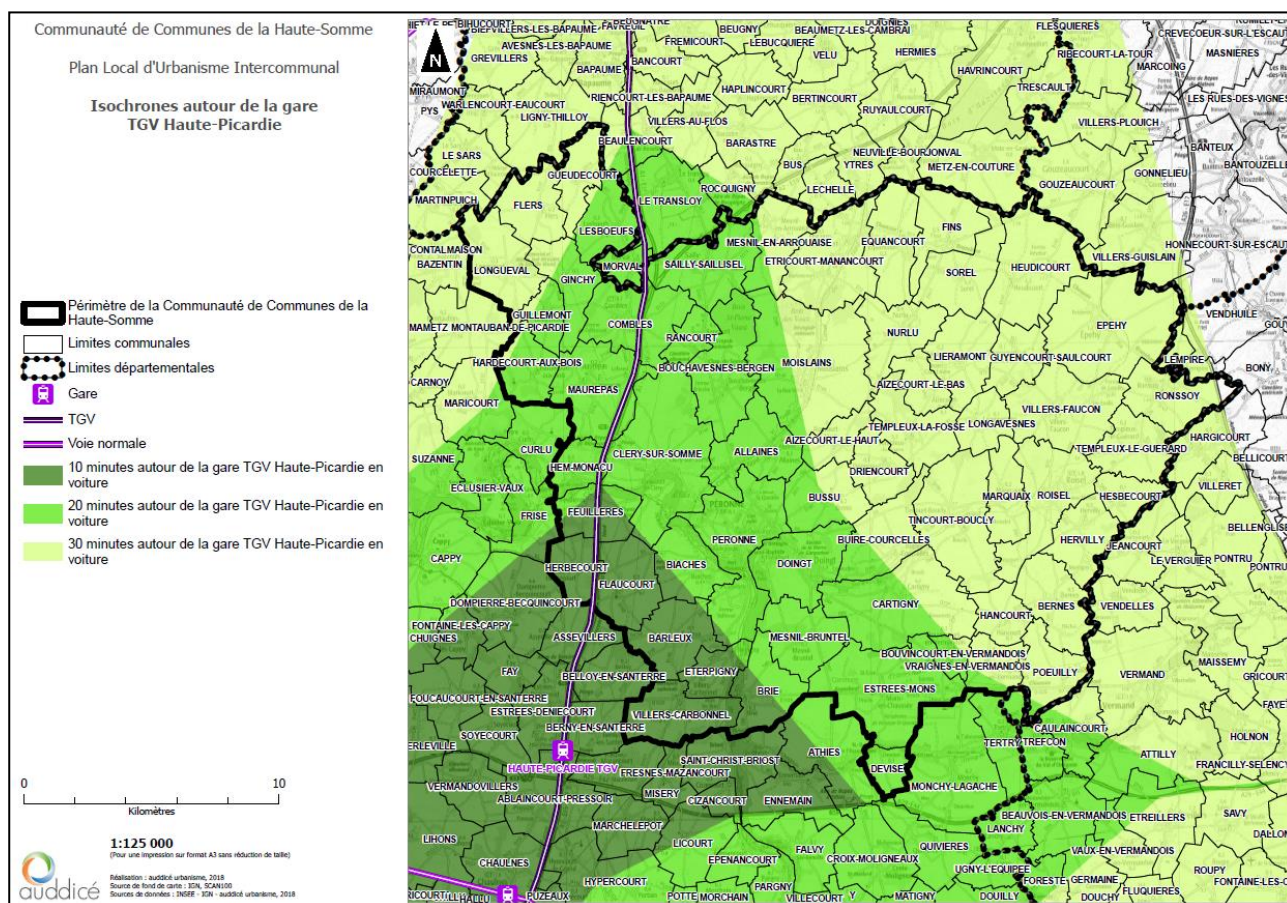
La gare TGV haute Picardie, située à l'extérieur de l'intercommunalité, est toutefois facilement accessible en voiture en moins de 30 minutes pour l'ensemble du territoire, ce qui représente un réel atout en termes de mobilité notamment pour les voyages de longues distances (vacances, week-ends,...).

Elle est d'ailleurs accessible en moins de 10 minutes pour 7 communes en frange Sud-Ouest du territoire.

Elle peut aussi représenter un moyen de transport pour les habitants de la Communauté de Communes travaillant à Lille ou à Paris mais à des horaires peu pratiques, et à condition de ne pas être trop éloigné de celle-ci (d'habiter dans la partie Sud-Ouest du territoire).

En effet, la gare dispose de plusieurs allers-retours par jour vers Roissy TGV (il faut ensuite prendre un autre moyen de transport pour rejoindre Paris intra-muros).

Vers Lille, il n'y a pas de direct avant 10h40, ce qui rend difficile des allers-retours quotidiens à des heures traditionnelles de bureau.

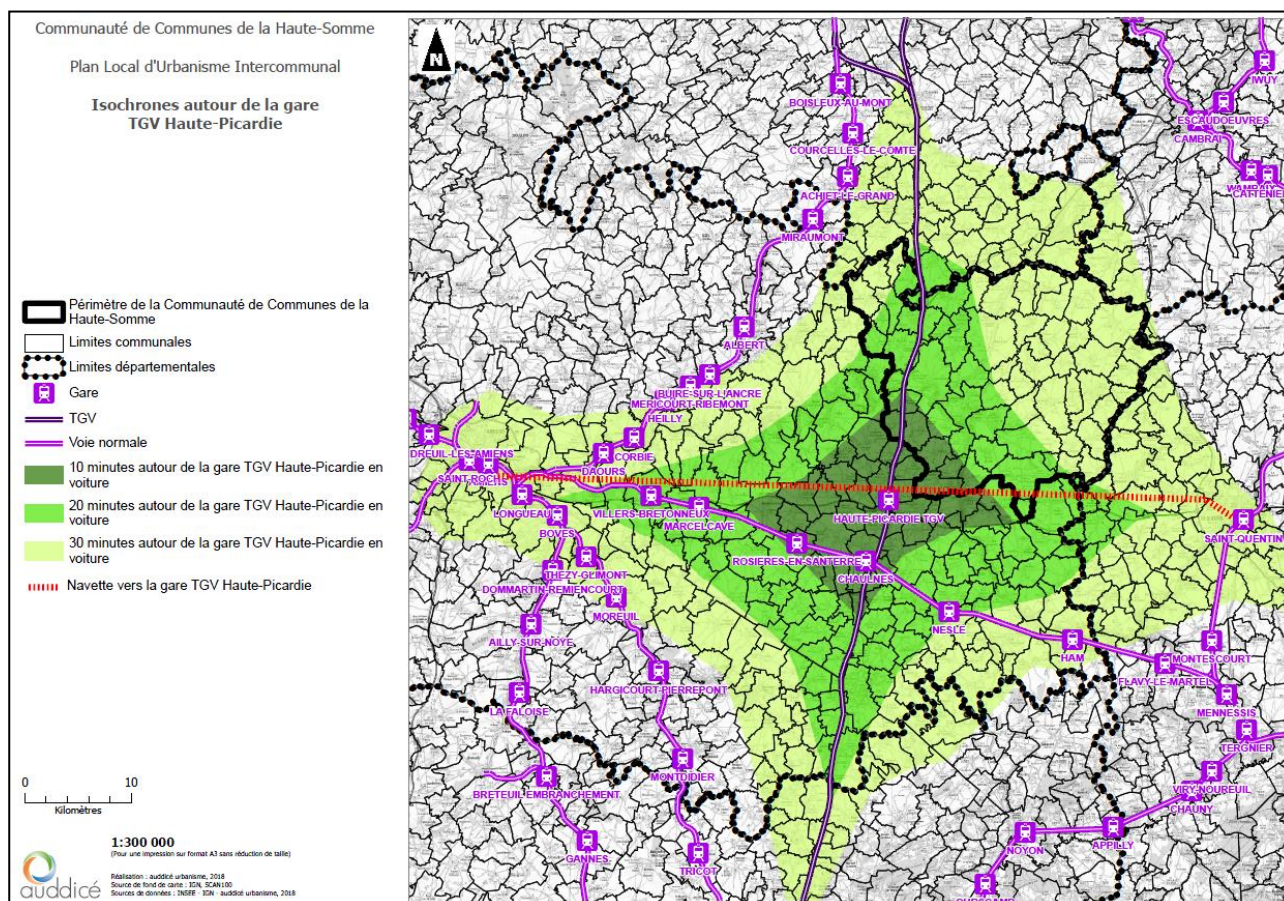


Carte 39. Isochrones autour de la gare TGV Haute Picardie

Autre bémol : cette gare TGV n'est accessible qu'en voiture depuis la Communauté de Communes de la Haute Somme. Il existe pourtant une navette mise en place par la SNCF qui fait la liaison Gare de Saint-Quentin / Gare TGV Haute Picardie / Gare d'Amiens, toutefois celle-ci ne s'arrête pas à Péronne.

Aussi, il convient de préciser que cette navette est réservée aux voyageurs disposant d'un titre de transport. En effet, on peut lire sur le site de la SNCF que « Les cars de la ligne Amiens - TGV Haute Picardie et Saint Quentin - TGV Haute Picardie, dans les deux sens de circulation, sont réservés aux voyageurs en correspondance avec un TGV, aux abonnés TER détenteurs d'une dérogation ».

Carte 40. Isochrones autour de la gare TGV Haute-Picardie



■ Fréquentation

	Total voyageurs
2021	268 474
2020	197 582
2019	375 044
2018	376 257
2017	408 708
2016	365 688
2015	369 361

Ces informations sont issues d'une part, des données de billetterie pour le trafic national et régional

A noter, pour les années 2020 et 2021 peu de comptages ont été réalisés pour le trafic régional Ile-de-France en raison de la crise sanitaire. La fréquentation a été calculée en relatif par rapport aux évolutions des validations en gare observées depuis 2019.

Sur la gare TGV Haute-Picardie, on constate une baisse de la Fréquentation voyageurs

Tableau 14. Fréquentation annuelle en gare de 2015 à 2021

■ Une offre ferroviaire de proximité éloignée du territoire

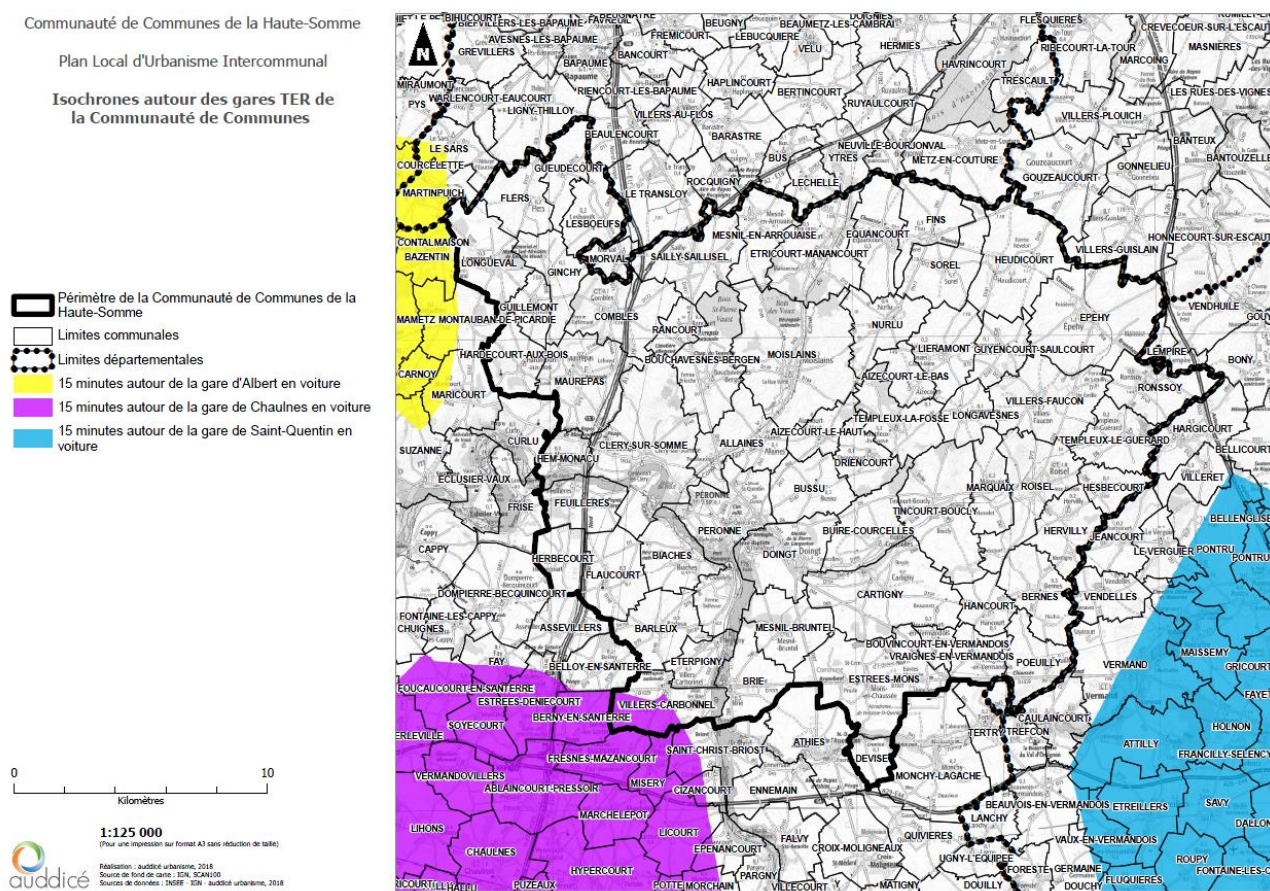
La cartographie ci-dessous permet de visualiser l'éloignement du territoire intercommunal du transport ferroviaire de proximité (réseau TER).

En effet, la Communauté de Communes de la Haute Somme ne compte aucune gare sur son territoire, et les gares les plus proches (Albert, Chaulnes et Saint-Quentin), se situent systématiquement à plus de 15 minutes en voiture des limites du territoire intercommunal (exception faite de la commune de Villers-Carbonnel qui se situe en partie à la limite de l'isochrone 15 minutes de la gare de Chaulnes).

Il est donc difficilement envisageable que ce mode de transport soit utilisé par les habitants de l'intercommunalité.

Au cours des ateliers de travail sur le diagnostic, nombreux ont été les élus à exprimer le souhait que soit remise en service la desserte ferroviaire de Péronne.

Carte 41. Isochrones autour des gares TER de la Communauté de Communes



5.2.3. Un réseau de bus n'offrant pas d'alternative à l'utilisation de la voiture

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019, les Régions deviennent Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM). Elle introduit notamment la notion de bassins de mobilité, échelle représentative de la mobilité au quotidien dépassant les frontières administratives. Ces derniers ont été délimités par la Région Hauts-de-France. Parmi les 10 bassins de mobilité en Hauts-de-France, la CCHS fait partie du bassin de mobilité du Saint-Quentinois.

Trans'80 est le réseau de transport interurbain par autocar du département de la Somme sous la compétence de la Région Hauts-de-France. Depuis le 1^{er} Septembre 2017, la Région Hauts-de-France est l'autorité organisatrice des transports interurbains et scolaires.

Toutefois, ce réseau est centralisé sur Péronne qui constitue logiquement le point de convergence des différentes lignes, et la partie Nord du territoire ne bénéficie pas du même maillage en termes de transports collectifs que le reste de l'intercommunalité.

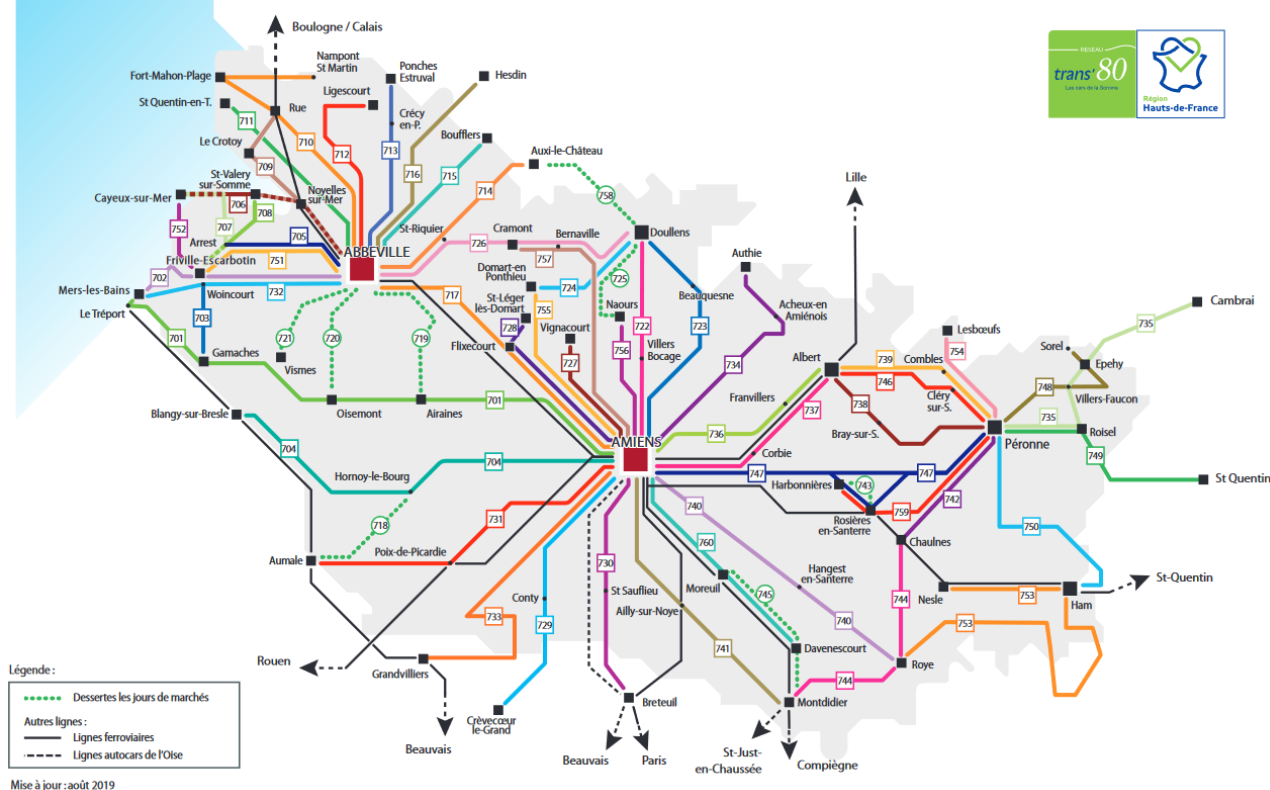
Le réseau de bus TRANS 80 dessert une grande partie du territoire, via les différentes lignes ci-dessous :

- N°735 : Péronne/Roisel/Cambrai,
- N°738 : Albert/Bray-sur-Somme/Péronne,
- N°739 : Albert/Comblès/Péronne,
- N°742 : Chaulnes /Péronne,
- N°746 : Péronne/Cléry-sur-Somme/Albert,
- N°747 : Péronne / Rosières-en-Santerre/Amiens,
- N°748 : Epehy/Villers-Faucon/Péronne,
- N°749 : Péronne/Roisel/Saint-Quentin,
- N°750 : Péronne/Matigny/Ham,
- N°759 : Rosières en S. / Harbonnières – Péronne.

La commune de Le Ronssoy est également desservie en transport en commun, on peut notamment citer :

- La ligne Le Ronssoy - Saint Quentin (le bus circule en période scolaire) ;
- Le passage d'un bus en direction de Cambrai (A/R ligne 735 Cambrai – Le Ronssoy) ;
- La ligne Epehy – Péronne (le bus circule en période scolaire mais n'assure pas le retour le soir de Le Ronssoy à Epehy) ;
- La ligne Sorel – Péronne (toutefois, le transport n'est pas assuré le samedi matin pendant les grandes vacances).

TRANS'80, 60 LIGNES VOYAGEURS POUR BOUGER PLUS SIMPLEMENT DANS LA SOMME



Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

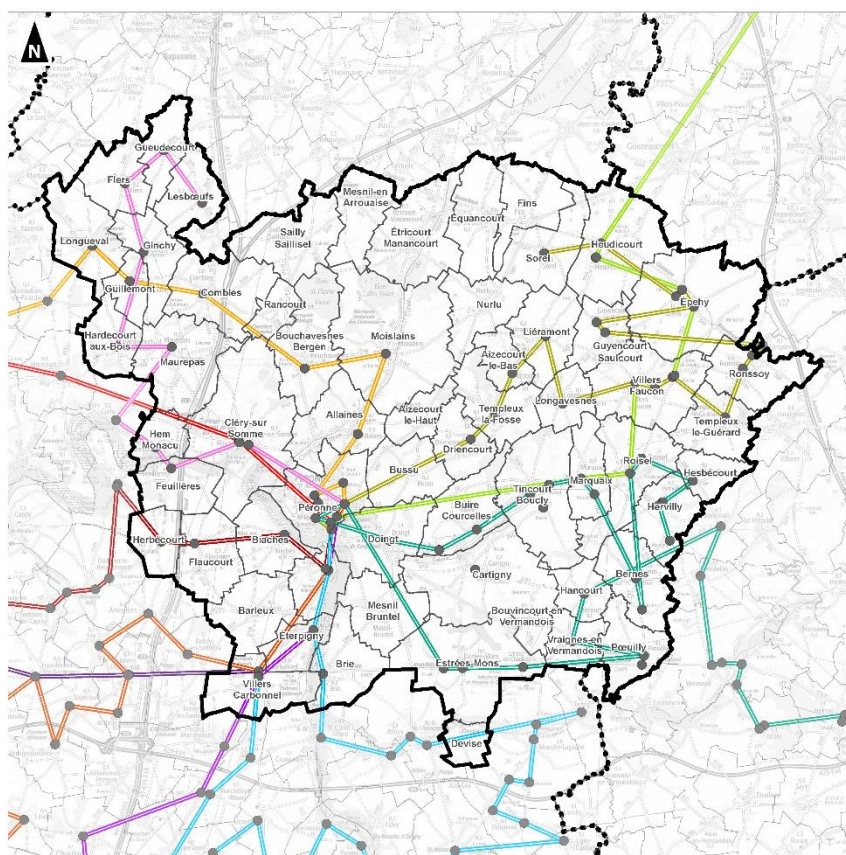
Lignes de bus Trans'80

- Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme
 - Limites communales
 - Limites départementales
 - Arrêt de bus Trans'80
- Lignes de bus qui desservent la CCHS :**
- Ligne 735 : Péronne - Roisel - Cambrai
 - Ligne 738 : Albert - Bray sur Somme - Péronne
 - Ligne 739 : Albert - Comblès - Péronne
 - Ligne 742 : Chaumes - Péronne
 - Ligne 746 : Péronne - Cléry sur Somme - Albert
 - Ligne 747 : Péronne - Rosières en Santerre - Amiens
 - Ligne 748 : Epehy - Villers Faucon - Péronne
 - Ligne 749 : Saint Quentin - Roisel - Péronne
 - Ligne 750 : Péronne - Matigny - Ham
 - Ligne 754 : Lesboeufs - Péronne
 - Ligne 759 : Rosières en Santerre - Harbonnières - Péronne

0 5 10
Kilomètres



1:120 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction ou autre)
Rédacteur : auddicé urbanisme, 2025
Source de données : IGN, 2015
Sources de données : IGN, 2015 ; auddicé urbanisme, 2025



Carte 42. Réseau de transport en commun sur le territoire

Ce réseau dessert 43 communes du territoire. Ce qui laisse 17 communes du territoire dépourvues d'offre de bus.

A partir de la fréquence, des dessertes, des amplitudes horaires et de la fréquentation, la qualité de l'offre en transport en commun de manière générale était qualifiée de moyenne pour les populations captives (c'est-à-dire ne disposant pas d'autres solutions pour se déplacer) et insuffisante pour les populations actives. Le service rendu est ainsi trop limité pour rendre l'offre attractive pour les populations autres que captives : les lignes sont fréquentées essentiellement par un public scolaire.

La ville de Péronne a mis en place un service de transport urbain afin de faciliter les déplacements dans la ville de Péronne. Désormais depuis le 3 janvier 2022, le transport urbain est géré par la Communauté de Communes de Haute-Somme.

Haute Somme Communauté de Communes

Commune de Péronne

Transport urbain

→ Transport gratuit

Lundi au Samedi
(Pas de transport le dimanche et jours fériés)

Itinéraire	TU 1	TU 3	TU 4
La Chapelette	09 h 00	13 h 00	14 h 00
Port de Plaisance (faire signe au conducteur)	09 h 01	13 h 01	14 h 01
Faubourg de Paris (après la friterie)	09 h 03	13 h 03	14 h 03
Parking école du centre (rue Béranger/Flamicourt)	09 h 04	13 h 04	14 h 04
Centre ville St Sauveur (friterie)	09 h 06	13 h 06	14 h 06
Pôle emploi (devant le pôle emploi pour l'aller)	09 h 07	13 h 07	14 h 07
Faubourg de Bretagne (Rue de la D. D'Espagne)	09 h 09	13 h 09	14 h 09
Camping municipal	09 h 11	13 h 10	14 h 10
Centre aquatique O2 Somme*	09 h 12*		14 h 11*
Mac Orlan 1 (face au 32 av. Mac Orlan)	09 h 13	13 h 12	14 h 12
Mac Orlan 2 (face à la rue des glés)	09 h 14	13 h 14	14 h 14
Hypermarché LECLERC	09 h 16	13 h 16	14 h 16
Rue de Lisbonne (face à City Jean)	09 h 20	13 h 20	14 h 20
INTERMARCHÉ (au niveau du stop de KIABI)	09 h 22	13 h 22	14 h 22
Maison de retraite V80	09 h 23	13 h 23	14 h 23
Halles (Croisement de la rue de vignes et rue de Maismont)	09 h 26	13 h 26	14 h 26
Sainte Radegonde (Rue Ste Radegonde)	09 h 33	13 h 33	14 h 33
Rue de Tourelles	09 h 34	13 h 35	14 h 35
Espace Mac Orlan	09 h 35	13 h 37	14 h 37
Centre Hospitalier	09 h 38	13 h 38	14 h 38
INTERMARCHÉ (au niveau du stop de KIABI)	09 h 41	13 h 41	14 h 41
Hypermarché LECLERC	09 h 46	13 h 46	14 h 46
Centre Ville (Place Louis Daudré)	09 h 50	13 h 51	14 h 51
La Chapelette		13 h 55	

 * Arrêt pendant les vacances scolaires

Haute Somme Communauté de Communes

Commune de Péronne

Transport urbain

→ Transport gratuit

Lundi au Samedi
(Pas de transport le dimanche et jours fériés)

Itinéraire	TU 2	TU 5
Centre ville (Place Louis Daudré)	10 h 49	15 h 30
Centre ville (Office du tourisme)	10 h 51	15 h 32
INTERMARCHÉ (au niveau du stop de KIABI)	10 h 54	15 h 35
Rue de Lisbonne (face à City Jean)	10 h 56	15 h 37
Hypermarché LECLERC	10 h 59	15 h 40
Mac Orlan 2 (face à rue des glés)	11 h 03	15 h 44
Mac Orlan 1 (face au 32 av. Mac Orlan)	11 h 05	15 h 46
Centre aquatique O2 Somme*	11 h 06*	
Camping Municipal	11 h 07	15 h 48
Faubourg de Bretagne (Rue D. D'Espagne)	11 h 08	15 h 49
Pôle emploi (Carrefour Rue E. Carré et rue Danicourt)	11 h 09	15 h 50
Centre ville (Place Louis Daudré)	11 h 11	15 h 52
Parking école du centre (rue Béranger/Flamicourt)	11 h 12	15 h 53
Centre Hospitalier (devant le coiffeur)	11 h 14	15 h 55
Maison de retraite V80	11 h 16	15 h 57
Halles (Croisement de la rue de vignes et rue de Maismont)	11 h 19	16 h 00
Sainte Radegonde	11 h 26	16 h 07
CAM (devant le N°3 de la rue Ste Radegonde)	11 h 27	16 h 08
Faubourg de Paris	11 h 29	16 h 10
Port de Plaisance (faire signe au conducteur)	11 h 31	16 h 12
La Chapelette	11 h 32	16 h 13

 * Arrêt pendant les vacances scolaires

Transport Urbain à Péronne

5.3. Une itinérance douce à renforcer

Le territoire de la Haute-Somme est le support de nombreux itinéraires de mobilités douces, le territoire propose un grand nombre de cheminements de randonnée. L'itinérance du territoire est principalement représentée par la randonnée pédestre et la randonnée cyclos touristiques. De plus, l'itinérance équestre est en cours de déploiement.

A noter que le territoire accueillera prochainement le chemin de service du Canal Seine-Nord Europe.

Au niveau de la randonnée pédestre, le territoire de la Haute-Somme est traversé par deux itinéraires de grandes randonnées :

- **Le GR145 (Via francigena), itinéraire européen**, ancien chemin de pèlerinage de Canterbury vers Rome qui recoupe sur une partie le tracé du GRP Bataille de la Somme et de la voie verte Péronne - Roisel. Il parcourt les Hauts-de-France de Calais (62) à Berry-au-Bac (02) et se poursuit jusque dans les Alpes. Le futur bassin réservoir de Louette l'intercepte à Allaines.

Parmi les itinéraires d'importance régionale :

- **Le GR 800 (GR de la Somme)** depuis la source du fleuve à Fondsomme (02) jusqu'à son embouchure en baie de Somme. Ce GR fait un crochet par Doingt et Péronne où il maille le GR145 (via Francigena), en direction d'Amiens en superposition avec le GRP Bataille de la Somme ;
- **GRP Bataille de la Somme** : forme une boucle Est/Ouest entre Albert et Péronne, il monte jusqu'à Beaumont – Hamel au nord, et longe la vallée de Somme au Sud sur le tracé de la voie verte.

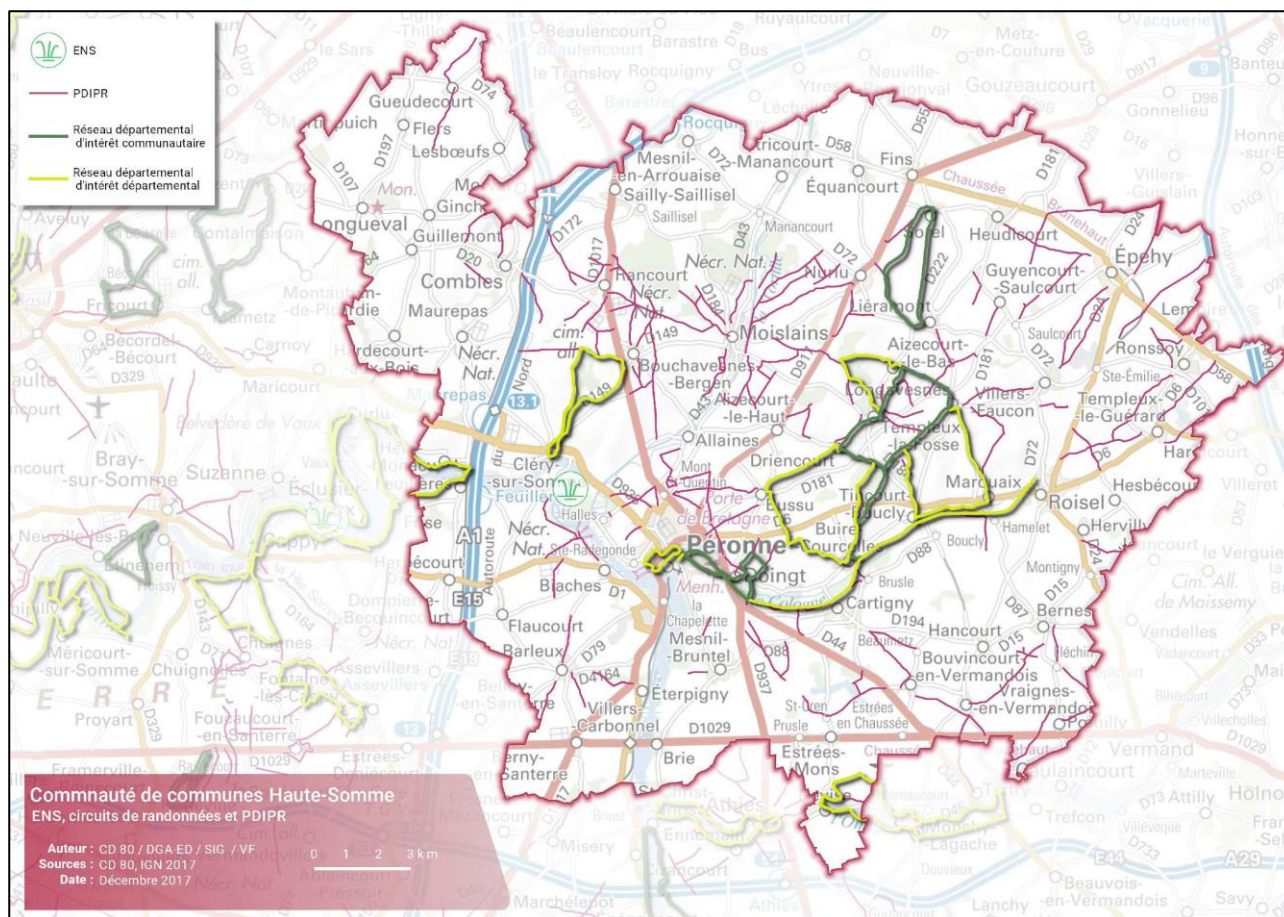
Pour ce qui concerne la randonnée cyclo touristique, plusieurs offres sont recensées sur le territoire :

- Les véloroutes et voies vertes ainsi que les itinéraires de randonnée inscrits au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) du département de la Somme ;
 - V30, Véloroute Vallée de Somme, en partie en voie verte, depuis Ham jusqu'à Saint Valéry-sur-Somme, en passant par Amiens. La V30 est en rive Ouest de la Somme depuis Béthencourt-sur-Somme jusqu'à Biaches.
- Les boucles locales et sentiers d'intérêt communautaires, les 11 boucles touristiques gérées par la CCHS ;

5.3.1. Réseau PDIPR

La Communauté de Communes de la Haute Somme dispose de nombreux chemins identifiés au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), mais aussi de cheminements appartenant au réseau départemental, dont l'intérêt est communautaire voire départemental.

Toutefois, la plupart des itinéraires identifiés au titre du PDIPR sont des tronçons, et une réflexion plus globale visant à trouver des solutions de bouclage entre ces différents tronçons semblerait intéressante.



Carte 43. Réseau PDIPR de la CC Haute Somme

Par ailleurs, le Conseil départemental de la Somme a adopté en février 2015 le schéma cyclable départemental.

Dans celui-ci figure un schéma de principe des itinéraires cyclables utilitaires et des axes à vocation touristique. (Cf. carte page suivante).

Les axes utilitaires ont été définis à partir d'une analyse du territoire portant sur la proximité des services, collèges, commerces, de la population, de la distance par rapport aux pôles et de la topographie.

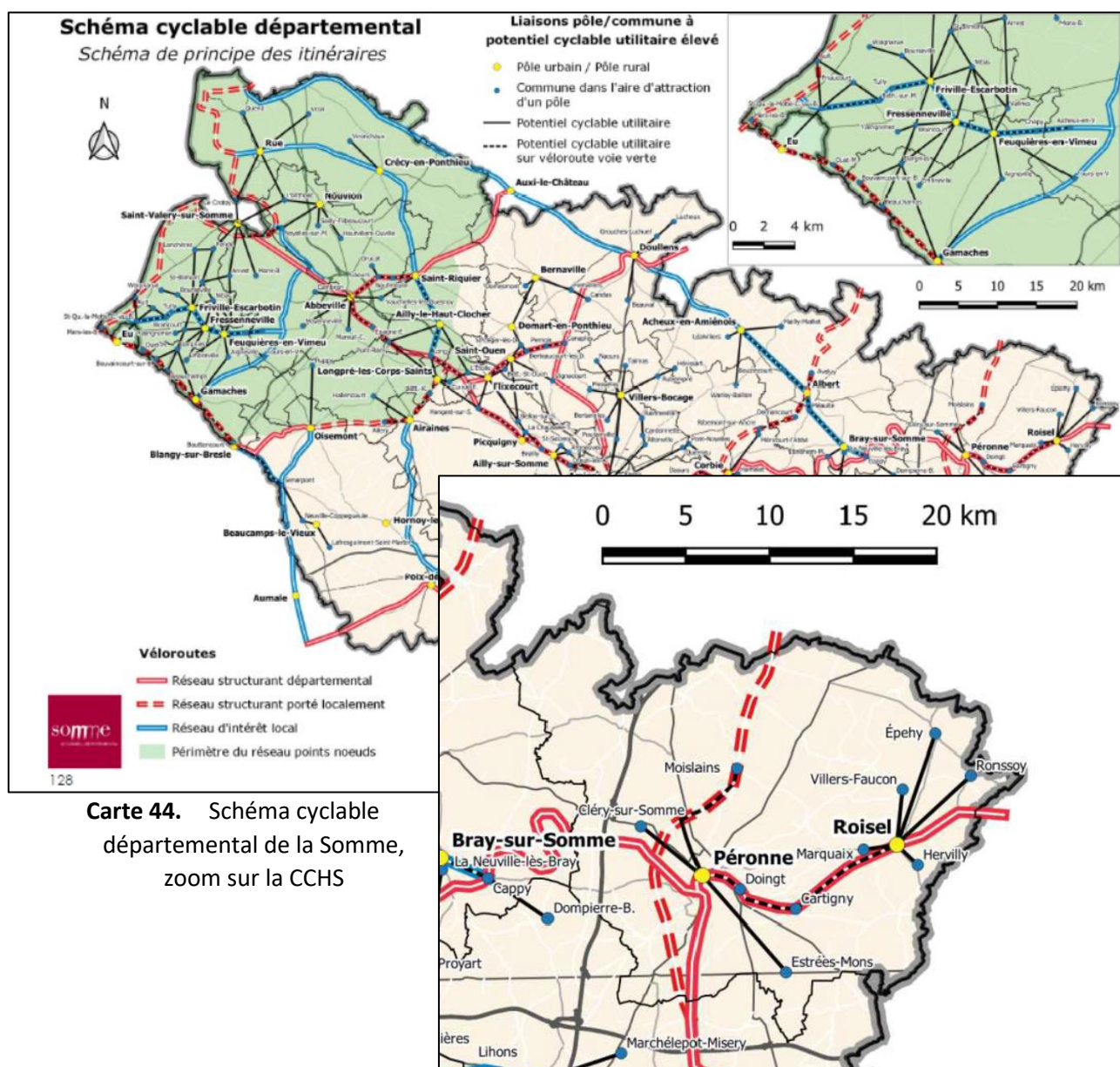
Seuls les itinéraires à fort potentiel ont été identifiés.

5.3.2. Schéma cyclable Départementale 2021-2028

Plan d'actions s'articule autour des 4 objectifs suivants :

- **Objectif 1** : Disposer d'un réseau cyclable à l'échelle du département,
- **Objectif 2** : Uniformiser, sécuriser et répondre au besoin des usage(r)s,
- **Objectif 3** : Mettre en place des services et équipements à destination des cyclistes,
- **Objectif 4** : Inciter à la pratique du vélo.

Ces objectifs sont déclinés en 25 actions, dont plus de la moitié sont nouvelles par rapport à l'ancien schéma, afin de tenir compte des nouveaux enjeux de mobilité.



Selon les potentiels cyclable des itinéraires,

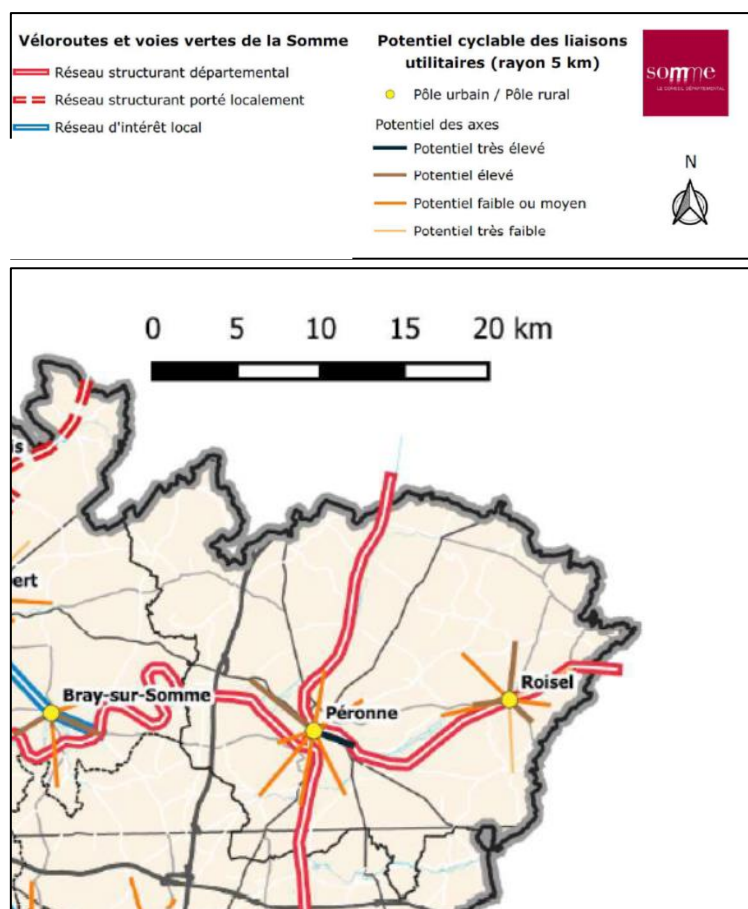
Un axe au potentiel utilitaire élevé situés sur des liaisons structurantes du schéma de principe :

- Roisel-Ronssoy : Véloroute Péronne – Saint-Quentin.

Des axes au potentiel utilitaire très élevé ou élevé situés sur le tracé de projets en phase opérationnelle :

- Péronne -Catigny/Péronne Doingt : Véloroute Péronne -Saint-Quentin ;
- Péronne Moislains : Véloroute du canal Seine Nord Europe ;
- Roisel – Cartigny/Roisel Marquaix : Véloroute Péronne -Saint-Quentin.

Sont identifiées la véloroute Vallée de la Somme, mais aussi le tracé de l'ancienne voie ferrée reliant Péronne à Roisel aménagée en voie verte.

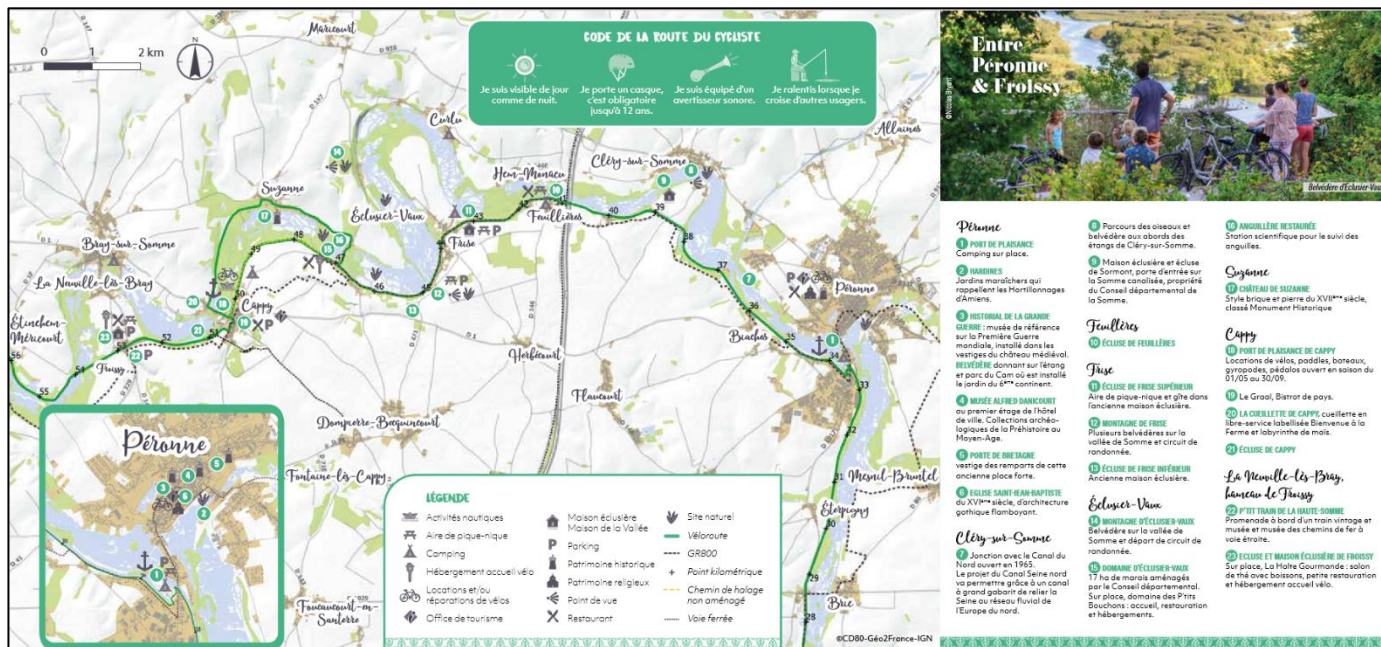


Carte 45. Potentiel cyclable des liaisons utilitaires (rayon 5 km) – Schéma cyclable de la Somme.

■ La Véloroute V30 Vallée de Somme

Cette voie douce de déplacement a été aménagée par le Département relie Tergnier à St Valéry-sur-Somme sur 195 km. Elle longe le canal de la Somme et est balisé de sites naturels d'exception. Cet itinéraire constitue un véritable itinéraire touristique, il se compose de 8 maisons de la vallée et de 30 belvédères.

La vallée de la Somme à Vélo entre Péronne et Froissy (21 km).

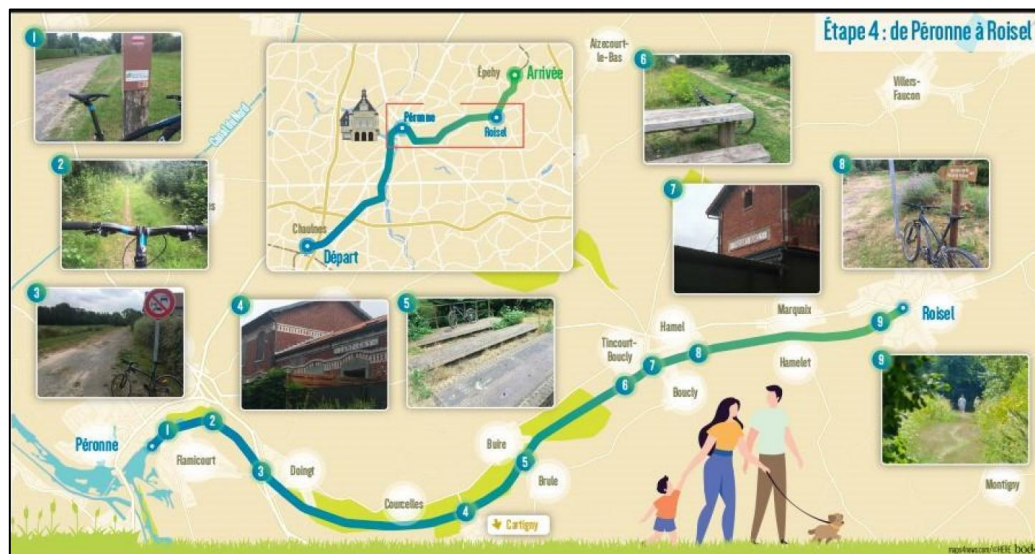


Carte 46. Itinéraire de la Véloroute V30 Vallée de Somme, Vallée idéale

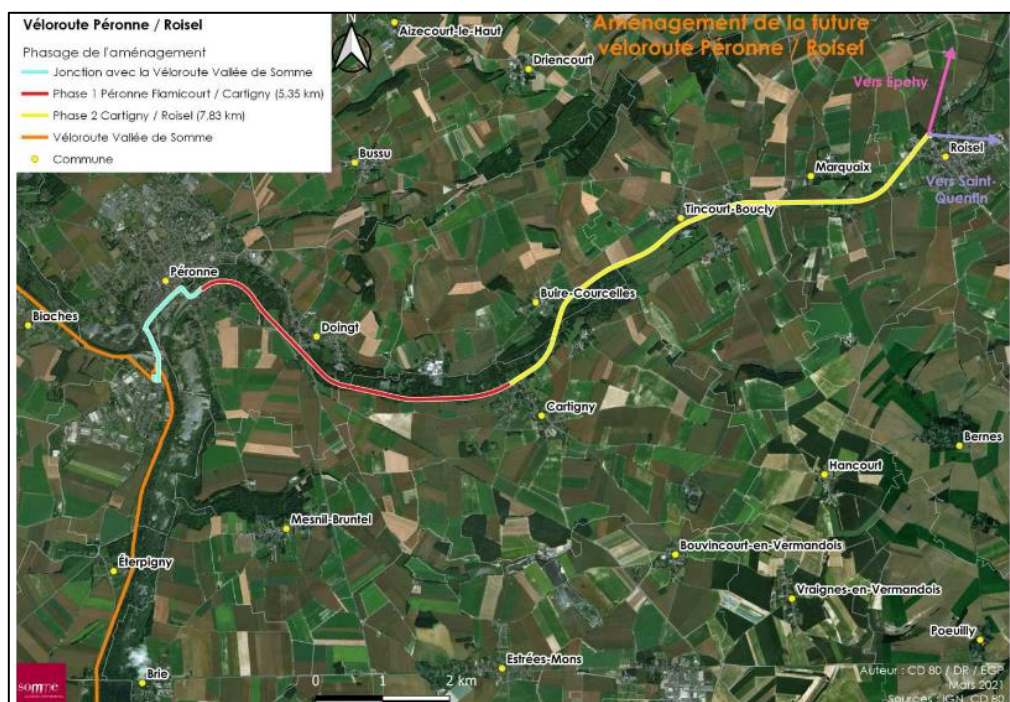
■ La requalification d'une voie ferroviaire en Voie Verte Péronne-Roisel

Cet itinéraire de 13 km, reprend l'ancienne voie ferrée Saint-Just-en-Chaussée- Douai, aujourd'hui désaffecté, cet itinéraire a été identifié au Schéma Cyclable du Département ainsi qu'au Schéma de COhérence Territoriale Santerre Haute Somme.

Porté par le Département dans le cadre de l'appel à projet national « Fonds Mobilités Actives – Aménagements Cyclables » en lien avec le projet « Vallée de Somme, vallée Idéale ». La portion entre Péronne et Catigny présentant le plus de potentiel utilitaire a été sélectionnée par l'Etat. La continuité de l'aménagement en voie verte de l'ancienne voie ferrée vers Epehy constitue une opportunité de développement cyclable pour le territoire de la Haute-Somme. Son prolongement jusqu'au Département du Nord est souhaité.



Parcours sur ancienne voie ferroviaire Péronne - Roisel



Carte 47. Aménagement de la Véloroute Péronne – Roisel dans le cadre du Schéma Cyclable

5.3.3. Les boucles locales

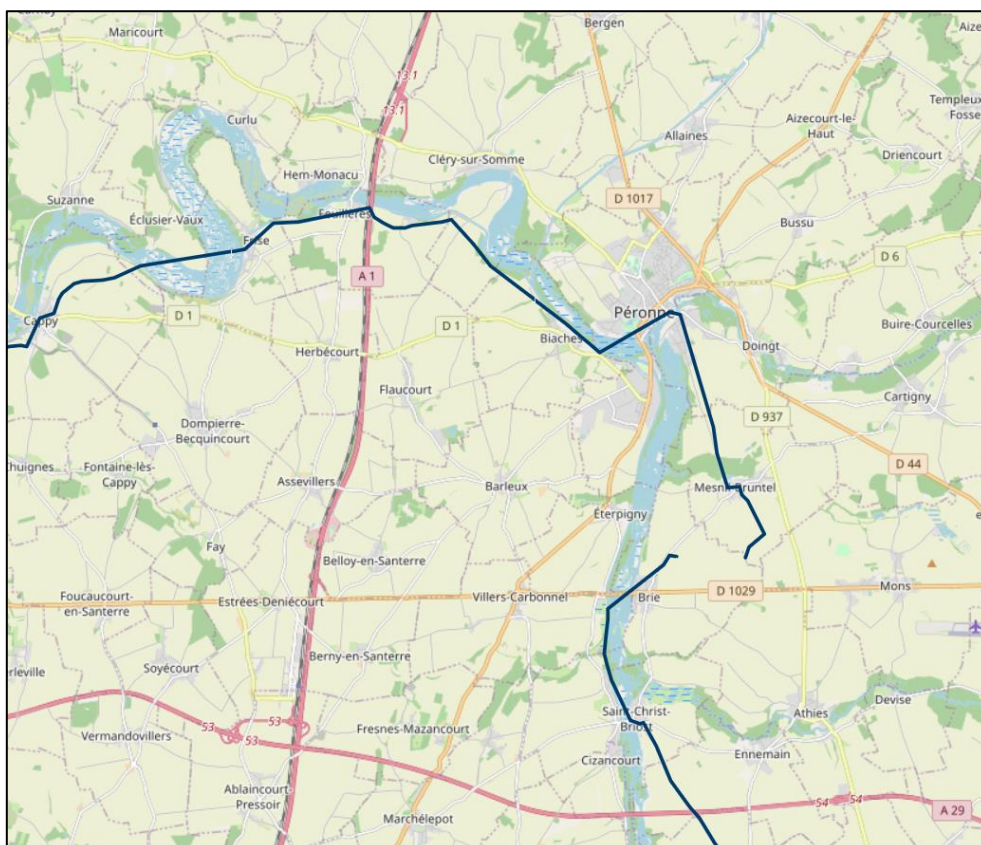
Un ensemble d'itinéraire de randonnées pédestres, vélo ou en VTT sont identifiées sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme :

- « La Vallée du Bois de Cauchy » à Aizecourt-le-Bois ;
- « L'ermitage de Moyenpont » à Marquaix ;
- « Bois Marière et vallée Malamain » à Cléry-sur-Somme ;
- « La balade Péronnaise » à Péronne ;
- Le tilleul à Tincourt-Boucly
- Chemin des automitrailleuses à Curlu ;
- Sur les traces de Louis Faille à Sorel-le-Grand ;
- La vallée de l'eau mignonne à Monchy Lagache ;
- Le champ des cathelaines à Driencourt ;
- Le chemin binard à Buire-Courcelles ;
- Le sentier de doingt-Flamicourt à Flamicourt

Carte 48. Les itinéraires équestres

Le territoire de la CCHS est concerné par le projet d'itinéraire équestre européen « Route d'Artagnan ».

La Route d'Artagnan est un cheminement structurant pour le tourisme équestre et sa promotion, reliée à des boucles de randonnées existantes ou associée à des projets locaux, elle permet d'appréhender le territoire par un autre mode doux contribuant à la préservation des paysages et à la sauvegarde des territoires ruraux. L'itinéraire participe au développement des haltes équestres en renforçant les équipements en place sur le territoire : lycée agricole spécialisé dans l'activité équine, le pôle équestre de Péronne.



Carte 49. Itinéraire de la Route d'Artagnan dans la Haute-Somme

5.3.4. En perspective du projet Canal Seine Nord Europe, un chemin de service

Le chemin de service en accotement du futur tracé du Canal Seine Nord Europe (CSNE) constitue un réel potentiel de développement de l'itinérance douce sur le territoire. Les consultations pour les contrats territoriaux de développement du Canal Seine Nord Europe ont révélé des enjeux en matière de mobilités douces :

- Garantir la continuité des itinéraires et boucles dans les franchissements du CSNE ;
- Favoriser le maillage avec les itinéraires existants ;
- Contribuer aux déplacements du quotidien .

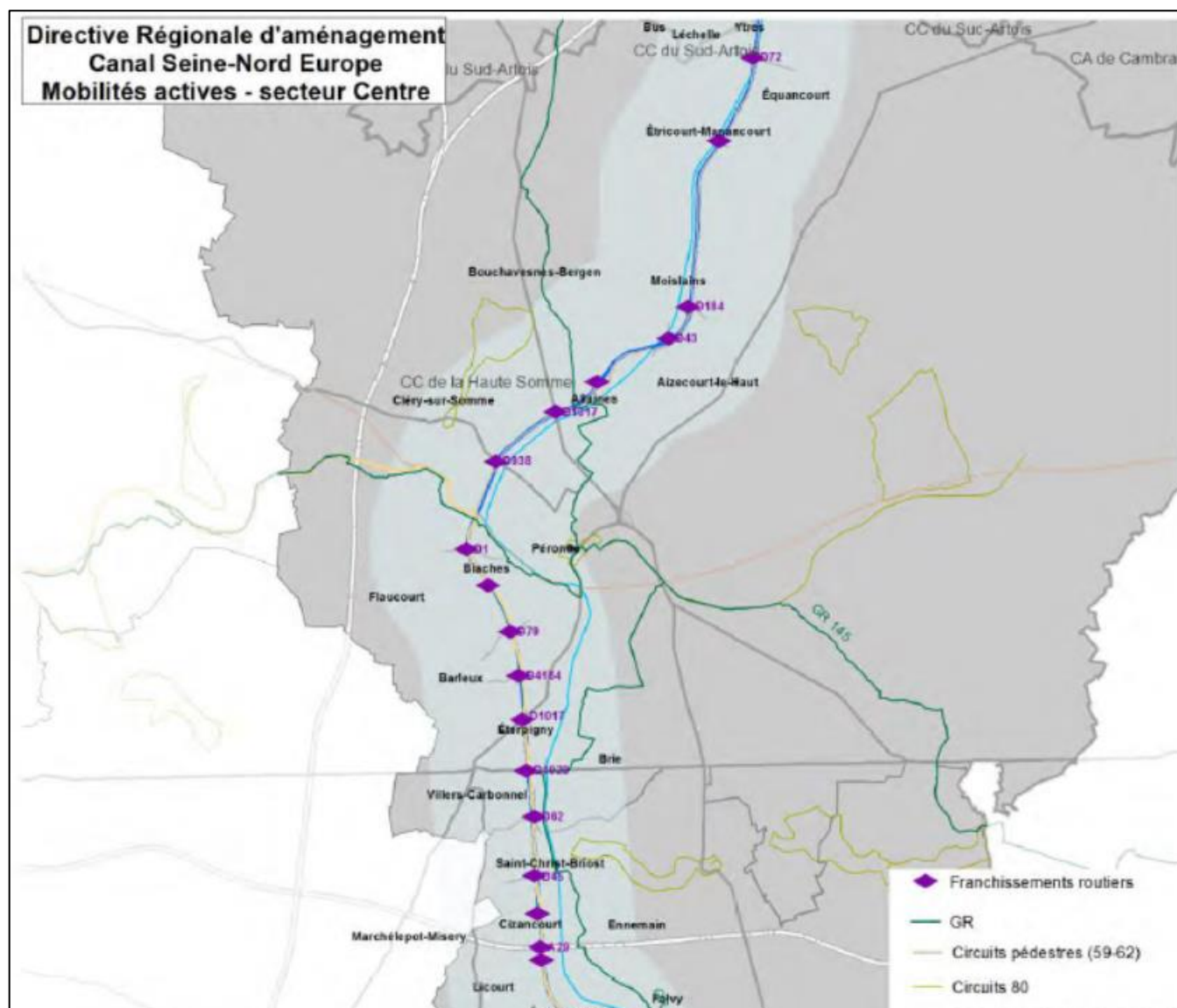
Ainsi l'itinéraire cyclable et piéton sur le chemin de service le long du CSNE favorisera un accès direct aux villages de la vallée de la Somme (Moislains, Allaines, Bouchavesnes-Bergen, Péronne, Cléry-sur-Somme, Biaches, Eterpigny, Villers Carbonnel, Barleux, Brie, Etricourt-Manancourt) et pour la desserte de la base de loisirs d'Allaines, ainsi qu'un nécessaire maillage avec les itinéraires structurants présents en rive Ouest du CSNE :

- Véloroute de la Vallée de Somme V30 + GR 800 (GRP Bataille de la Somme et GR 145) ;
- 4 boucles de randonnées (PDIPR80) et voie verte Péronne-Roisel ;
- Des boucles locales.

La traversée de la Somme pourra s'effectuer soit directement sur le pont-canal, soit par une descente dans la vallée et un franchissement de la Somme en rive Ouest au niveau du chemin de halage du Canal de Nord, pour remonter vers Allaines et desservir les espaces de loisirs et points d'intérêts du secteur (écluse visitable et port de plaisance d'Allaines, lien avec le GR145 Via Francigena). L'itinéraire pourra également joindre un itinéraire alternatif de la promenade le long de la Tortille rétablie à compter de Moislains.

Les opportunités liées au projet du CSNE pour le territoire de la CCHS :

- Le CSNE permettra le développement de liaisons douces, car au-delà d'un obstacle à franchir, le CSNE constitue une opportunité de développer des aménagements cyclables depuis l'infrastructure en direction des centres-bourgs ;
- Le CSNE participe au dynamisme économique et touristique du territoire : projets touristiques en lien avec le CSNE, le port d'Allaines et l'écluse visitable, mais que la future retenue d'eau de la Louette ne pourra pas être aménagée en plan d'eau touristique.



Carte 50. Relevé de itinéraires de randonnées du secteur Haute-Somme à proximité du Canal Seine Nord. Source : Directive Régionale d'Aménagement du Canal Seine Nord Europe – Région Hauts-de-France

5.4. Le transport de marchandises

Le transport de marchandises en lien avec la Haute Somme se fait par voie routière et fluviale.

5.4.1. Le transport de marchandises par voie routière

Sur le territoire intercommunal, les autoroutes A1, A2 et A26 ainsi que les routes départementales suivantes sont empruntées par les convois exceptionnels :

- La RD1029 sur l'ensemble du territoire,
- la RD1017 de Péronne à la limite du département du Pas-de-Calais,
- la RD917 sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes,
- la RD62 au sud de la RD 1029.

Ces axes sont donc les plus fréquentés par les poids-lourds.

Il est précisé dans le diagnostic du SCoT que « selon les derniers chiffres disponibles auprès de la Région en 2015, le flux de poids lourds journaliers moyens sur l'A1 au droit du Santerre Haute Somme est de 16 000 ».

5.4.2. Le transport de marchandises par voie ferroviaire

Très faiblement représenté sur le territoire, le réseau d'infrastructures de fret ferroviaire est réduit à deux lignes locales voie unique non électrifiées :

- Ligne de fret Laucourt/Roisel ;
- Ligne de fret Epehy/Cambrai.

Les sections de ces lignes traversant le territoire de la Haute Somme ne sont pas exploitées, l'activité de Fret se concentre sur des sections situées en dehors du périmètre intercommunal.

5.4.3. Le transport de marchandises par voie fluviale

*Les informations contenues dans ce chapitre sont en grande partie issues du rapport de présentation
(tome 1 – diagnostic) du SCoT Santerre Haute Somme*

La Communauté de Communes Haute Somme est traversée par le Canal du Nord et par celui de la Somme. Les deux canaux se croisent sur la commune de Biaches, à l'Ouest de Péronne.

Le réseau fluvial actuel connaît des handicaps structurels dont la levée conditionne fortement son avenir.

Le Canal du Nord est classé en catégorie II des voies navigables européennes sur la partie traversant le Santerre Haute Somme (tronçon entre Arleux et Pont-l'Évêque de capacité d'accueil de bateaux de 400 à 650 Tonnes).

Le gabarit est incompatible avec les exigences actuelles. En effet, le canal ne permet pas à la majorité des unités modernes capables de transporter entre 1 000 et 4 400 tonnes de marchandises de circuler entre ces bassins.

Plusieurs infrastructures témoignent d'une activité commerciale modeste sur le Canal du Nord :

On recense ainsi 4 ports ou quais de commerce publics (du Sud au Nord), sur la Communauté de Communes de la Haute Somme :

- Biaches,
- Péronne (port de plaisance),
- Moislains,
- Etricourt-Manancourt.

On recense également 2 ports ou quais de commerce privés :

- Cléry-sur-Somme,
- Allaines.

De Rouy-le-Grand à Biaches, on note une nette prédominance du trafic de marchandises agricoles et de minerai de construction. L'intensité totale du trafic, exprimée en tonnes-kilomètres, n'est pas très importante, car ce sont seulement 63 millions de tonnes qui ont été transportés sur 20 kilomètres parcourus en l'espace d'une année en 2010.

La section 213 de Biaches à Arleux (59) concentre une intensité de trafic équivalente pour cependant davantage de trafic de marchandises agricoles en proportion.

Le Canal de la Somme, par lequel on atteint le Canal du Nord par l'Ouest, n'offre plus qu'un attrait touristique sur la section entre Saint-Valéry-sur-Somme et Biaches, à l'Ouest de Péronne.

Ainsi, l'inadaptation des canaux à l'activité contemporaine de fret fluvial freine considérablement le développement de cette offre de transport, cette situation est circonscrite à des bassins fermés à la zone de chalandise limitée.

La présence de ce goulet d'étranglement sur un des axes les plus saturé en Europe du Nord se traduit dans les statistiques : le transport fluvial ne concerne qu'entre 3 et 4 % des transports de marchandises.

Ce constat a amené les Voies Navigables de France à envisager dès les années 1980 un projet de mise à grand gabarit de la liaison Seine-Escaut afin d'ouvrir le grand bassin parisien et les Hauts de France vers l'Europe du Nord et au-delà. Le tracé du projet tel qu'il est conçu actuellement traverse le cœur du Santerre Haute-Somme et changerait radicalement l'organisation et la capacité de son réseau de voies navigables.

■ Les canaux traversant le territoire

• Le Canal de la Somme

> Les trafics et les équipements fluviaux du canal de la Somme

Le canal de la Somme n'offre plus qu'un attrait touristique sur la section entre Saint-Valéry-sur-Somme et Biaches.

• Le canal du Nord

> Les trafics et les équipements fluviaux du Canal du Nord

Plusieurs infrastructures témoignent d'une activité de fret fluvial sur la section du Canal du Nord traversant le territoire de la CCHS. On recense 5 quais (dont 3 publics et 2 privés) ainsi qu'un port de plaisance sur la commune de Péronne.

Le canal du Nord a enregistré en 2019 un trafic de 3 156 536 T.

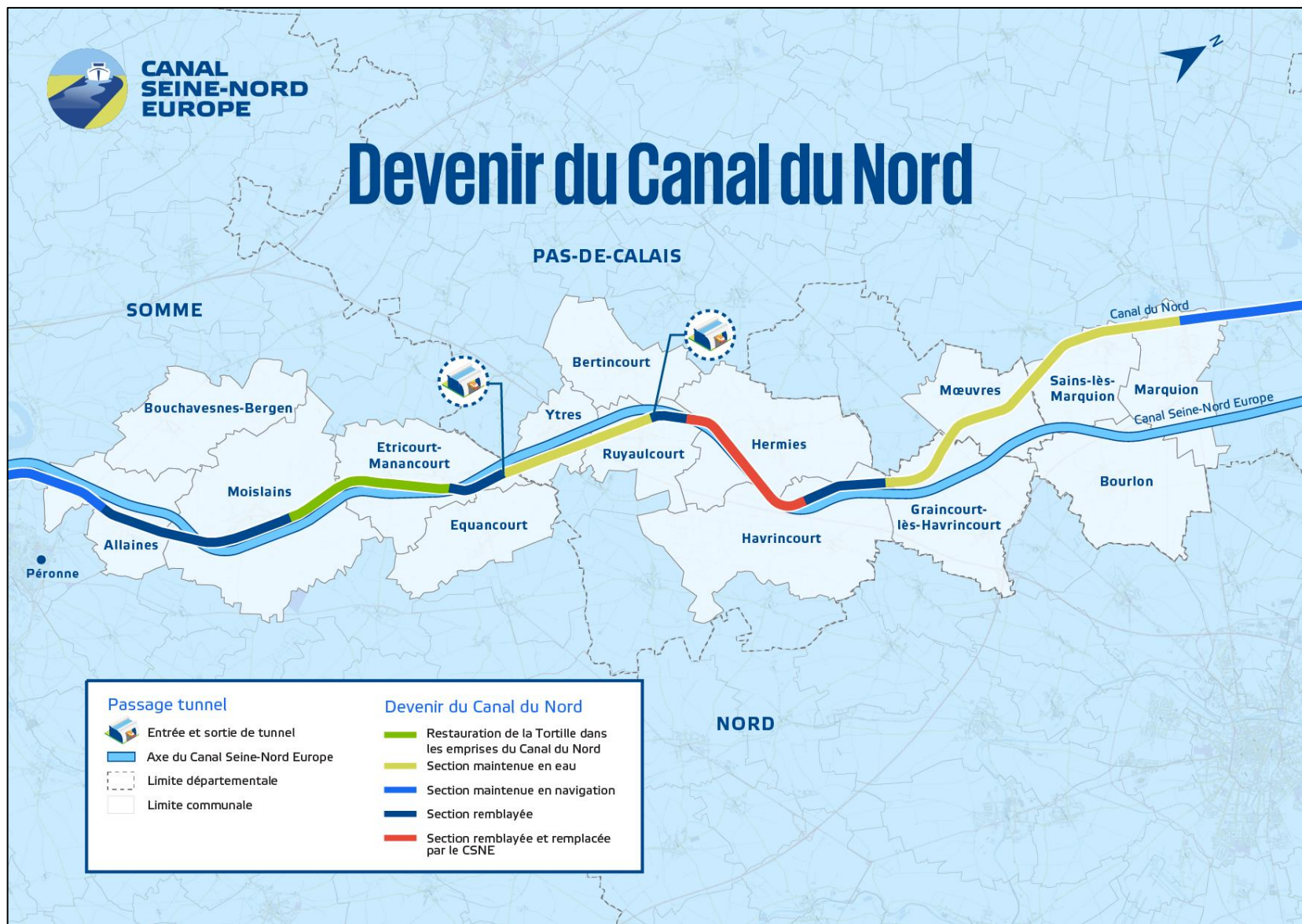
La majeure partie de ce trafic est représenté par les chargements de céréales (blé, froment, orge), produits notamment par les groupes Union des Coopératives Agricoles, CARRE, UNEAL, AGORA, URAP.

Carte 51. Les quais céréaliers

Source : Directive Régionale d'Aménagement du Canal Seine Nord Europe – Région Hauts-de-France

Quais	Exploitation	Direction empruntés	Marchandises dominantes	Capacité	Nb silos
Biaches	Céréalière	**	**	**	**
Moislains	Céréalière	Dunkerque/Prouvy/St-Saulve	NST 0 Produit agricole	85 000 T	4
Cléry-sur-Somme	Céréalière	Dunkerque	NST 0 Produit agricole	50 000T	4

L'arrivée du Canal Seine Nord Europe entraîna une désaffectation des voies d'eau, les portions du canal du Nord sur le territoire de la CCHS seront maintenues en eau néanmoins la navigation n'est pas maintenue. Dans l'hypothèse où ces espaces ne retrouveraient pas un usage d'activité, ils pourraient une fois renaturés, participer et renforcer les corridors de biodiversité du territoire.



Carte 52. Le devenir du Canal du Nord au regard de l'arrivée du Canal Seine Nord Europe -Secteur Artois-Cambrésis - Source : Société Canal Seine Nord

■ Le projet de liaison fluviale européenne Seine-Escaut

Sources : ARC – VNF - CSNE

Le projet de liaison fluviale européenne Seine-Escaut consiste en la construction du Canal Seine Nord Europe ainsi que la Mise Au Gabarit Européen Vb de l'Oise. Le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme devrait être impacté positivement par ces projets, notamment en matière de développement économique, de transport de marchandises, et donc de continuité des voies navigables entre les ports du bassin de la Seine et du Nord de l'Europe.



• Le projet du Canal Seine Nord Europe (CSNE)

D'une longueur de 107 kilomètres, le Canal Seine Nord Europe (CSNE) traversera 59 communes, permettant une liaison fluviale européenne à grand gabarit. Ainsi, le CSNE reliera le réseau fluvial du bassin de la Seine et de l'Escaut à celui du Nord de l'Europe, constituant un vaste réseau de plus de 20 000 km de voies fluviales à grand gabarit.

Le projet permettra de diminuer le trafic de poids lourds et donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre (le transport d'un convoi fluvial de 1500 tonnes émet environ 3 fois moins de CO₂ qu'un poids lourd sur le réseau routier). En effet, la mise au gabarit européen du CSNE permettra d'accueillir des convois pouvant contenir l'équivalent de 220 poids lourds, ce qui représente une véritable alternative aux transports autoroutiers.



Le projet du Canal Seine Nord Europe constitue un levier en matière de développement économique des activités portuaires notamment vers le Nord de l'Europe (Ports de Dunkerque, Zeebrugge, Anvers, Gand et Rotterdam). C'est aussi un projet créateur d'emplois directs et indirects (générés par les chantiers et les activités qui seront développées autour des ports fluviaux).

Le projet du Canal Seine Nord Europe en chiffres :

- 107 km de canal entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac ;
- 59 communes traversées dans les Hauts-de-France ;
- 1 retenue d'eau au Nord de Péronne de 14 millions de m³ ;
- 7 écluses dont 1 permettant la jonction avec le Canal du Nord ;
- Des quais de desserte
- 61 ponts routiers et ferroviaires ;
- 3 ponts canaux ;
- 25 km de berges lagunées et 17 ha d'annexes hydrauliques pour des aménagements écologiques permettant le développement d'espèces animales et végétales ;
- Un gabarit européen Vb permettant d'accueillir des bateaux d'une dimension maximale de 185 mètres de long et 11,40 mètres de large, et pouvant contenir 4 400 tonnes de marchandises, soit l'équivalent de 220 camions.

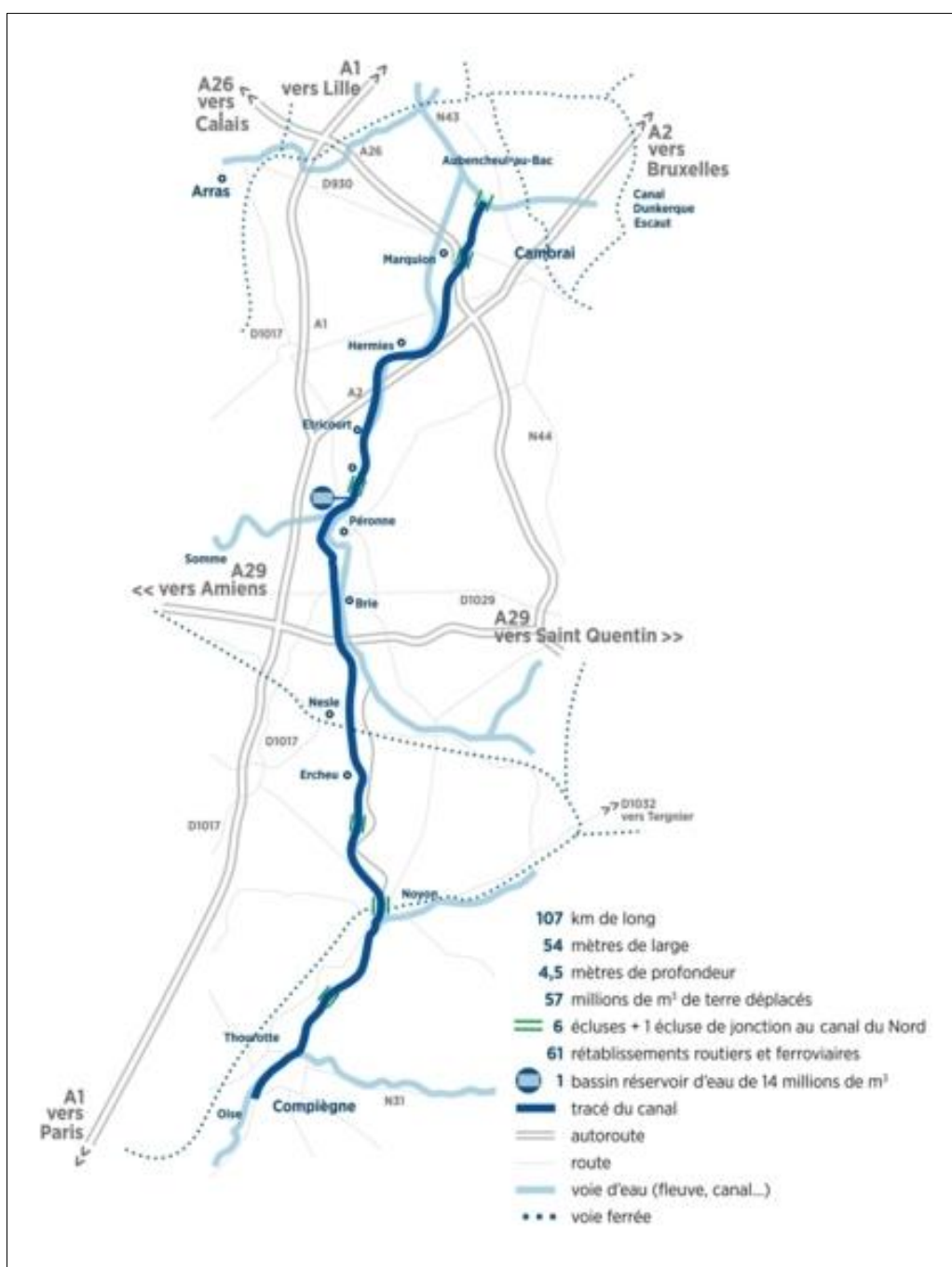
Source : Société CSNE

Le projet Canal Seine Nord Europe en Haute Somme en quelques chiffres :

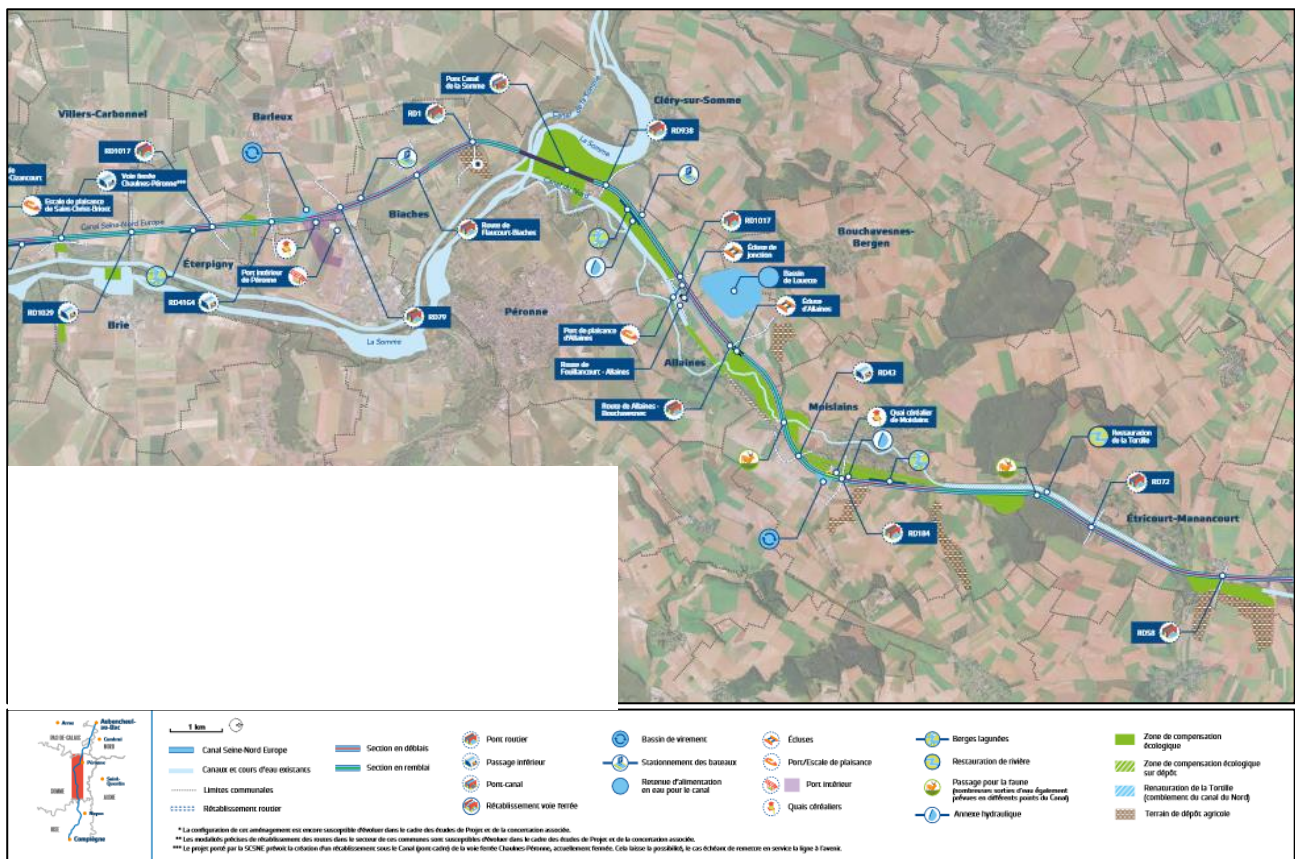
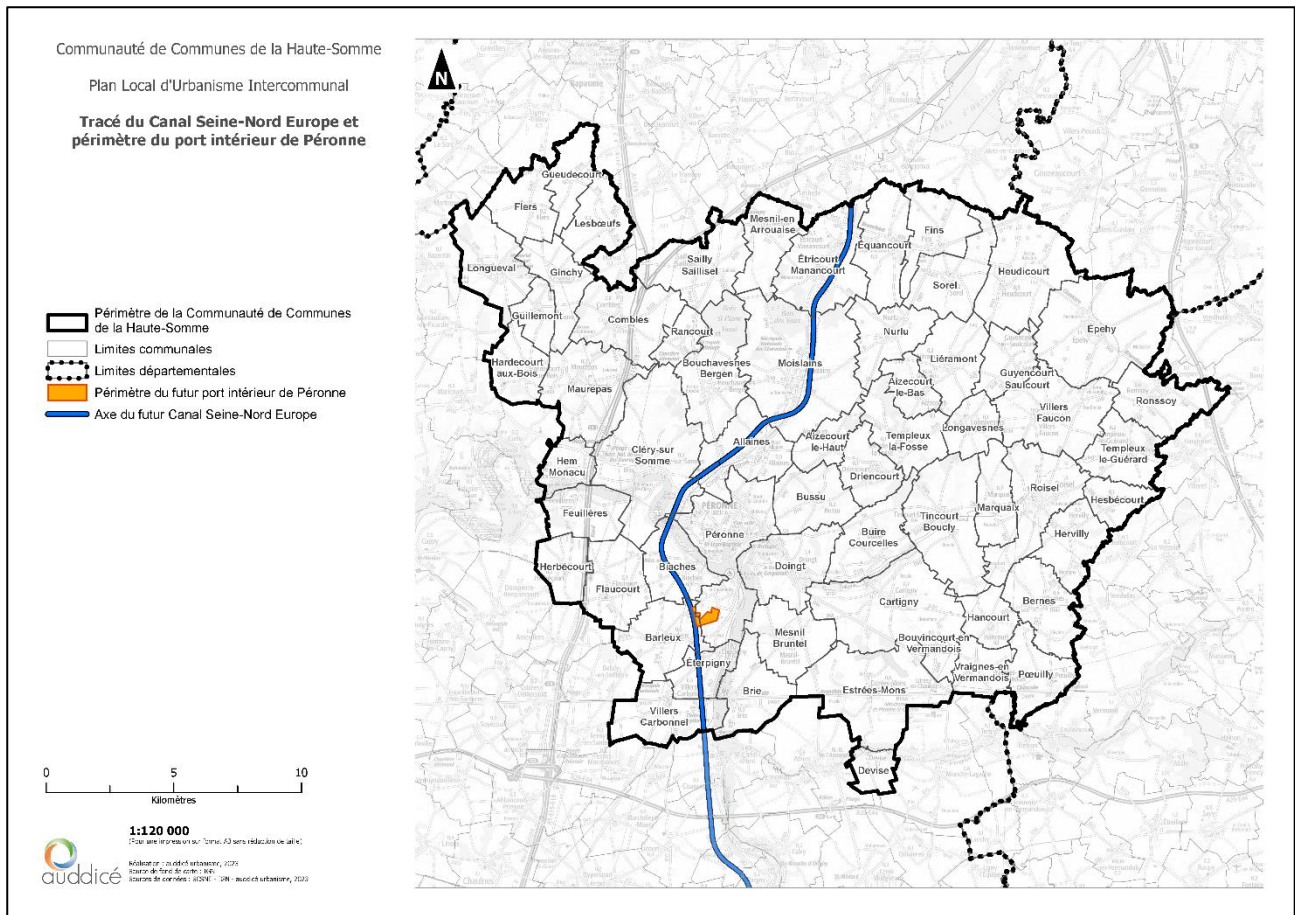
- 45 km de canal entre Ercheu et Equancourt ;

- 26 communes traversées dans le Santerre Haute-Somme ;
- 30 ouvrages d'art ;
- 2 écluses, 2 pont-canaux (franchissement A29 et la Somme);
- 16 sites d'aménagements environnementaux, soit 350 ha ;
- Trois bassins de virement ;
- 1 retenue d'eau (le bassin de Louette à Allaines) de 14 millions de m³ ;
- 25 franchissements routiers dont 16 ponts routiers et 9 ponts routiers inférieurs ;
- 2 ports intérieurs : Nesle (86.7 ha) et Péronne (43.4 ha) ;
- 1 escale de plaisance (Saint-Christ-Briost) et 1 port de plaisance (Allaines) ;
- 5 ha d'annexes hydrauliques.

Source : Société CSNE



Carte 53. Tracés du projet de Canal Seine Nord Europe



Tracés du projet de Canal Seine Nord Europe sur le secteur Santerre Haute Somme –
Source : -Société CSNE – Plans PRO secteur 2 et AVP secteur 3

- **Les réaménagement et rétablissements**

Le territoire de la CCHS est concerné par 14 franchissements, ces franchissements sont routiers et concerne des tronçons de route de type RD.

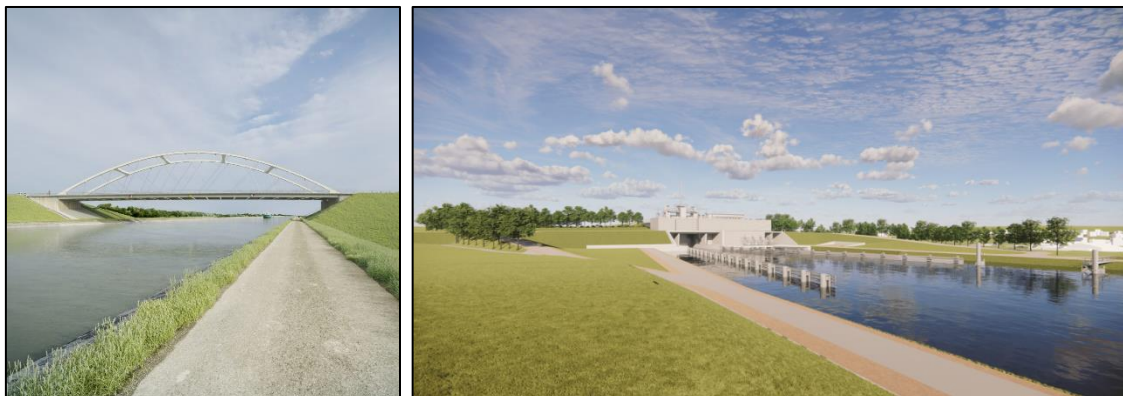


Photo 4. Les ouvrages du Canal Seine Nord Europe sur la CCHS. Source : Société du Canal Seine Nord Europe

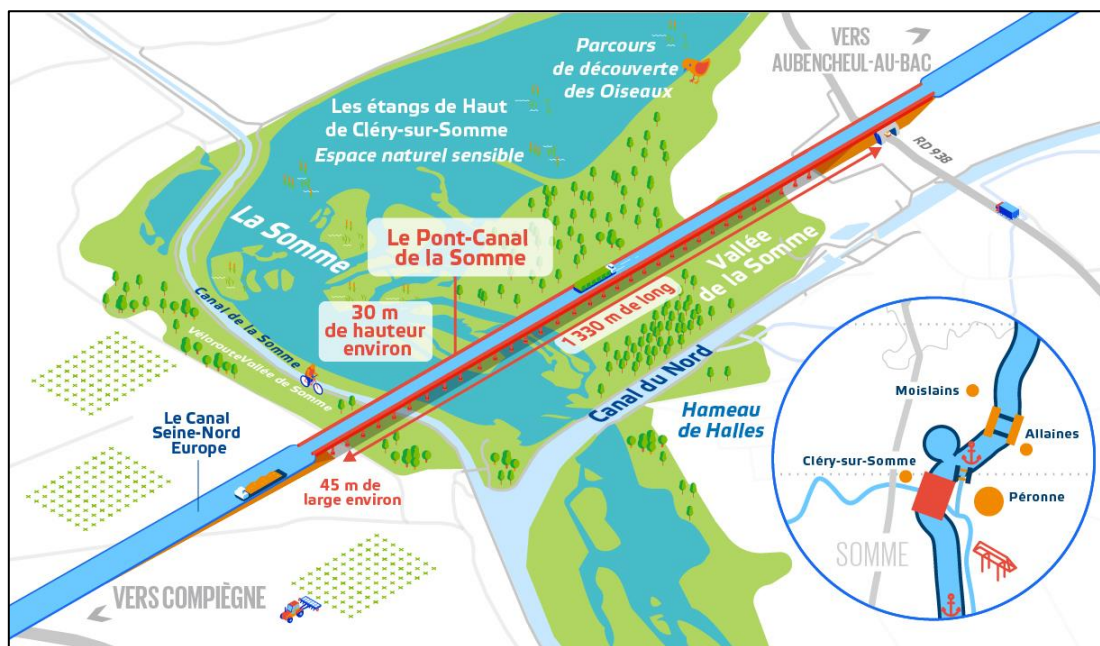
- **Les ouvrages d'art**

Le territoire de la CCHS est concerné par plusieurs grands ouvrages d'art. La particularité de ces ouvrages tient à la hauteur de chute, environ 25 m de hauteur de chute. Parmi les 6 écluses, la CCHS accueille une écluse de haute chute sur la commune d'Allaines. Elles sont l'objet d'un véritable défi technique. L'écluse de Allaines sera conçue pour accueillir le public, et constituera un produit touristique incontournable pour le territoire.

> **Deux ponts-canaux**

Le pont canal de l'A29, où les convois fluviaux passeront au-dessus de l'autoroute, constitue également un ouvrage d'art majeur sur la commune de Cléry-sur-Somme.

Le pont canal de la Somme, ouvrage emblématique du projet, le Pont-Canal de la Somme permettra aux bateaux de franchir la vallée de la Somme à Cléry-sur Somme. Cette infrastructure enjambe la vallée à une trentaine de mètres au-dessus du niveau du fleuve sur une longueur de 1.3 kilomètres, ce pont canal constituera le plus long ouvrage de ce type en Europe.



Ouvrage du pont canal de la Somme

> Le bassin de la Louette

Ouvrage technique permettant de retenir le niveau d'eau du Canal, d'une capacité de 14 millions de mètres cubes. A noter, la future retenue d'eau de la Louette ne pourra pas être aménagée en plan d'eau touristique.

- **Les aménagements environnementaux**

Le Canal Seine Nord Europe est une infrastructure anthropique générant une fragmentation dans les continuités écologiques et la Trame Verte et Bleue.

La prise en compte de l'environnement est au cœur des projets du Canal Seine-Nord Europe depuis le lancement. En effet, le Canal Seine-Nord Europe s'est engagé pour la préservation des espaces naturels et de la biodiversité du territoire dans lequel il s'insère. La faune, la flore et les habitats d'espèces existants font partie intégrante du projet pour en garantir la pérennité et le développement. Plus qu'une voie navigable, le Canal Seine-Nord Europe est conçu comme un Canal vivant, lieu d'accueil et de vie de multiples espèces.

Cela se traduit par l'application de la démarche « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC), qui a été menée dès la conception du projet afin d'éviter au maximum les impacts sur l'environnement, de les réduire lorsqu'ils ne peuvent être évités voire de les compenser en dernier recours. Les travaux de compensation environnementale sur l'ensemble du tracé du canal représentent plus de 1200 hectares.

Ainsi, le tracé du Canal a été dessiné pour éviter les impacts sur les sites à forts enjeux environnementaux. A ce titre, en enjambant le fleuve, l'emblématique Pont-Canal de la Somme (entre Cléry-sur-Somme, Biaches et Péronne) de 1 330 mètres de long, contribuera à préserver la grande richesse écologique de la vallée de la Somme.

Le Canal Seine-Nord Europe veille également au déploiement d'une série d'actions visant à réduire les effets du chantier sur la faune et la flore : déplacement d'espèces végétales et capture / relâche d'amphibiens et de poissons avant les travaux, défrichement en dehors des périodes de reproduction des oiseaux, installation de nichoirs comme habitats de substitution pour les oiseaux, etc. mais aussi traitement spécifique des plantes invasives.

Dans le cadre des compensations défrichement, la Société du Canal Seine-Nord Europe a fait le choix de contribuer au maintien et au développement de la filière bois des Hauts-de-France. Cela s'est traduit par la mise en œuvre d'appels à projets qui ont permis à 22 propriétaires de forêt privées, de l'Oise, de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais, de voir leurs terrains à nouveau entretenus pendant 2 ans, puis les propriétaires s'engagent à une gestion durable pendant 15 ans.

Les boisements ont ainsi commencé en 2020 et, sur la Communauté de Communes de la Haute Somme ils se situent sur la commune de Moislains.

L'opération « Les Nichoirs du Canal » s'inscrit également dans la démarche de préservation de la biodiversité menée par la Société du Canal Seine-Nord Europe. Lancée en mars 2022 dans le Compiégnois, elle a permis d'installer plus de 600 nichoirs avant la période de nidification. Les ornithologues amateurs réalisent chaque année et pendant 5 ans, un suivi des espèces abritées dans leur nichoir, participant ainsi directement aux travaux scientifiques accompagnant la construction du Canal Seine-Nord Europe.

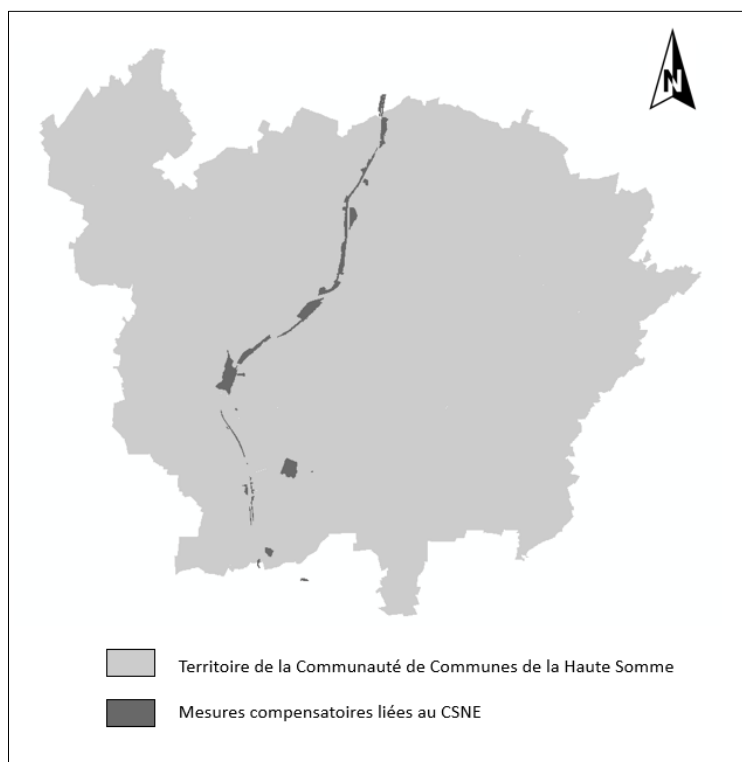
L'opération a été fin 2024 dans le Noyonnais, la Somme, le Pas-de-Calais et le Nord. Les travaux de construction du Canal Seine-Nord Europe imposent parfois des défrichements et déboisements qui peuvent impacter les habitats des oiseaux (haies, fourrés, lisières, boisements). Pour réduire au maximum cette nuisance, l'opération « Les Nichoirs du Canal » permet aux oiseaux d'installer leur nid dans des nichoirs, situés dans les jardins des habitants des communes voisines du futur Canal.

Les communes situées sur le territoire de la Haute-Somme peuvent également prétendre à ces aménagements : Allaines, Barleux, Biaches, Brie, Cléry-sur-Somme, Équancourt, Éterpigny, Étricourt-Manancourt, Moislains, Péronne et Villers-Carbonnel.

Au-delà de l'équivalence écologique, le Canal vise à terme un accroissement de la biodiversité du territoire. Sa conception intègre différents aménagements environnementaux :

- Des aménagements créant des habitats favorables aux espèces animales et végétales : 25 km de berges écologiques et 17 hectares d'annexes hydrauliques ;
- Des aménagements facilitant la traversée du Canal par la faune et préservant les couloirs écologiques existants : plages de remontée en pentes douces, structures de sortie d'eau, passages sous le Canal, échelles de remontée praticables par la faune, éco-pont dédié au passage de la grande faune, etc.
- Une soixantaine de sites de compensation dont une trentaine prévue sur la CCHS, pour la plupart à proximité du Canal : création ou restauration de zones humides, mares ou encore prairies sèches ; plantations de boisements, de haies, etc.

A cet effet, une trentaine de sites de compensations écologiques sont prévues dans le cadre du projet.



Carte 54. Cartographies des mesures compensatoires prévues dans le cadre du projet du Canal Seine Nord Europe

Le territoire de la CCHS est concerné par plusieurs aménagements environnementaux :

- 3 passages pour la faune sur les communes de Etricourt-Manancourt, Eterpigny et Villers-Carbonnel ;
- Des berges lagunés sur les communes de Moislains, Eterpigny et Cléry sur Somme ;
- Des zones de compensation écologique sur l'ensemble des communes de la CCHS traversés par le canal ;

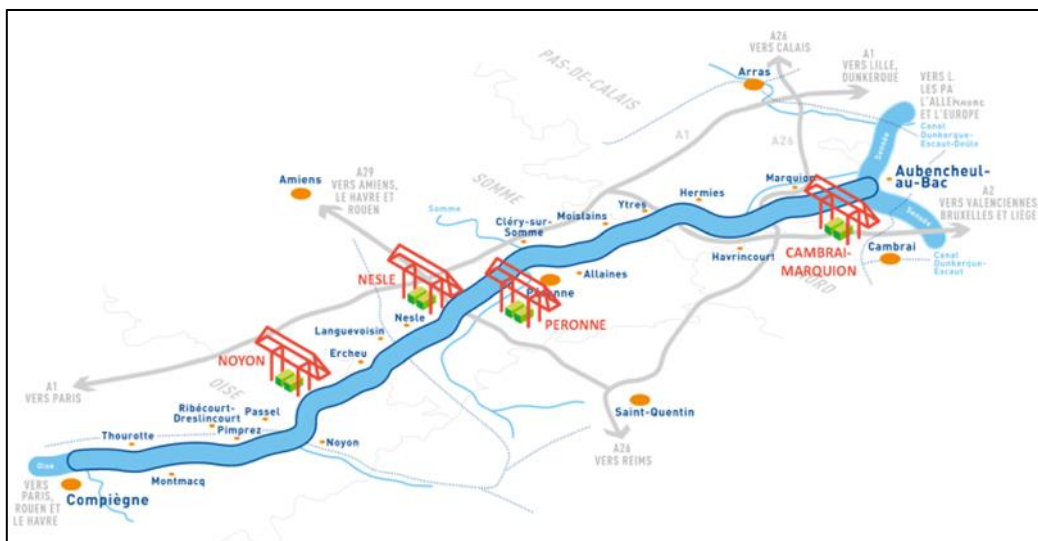
> La restauration de la Tortille

Le paysage de la Tortille est l'objet d'une réflexion approfondie sur l'intégration paysagère avec le canal afin d'assurer une préserver un espace naturel et favoriser un cadre paysager agréable.

La reconstruction du lit originel de la rivière Tortille va renaître naturellement, ainsi l'aménagement paysager de ses abords permettra d'offrir un itinéraire de promenades qualitatif sur le territoire.

■ Une infrastructure d'envergure : port intérieur de Péronne

Parmi les 4 ports intérieurs prévus sur le Canal Seine Nord Europe, le territoire de la CCHS est concerné par l'implantation d'un port intérieur sur la commune de Péronne.



Localisation des 4 ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe

Le port intérieur de Péronne, qui sera situé en partie sur l'emprise de l'ancienne friche Flodor, s'étendra sur une surface de 41.4 hectares dont 11.2 ha seront consacrés au terminal portuaire.

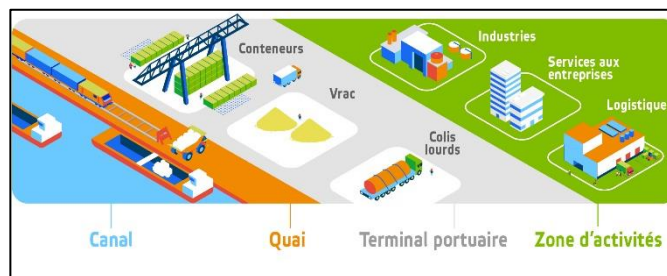


Schéma de principe d'organisation du port intérieur

Parmi les 6 quai de transbordement prévus sur le Canal Seine Nord Europe, le territoire de la CCHS est également concerné par l'aménagement d'un quai de transbordement céréaliers sur la commune de Moislains.

Éléments à retenir sur les infrastructures de transport à l'échelle de la Haute Somme

La Communauté de Communes de la Haute Somme est très nettement sous influence de la voiture, ce qui s'explique par une absence de transports en communs performants sur le territoire (aucune gare TER sur le territoire ou à proximité, et réseau de bus dont les lignes et les horaires sont davantage adaptés aux scolaires qu'aux actifs).

Cette prépondérance de la voiture s'explique également par l'excellente accessibilité routière et autoroutière qui caractérise le territoire. En effet, le maillage routier et autoroutier est dense, et devient aujourd'hui le support de nouvelles pratiques (covoiturage, développement de bornes pour la recharge des véhicules électriques et hybrides).

Sur le territoire, les itinérances douces sont nombreuses (véloroute de la vallée de la Somme notamment, et de nombreux itinéraires de randonnées, qui mériteraient parfois la recherche de solutions de bouclage).

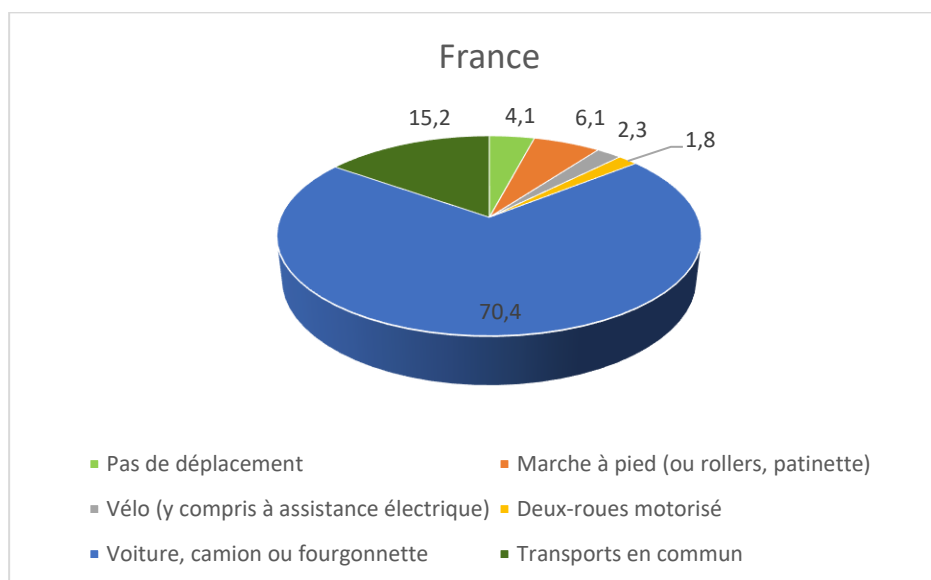
Le territoire est également concerné par un transit de flux de marchandises conséquent, principalement sur le réseau routier (autoroutes et certaines départementales), mais aussi fluvial avec le Canal du Nord, qui n'est pas du tout adapté au développement de cette offre de transport.

C'est pourquoi le Canal Seine Nord Europe présente une réelle opportunité pour le territoire en matière de flux de marchandises, mais également de développement économique.

5.5. Les déplacements des habitants de la Haute Somme

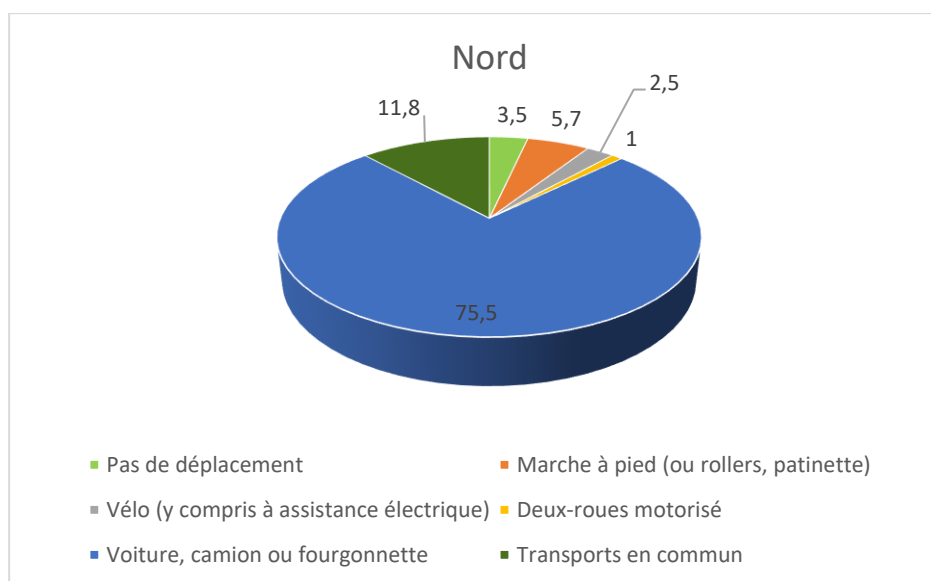
5.5.1. Les modes de déplacement utilisés par les habitants du territoire

Répartition des actifs
selon le mode
de
déplacement, à
l'échelle
nationale :



Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

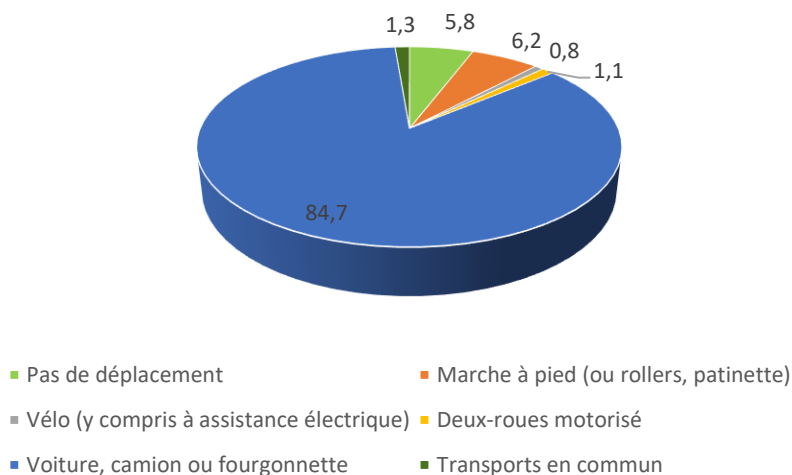
Répartition des actifs
selon le mode
de
déplacement, à
l'échelle
départemental
e :



Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

Répartition des actifs
selon le mode
de
déplacement, à
l'échelle
intercommunal
e :

CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)



Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

Tandis que 15.2% des actifs utilisent les transports en commun à l'échelle nationale pour leurs déplacements, et 11.8% à l'échelle départementale, ils ne sont que 1,3% sur le territoire intercommunal.

Ce constat est bien évidemment à mettre en relation avec les constats effectués précédemment, d'une offre en transport en commun peu performante sur le territoire intercommunal, et d'une très bonne accessibilité routière qui favorise l'utilisation de la voiture.

De ce fait, la proportion d'actifs utilisant une voiture, un camion ou une fourgonnette est significativement plus élevée sur la Communauté de Communes (84.7%), que sur les deux autres échelles de comparaison que sont le département (75.5%) et la France (70,4%).

La marche à pied est quant à elle dans la même moyenne que ce qui est observé aux échelles nationale et départementale.

5.5.2. L'émergence de nouvelles pratiques

Comme évoqué dans les chapitres précédents, la Communauté de Communes de la Haute Somme ne dispose pas de réelles alternatives à l'utilisation de la voiture. Toutefois, on note sur le territoire l'émergence de nouvelles pratiques de déplacement, avec le covoiturage d'une part, et le développement de bornes pour la recharge des véhicules électriques et hybrides d'autre part.

Le covoiturage

Lors de l'atelier de diagnostic dédié à la mobilité qui s'est tenu le 10 octobre 2018, plusieurs élus ont souligné qu'ils observent une augmentation de la pratique du covoiturage sur le territoire, visible par du covoiturage réalisé souvent de façon anarchique, non organisée.

A ce titre, il convient de préciser que le territoire compte 4 aires de covoiturage, situées à Roisel, Villers-Carbonnel, Péronne et Cléry-sur-Somme. Toutefois, la présence de celles-ci est parfois méconnue et pas suffisamment lisible.

Pour les déplacements de longues distances, la plate-forme de covoiturage BlaBlaCar est assez bien identifiée, toutefois il convient de rappeler l'existence d'une plate-forme de covoiturage destinée davantage aux déplacements quotidiens et plus locaux, nommée « pass pass covoiturage ».

Avec les travaux menés à l'échelle du PETR¹ Cœur des Hauts-de-France en matière de plan climat-air-énergie territorial (PCAET), et au regard de la très bonne desserte routière et autoroutière du territoire exposée précédemment, le développement d'aires de covoiturage à proximité des axes les plus fréquentés pourrait être particulièrement intéressante, afin de limiter l'utilisation de la voiture solo.



Capture d'écran de la plate-forme de covoiturage « pass pass covoiturage »

Le schéma des aires de covoiturage du département de la Somme a permis d'identifier un site sur la CC Haute Somme. Cette aire de covoiturage a été réalisée en 2020, elle se situe sur la commune de Cléry-sur-Somme au niveau de la RD 938 à la sortie A1. Elle comprend 15 places de stationnement dont 1 place de stationnement PMR.

Néanmoins, cette aire ne bénéficie pas d'une intermodalité avec le passage des lignes Trans'80 n°746 et 754. La fréquentation constatée est de 10 à 12 véhicules/jour.

¹ PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural



Carte 55. Localisation des aires de covoiturage

Le développement de bornes pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Avec le Grenelle de l'environnement, le Gouvernement a fait du développement des véhicules "décarbonés" une priorité importante de sa politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dès 2009, le plan national a eu pour ambition de faire circuler 2 millions de voitures électriques et hybrides rechargeables à l'horizon 2020.

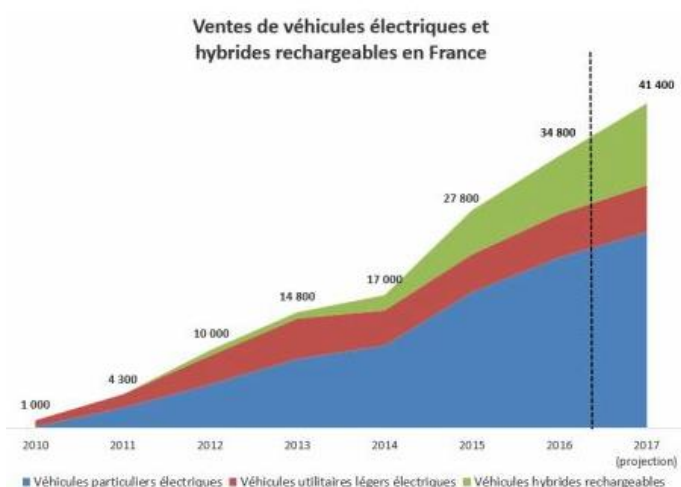
Le déploiement des véhicules rechargeables et des infrastructures de recharge associées vise à répondre à plusieurs enjeux et notamment à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par rapport aux émissions de 1990.

En France, plus de 120 000 véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables circulent actuellement sur un parc global de plus de 32 millions de véhicules particuliers (0,4%).

En France, les ventes de véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables ont augmenté de 24% en 2015 et plus de 33% en 2016 mais +14% en 2017. Cela représente une part de marché de ~1%, fluctuante.

30 921 immatriculations ont été enregistrées en 2017 en France dont 1477 en Région Hauts-de-France.

La France a d'ailleurs été le 1^{er} pays européen à franchir le cap des 100 000 véhicules électriques (le 23 mars 2017, véhicules particuliers et utilitaires cumulés depuis 2010).

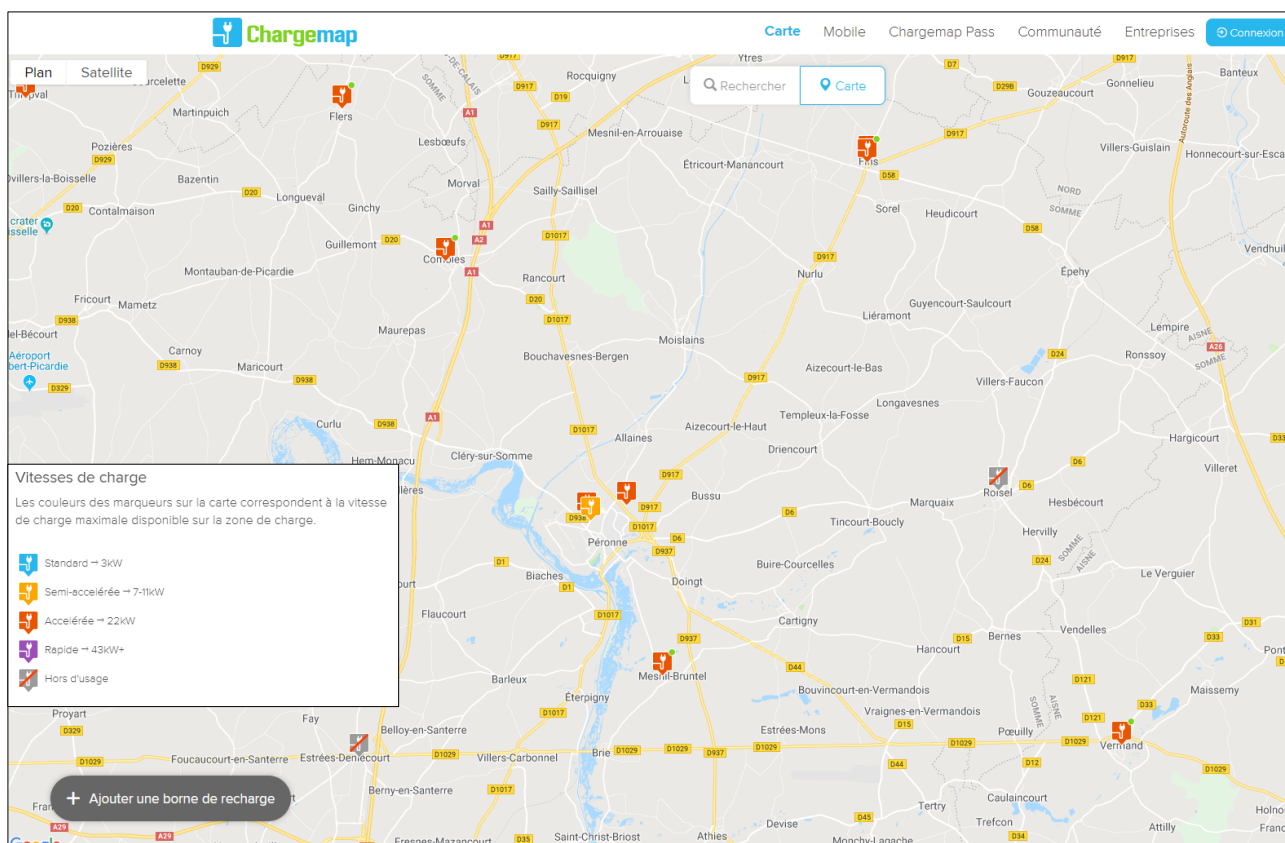


La loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte précise que la France se fixe comme objectif d'installer au moins sept millions de points de charge sur les places de stationnement des ensembles d'habitations et autres types de bâtiments, ou sur des places de stationnement accessibles au public, et ce, avant 2030.

La loi précise par ailleurs que l'utilisation mutualisée des points de charge par des véhicules électriques, en particulier dans le cadre de l'auto-partage ou du covoiturage, sera favorisée afin d'assurer une utilisation optimale de ces points de charge et la mise à disposition de véhicules électriques à un nombre élargi de personnes.

A ce titre, les collectivités ont un rôle important à jouer dans le déploiement de l'infrastructure de recharge accessible au public.

Sur le territoire intercommunal, cette dynamique est à l'œuvre puisque plusieurs bornes sont d'ores et déjà installées, d'après les informations disponibles sur le site <https://fr.chargemap.com/map> et dont une capture d'écran est présentée à la page suivante.



Carte 56. Localisation des bornes de recharge électrique

Il apparaît ci-dessus que 10 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides se situent sur le territoire intercommunal, et plus précisément :

- A Péronne (4 bornes),
 - 2 bornes situées sur le parking de l'intermarché, Avenue de l'Europe,
 - 1 borne située à l'intérieur du garage Renault, Avenue de l'Europe,
 - 1 borne située sur le parking du Leclerc, 28 avenue des Australiens.
- A Mesnil-Bruntel (1 borne implantée 4, Grande Rue),
- A Roisel (1 borne implantée 8 Place du Général Leclerc). Toutefois, celle-ci est actuellement hors d'usage,
- A Fins (2 bornes),
 - 1 borne implantée 3-7 rue Désiré Duflot,
 - 1 borne implantée rue du Moulin,
- A Combles (1 borne implantée 4 rue Candelier),
- A Flers (1 borne implantée 3 Place des Britanniques).

5.5.3. La Communauté de Communes de la Haute Somme ; un territoire générateur de flux internes et externes

■ Les déplacements courants des habitants de la Haute Somme ; des logiques géographiques différentes



Lors de l'atelier diagnostic dédié à la mobilité du 10 octobre 2018, le territoire a été divisé en 4 secteurs géographiques :

- Nord-Ouest,
- Nord-Est,
- Sud-Ouest,
- Sud-Est.

Chaque table disposait :

- • de 2 plans A0 :
 - l'un zoomé sur la CCHS
 - l'autre à plus grande échelle, où l'on voit la CCHS dans un contexte territorial plus vaste
- • de feutres de couleurs

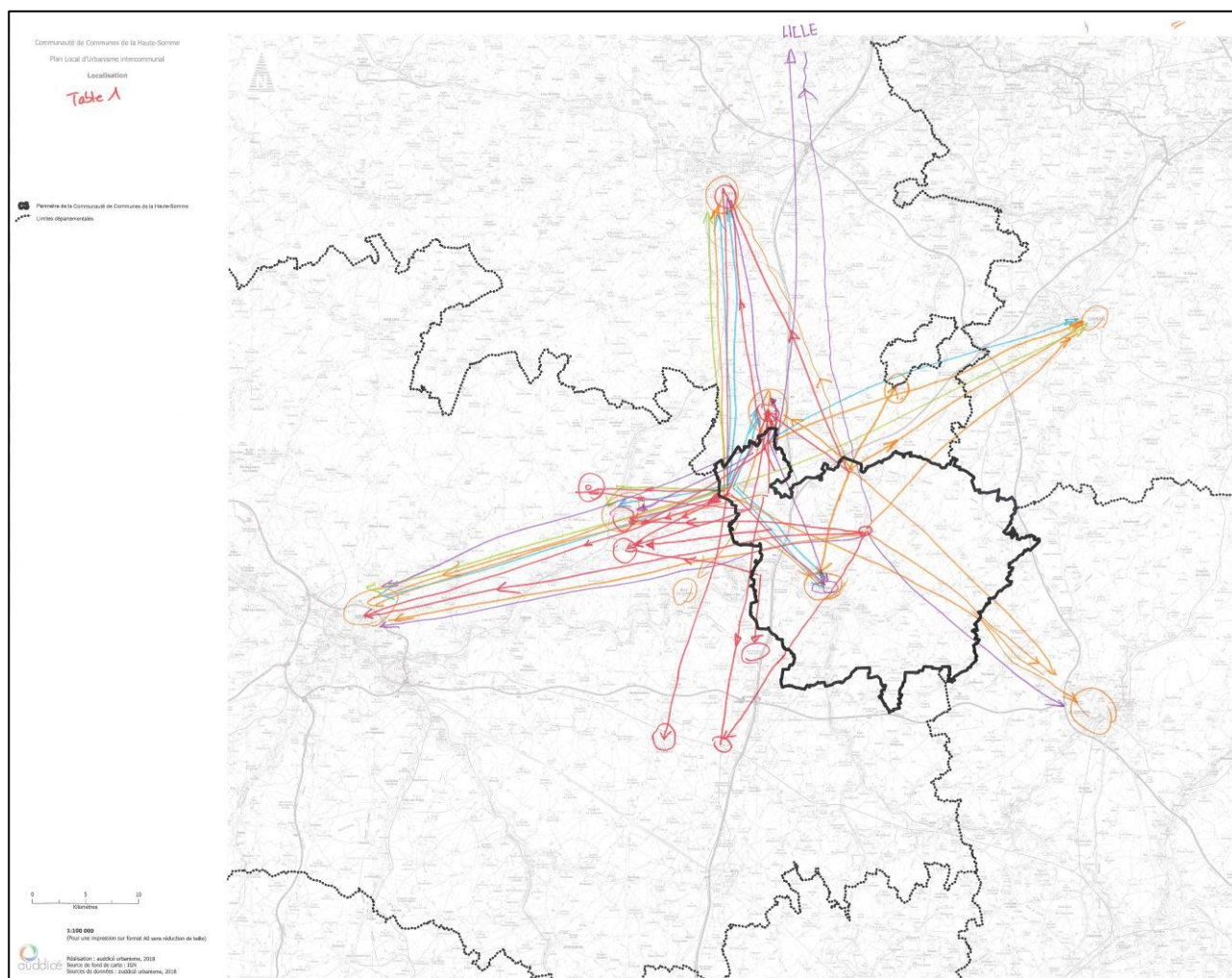
Il a été demandé aux élus de matérialiser sur les 2 plans de façon schématique les déplacements effectués par la majorité des habitants de chaque secteur géographique, sur :

- le plan zoomé sur la CCHS pour les déplacements internes au territoire,
- l'autre plan à plus grande échelle, où l'on voit la CCHS dans un contexte territorial plus vaste, pour les déplacements externes au territoire.

Le code couleur ci-dessous permettait de bien identifier les différents types de déplacements :

Flux externes :

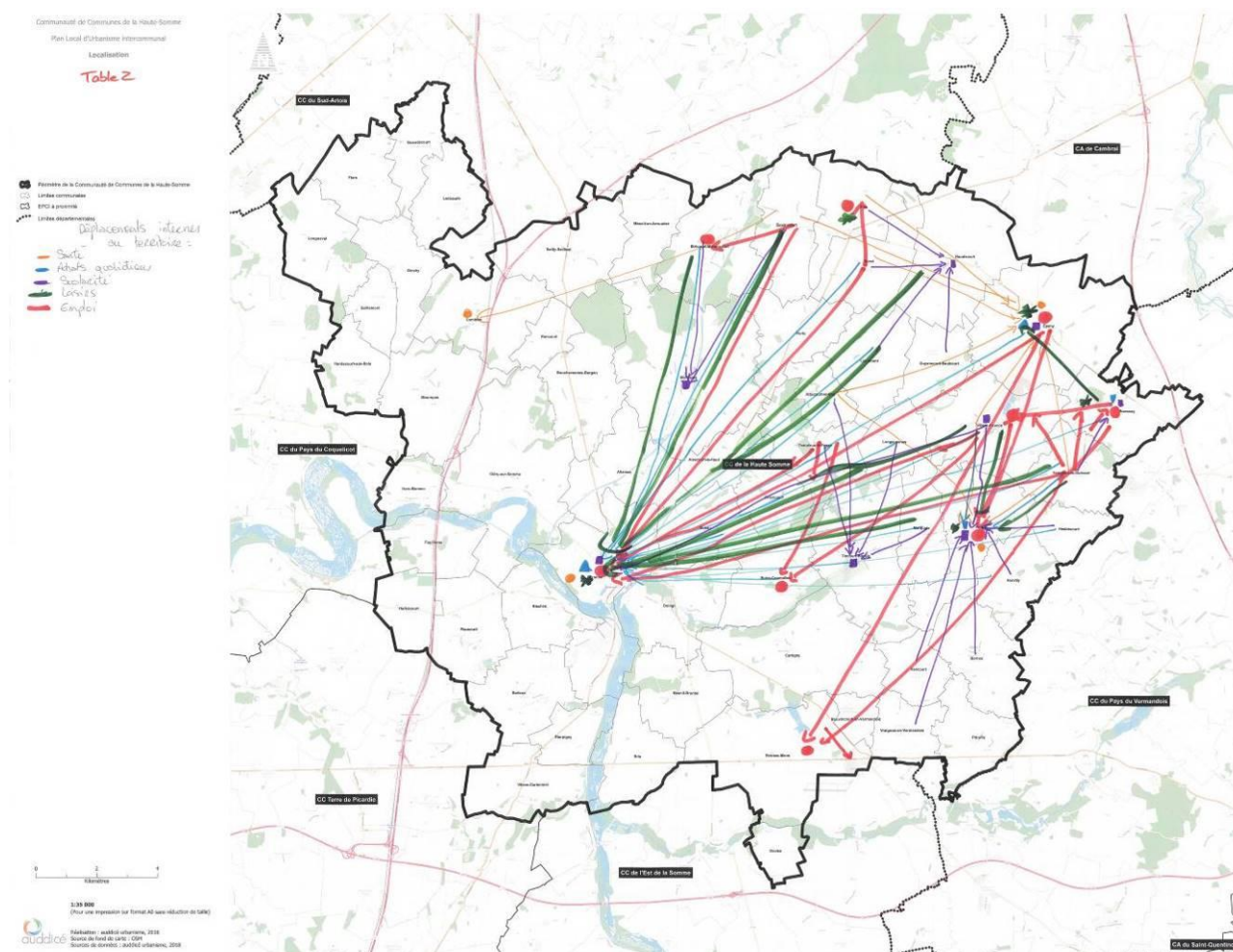
- Emploi : Bapaume / Albert / Méaulte / Bouzincourt / Amiens / Arras / Chaulnes / Rosières,
- Scolarité : Amiens / Lille / Arras / Bapaume,
- Achats : Bapaume / Hénin-Beaumont / Albert,
- Loisirs : Albert,
- Santé : Cambrai / Bapaume / Amiens / Saint-Quentin.



• Secteur Nord-Est

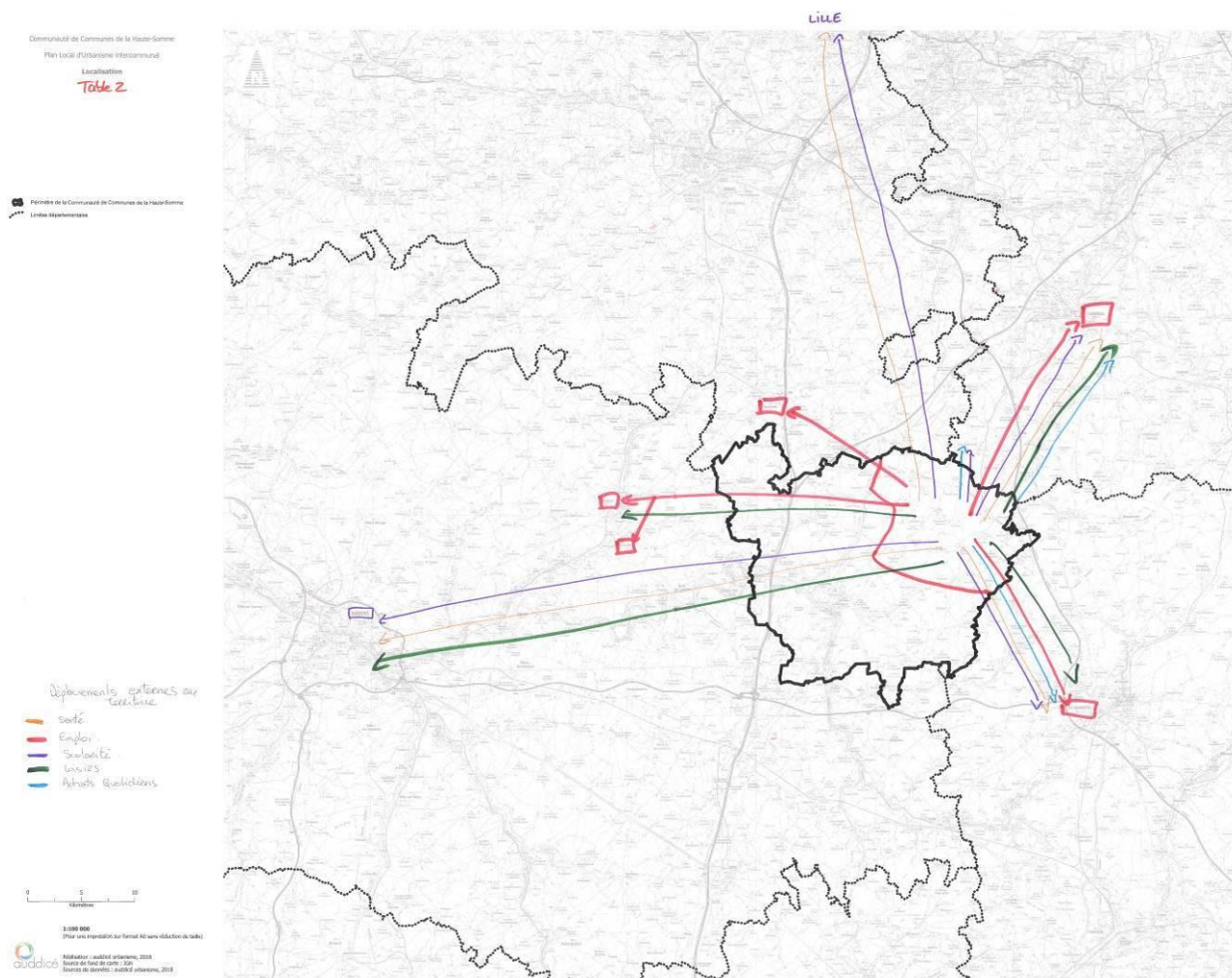
Flux internes :

- Emploi : Péronne / Ronssoy / Epehy / Roisel / Fins / Sainte Emilie / Estrées-Mons / Villers-Faucon,
- Scolarité : flux vers les RPC et RPI du secteur,
- Achats : Epehy / Roisel / Ronssoy / Péronne,
- Loisirs : Péronne / Roisel (terrain sportif) / Epehy (foot) / Equancourt (foot),
- Santé : Péronne + maisons médicales (Epehy / Roisel / Combles).



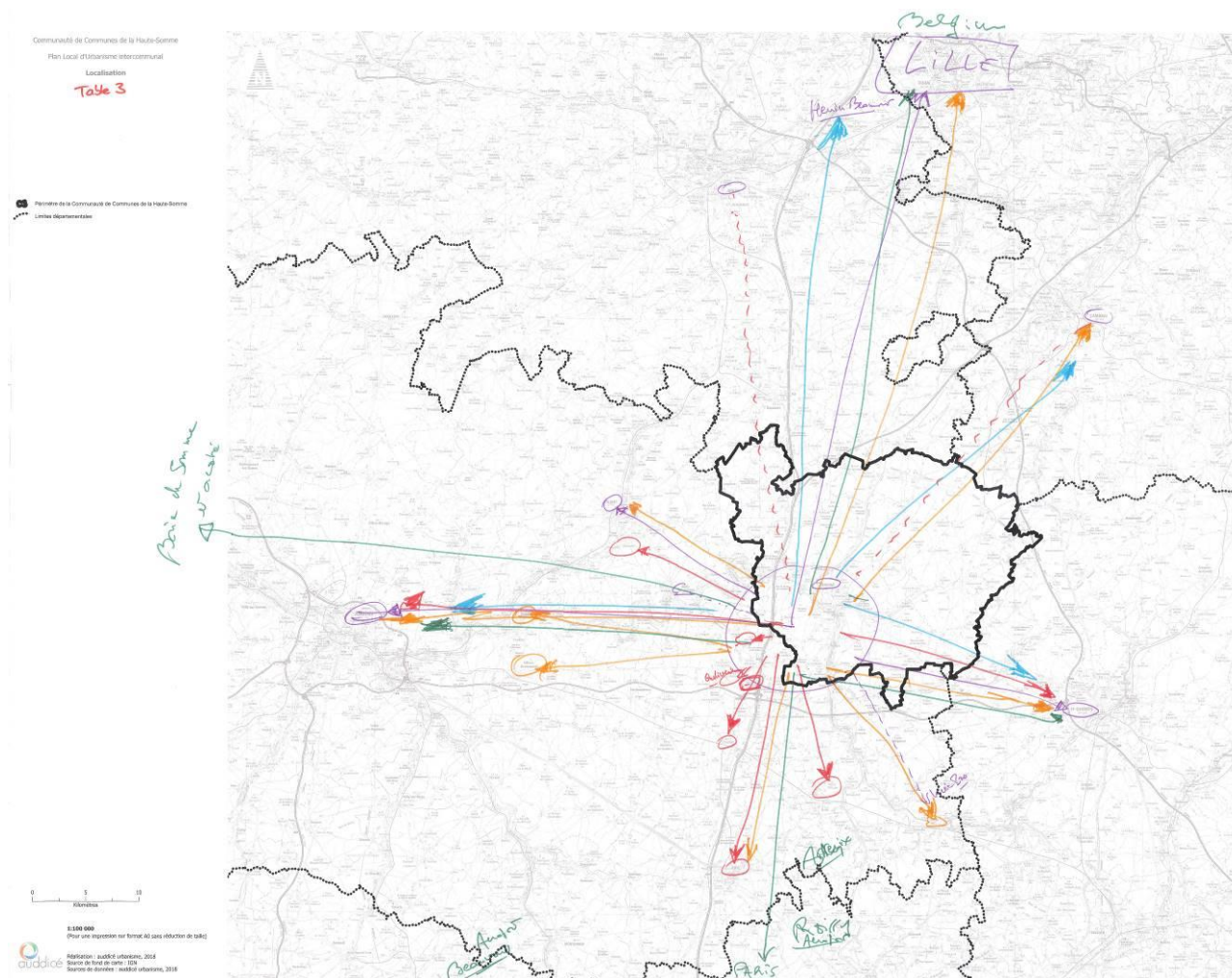
Flux externes :

- Emploi : Bapaume / Albert / Méaulte / Cambrai / Saint-Quentin / Amiens (dans une moindre mesure),
- Scolarité : Gouzeaucourt (collège) / Amiens / Lille / Saint-Quentin,
- Achats : Gouzeaucourt / Cambrai / Saint-Quentin,
- Loisirs : Cambrai / Saint-Quentin / Albert / Amiens / Arras et Lille dans une moindre mesure,
- Santé : Cambrai / Saint-Quentin / Albert / Lille.



Flux externes :

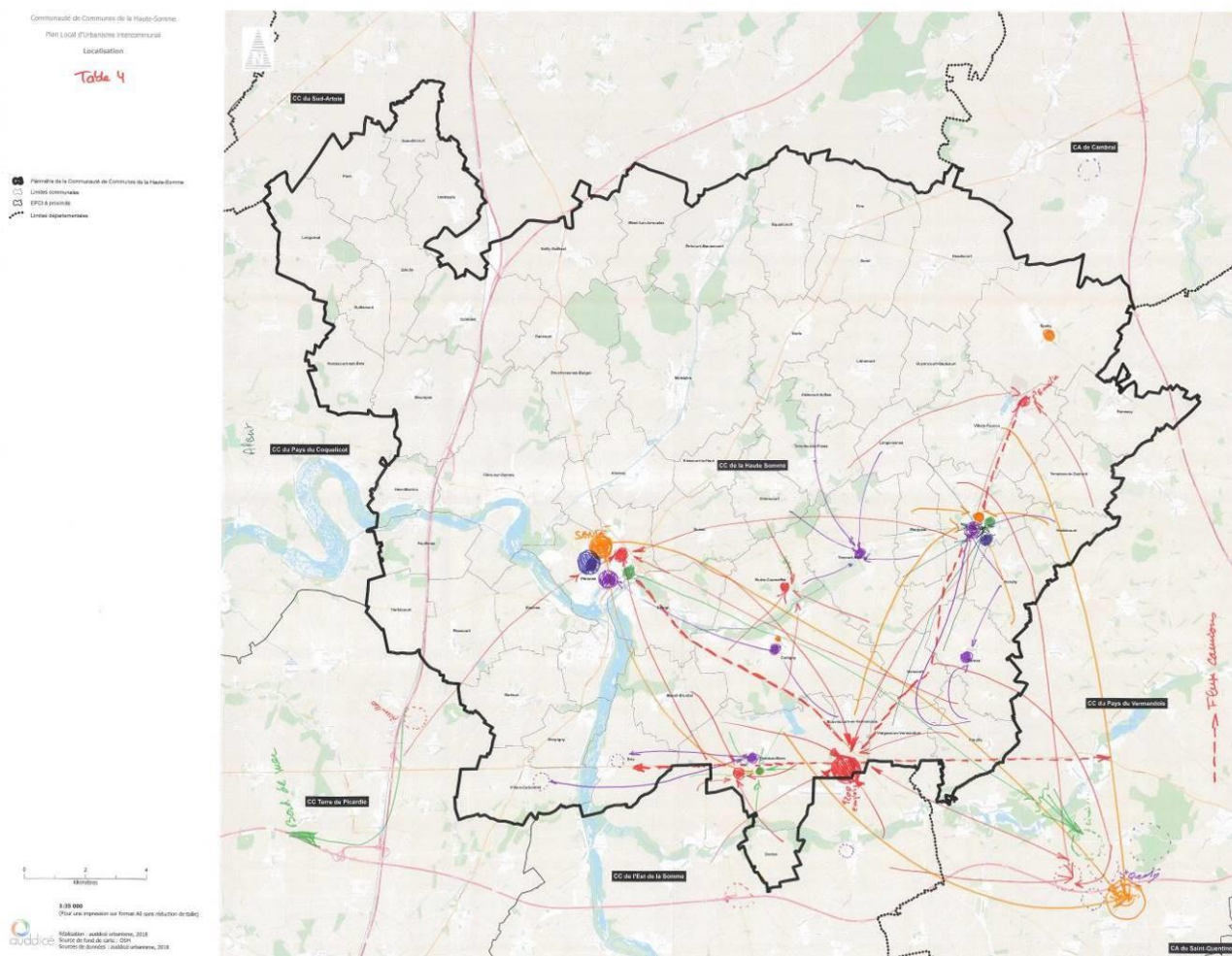
- Emploi : Amiens / Saint-Quentin / Nesles / Assevillers / Cambrai / Arras / Lille / Ham,
- Scolarité : Amiens / Saint-Quentin / Lille / Albert / Ham,
- Achats : Amiens / Saint-Quentin / Henin Beaumont / Lille / Cambrai,
- Loisirs : Amiens / Saint-Quentin / le littoral / Belgique / Paris,
- Santé : Amiens / Saint-Quentin / Lille / Cambrai / Albert / Corbie / Villers Bretonneux / Roye / Ham (ophtalmo).



• Secteur Sud-Est

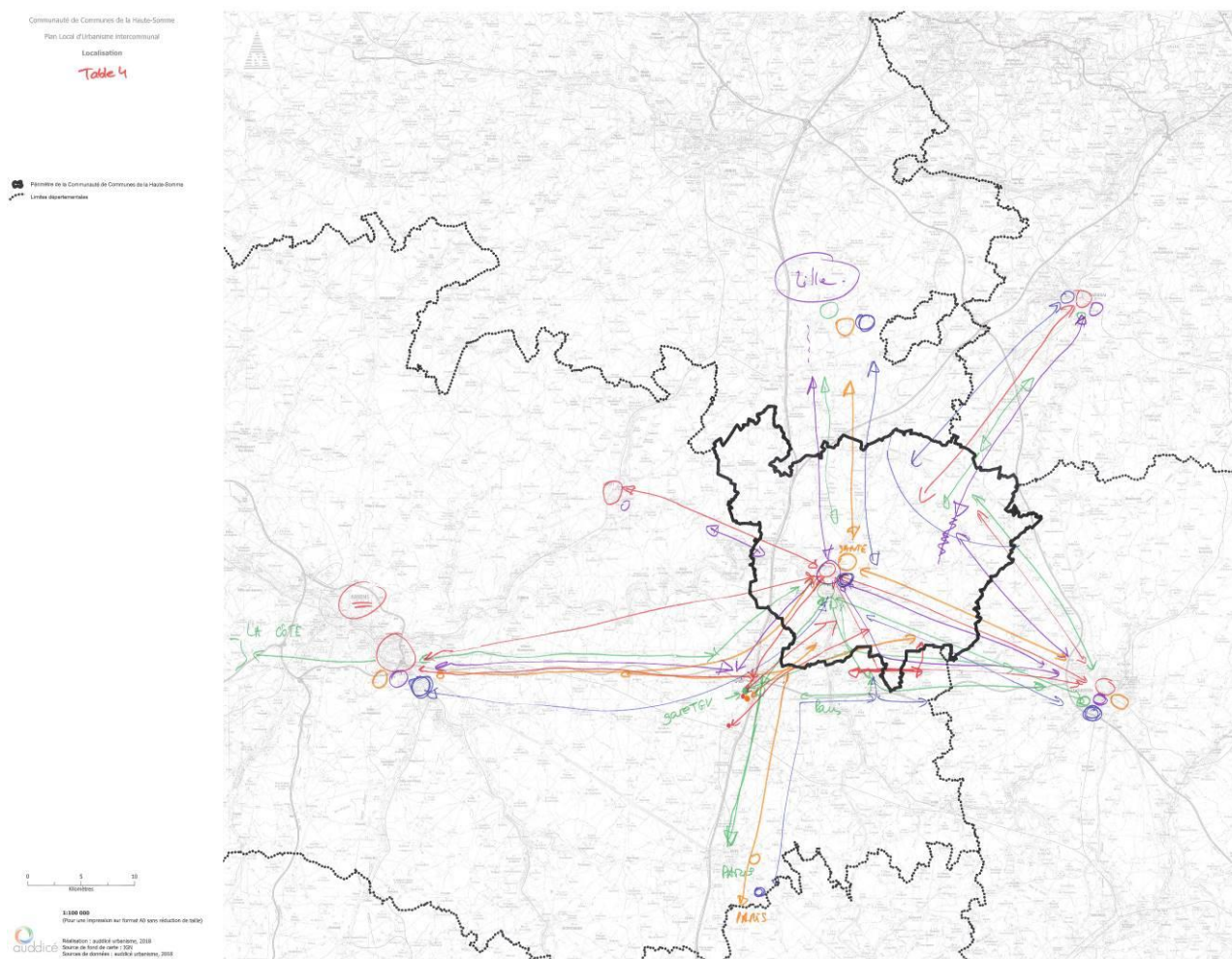
Flux internes :

- Emploi : Estrées-Mons / Péronne / Villers-Faucon,
- Scolarité : Roisel, Tincourt-Boucly, Péronne, Cartigny, Estrées-Mons, Bernes (RPI, écoles) Péronne pour le Lycée, et Roisel pour le collège,
- Achat : Roisel, Péronne (aucun commerce dans la partie Sud du territoire),
- Loisirs : Péronne / Roisel,
- Santé : Péronne / Roisel / Epehy / Cartigny.



Flux externes :

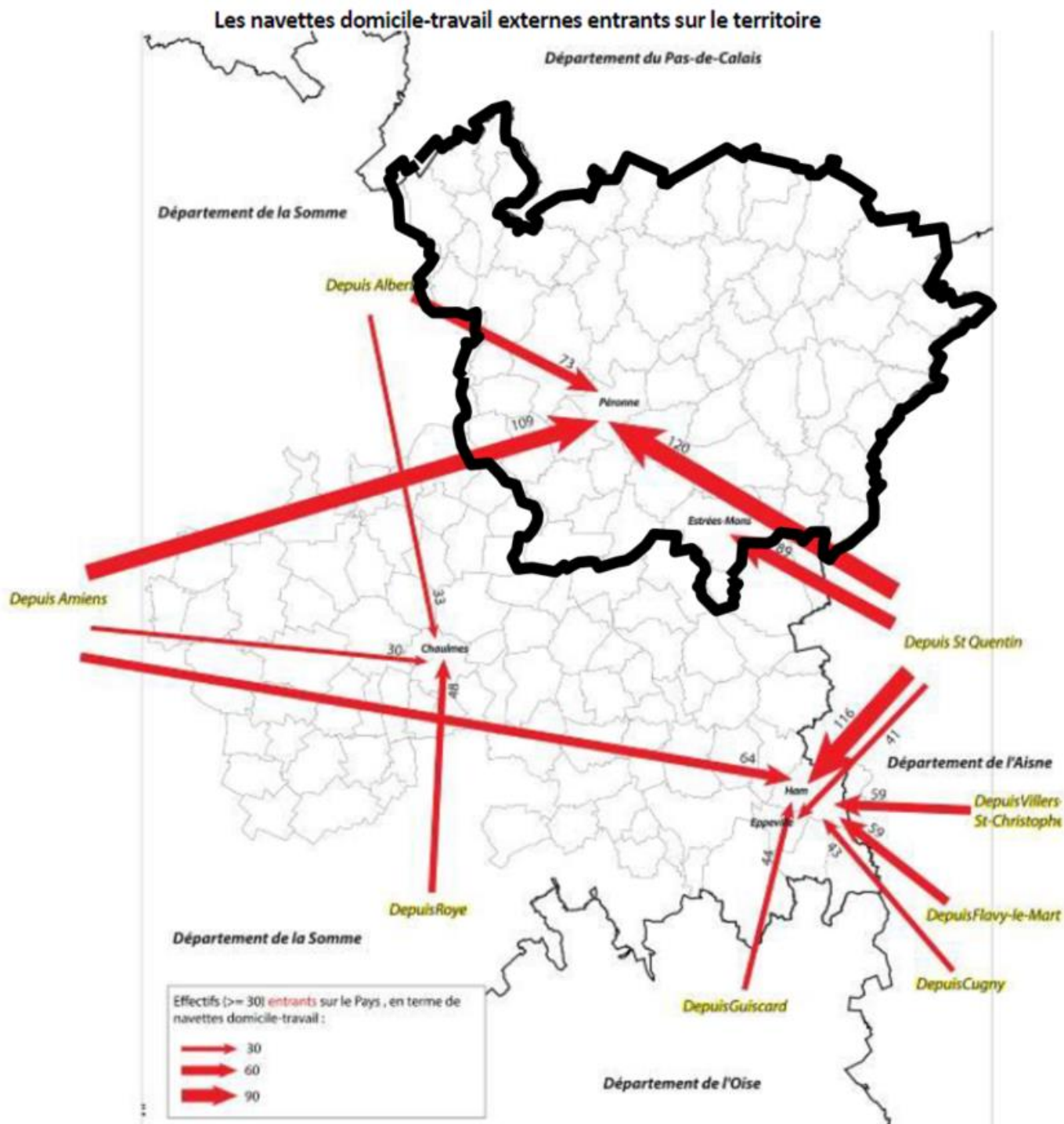
- Emploi : Saint-Quentin (principalement) / Cambrai / Albert / Amiens (dans une moindre mesure),
- Scolarité : Saint-Quentin / Amiens,
- Achats : Saint-Quentin / Amiens,
- Loisirs : Amiens / Paris,
- Santé : Saint-Quentin / Amiens.



■ Des flux non négligeables en provenance des territoires voisins

Une cartographie extraite du diagnostic du SCoT Santerre Haute Somme permet de visualiser que les navettes domicile travail externes, qui entrent sur le territoire, sont nombreuses et convergent vers deux pôles d'emplois que sont Péronne et Estrées Mons.

Ces flux proviennent principalement d'Albert, d'Amiens et de Saint-Quentin.



Source : SCoT Santerre Haute Somme - Rapport de présentation, Tome 1 – Diagnostic

Éléments à retenir sur les déplacements des habitants de la Haute Somme

En termes de déplacements, Péronne constitue incontestablement un pôle générateur de flux de tous types (emploi, santé, loisirs...) quel que soit le secteur géographique.

Il en est de même pour Estrées-Mons concernant les flux liés à l'emploi, mais aussi Roisel, Buire-Courcelles et Villers-Faucon.

Toutefois, concernant les déplacements des habitants vers les polarités externes au territoire, ce chapitre a démontré que les habitudes de déplacements varient significativement selon le secteur géographique étudié.

En effet, Bapaume, Cambrai, Saint-Quentin, Albert-Méaulte et Amiens dans une moindre mesure ne sont pas sans influence sur le territoire en termes de logiques de déplacements des habitants.

Enfin, il convient également de rappeler que Péronne et Estrées-Mons génèrent des flux domicile-travail en provenance notamment d'Albert, d'Amiens et de Saint-Quentin.

5.6. Inventaire des capacités de stationnement

■ Equipement des ménages en automobile

Depuis la loi ALUR, le rapport de présentation du diagnostic du PLUi doit intégrer l'inventaire des capacités de stationnement des véhicules motorisés et deux roues. Ainsi, conformément à l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme, « Le rapport de présentation [...] établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. »

Les données INSEE relatives aux stationnements indiquent que 70% des ménages du territoire détiennent au moins une place de parking privé. Cependant, près de 30% des ménages sont contraints de stationner sur le domaine public.

En 2019, 85.5% des ménages du territoire intercommunal possèdent au moins une voiture.

Tableau 16. Equipement des ménages en automobile

Indicateurs	CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)		Somme	
	Valeur	Évol.	Valeur	Évol.
		2008-2019		2008-2019
Au moins un emplacement réservé au stationnement	8 238	2,7 %	154 774	9,9 %
Au moins une voiture	10 066	4,0 %	207 250	8,1 %
Ensemble	11 768	1,9 %	252 610	7,0 %

Face à ce constat, il est important de rappeler que la présence de véhicules stationnant sur les trottoirs contraint les déplacements piétons. En effet, de nombreux véhicules empiètent sur les trottoirs, ce qui peut présenter une gêne pour les piétons.

L'étude de capacité de stationnement sur le territoire comptabilise les linéaires et aires consacrés au stationnement. Au total, environ 2 000 places dédiées au stationnement des véhicules ont été relevées sur les communes « pôle » de la Haute Somme. Il s'agit principalement de stationnements (matérialisés ou non) localisés aux abords des équipements publics, commerces et services de proximité (mairie, école, salle des fêtes, épicerie, etc.).

A noter, les aires de stationnement privées ou non accessibles (réservés au personnel des entreprises ou à destination des ensembles de logements privés) n'ont pas été comptabilisées.

	Communes	Localisation des aires ou linéaires de stationnement	Nombre approximatif de places de stationnement
Pôle relais	Combles	Place de la Mairie	Environ 38 places
		Rue du 73 -ème Régiment d'infanterie	7 places
		Stationnement linéaire dispersé	25 places
		TOTAUX STATIONNEMENTS COMBLES	Environ 70 places
	Doingt	Cimetière de Flamicourt	12 places
		Lotissement rue Saint Phocas	12 places
		Salle des fêtes – Place René Greuin	50 places
		Avenue de la Gare	32 places
		Place William Poivre	20 places
		Salle des fêtes Rue du Pré	20 places
		Lotissement rue de la Merlette	13 places
		Stationnements linéaire Avenue de la Gare	20 places
		TOTAUX STATIONNEMENTS DOINGT	Environ 160 places
		TOTAUX STATIONNEMENTS POLES RELAIS	Environ 230 places
Pôle de proximité	Epehy	Rue Margot	Stationnement poids lourd 10 places
		Route du Sentier de Saulcourt	12 places
		Rue des Ecoles – Salle des fêtes	10 places
		Rue Louis Georges – Cimetières	15 places
		Rue de la Brasserie	12 places
		Rue Raoul Trocmé – Eglise d'Epehy	11 places
		Mairie	7 places
		Linéaire de stationnement - Rue Raoul Trocmé	places
		TOTAUX STATIONNEMENTS EPEHY	Environ 80 places
	Moislains	Rue Léon Verrier	20 places
		Rue d'Evreux	9 places
		Face Salle des fêtes	14 places
		Stationnement linéaire rue d'Evreux	15 places
		Stationnement linéaire rue de Péronne	10 places
		TOTAUX STATIONNEMENTS MOISLAINS	Environ 70 places
		TOTAUX STATIONNEMENTS POLE DE PROXIMITE	Environ 150 places
Pôle centre	Péronne	Boulevard des Anglais	50 places
		Faubourg de Paris	30 places
		Rue Saint Fursy	24 places
		Rue des Grands Carreaux	5 places
		Rue du Cam	25 places
		Rue Saint Fursy	16 places
		Place du Commandant Louis Daudre	60 places
		Boulevard des anglais face à l'école primaire	50 places
		Carrefour contact – D1014	70 places
		Avenue Danicourt	9 places
		Faubourg de Bretagne	22 places
		Rue Georges Clemenceau & rue Victor Hugo	65 places
		Rue Georges Clemenceau	50 places
		Rote de Saint Denis	9 places
		Rue des Joncs	22 places

		Avenue Mac Orlan	50 places
		Avenue des Australiens – parking ELEclerc et Peugeot	200 places
		Ludothèque Rue Jules Ferry	50 places
		Centre de formation Avenue Mac Orlan	60 places
		Rue Jean Toeuf	70 places
		Rue Hector Berlioz	50 places
		Zones d'activités	-----
		Stationnements linéaire	200 places
		TOTAUX STATIONNEMENTS PERONNE	Environ 1 200 places
	Roisel	Place général Leclerc	50 places
		Rue Béranger	20 places
		Rue de la gare	8 places
		Rue Pierre Curie	4 places
		Cimetière	10 places
		Collège Public Gaston Boucourt	15 places
		Carrefour contact	60 places
		Rue du nouveau monde face au stade	30 places
		Supermarché – rue du nouveau monde	20 places
		Lotissements les baléares	13 places
		Stationnements linéaire	100 places
		TOTAUX STATIONNEMENTS ROISEL	Environ 330 places
		TOTAUX STATIONNEMENTS POLES CENTRALITE	Environ 1500 places
		TOTAUX STATIONNEMENTS POLES	Environ 2 000 places

Tableau 17. Nombre stationnement sur les pôles de la CCHS

Carte 57. Cartographies des aires de stationnements des communes pôles

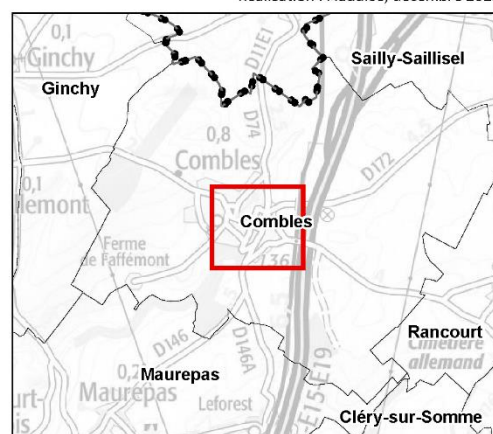
Stationnement Commune de COMBLES



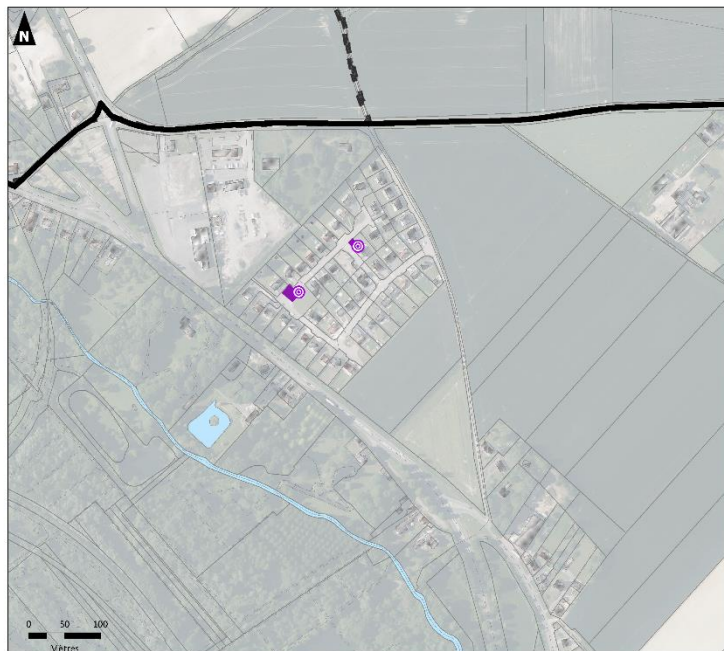
Sources : IGN - cadastre.gouv - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

-  Commune concernée
-  Stationnement PMR
-  Stationnement linéaire
-  Poche de stationnement



Stationnement
Commune de DOINGT



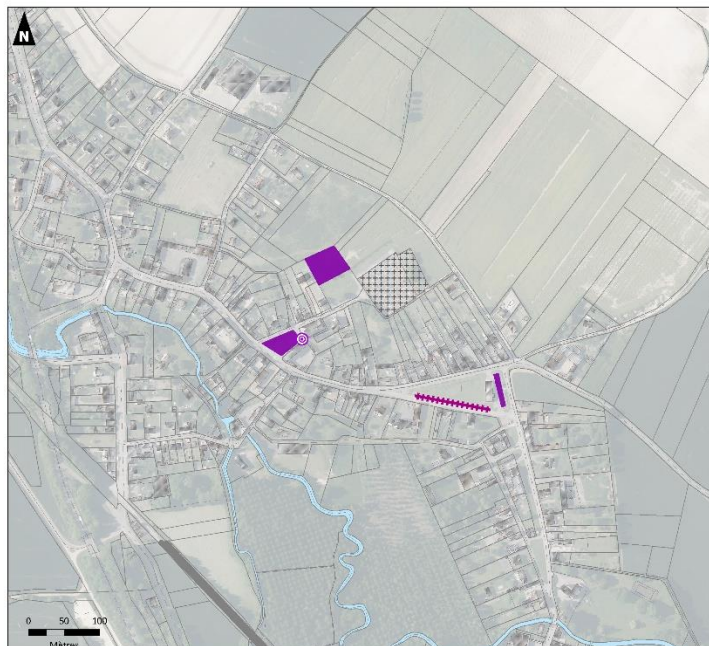
Sources : IGN - cadastre.gov - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

- Commune concernée
- Stationnement PMR
- Poche de stationnement



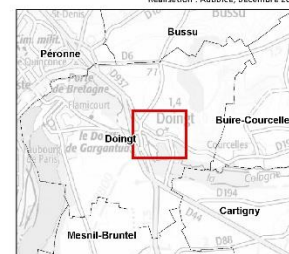
Stationnement
Commune de DOINGT



Sources : IGN - cadastre.gov - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

- Commune concernée
- Stationnement PMR
- Stationnement linéaire
- Poche de stationnement





Communauté de Communes de la Haute-Somme (80)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Communauté de Communes de la Haute-Somme (80)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



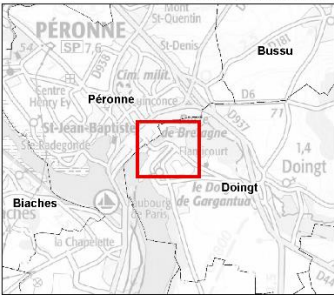
Stationnement
Commune de DOINGT



Sources : IGN - cadastre.gouv - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

- Commune concernée
- Stationnement PMR
- Stationnement linéaire
- Poche de stationnement



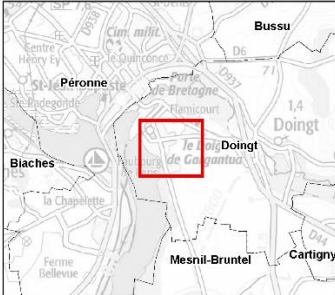
Stationnement
Commune de DOINGT



Sources : IGN - cadastre.gouv - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

- Commune concernée
- Poche de stationnement



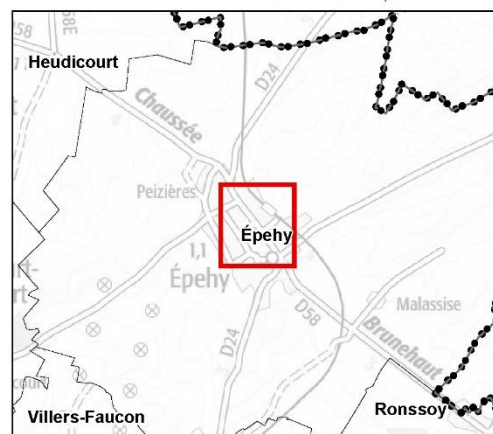
Stationnement Commune de EPEHY



Sources : IGN - cadastre.gouv - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

-  Commune concernée
-  Stationnement PMR
-  Stationnement linéaire
-  Poche de stationnement



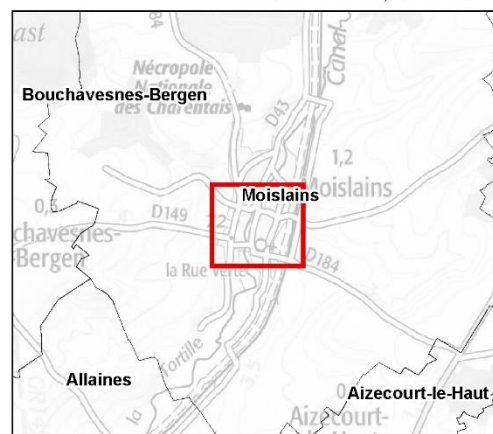
Stationnement Commune de MOISLAINS



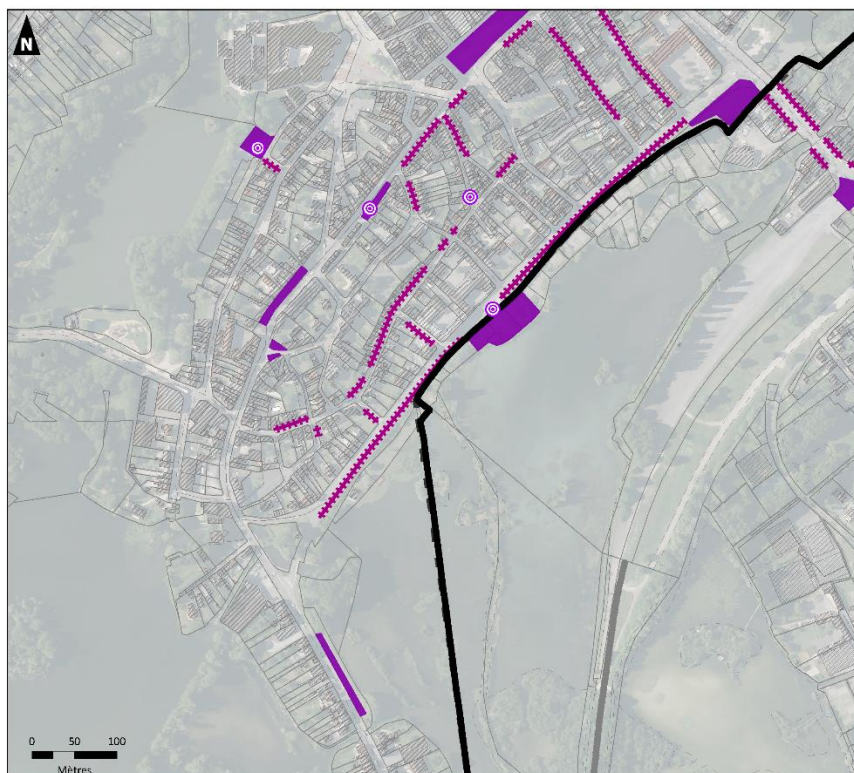
Sources : IGN - cadastre.gouv - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

-  Commune concernée
-  Stationnement linéaire
-  Poche de stationnement



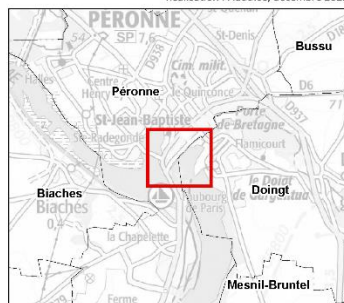
Stationnement
Commune de PERONNE



Sources : IGN - cadastre.gouv - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

- Commune concernée
- Stationnement PMR
- Stationnement linéaire
- Poche de stationnement



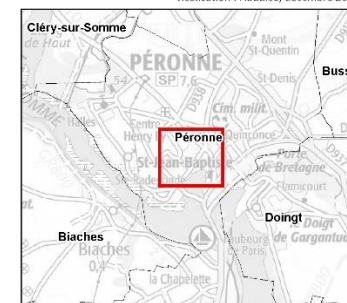
Stationnement
Commune de PERONNE



Sources : IGN - cadastre.gouv - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

- Commune concernée
- Stationnement PMR
- Stationnement linéaire
- Poche de stationnement

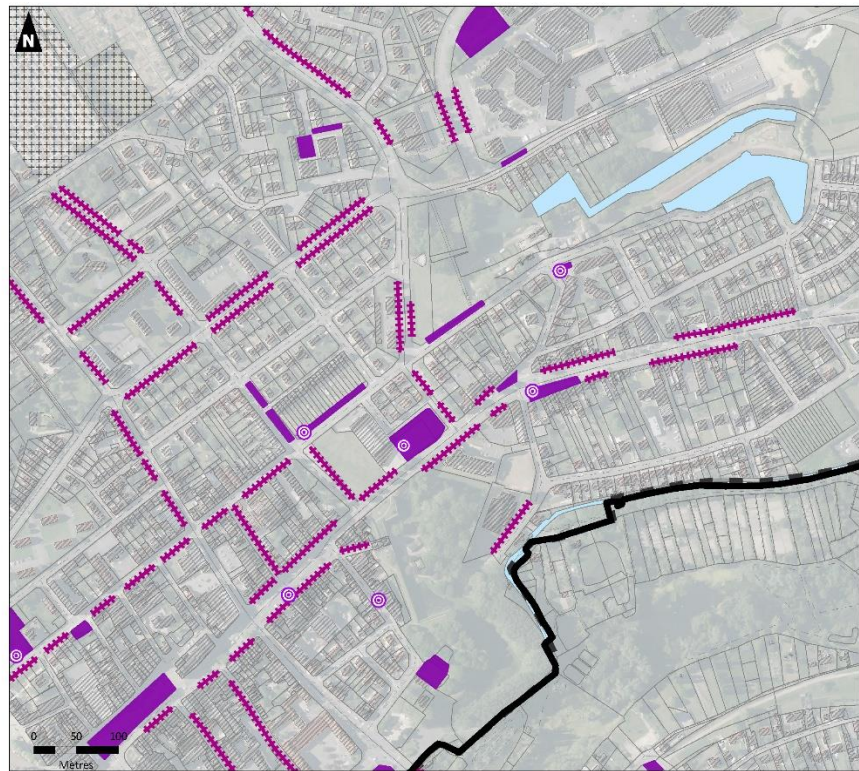




Communauté de Communes de la Haute-Somme (80)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Stationnement
Commune de PERONNE



Sources : IGN - cadastre.gouv - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

- Commune concernée
- Stationnement PMR
- Stationnement linéaire
- Poche de stationnement



Communauté de Communes de la Haute-Somme (80)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



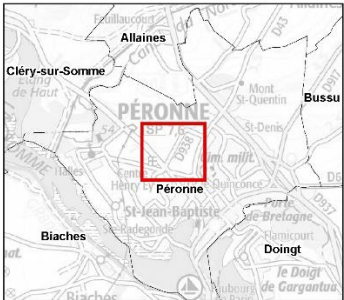
Stationnement
Commune de PERONNE



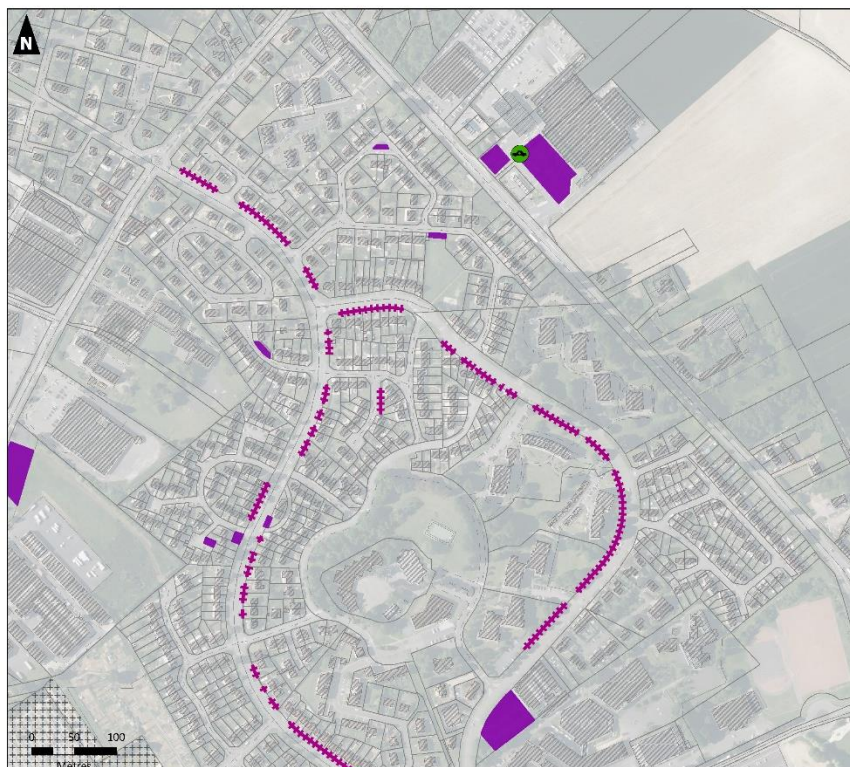
Sources : IGN - cadastre.gouv - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

- Commune concernée
- Borne de recharge pour les véhicules électriques
- Stationnement PMR
- Stationnement linéaire
- Poche de stationnement



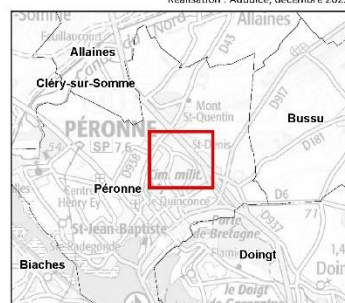
Stationnement
Commune de PERONNE



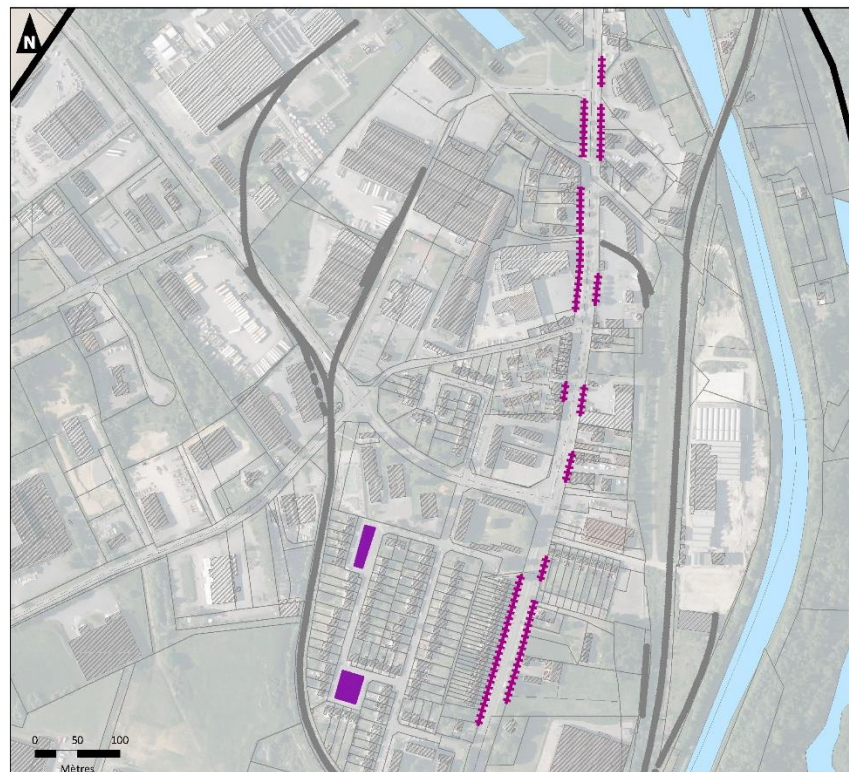
Sources : IGN - cadastre.gouv - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

- Commune concernée
- Borne de recharge pour les véhicules électriques
- Stationnement linéaire
- Poche de stationnement



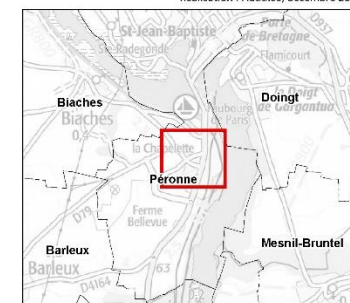
Stationnement
Commune de PERONNE



Sources : IGN - cadastre.gouv - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

- Commune concernée
- Stationnement linéaire
- Poche de stationnement





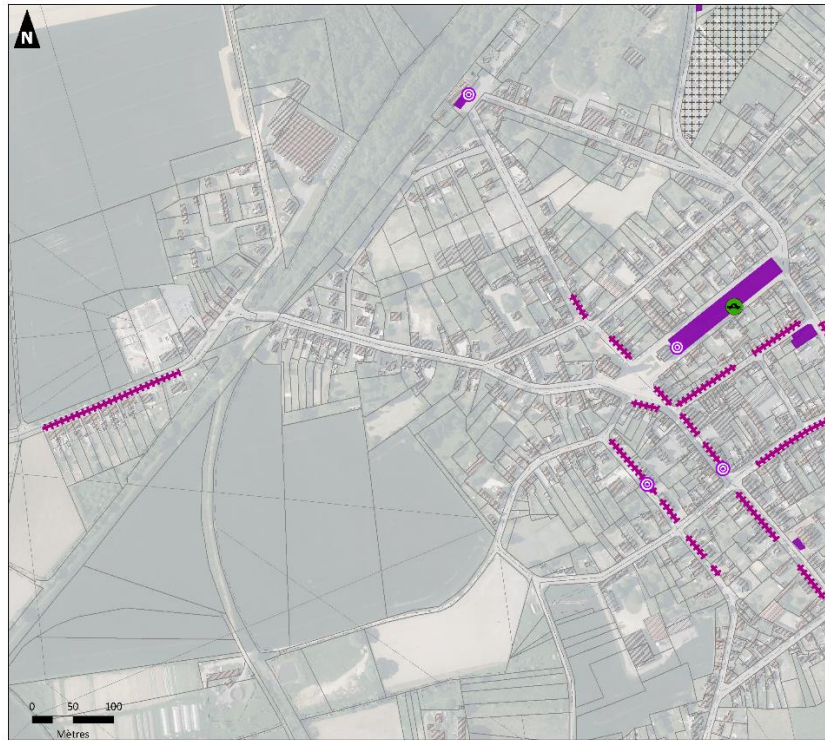
Communauté de Communes de la Haute-Somme (80)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Communauté de Communes de la Haute-Somme (80)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



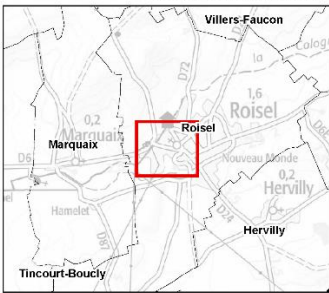
Stationnement
Commune de ROISEL



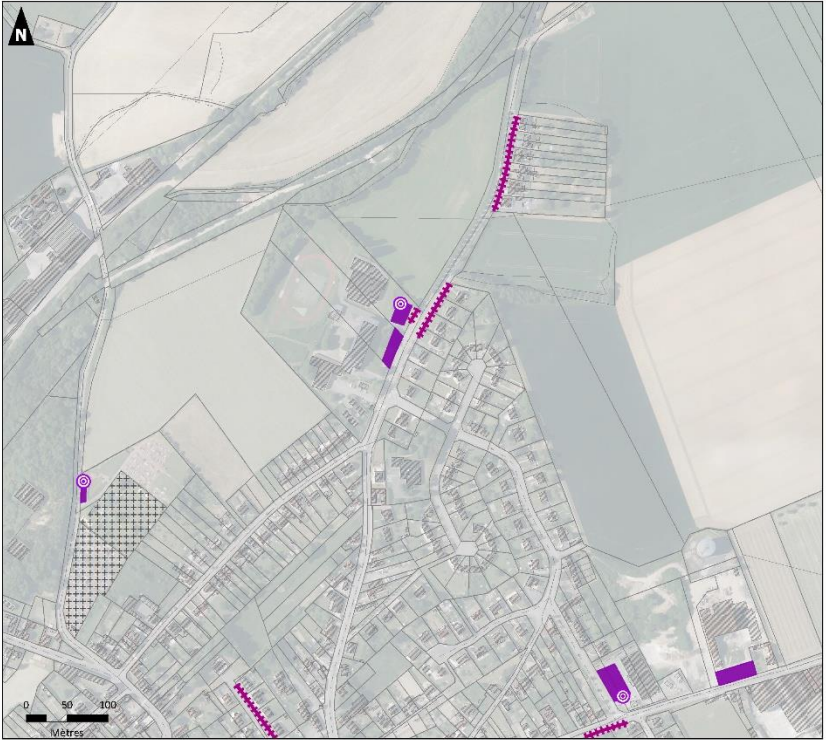
Sources : IGN - cadastre.gouv - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

- Commune concernée
- Borne de recharge pour les véhicules électriques
- Stationnement PMR
- Stationnement linéaire
- Poche de stationnement



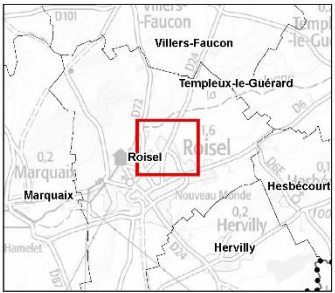
Stationnement
Commune de ROISEL



Sources : IGN - cadastre.gouv - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

- Commune concernée
- Stationnement PMR
- Stationnement linéaire
- Poche de stationnement



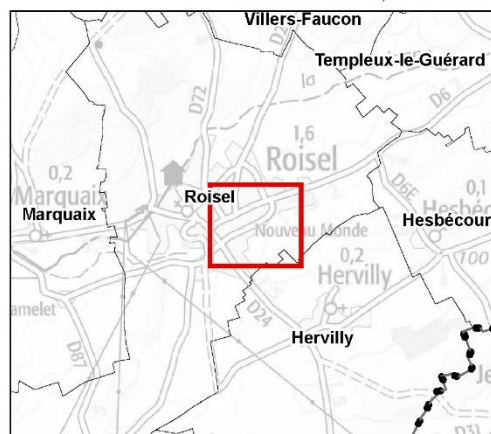
Stationnement Commune de ROISEL



Sources : IGN - cadastre.gouv - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé, décembre 2022

-  Commune concernée
-  Borne de recharge pour les véhicules électriques
-  Stationnement PMR
-  Stationnement linéaire
-  Poche de stationnement



5.7. LES ENJEUX DEFINIS PAR LES ELUS CONCERNANT CETTE THEMATIQUE

- > Le développement d'une offre alternative de déplacements (covoiturage, véhicules électriques, cycles, piétons, transports en commun...) et la prise en compte dans l'aménagement des déplacements doux
- > La possibilité pour tous les habitants d'accéder à l'emploi, aux équipements, aux commerces et aux services de proximité

Communauté de communes de la **HAUTE SOMME**



CHAPITRE 6. Diagnostic territorial Foncier

6.1. Cadrage : définitions et contexte

6.1.1. La notion de foncier, et les enjeux qui l'entourent

■ Qu'est-ce que le foncier ?

En tant que support, notamment des activités, le foncier constitue la matière première de l'aménagement du territoire. Par conséquent, maîtriser le foncier est essentiel pour maîtriser le devenir du territoire.

Le foncier est une ressource qui n'est pas forcément rare, mais qui peut faire l'objet d'usages concurrents : usages urbains (habitat, économie, équipements), accueil d'infrastructures, usages agricoles... Il accueille également des milieux naturels. Sans régulation, certains usages peuvent prendre le pas sur les autres.

Avec un PLUi, la Communauté de Communes de la Haute Somme va pouvoir maîtriser le foncier en établissant un projet d'aménagement et de développement durables et en fixant les règles générales d'utilisation des sols.

■ Renouvellement Urbain, Consommation Foncière, Extension urbaine... de quoi parle-t-on ?

Depuis une quinzaine d'années, le législateur français porte une attention de plus en plus forte au traitement du foncier dans les documents d'urbanisme (voir contexte réglementaire). Ainsi plusieurs notions, qui seront structurantes pour l'élaboration du PLUi, sont apparues autour du foncier :

- **L'étalement urbain** : il s'agit d'un phénomène observable à l'échelle nationale, qui consiste en une expansion rapide des espaces urbains au détriment des espaces agricoles, naturels et forestiers. Permis par l'existence d'infrastructures de transport de qualité, l'étalement urbain est intimement lié à un éloignement progressif entre lieu de résidence et lieu de travail. Il a provoqué l'apparition de « campagnes urbaines », c'est-à-dire d'espaces dont la physionomie est rurale (quoi qu'en forte mutation avec une progression des espaces bâtis), mais qui présentent une forte interdépendance avec les centres d'emploi urbains. Avec l'étalement urbain, les agglomérations françaises deviennent plus vastes, et moins denses.
- **L'extension urbaine** : on parle d'extension urbaine quand une opération d'aménagement ou de construction (à vocation économique, habitat, équipement ou autre) est réalisée en dehors de l'enveloppe urbaine existante ou « partie actuellement urbanisée » (expression du code de l'urbanisme). La partie actuellement urbanisée est un ensemble de parcelles bâties (au moins 5 en général), contigües ou faiblement éloignées les unes des autres (50 m au maximum), qui ne sont pas concernées par des enjeux particuliers (risques, enjeux agricoles, enjeux écologiques...). Construire à l'extérieur de ce groupe de parcelles déjà bâties revient à réaliser une extension urbaine. L'extension urbaine a pour conséquence d'étendre la surface d'une ville ou d'un village, au détriment d'espaces à vocation agricole, ou d'espaces naturels.

- **La consommation foncière, ou artificialisation des sols** : on parle de consommation foncière quand un terrain naturel ou agricole est aménagé pour installer une fonction urbaine (le terrain est artificialisé). La consommation foncière a pour conséquence de diminuer les surfaces agricoles et naturelles. Elle est différente de l'extension urbaine dans la mesure où il est possible de consommer des espaces situés à l'intérieur de l'enveloppe d'une ville ou d'un village (on parle alors de « dent creuse » : exemple, champ ou pâture de taille modérée et entouré de constructions).

Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

- **Le renouvellement urbain** : il consiste à réutiliser un terrain déjà urbanisé pour un nouvel usage. L'exemple le plus courant est le recyclage d'une friche (de toute nature, y compris les ilots d'habitat dégradé) pour créer un nouvel espace urbain. Ce mode de développement ne requiert aucune consommation foncière.

■ Les enjeux liés au foncier

De manière générale, les enjeux liés au foncier sont :

- de permettre le développement des territoires,
- de préserver la capacité agricole des territoires,
- de préserver les espaces naturels et forestiers. En effet, les extensions urbaines non maîtrisées s'accompagnent d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels,
- de maintenir les fonctions de gestion hydraulique des sols,
- d'éviter la banalisation des paysages.

Le diagnostic du PLUi doit permettre de décliner et de préciser les enjeux qui concernent plus spécifiquement la Communauté de Communes de la Haute Somme.

6.1.2. Grandes tendances et contexte réglementaire

■ Quelques chiffres clés

Le renforcement du cadre réglementaire (voir ci-après) émane de constats jugés alarmants par le législateur à l'échelle nationale. Voici quelques chiffres clefs qui illustrent les tendances récentes :

- Entre 2006 et 2012 en France, 405 000 ha ont été consommés, soit une progression des espaces artificialisés de 8,9%. Dans le même temps, la population n'a progressé que de 3,3% ;
- Entre 2006 et 2012, 67 500 ha ont été consommés chaque année, soit 185 ha par jour. A ce rythme, l'équivalent d'un département serait consommé tous les 7 à 10 ans à peu près ;
- La consommation foncière se fait d'abord au détriment des espaces agricoles. Ainsi, entre 2000 et 2006, 90% des espaces artificialisés étaient auparavant occupés par l'agriculture ;
- Selon Agreste (outil de statistique, évaluation et prospective agricole du ministère de l'Agriculture), en cinquante ans, la surface agricole utile (SAU) a ainsi diminué de 20 %, passant de 36 millions d'hectares en 1960 à 28 millions en 2010,
- A l'échelle du Département de la Somme, 2000 hectares ont été consommés entre 2006 et 2015 (soit environ la surface des territoires communaux de Péronne et de Doingt réunis).

■ Une législation de plus en plus abondante

Depuis 2000, l'Etat a légiféré pour mettre la lutte contre l'étalement urbain au cœur des politiques d'aménagement du territoire :

- **Loi du 13 décembre 2000 Solidarité et Renouvellement Urbain**

La loi SRU a créé 2 nouveaux documents d'urbanisme, le SCoT et le PLU (à la place des Schémas Directeurs, et des Plans d'Occupation des Sols), et enjoint ces 2 documents d'assurer :

« L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable. »

(Source : Titre 1er, section 1, article 1er, A. II de la loi SRU)

Si ces dispositions ont été complétées et modifiées depuis, c'est à partir de la loi SRU qu'il appartient aux documents d'urbanisme de maîtriser le développement des espaces urbains.

- **Loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement**

Cette loi, qui est également appelée « loi Grenelle II », a introduit la notion « d'utilisation économe de l'espace ». Ainsi, la loi impose désormais aux PLU de fournir une analyse de la consommation foncière passée, et de fixer des objectifs de consommation économe pour l'avenir.

Ainsi, l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme dispose que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi fixe « [...] **les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain** ».

- **Loi du 27 juillet 2013 de Modernisation de l'Agriculture et de Pêche**

Ce texte réaffirme la nécessité de lutter contre le "gaspillage" des terres agricoles. Pour cela le texte prévoit notamment la mise en place dans chaque département d'une commission spécialisée (la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles) chargée de donner un avis avant toute réduction de zone agricole.

- **Loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové**

Pour répondre à la crise du logement en préservant les espaces naturels et agricoles, la loi instaure trois mesures :

- **Identification des potentiels de densification des zones déjà urbanisées :**

L'article L.151-4 du code l'urbanisme dispose à présent que le rapport de présentation du PLUi « [...] analyse [...] **la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.** »

- **Contrôle renforcé de l'ouverture à urbanisation des zones « 2AU » de plus de 9 ans**, avec la nécessité de réviser le PLU, sauf si des acquisitions foncières significatives ont été réalisées par la Commune ou l'EPCI.
- **Renforcement du rôle** des Commissions Départementales de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA), en augmentant les cas de consultation obligatoire.

- **Loi du 13 octobre 2014 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt**

Le texte a pour objectif de permettre aux secteurs agroalimentaires et forestiers de relever le défi de la compétitivité au niveau international et de contribuer au développement productif de la France tout en respectant l'environnement.

Afin de limiter l'artificialisation des terres les CDCEA deviennent les CDPENAF "Commissions Départementales de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers", et elles sont consultées sur toute réduction des espaces agricoles, naturels ou forestiers. Ces commissions sont présidées par le Préfet et associent des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des professions agricole et forestière, des chambres d'agriculture et des organismes nationaux à vocation agricole et rurale, des propriétaires fonciers, des notaires, des associations agréées de protection de l'environnement et des fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs.

Au fil des évolutions législatives, la philosophie des documents d'urbanisme en matière de foncier a été largement modifiée : alors que les POS permettaient de larges ouvertures à l'urbanisation dans une logique de réserve foncière, les PLU récents permettent des ouvertures à l'urbanisation calées sur un besoin précisément établi. Par conséquent, les documents d'urbanisme ont une durée de vie plus courte : ils sont destinés à évoluer si les besoins évoluent.

- **Loi du 24 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.**

Cette loi ancre l'écologie dans notre société : dans nos services publics, dans l'éducation de nos enfants, dans notre urbanisme, dans nos déplacements, dans nos modes de consommation, dans notre justice.

Moins de bétonisation des terres...

- Division par 2 du rythme d'artificialisation des sols

Le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030. **La zéro artificialisation nette** devra être atteint d'ici 2050. Cette mesure sera appliquée par l'ensemble des collectivités territoriales.

- Interdiction d'implanter de nouveaux centres commerciaux sur des sols naturels ou agricoles

L'interdiction de construction de nouveaux centres commerciaux, qui artificialiseraient des terres sans démontrer leur nécessité selon une série de critères précis et contraignants, sera la norme. Aucune exception ne pourra être faite pour les surfaces de vente de plus de 10 000 m² et les demandes de dérogation pour tous les projets d'une surface de vente supérieure à 3 000 m² seront examinées par le préfet.

Au fil des évolutions législatives, la philosophie des documents d'urbanisme en matière de foncier a été largement modifiée : alors que les POS permettaient de larges ouvertures à l'urbanisation dans une logique de réserve foncière, les PLU récents permettent des ouvertures à l'urbanisation calées sur un besoin précisément établi. Par conséquent, les documents d'urbanisme ont une durée de vie plus courte : ils sont destinés à évoluer si les besoins évoluent.

6.2. Analyse de l'occupation du sol et de la consommation foncière

6.2.1. L'occupation du sol du territoire

■ CORINE Land Cover

La base de données CORINE Land Cover (CLC) a été créée dans le cadre d'un programme européen de surveillance des terres de Copernicus, piloté par l'Agence européenne pour l'environnement. C'est un inventaire biophysique de l'occupation des terres, produit par photo-interprétation d'images satellites.

Les données permettent de réaliser un suivi national (en France, c'est l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) qui est en charge de CORINE Land Cover) et européen de l'environnement et de l'aménagement de l'espace, mais également d'appréhender l'artificialisation des sols, c'est-à-dire la transformation et la destruction de terres agricoles et naturelles au profit d'une artificialisation. Ainsi, CORINE Land Cover cartographie l'ensemble des territoires européens en définissant le mieux possible l'occupation des sols selon une méthodologie commune, permettant d'obtenir une homogénéité des données. Les bases disponibles sont 1990, 2000, 2006, 2012 et 2018.

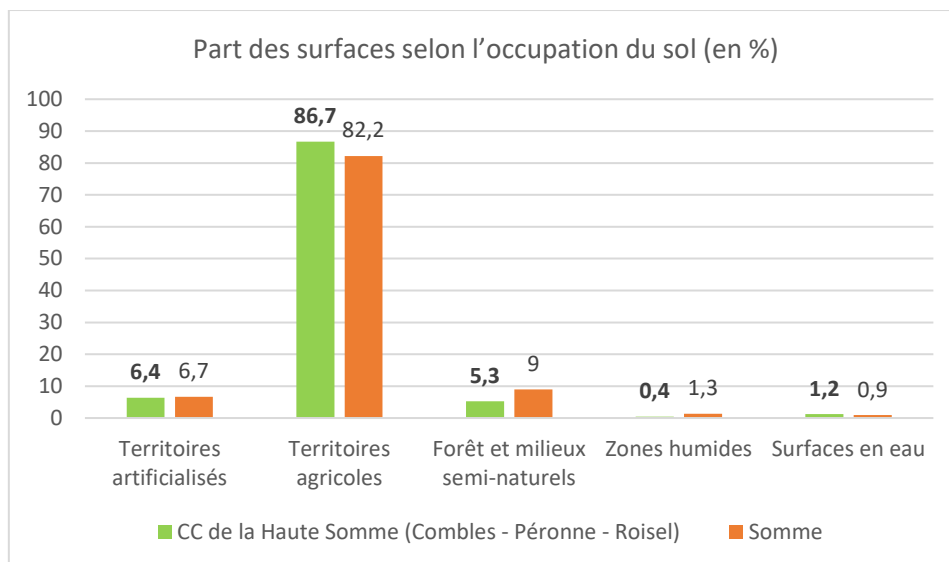
La carte ci-après a été réalisée à partir du recensement des données CLC pour la période 2018 (précisions des données à 25 ha minimum). L'analyse de la carte permet d'appréhender de manière générale l'occupation des sols sur le territoire à partir de la nomenclature CORINE Land Cover.

A noter, le résultat des données cartographiques de l'occupation des sols doit être apprécié avec prudence. En effet, il s'agit d'une méthode de photo-interprétation d'images satellites dont la précision du maillage d'analyse ne permet pas de retenir l'intégralité des éléments présents sur le territoire (seuils de superficie 25 ha). Dès lors, les hameaux et écarts bâtis pourront ne pas être relevés. A noter en complément, qu'il ne peut être exclu des erreurs d'interprétation des usages des sols.

• Répartition des postes d'occupation des sols sur le territoire intercommunal

C'est en comparant l'occupation du sol sur plusieurs années que l'on obtient des données chiffrées sur l'évolution des usages du foncier.

La superficie de la Communauté de Communes de la Haute Somme est de 46 611 hectares. La répartition des superficies en 5 postes d'occupation des sols se répartissent ainsi sur le territoire :

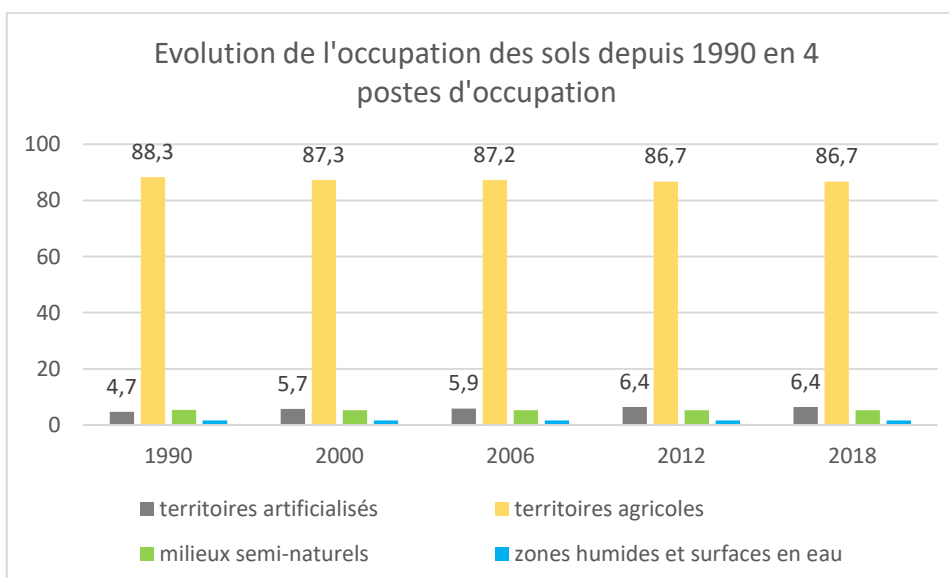


Part des surfaces selon l'occupation du sol (en%)

Source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Corine Land Cover 2018

Le graphique ci-dessus montre que le territoire communal est clairement un territoire agricole, avec 86.7 % de terres cultivées. Les milieux semi-naturels représentent quant à eux 5.7 % de la surface communale, et les surfaces en eau 1.2 %. Enfin, les espaces urbanisés tout confondu (habitat, activités économiques, équipements, infrastructures de transport...), représentent quant à eux 6.4% de la superficie du territoire.

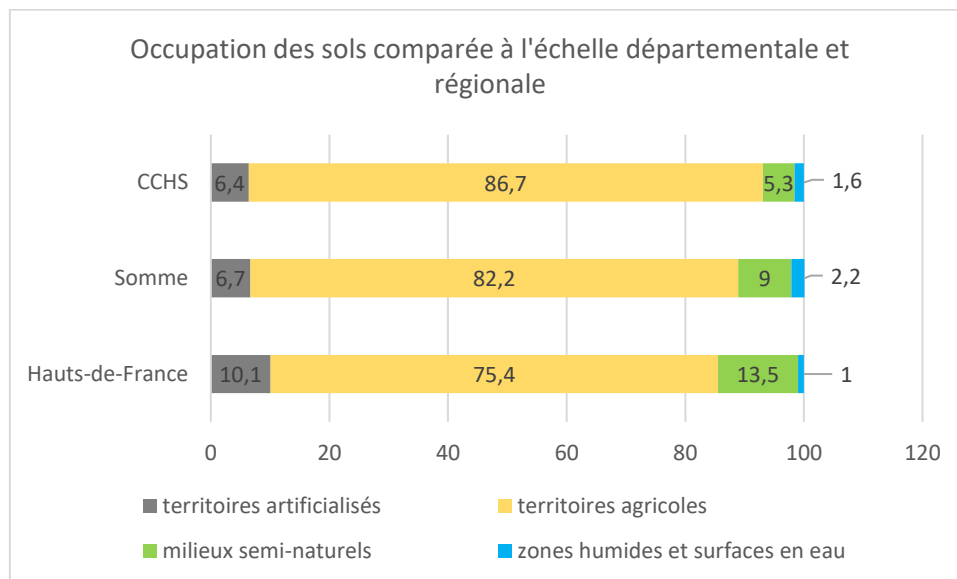
En matière d'évolution des surfaces, on constate une relative stagnation des parts d'occupation des sols des 5 postes CLC depuis 1990. Néanmoins on souligne une légère diminution de la part des territoires agricole au profit d'une légère augmentation de la part des territoires artificialisés.



Evolution de l'occupation des sols en 4 postes d'occupation –

Source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Corine Land Cover 1990-2018

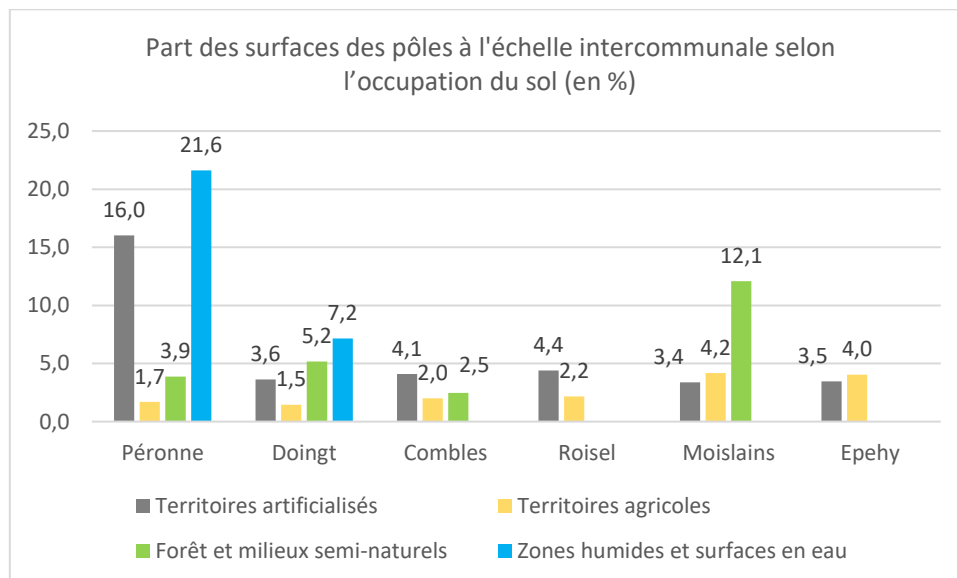
• Répartition de l'occupation des sols comparée à l'échelle départementale et régionale



Occupation des sols comparée à l'échelle départementale et régionale

Comparativement, la CCHS comprend une part de territoire agricole plus importantes que la moyenne départementale et régionale. La part des territoires artificialisés reste néanmoins proche de la part moyenne départementale mais en dessous de la part moyenne régionale (6.4% contre 10.1 %).

• Répartition de l'occupation des sols comparée au niveau des pôles de l'armature intercommunale



Part des surfaces des pôles à l'échelle intercommunale selon l'occupation du sol

Le poids de l'artificialisation du pôle de Péronne est relativement plus élevé et représente 16 de l'artificialisation à l'échelle intercommunale. Seuls les pôles de Péronne et de Doigt présente une occupation des sols en eau ou en zones humides, dont la part n'est pas négligeable (21.6% à Péronne).

6.2.2. OCS2D – 2010/2021

La base de données sur l'occupation des sols en deux dimensions (OCS2D) a été réalisée sur la Somme à partir d'une photo-interprétation assistée par ordinateur d'images orthophotographiques. Des données géographiques de base ont permis d'affiner l'analyse (base IGN BDTOPO pour l'enveloppe bâtie et les voies de communication ainsi que les données ARCH sur l'occupation des sols des habitats naturels. La force de cette base de données sur l'occupation des sols réside également dans le suivi de la production par les partenaires et la validation des données contrôlées. L'échelle privilégiée dans l'utilisation des données est le 1/5000ème ce qui est particulièrement fiable à l'échelle communale, intercommunale et départementale.

L'utilisation des données sur l'occupation du sol (OCS) est de plus en plus fréquente et exigeante. Avec l'orientation récente du SRADDET vers une réduction du rythme de l'artificialisation des sols, ce type de donnée a acquis un caractère stratégique. Il est devenu plus que jamais nécessaire de faire converger les méthodes et de coordonner les productions de données :

- pour optimiser les dépenses publiques (réduire le coût global des données OCS tout en augmentant la qualité du produit),
- pour que le dialogue territorial sur les enjeux fonciers se construise à partir de données et de connaissances partagées par les différentes parties prenantes.

Il est doté d'une précision géométrique importante (UMI de 50 m² pour le bâti). Sa nomenclature est organisée en trois niveaux hiérarchiques et décrit l'espace selon deux dimensions d'analyse :

- la couverture du sol,
- l'usage du sol par l'homme.

L'OCS2D permet d'analyser l'occupation des sols par le biais de deux nomenclatures :

■ Couvert des sols

Le couvert du sol décrit ce qui recouvre le sol selon une vue « physionomique » du terrain. Elle décrit les matériaux/végétaux de ce qui est perçu et lu directement sur l'ortho-photographie.

- Le couvert du sol qui se divise en 6 catégories qui se subdivisent en différents niveaux de précision d'analyse de la donnée :
 - CS1 : surfaces revêtues ou stabilisées (surfaces imperméables ou perméables, surfaces bâties, routes, etc.) ;
 - CS2 : sols nus (sables, limons, pierres, roches, falaises, etc.) ;
 - CS3 : surfaces en eau (mer, cours d'eau, plan d'eau, etc.) ;
 - CS4 : formations arborescentes (feuillus, conifères, vergers, etc.) ;
 - CS5 : formations arbustives et sous-arbrisseaux (fourrés, broussailles, etc.) ;
 - CS6 : formations herbacées ou basses (prairies, pelouses, etc.).

■ Usage des sols

L'usage du sol ou la « fonction » est une vue anthropique du territoire. Ce dernier est partitionné en fonction du rôle principal qui peut être attribué à un espace donné, notamment en termes d'activité humaine.

- L'usage du sol qui se divise en 7 catégories qui se subdivisent en différents niveaux de précision d'analyse de la donnée :
 - US1 : production primaire (agriculture, sylviculture, activité d'extraction, aquaculture et pisciculture) ;
 - US2 : activités économiques secondaires et tertiaires (zones industrielles et d'activités économiques et zones commerciales) ;
 - US3 : services et usages collectifs (services publics de type parkings, cimetières, et emprises de loisirs et services culturels de type camping, aires de jeux, parcs, etc.) ;
 - US4 : réseaux de transports, logistiques et infrastructures (réseau ferré, routier, aérien, fluvial, et maritime, etc.) ;
 - US5 : habitat (tissu urbain continu, discontinu, ensembles collectifs et habitat isolé.) ;
 - US6 : usage temporaire (délaissés, sites en mutation, de type chantiers et friches d'activités, etc.) ;
 - US7 : usages indéterminés.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Occupation du sol en 2010 (OCS2D)

-  Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme
-  Limites communales
-  Limites départementales

Occupation du sol (OCS2D) - usage du sol en 2010 :

US1 Production primaire

-  US1.1 Agriculture
-  US1.2 Sylviculture
-  US1.3 Activités d'extraction
-  US1.4 Aquaculture - pisciculture

US2 Activités économiques secondaires et tertiaires

-  US2.1 Zones industrielles et d'activités économiques
-  US2.2 Zones commerciales

US3 Services et usages collectifs

-  US3.1 Services publics - équipements collectifs
-  US3.2 Loisirs et services culturels

US4 Transports - logistiques et infrastructures

-  US4.1 Routier
-  US4.2 Ferré
-  US4.3 Aérien
-  US4.4 Fluvial et maritime
-  US4.5 Espaces associés aux réseaux de transports

US5 Habitats

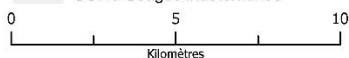
-  US5.1 Tissu urbain continu
-  US5.2 Tissu urbain discontinu
-  US5.3 Ensembles collectifs
-  US5.4 Habitat isolé

US6 Usages temporaires

-  US6.1 Zones en mutation
-  US6.2 Zones délaissées

US7 Usages indéterminés

-  US7.0 Usages indéterminés

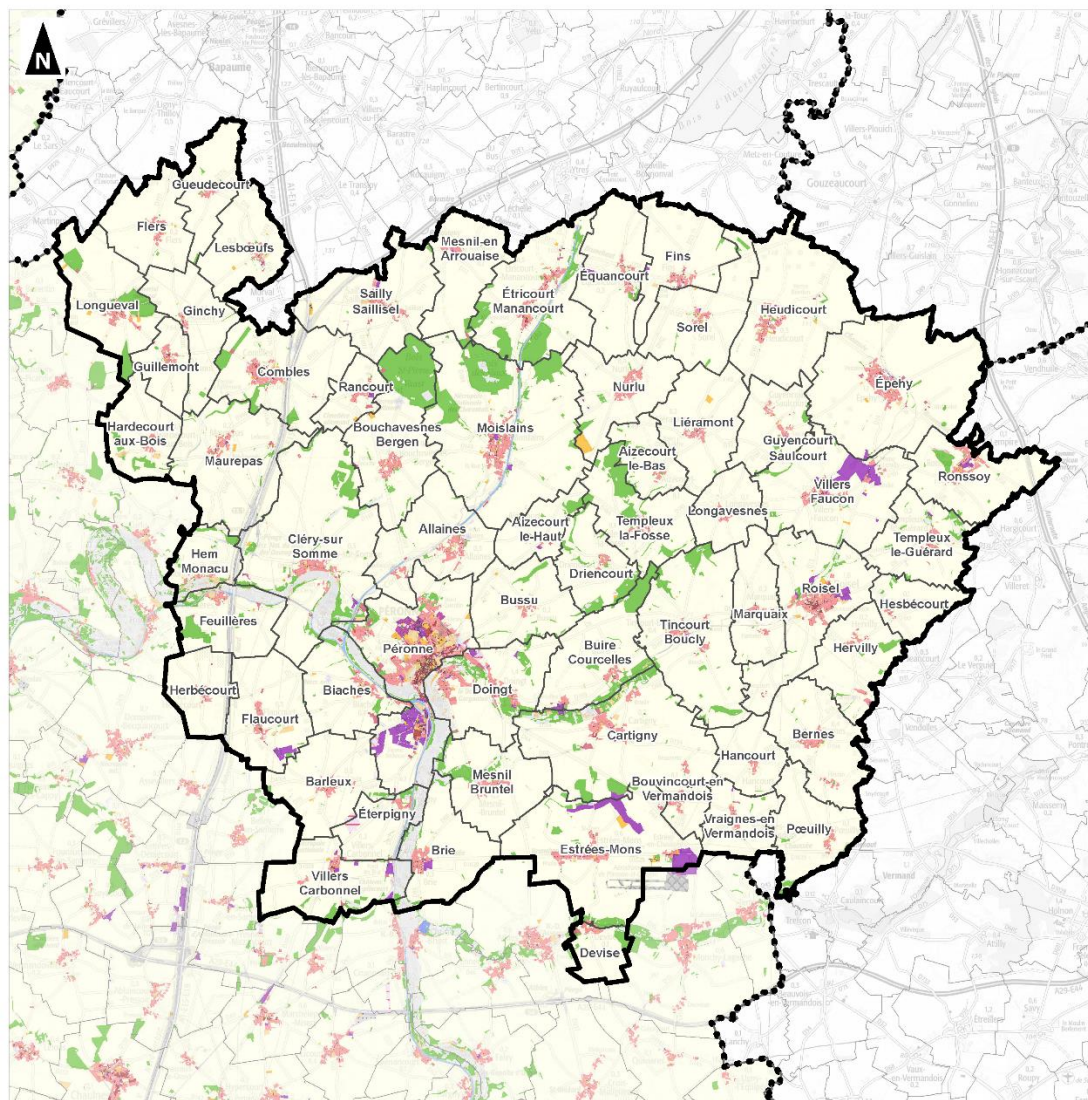


1:120 000

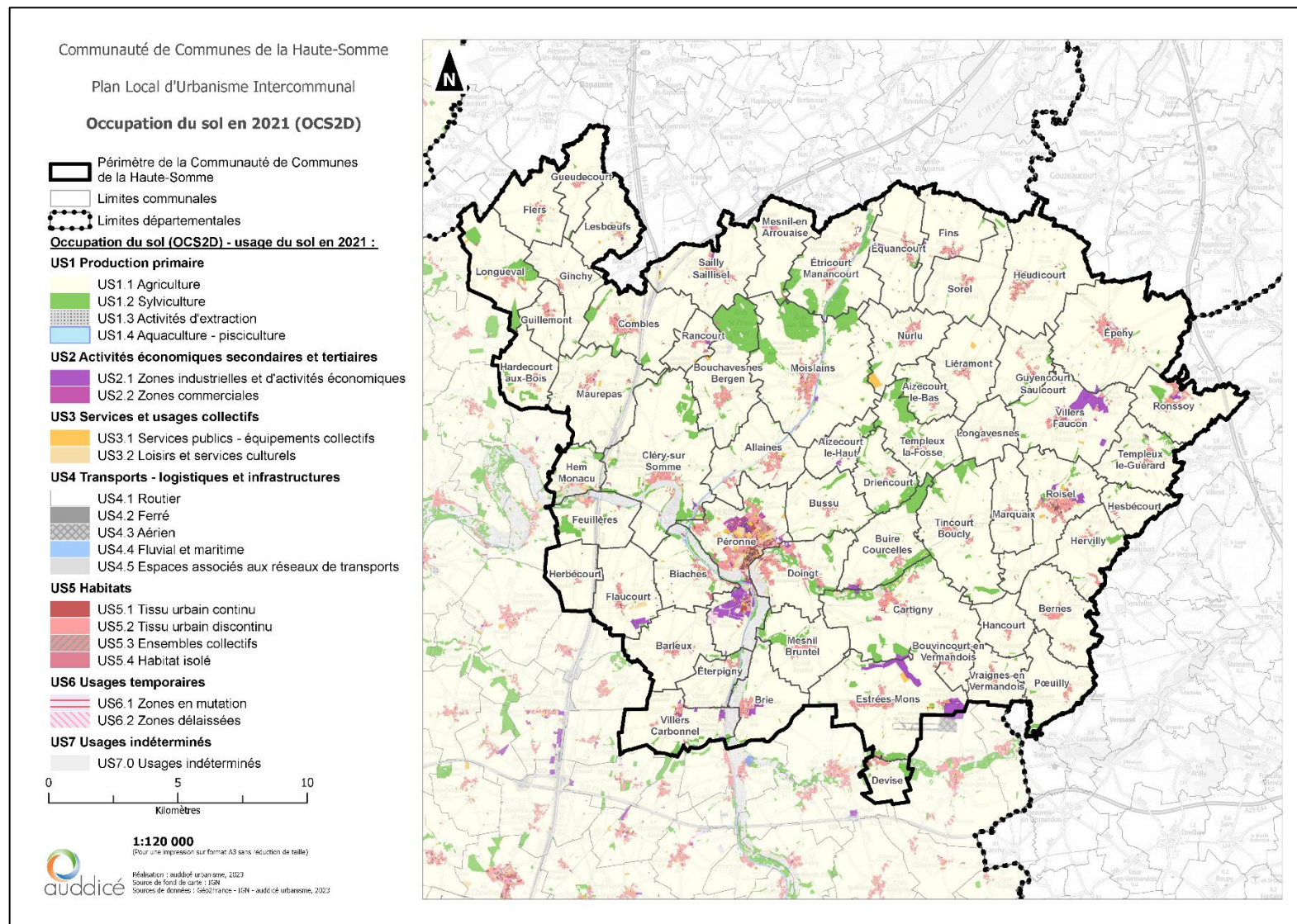
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : auddicé urbanisme, 2023
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : 5602 France - IGN - auddicé urbanisme, 2023



Carte 58. Usage des sols OCS2D 2010

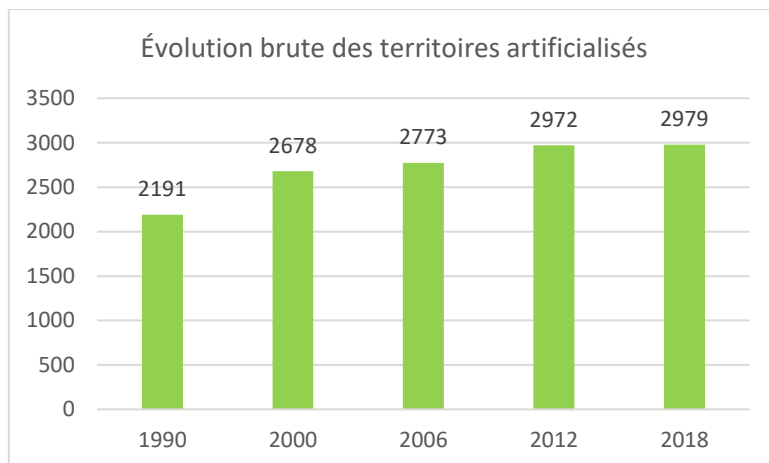


Carte 59. Usage des sol OCS2D 2021

6.2.3. Artificialisation des sols

■ Mesure de l'artificialisation

Au regard de la donnée Corine Land Cover, l'artificialisation brute mesurée en 2018 sur la CCHS s'élève à 2 979 ha, soit 6.3% de la surface intercommunale.

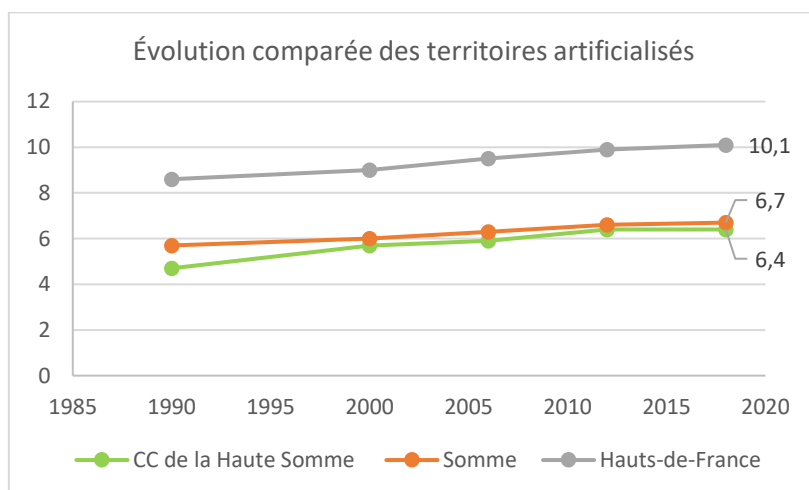


Evolution brute des territoires artificialisés

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Corine Land Cover

L'évolution de l'artificialisation brute observée sur la Haute-Somme relevée entre 1990 et 2018 avec un taux d'évolution de 35.9% des territoires artificialisés.

■ Mesures de l'artificialisation des sols comparée à l'échelle départementale et régionale



Evolution comparée des territoires artificialisés

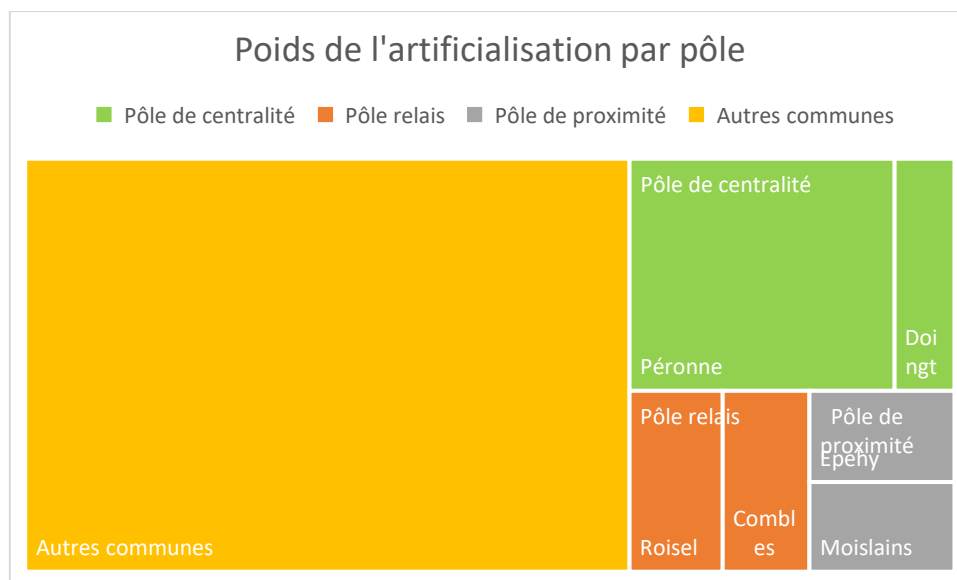
Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Corine Land Cover

Comparativement à l'échelle départementale et régionale, la Haute-Somme se compose d'une part de surfaces artificialisées plus importante que la moyenne. La part des surfaces artificialisées sur l'intercommunalité stagne depuis 2006 autour de 9.8 %.

■ Mesures de l'artificialisation des sols comparée au niveau des pôles de l'armature intercommunale

	Pôle de centralité		Pôle relais		Pôle de proximité		Autres communes
	Péronne	Doingt	Combles	Roisel	Moislains	Epehy	
Part de l'artificialisation (en%)	16,01	3,63	4,10	4,40	3,39	3,46	65,02

Tableau 18. Part de l'artificialisation par pôle



Poids de l'artificialisation par pôle

Selon le Corine Land Cover 2018, la part de l'artificialisation relève pour plus de la moitié des surfaces du territoire CCHS des autres communes non polarisées. Le pôle de centralité de Péronne se distingue néanmoins par une part d'artificialisation de 16% à l'échelle du territoire intercommunale.

6.3. La consommation foncière à l'échelle intercommunale

Les données de ce chapitre sont issues du portail de l'artificialisation du CEREMA (juillet 2022) ainsi que de l'outil de mesure SPARTE, outil basé sur les données d'observation préconisées dans l'article 192 de la Loi Climat et Résilience et ses décrets d'applications.

La DDTM a réalisé un suivi de la consommation foncière des années 1970 à 2015, à l'échelle de chaque commune.

Il ressort de cette analyse qu'entre 1970 et 2015 : 633,6 hectares ont été consommés.

- De 1970 à 2005 : 434,9 hectares ont été consommés, soit 12,4 ha par an.
- De 2006 à 2015 : 198,4 hectares ont été consommés, soit 22 ha par an.

Désormais, le suivi des chiffres de consommation d'espaces est analysé plus finement à l'échelle nationale afin de répondre à l'un des objectifs de la loi « Climat et résilience », pour atteindre le Zéro artificialisation nette.

Le nouveau cadre législatif de lutte contre l'étalement urbain c'est l'objectif :

ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

Définitions :

- **L'artificialisation** : « *L'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage* ».
- **La consommation foncière** : *un espace naturel, agricole ou forestier qui destiné à être urbanisé doit être considéré comme une consommation d'espaces*. La consommation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF) est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné.

Le portail de l'artificialisation présente des données de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, sur la période 2009-2021.

Dans la suite de ce chapitre, nous nous intéresserons particulièrement à la consommation foncière observée sur la période 2011 – 2020.

Il ressort de cette analyse qu'entre 2009 et 2021 : 111.8 hectares ont été consommés.

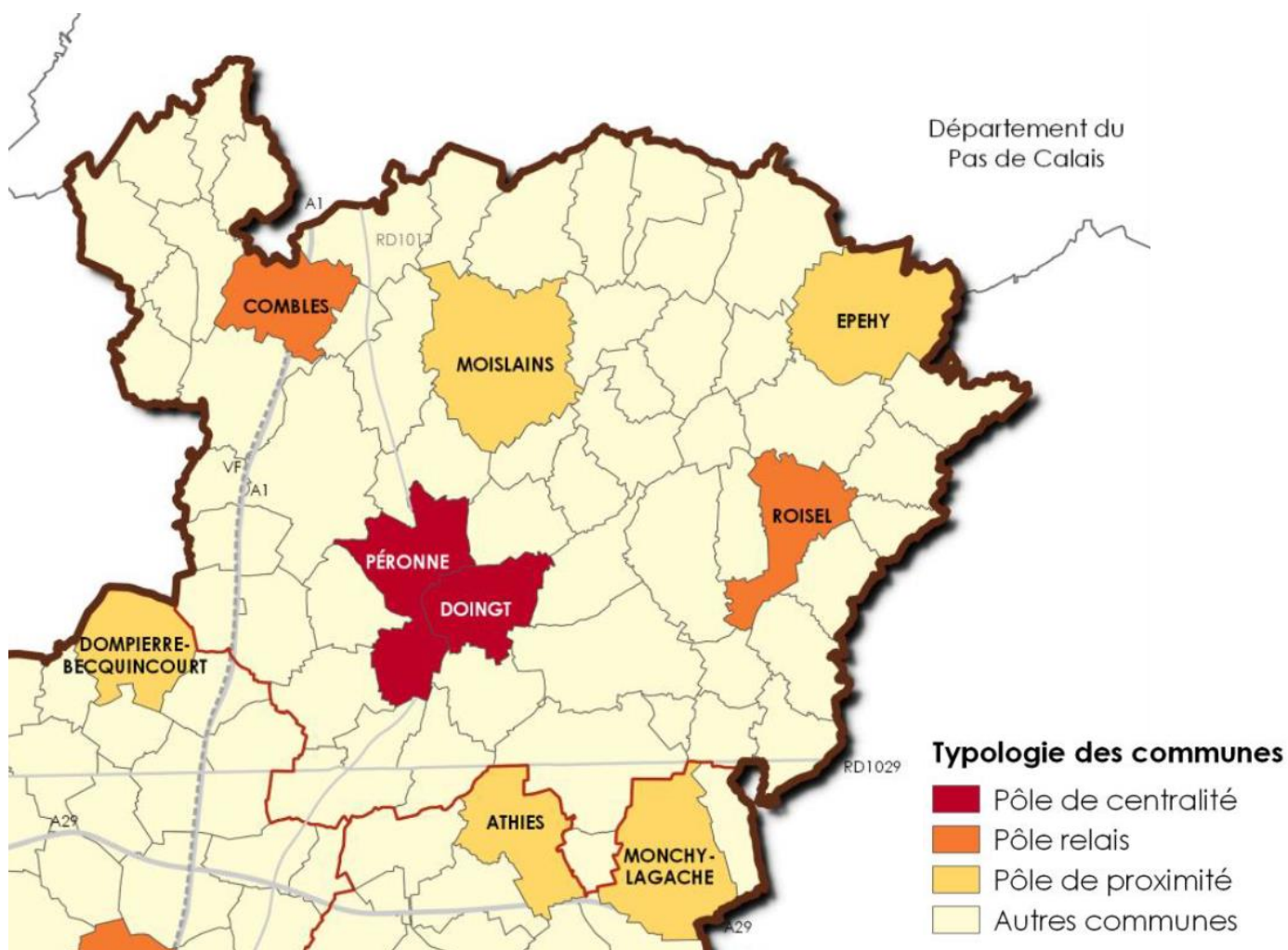
- De 2009 à 2021 : 111.8 hectares ont été consommés, soit 10.2 ha par an.
- De 2011 à 2021, soit les 10 dernière années : 82.4 hectares ont été consommés, soit 8.2 ha par an.

6.3.1. La consommation foncière de 2009 à 2021

Pour appréhender la consommation foncière observée à l'échelle intercommunale de 2009 à 2021, nous allons nous appuyer sur l'armature territoriale du SCoT afin d'identifier la consommation foncière générée par chaque typologie de communes, et en conservant le même code couleur.

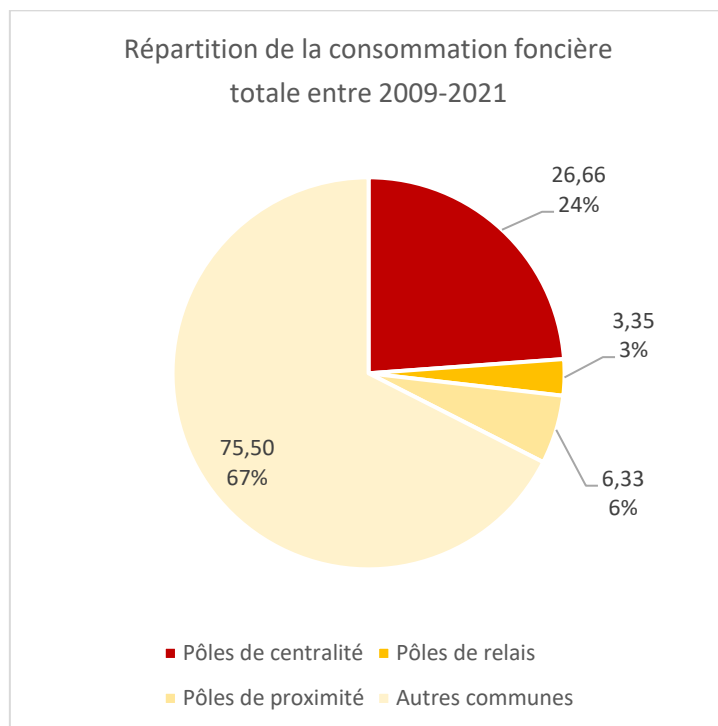
Pour rappel, l'armature territoriale du SCoT est la suivante :

- Deux pôles de centralité : Péronne et Doingt,
- Deux pôles relais : Combles et Roisel,
- Deux pôles de proximité : Moislains et Epehy,
- 54 autres communes.



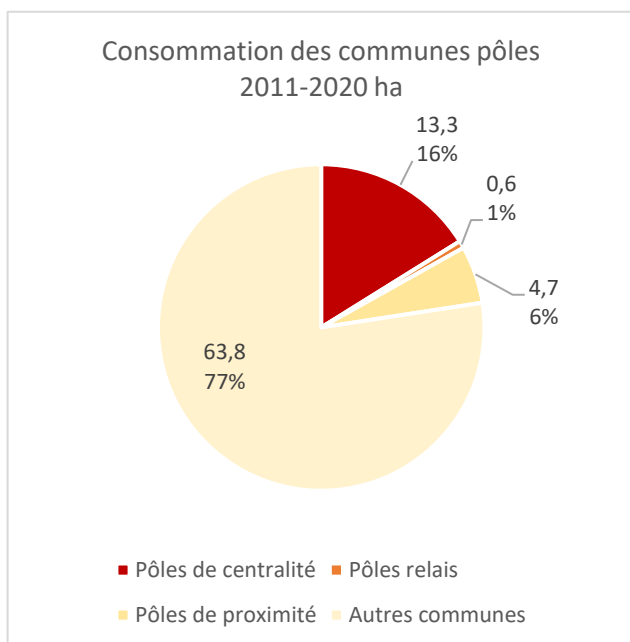
Comme évoqué précédemment, entre 2009 et 2021, la Communauté de Communes de la Haute Somme a enregistré une consommation foncière globale de **111,8 ha**, répartie de la façon suivante selon les différentes typologies de communes :

Répartition de la consommation foncière totale entre 2009-2021



Source : Portail artificialisation 2009-2021 - CEREMA

Sur les 10 dernières années 2011-2020, la Communauté de Communes de la Haute Somme a enregistré une consommation foncière globale de **82.4 ha**, répartie de la façon suivante selon les différentes typologies de communes :



Consommation des communes pôles 2011-2020		
	ha	%
Pôles de centralité		
Péronne	11,8	14,3
Doingt	1,5	1,8
	13,3	16,1
Pôles relais		
Combles	0,6	0,7
Roisel	0	0,0
	0,6	0,7
Pôles de proximité		
Moislains	1,1	1,3
Epehy	3,6	4,4
	4,7	5,7

Source : SPARTE.GOUV 2011-2020

Consommation des communes pôles 2011-2020 (ha)

Consommation annuelle des communes « pôles » du territoire

Sur la période 2011-2020, le rythme de consommation est évalué à 8.2 ha/an sur l'échelle de la Communauté de communes de la Haute-Somme, réparties de la façon suivante selon les différentes typologies de communes :

Tableau 19. Consommation annuelle des communes pôles

Consommation annuelle des communes pôles	
	ha/an
Pôles de centralité	
Péronne	1,2
Doingt	0,2
Pôles relais	
Combles	0,1
Roisel	0
Pôles de proximité	
Moislains	0,1
Epehy	0,4

Source : SPARTE.GOUV – 2011-2020

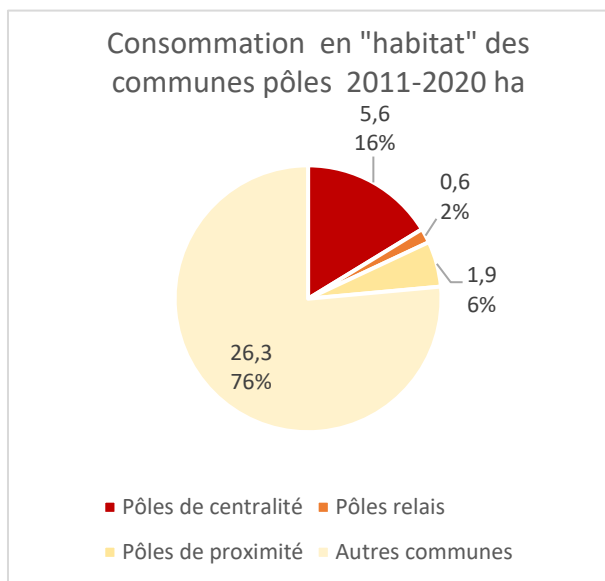
Les déterminants de la consommation :

Sur la période 2011-2020, sur les 82.4 ha de consommation foncière, 41.7 % sont dédiés à de l'habitat tandis que 29.9 % sont dédiés à de l'activité économique.

Tableau 20. Les déterminants de la consommation foncière 2011-2020

Déterminant	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Habitat	5,7	4,8	4,1	4,7	4	2,5	2,9	2,1	2,2	1,3	34,4
Activité	5,4	3,2	1,1	2,2	0,4	2,2	0,4	2,4	3,7	3,6	24,6
Mixte	0	0,1	0,2	0	0,2	0	0	0	0	0	0,4
Non renseigné	0	1,7	0	2,8	0,9	3,8	5,6	0	2,5	5,7	23
Total	11	9,7	5,4	9,7	5,6	8,5	8,9	4,5	8,5	10,6	82,4

Consommation en « habitat » des communes pôles 2011-2020



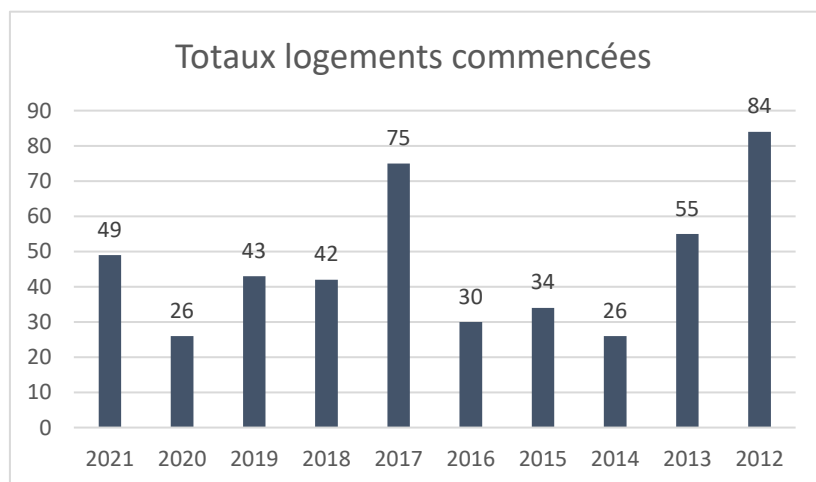
Si l'on se focalise exclusivement sur la consommation foncière liée à l'habitat individuel, il ressort de l'analyse des données de l'observatoire de l'artificialisation qu'environ 34.4 ha ont été consommés. Cette consommation foncière est répartie de la façon suivante selon les différentes typologies de communes :

La plus grande part de consommation foncière en habitat concerne les autres communes en dehors des pôles, soit 76 %. Tandis que les communes pôles de centralités ont tout de même consommés 16 % de l'enveloppe de la consommation foncière habitat.

Selon l'INSEE, le nombre de logement dans le parc de logement de la CCHS a augmenté entre 2013 et 2019.

Pôles de centralité	163
Pôles relais	13
Pôles de proximité	25
Autres communes	172
CCHS	808

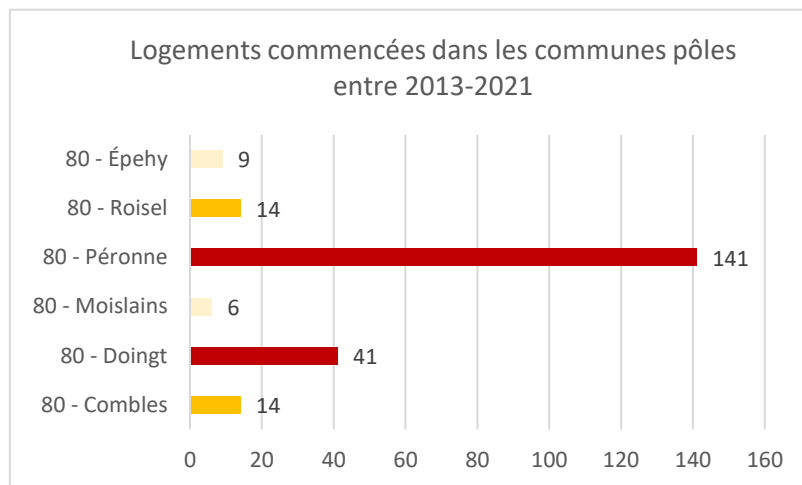
Totaux des logements commencés entre 2012 et 2021



Selon Sytadel, le nombre de logement commencées entre 2012 et 2021 sur l'échelle intercommunale est de 464 logements commencés. Le rythme de production de logements est plus importants sur la période 2012 et 2017.

Source : Logements commencées entre 2013-2021 selon Sytadel

Parmi ces logements commencés, 225, soit 48.5% se situent dans l'une des communes pôles de l'intercommunalité. La production de logements est largement plus importante sur les deux pôles de centralité de Péronne et de Doingt.



Totaux logements commencés dans les communes pôles entre 2013 et 2021

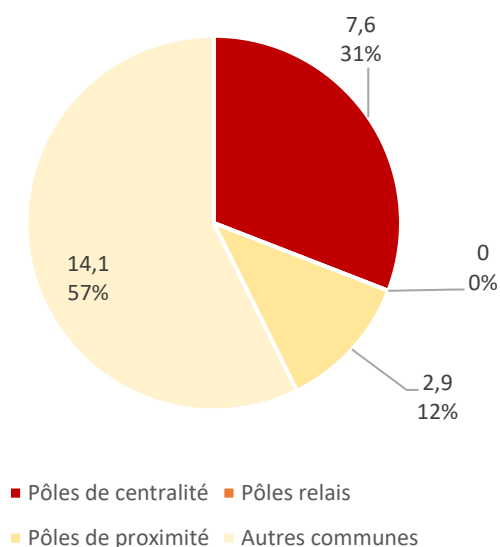
Constat :

La production de logements comparé à la consommation d'espaces montre qu'une production de logements est relativement faible dans les autres communes, néanmoins la consommation foncière dédiée à l'habitat y est plus conséquente (76%). Ce qui signifie une artificialisation plus importante des sols pour une faible densité d'habitats sur les autres communes en dehors des pôles.

Source : Logements commencés des communes pôles entre 2012-2021 - Sytadel

L'activité économique

Consommation en "activité économique"
des communes pôles 2011-2020 ha

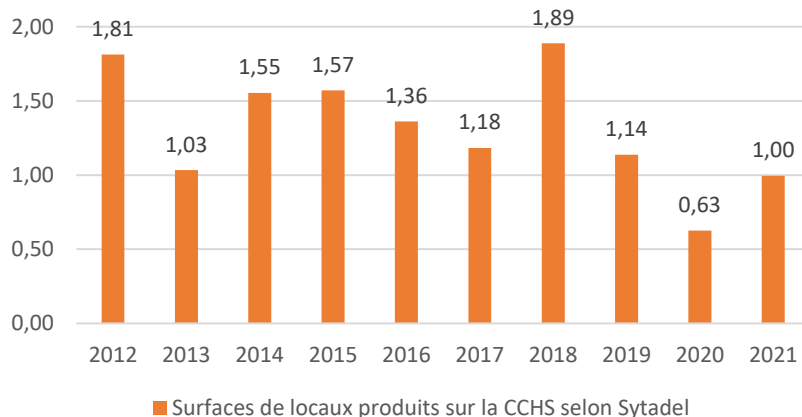


Consommation en « activité » des communes pôles 2011-2020

Si l'on se focalise exclusivement sur la consommation foncière liée à l'activité économique, il ressort de l'analyse des données de l'observatoire de l'artificialisation qu'environ 24.6 ha ont été consommés. Cette consommation foncière est répartie de la façon suivante selon les différentes typologies de communes :

Surfaces des locaux produits sur la CCHS

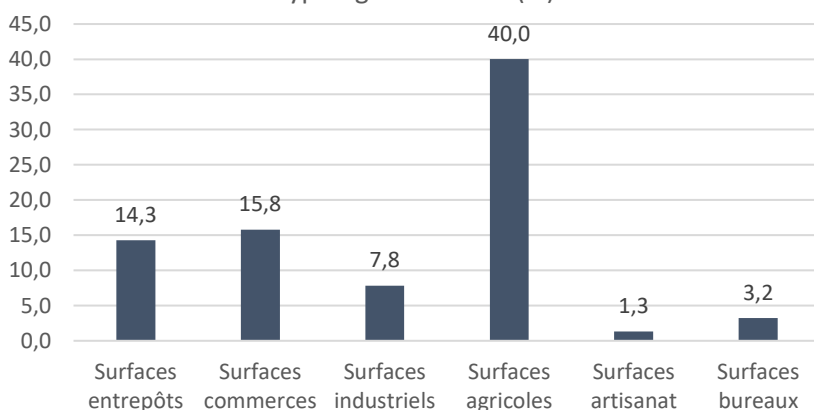
Surfaces de locaux produits sur la CCHS selon Sytadel



Selon Sytadel, ce sont environ 13 ha de locaux non résidentiel qui ont été commencées entre 2012-2021.

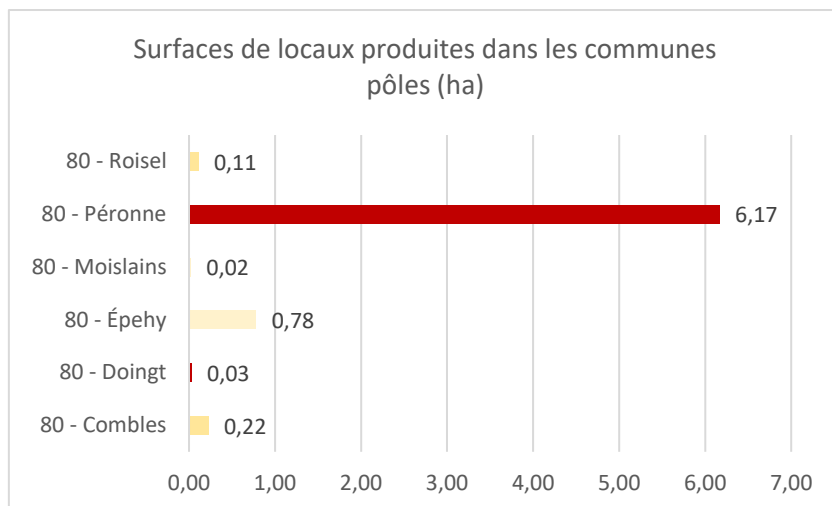
Le rythme de production de locaux non résidentiel, à destination de l'activité économique est réparties de façon régulière entre 2012 et 2021.

Part des surfaces de locaux non résidentiel selon la
typologie de locaux (%)



Parmi les différentes typologies de locaux non résidentiel, la part des surfaces de locaux dédié à l'activité agricoles est prédominante, soit 40 % de la surfaces produites de locaux non résidentiel selon Sytadel.

Surfaces des locaux produites dans les communes pôles (ha)



Sur les communes pôles, une commune se distingue dans la production de surfaces de locaux non résidentiels. Il s'agit de la commune de Péronne, avec 6 ha environ de locaux commencés entre 2012 et 2021, soit 47 % des locaux non résidentiels produits à l'échelle de la CCHS.

Constat :

La consommation foncière dédiée à l'activité économique sur 2011-2020 n'est pas neutre. Au regard de la production de locaux commencés sur la même période on remarque une concentration de cette production sur les communes pôles.

L'analyse des déterminants de la consommation foncière et de la production de nouvelles constructions, mettent en lumière les constats suivants :

- Environ 48 ha sur le territoire ont été consommés pour un autre usage que l'habitat individuel (économie, équipements, infrastructures, agriculture...).
- La consommation foncière des pôles de centralité est peu liée à l'habitat individuel mais principalement lié à l'activité économique.
- La consommation foncière liée à l'habitat est générée à 32.5% par l'ensemble des pôles, et à 67.5% par les « autres communes ».

La cartographie de la page suivante permet d'illustrer deux informations :

- d'une part, l'évolution de la consommation foncière entre 2011 et 2021,
- d'autre part, des cercles proportionnels par communes pour illustrer la consommation foncière (en hectares), en séparant la consommation foncière liée à l'habitat individuel du reste de la consommation foncière.

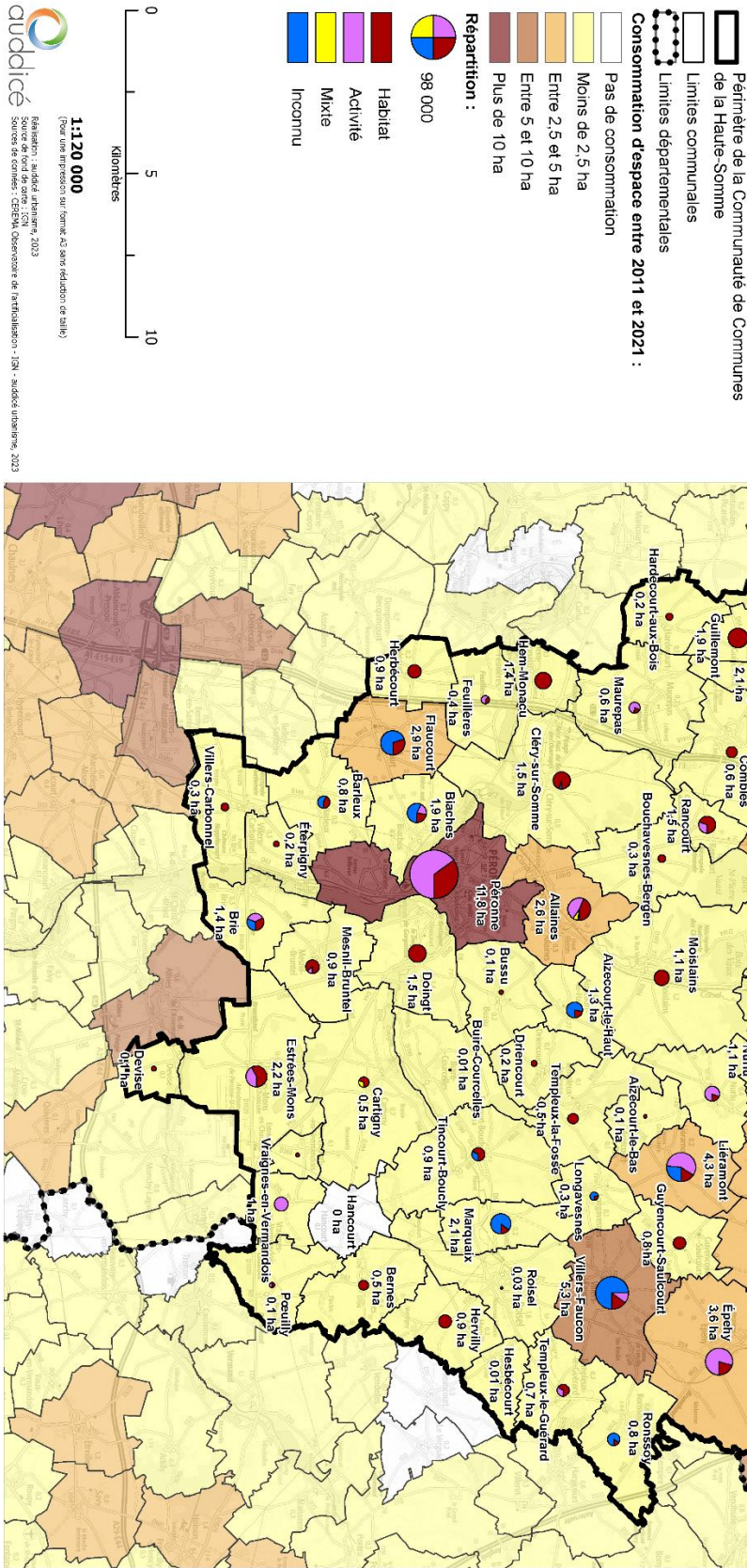
Ainsi, les communes apparaissant en beige sur la carte sont globalement celles dont la consommation foncière a été la plus faible inférieure à 2,5 hectares (Maurepas, Vraignes-en-Vermandois, Aizecourt-le-Haut...).

A l'inverse, les communes en rouge sur la carte sont celles dont la consommation foncière a été la plus importante, supérieur à 10 hectares, seule la commune de Péronne est concernée avec 11.8 hectares consommés sur les 10 dernières années.

Les communes en vert clair et vert foncé ont enregistré une évolution de la consommation foncière modérée comprise entre 2.5 et 10 hectares : Villers-Faucon, Epehy, Allaines, Sorel....

Communauté de Communes de la Haute-Somme
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

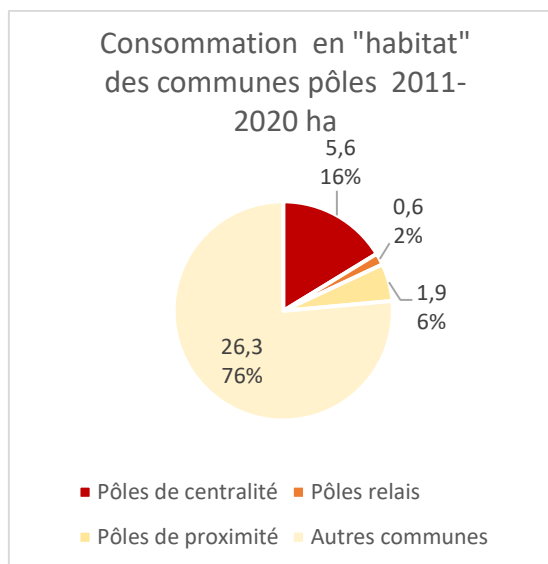
Consommation d'espace entre 2011 et 2021



Carte 60. Consommation d'espaces entre 2011 et 2021

6.3.2. La consommation foncière liée à l'habitat croisée avec l'évolution démographique

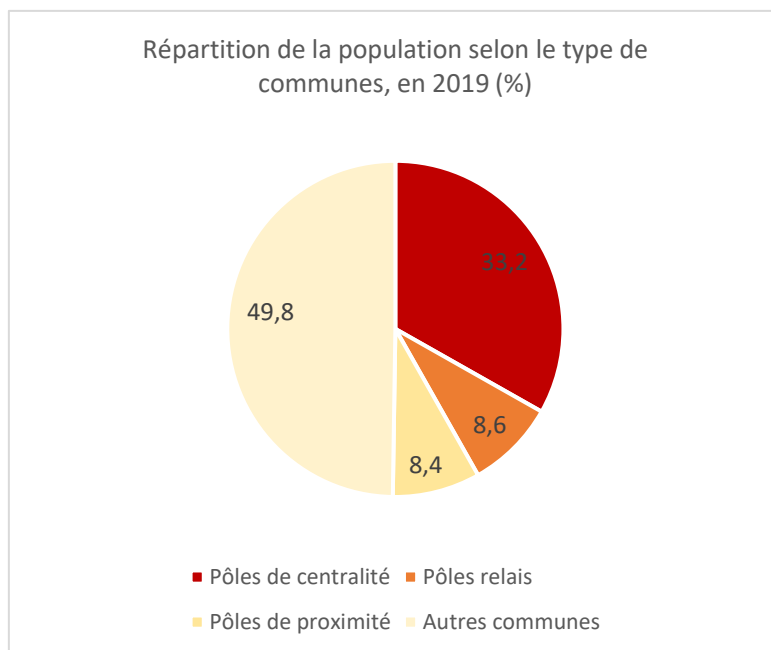
Pour rappel, dans le chapitre précédent il a été observé que la consommation foncière liée à l'habitat individuel représente environ 34.4 ha sur la période 2011 -2020, et est répartie de la façon suivante selon les différentes typologies de communes :



Consommation en « habitat » des communes pôles 2011-2020 (ha)

Le principal constat de ce graphique réside dans le fait que la consommation foncière liée à l'habitat est générée à 23.5% par l'ensemble des pôles, et à 76.5% par les « autres communes ».

Toutefois, la répartition de la population du territoire est quant à elle globalement équivalente entre les 6 polarités d'un côté, et les communes plus rurales de l'autre :

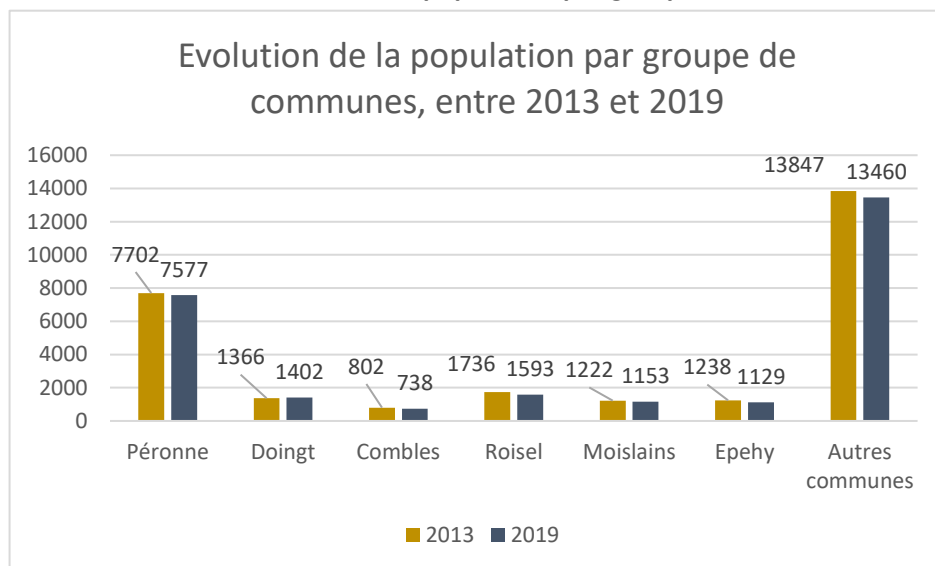


Répartition de la population selon le type de communes en 2019 (%)

De plus, sur la période 2011 – 2020, toutes les typologies de communes ont connu une baisse démographique en termes de nombre d'habitants. L'ensemble des communes de pôle ont une évolution démographique négative entre 2013-2019, hormis la commune pôle de centralité de Doingt (+2.6 %). Néanmoins la commune pôle de centralité de Péronne enregistre une consommation foncière de 5.6 ha dédié à l'habitat mais qui cependant connaît une baisse de sa population.

Ainsi, les 8.1 ha consommés par les pôles pour l'habitat individuel n'ont pas empêché la population de décroître.

Evolution de la population par groupe de communes entre 2013 et 2019



	Evolution 2013-2019 (%)
Péronne	-1,6
Doingt	2,6
Combles	-8,0
Roisel	-8,2
Moislains	-5,6
Epehy	-8,8
Autres communes	-2,8

Tableau 21.

Les évolutions démographiques observées par typologie de communes entre 2013 et 2019

	Evolution du nombre d'habitants	Evolutions du nombre de ménages
Pôles de centralité	-89,0	-3,0
Pôles relais	-207,0	-17,0
Pôles de proximité	-178,0	-15,0
Autres communes	-387,0	68,0
CCHS	-861	33

Les communes des pôles relais sont fortement impactées par une baisse démographique, soit -207 habitants entre 2013 et 2019 sur les 861 habitants en moins à l'échelle de la CCHS. Néanmoins leur consommation foncière lié à l'habitat, y est la plus faible (2%).

Tandis que les « autres communes » connaissent également une importante baisse démographique, une augmentation du nombre de ménages. Le phénomène de desserrement des ménages y est plus important. Néanmoins leur consommation foncière lié à l'habitat représente 26.3 ha.

Constat : au regard de la diminution de la population, on peut constater une augmentation majeure du nombre de logement créés sur le territoire.

La carte de la page suivante tente d'analyser «l'efficacité de la consommation foncière» à l'échelle communale, c'est-à-dire de savoir si le foncier qui a été consommé à vocation d'habitat, a permis une croissance démographique sur la même période.

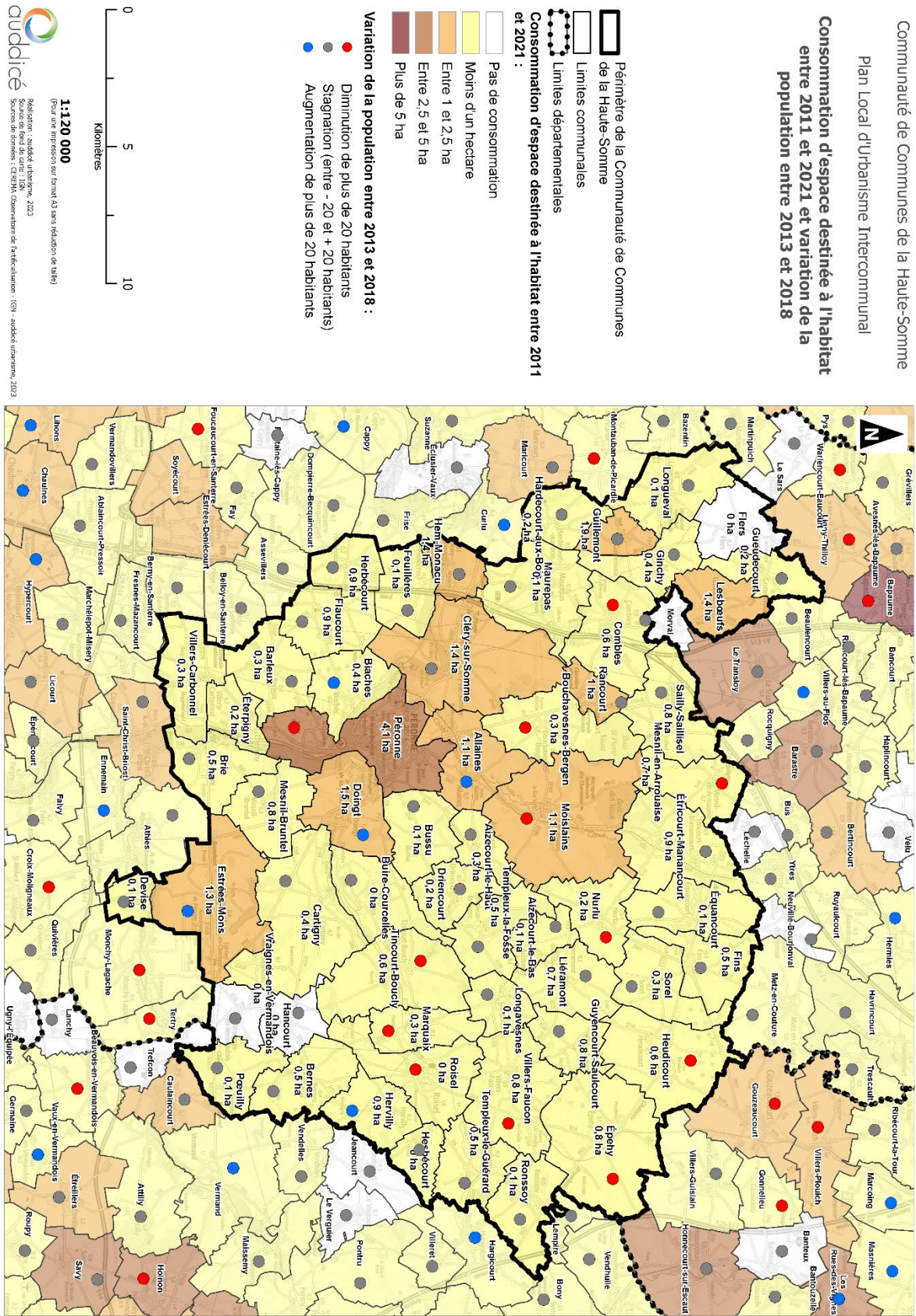
Il ressort de cette carte plusieurs cas de figure :

- **Des communes ayant enregistré une consommation foncière faible, moins d'un hectare (aplat beige)**
 - et qui ont enregistré une baisse de leur population de plus de 20 habitants (point rouge) : Epehy, Combles, Heudicourt, Villers-Faucon,
 - et qui ont enregistré une stagnation de leur population (point gris) : Equancourt, Bussu, Ginchy,
 - et qui ont enregistré une croissance de leur population de plus 20 habitants (point bleue) : Hervilly, Biaches.
- **Des communes ayant enregistré une consommation foncière modérée entre 1 et 5 hectares (aplat marron)**
 - et qui ont enregistré une baisse de leur population de plus de 20 habitants (point rouge) : Moislains,
 - et qui ont enregistré une stagnation de leur population (point gris) : Cléry-su-Somme, Rancourt,
 - et qui ont enregistré une croissance de leur population de plus 20 habitants (point bleue) : Doingt.
- **Des communes ayant enregistré une consommation foncière importante, de plus 5 hectares) (aplat rouge)**
 - et qui ont enregistré une baisse de leur population de plus de 20 habitants (point rouge) : Péronne.

Il ressort de cette analyse que les idées reçues qu'une commune consommant du foncier pour développer l'habitat est forcément une commune qui enregistre une croissance de sa population ne sont pas si évidentes...

Ce schéma peut certes fonctionner pour certaines communes, mais la majorité des communes ayant consommé du foncier dédié à l'habitat de manière importante ne sont pas forcément les communes qui ont gagné de la population... c'est d'ailleurs bien souvent le contraire.

A l'inverse, il existe quelques contre-exemples de communes ayant vu croître leur population, et ce en consommant peu de foncier. C'est bien la preuve que le développement d'une commune ne passe pas nécessairement par la consommation foncière et l'extension de l'urbanisation, et qu'il existe d'autres leviers à actionner au préalable comme par exemple la reconquête de logements vacants ou de friches urbaines, la mutation du bâti, la densification des tissus déjà artificialisés...



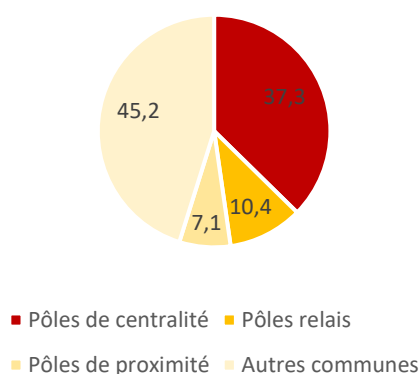
Carte 61. Consommation d'espaces destinée à l'habitat entre 2011 et 2021 et variation de la population entre 2013 et 2018

6.3.3. La consommation foncière liée à l'habitat croisée avec l'évolution de la vacance

Pour rappel, dans le chapitre précédent il a été observé que la consommation foncière liée à l'habitat individuel représente environ 34.4 ha sur la période 2011 -2020, et est répartie de la façon suivante selon les différentes typologies de communes :

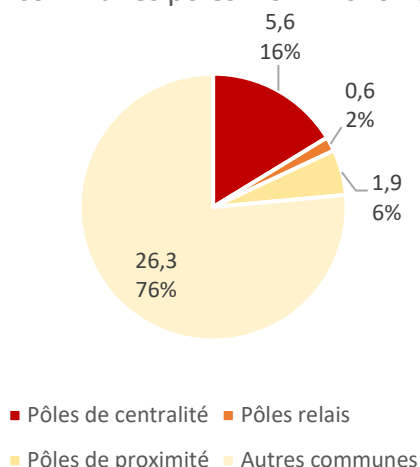
Le principal constat de ce graphique réside dans le fait que la consommation foncière liée à l'habitat est générée à 23.5% par l'ensemble des pôles, et à 76.5% par les « autres communes ».

Répartition de la vacance des logements selon le type de communes



Répartition de la vacance des logements selon le type de communes

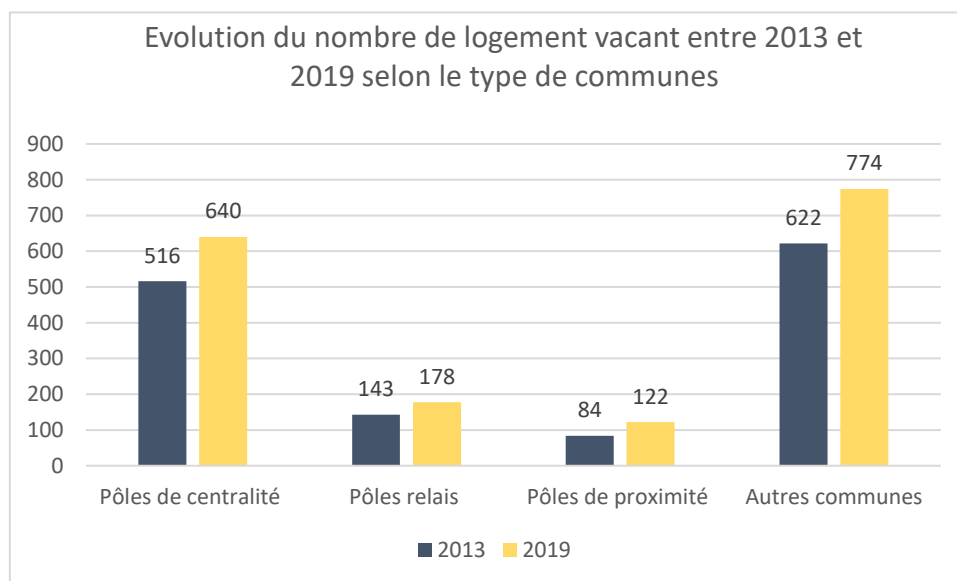
Consommation en "habitat" des communes pôles 2011-2020 ha



Toutefois, le taux de vacance des logements du territoire est quant à lui plus conséquents sur les « autres communes » plus rurale ainsi que sur les polarités de centralité.

De plus, sur la période 2011 – 2020, toutes les typologies de communes ont connu une hausse du nombre de logements vacants. L'ensemble des communes de pôle ont une évolution positive du nombre de logements vacants entre 2013-2019, hormis la commune pôle de centralité de Doingt (évolution négative du nombre de logements vacants : -3 logements). Néanmoins la commune pôle de centralité de Péronne enregistre une consommation foncière de 5.6 ha dédié à l'habitat mais qui cependant connaît une hausse importante du nombre de logements vacants soit +127 logements vacants sur le parc.

Ainsi, les 8.1 ha consommés par les pôles pour l'habitat individuel n'ont pas empêché la hausse du nombre de logements vacants.



Evolution du nombre de logement vacant entre 2013 et 2019

Les communes des pôles de centralité sont fortement impactées par une hausse majeure du nombre de logements vacants, soit +197 logements vacants dans le parc entre 2013 et 2019. Néanmoins leur consommation foncière liée à l'habitat, y est la plus importante (16%).

	Nombre de logements vacants	Vacants depuis moins de 2ans	Vacants depuis plus de 2ans	Evolution du nombre de logements vacants entre 2013 et 2019
Pôles de centralité				
Péronne	389	211	178	127
Doingt	57	31	26	-3
Total pôles centralité	446	242	204	124
Pôles relais				
Combles	42	22	20	13
Roisel	98	46	52	22
Total pôles relais	140	68	72	35
Pôles de proximité				
Moislains	62	27	35	16
Epehy	59		0	22
Total pôles de proximité	121	27	35	38
TOTAUX COMMUNES PÔLES	707	337	311	197
Autres communes				
	608	263	404	152
CCHS	1 315	600	715	349

Evolution de la vacance des logements entre 2013 et 2019

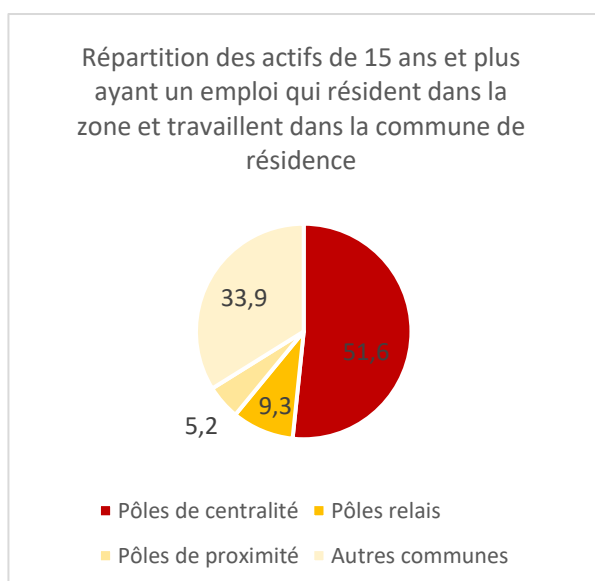
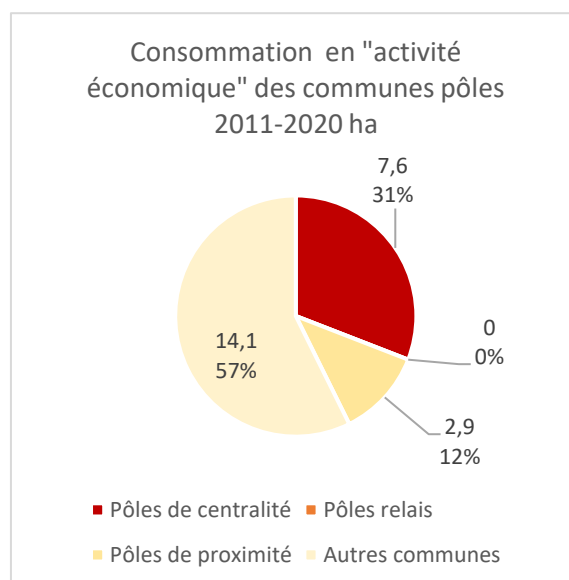
Constat : au regard de cette augmentation, on peut constater un faible taux de renouvellement urbain sur le territoire.

6.3.4. La consommation foncière liée à l'activité économique croisée avec l'évolution de l'emploi

Pour rappel, dans le chapitre précédent il a été observé que la consommation foncière liée à l'activité économique représente environ 24.6 ha sur la période 2011 -2020, et est répartie de la façon suivante selon les différentes typologies de communes :

Le principal constat de ce graphique réside dans le fait que la consommation foncière liée à l'activité économique est générée à 42.7% par l'ensemble des pôles, et à 57 % par les « autres communes ».

Toutefois, la répartition des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi et résidant dans la zone concerne majoritairement les communes pôles de centralité :



L'évolution du nombre d'emploi entre 2013 et 2019 selon le type de communes

Pôles de centralité	-108,0
Pôles relais	-106,0
Pôles de proximité	-67,0
Autres communes	-201,0
CCHS	-482

De plus, sur la période 2011 – 2020, toutes les typologies de communes ont connu une baisse du nombre d'emplois. L'ensemble des communes de pôles ont une évolution négative du nombre d'emplois entre 2013-2019. Malgré cette tendance, la consommation foncière dédiée à l'activité est estimé à 24.6 ha.

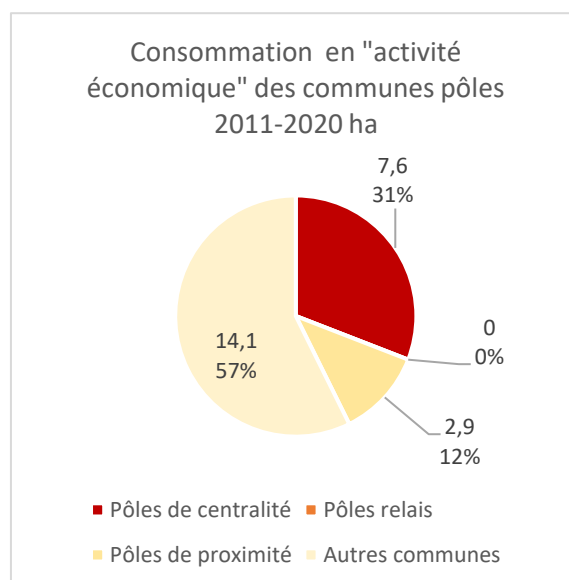
Ainsi, les 14.1 ha consommés par les « autres communes » pour l'activité n'ont pas empêché le nombre d'emplois de décroître.

Constat : au regard de cette diminution du nombre d'emplois, on peut constater un faible impact de l'investissement foncier économique sur l'emploi.

6.3.5. La consommation foncière liée à l'activité économique croisée avec l'évolution des parcs éolien du territoire

Pour rappel, dans le chapitre précédent il a été observé que la consommation foncière liée à l'activité économique représente environ 24.6 ha sur la période 2011 -2020, et est répartie de la façon suivante selon les différentes typologies de communes :

Le principal constat de ce graphique réside dans le fait que la consommation foncière liée à l'activité économique est générée à 42.7% par l'ensemble des pôles, et à 57 % par les « autres communes ».



Toutefois, sur la période 2012-2020, 10 mats éoliens ont été implantés sur le périmètre intercommunale. Ainsi l'occupation des sols de ces implantations s'est vu modifié et impactera donc l'enveloppe de la consommation foncière des 10 dernières années. Les communes concernées par l'implantation d'éoliennes étant situées dans les « autres communes » plus rurale présente une part importante de consommation foncière liée à l'activité économique.

Il s'agit principalement des opérations d'aménagement des parcs éolien de Liéramont et de Sorel en 2021.

La consommation foncière liée à l'implantation de ces éoliennes étant comptabilisé en « activité économique ». L'enveloppe de consommation foncière comprend ici, environ 10 ha des 24.6 ha de surfaces consommées par l'implantation d'éoliennes.

92

27

33,517

dans un rayon de 20 km autour de soi

247,15 MW

Lien vers la carte 3D

Diagramme circulaire illustrant la répartition des projets par état des projets :

État des projets	Nombre de projets	Pourcentage
1 à 10 :	3	5%
11 à 50 :	47	78,33%
51 à 100 :	10	16,67%

CC de la Haute Somme

Région entière

Dernière mise à jour : il y a quelques secondes

Nbre d'écloppées par EPCI
91.8

Eoliennes sur le périmètre de la Haute Somme

6.4. Le compte foncier

Méthodologie de l'analyse des disponibilités foncières

La « **dent creuse** » correspond à **une ou plusieurs parcelles comprises dans la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) d'un territoire**. La PAU est définie selon plusieurs critères, dont la présence de l'ensemble des réseaux et la continuité du bâti. La dent creuse est **un espace interstitiel** entre des constructions existantes, qui est par nature de taille modérée.

Une dent creuse, pour être considérée comme constructible, ne doit pas présenter **d'enjeux** liés au **milieu agricole** (proximité de bâtiment, desserte de champs), à la **biodiversité**, à la qualité d'une **zone humide** ou des **risques**. Elle doit présenter une façade en front à rue suffisante pour accueillir une construction. Une dent creuse ne doit pas être confondue **avec une coupure d'urbanisation** (espace séparant deux ensembles urbanisés) ou **un cône de vue paysager**.

Par ailleurs, **certaines unités foncières déjà bâties peuvent évoluer** : soit par densification (lorsque l'espace laissé non bâti est suffisant pour accueillir une nouvelle construction), soit par renouvellement (lorsque la construction actuelle n'est plus utilisée).

Les terrains libres ou mutables dans les PAU ont été repérés et analysés afin d'être **rangés en plusieurs catégories** :

	Limite de zone
	Terrain densifiable
	Terrain mobilisable
	Terrain non mobilisable
	Terrain stratégique
	Potentiel de mutation
	Opérations en cours ou logements récents
	Construction principale manquante
	Potentielle opération d'ensemble
	Coeur d'ilot de verdure à préserver

Terrain mobilisable	Terrains mobilisables : Ces espaces disponibles dans les Parties Actuellement Urbanisées apparaissent comme urbanisables « de suite ». Ils n'accueillent actuellement aucune construction principale. Il peut s'agir de pelouses, prairies, terrain cultivé enclavé entre des habitations... Pour estimer le nombre de logements potentiels, plusieurs points sont pris en compte: • La superficie du terrain en question, • La longueur du front à rue, • L'environnement bâti, Il est proposé de comptabiliser, selon le type de commune, 50% à 70% du potentiel de logements sur ces terrains afin d'être cohérent avec la réalité de terrain observée par les élus.
---	--

Terrain mobilisable

Exemple d'un terrain mobilisable à Estrées-Mons (terrain EST65)
1307m² - 2 logements potentiels

 Terrain densifiable	Terrains densifiables : Ces parcelles appartiennent à une unité foncière déjà occupée par une construction principale, et seraient susceptibles, compte-tenu de leur superficie, d'accueillir un voire plusieurs nouveaux logements. Il s'agit la plupart du temps du jardin, du potager, directement en lien avec la construction principale. Dans le cadre du diagnostic foncier, les surfaces de ces terrains ne sont pas comptabilisées comme de la consommation du foncier dans la mesure où il s'agit de terrains déjà anthropisés comme le confirment les cartes de la consommation foncière de 2017 fournies par la DDTM. De plus, il est proposé de comptabiliser 30% du potentiel de logements sur ces terrains compte tenu de la faible pression foncière sur le territoire.
 Terrain densifiable Ces parcelles appartiennent à une unité foncière déjà occupée par une construction principale, et seraient susceptibles, compte-tenu de leur superficie, d'accueillir un voire plusieurs nouveaux logements. Il s'agit la plupart du temps du jardin, du potager, directement en lien avec la construction principale. Dans le cadre du diagnostic foncier, les surfaces de ces terrains ne sont pas comptabilisées comme de la consommation du foncier dans la mesure où il s'agit de terrains déjà anthropisés comme le confirment les cartes de la consommation foncière de 2017 fournies par la DDTM. De plus, il est proposé de comptabiliser 30% du potentiel de logements sur ces terrains compte tenu de la faible pression foncière sur le territoire. Exemple du terrain 36 à Cléry-sur-Somme 	 Terrain densifiable Ces parcelles appartiennent à une unité foncière déjà occupée par une construction principale, et seraient susceptibles, compte-tenu de leur superficie, d'accueillir un voire plusieurs nouveaux logements. Il s'agit la plupart du temps du jardin, du potager, directement en lien avec la construction principale. Dans le cadre du diagnostic foncier, les surfaces de ces terrains ne sont pas comptabilisées comme de la consommation du foncier dans la mesure où il s'agit de terrains déjà anthropisés comme le confirment les cartes de la consommation foncière de 2017 fournies par la DDTM. De plus, il est proposé de comptabiliser 30% du potentiel de logements sur ces terrains compte tenu de la faible pression foncière sur le territoire. Exemple du terrain 43 à Cléry-sur-Somme  

Potentiel de mutation	Potentiel de mutation : Ces espaces sont actuellement urbanisés (ou l'ont été) mais délaissés ou sous-utilisés. Certains d'entre eux participent à la création de friches urbaines. Ces terrains n'engendrent aucune consommation foncière : ils sont déjà artificialisés. Il est proposé de comptabiliser 40% du potentiel de logements sur ces terrains compte tenu de la faible pression foncière sur le territoire, et de la complexité de requalification de ces espaces. Il s'agit de sites déjà artificialisés : pas de consommation foncière comptabilisée
--	--



Potentiel de mutation

Exemple du site Descamps à Moislains



MOI04 : 2,2 ha, dont la moitié qui sera dédiée à des équipements.

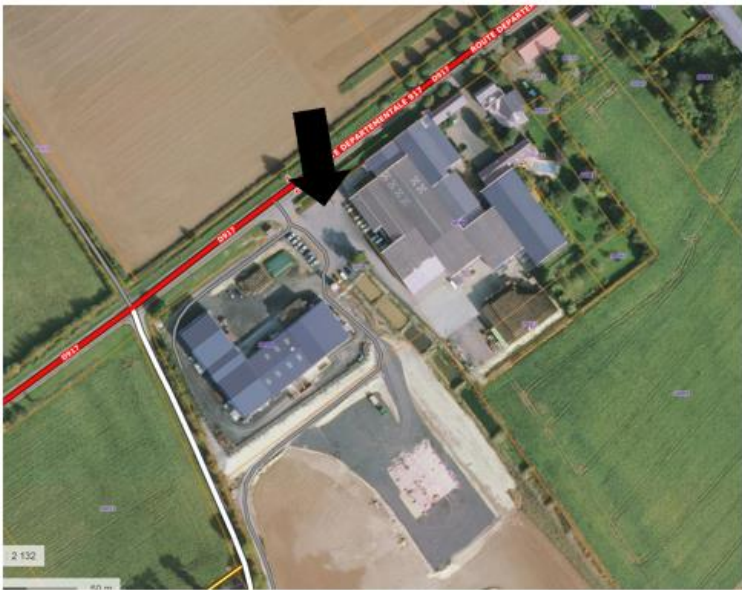
Donc 1,1 ha dédié à l'habitat, soit 19 à 20 logements potentiels en appliquant la densité du SCoT de 18 lgts/ha pour les pôles de proximité



Site qui était artificialisé : pas de consommation foncière comptabilisée

 Terrain non mobilisable	Terrains non-mobilisable : Ces terrains peuvent au premier abord apparaître comme mobilisables ou densifiables, mais en fait ils ne le sont pas : - soit en raison de risques naturels, technologiques, d'enjeux environnementaux, hydrauliques, - soit car le terrain a une vocation autre que de l'habitat (vocation économique, développement d'équipements...); - soit car le terrain à un intérêt touristique, naturel ou patrimonial (leur urbanisation viendrait dénaturer le paysage communal. On peut mettre par exemple dans cette catégorie le parc d'un château ou d'une maison de maître) - soit car le terrain est vraiment trop petit pour considéré qu'objectivement, il sera un jour construit
---	--


Terrain non mobilisable

AIZECOURT-LE-HAUT – ALH07
Terrain ayant un usage agricole / économique



Opération en cours

Opérations en cours : Il s'agit des opérations réalisées ou en cours de réalisation, depuis le début des travaux de révision du PLU jusqu'à l'arrêt (2018 à 2022). Ces opérations sont bien entendu comptabilisées à 100%. Cela permet notamment de comptabiliser les opérations réalisées depuis l'approbation du SCoT.

Opérations en cours ou logements récents


LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer
Service aménagement et prospective
Bureau des politiques d'aménagement durable
Secrétariat de la commission départementale de la
préservation des espaces naturels agricoles et forestiers

Amiens, le 28 juin 2018

Dossier suivi par : Sandrine DREIZ
Tél : 03 22 97 21 18 - Fax : 03 22 97 23 08
Courriel : sandrine.dreiz@sema.somme.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint,

Monsieur le Maire,

Vous avez mis la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers au titre de l'article 4° de l'article L.111-4 du code de l'urbanisme pour avis conforme sur une délibération du conseil municipal en date du 15 février 2018.

Cette délibération concerne une demande de construction de six maisons, la création d'une voirie et d'un espace de stationnement sur les parcelles D195, D196 et D303 situées Chaussée Brunschaut à Fins.

Je vous informe que lors de sa session du 26 juin 2018, la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers a émis un avis favorable concernant ce projet.

En effet, les parcelles concernées représentent, certes une surface importante mais le découpage des terrains ainsi que la création d'une voie d'accès et d'un espace de stationnement pour la desserte du commerce existant à proximité permettent d'obtenir des parcelles constructibles de 731 à 930 m².

Par ailleurs, la situation géographique des parcelles au sein du tissu bâti leur assure une desserte par les réseaux depuis la voirie publique, l'assainissement autonome à prévoir n'étant pas à la charge de la collectivité. En outre, le projet ne vient pas porter atteinte à un espace agricole, naturel ou forestier.

Enfin, ces six constructions viendront en partie répondre à la baisse de la population constatée sur la commune (313 habitants en 1968 contre 282 en 2015).

Copie à monsieur le Préfet de la Somme

Monsieur Daniel DECODTS
Maire de Fins
2, rue Désiré DUFLLOT
80360 Fins



Observatoire des territoires de la Somme
<http://www.somme.gouv.fr/territoires>
p.dreize@sema.somme.gouv.fr

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
Centre administratif départemental - 1, boulevard du port - 80 026 Amiens centre 1
Tél. : 03 22 97 21 00 - Fax : 03 22 97 23 08 - Horaires d'ouverture 9h - 12h et 14h - 18h

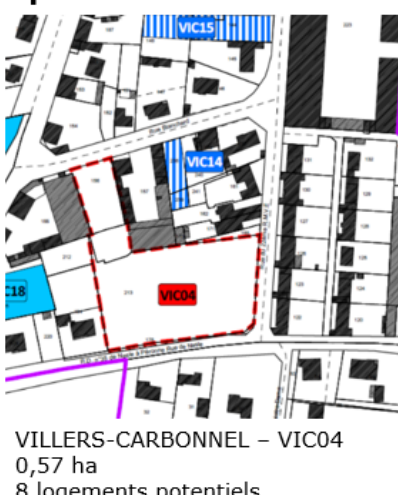


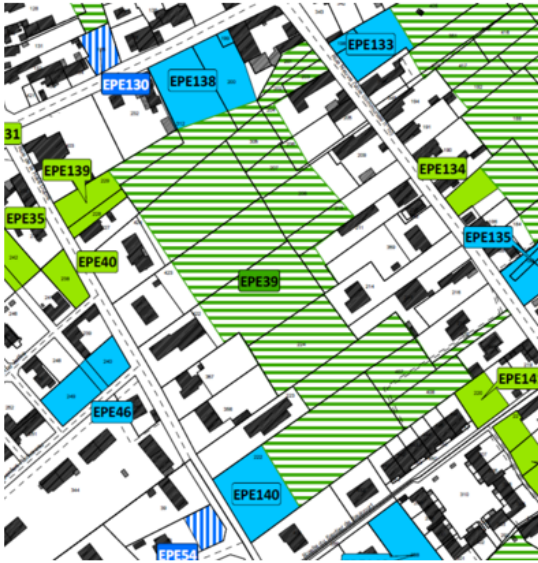
FINS – FIN15
0,54 ha
6 logements
potentiels

La consommation foncière pour ce site est comptabilisée



 Potentielle opération d'ensemble	Potentiels opérations d'ensemble : Ces terrains se situent au sein de la trame urbaine, mais leur configuration et/ou leur superficie laissent penser qu'une opération d'ensemble (OAP) serait judicieuse afin de fixer les grands principes d'aménagement et de garantir une certaine densité, dès 3 logements potentiels. Il est proposé de comptabiliser, selon le type de commune, 50% à 70% du potentiel de logements sur ces terrains afin d'être cohérent avec la réalité de terrain observée par les élus.
--	---

 Potentielle opération d'ensemble	Ces terrains se situent au sein de la trame urbaine, mais leur configuration et/ou leur superficie laissent penser qu'une opération d'ensemble (OAP) serait judicieuse afin de fixer les grands principes d'aménagement et de garantir une certaine densité, dès 3 logements potentiels  SAILLY-SAILLISEL SAI21 : 1 ha – 14 logements potentiels SAI08 : 0,7 ha – 10 logements potentiels  VILLERS-CARBONNEL – VIC04 0,57 ha 8 logements potentiels  LONGAVESNES – LON12 0,2 ha 3 logements potentiels 
--	---

 Cœur d'îlot de verdure à préserver	Jardins et cœurs d'îlot de verdure à préserver : Ces espaces constituent des cœurs d'îlot au sein desquels les élus n'envisagent pas de projets de construction ou de densification. Une trame au titre du L151-23 « jardins et cœurs d'îlot de verdure à préserver » (où seules les annexes et les extensions d'habitations seront autorisées), sera proposée pour ces espaces en phase réglementaire.
 Cœur d'îlot de verdure à préserver 	Ces espaces constituent des cœurs d'îlot au sein desquels les élus n'envisagent pas de projets de construction ou de densification. Une trame au titre du L151-23 « cœur d'îlot de verdure à préserver » (où seuls les abris de jardins et les extensions d'habitations existantes sont autorisés sera proposée pour ces espaces en phase réglementaire Exemple d'un cœur d'îlot à EPEHY

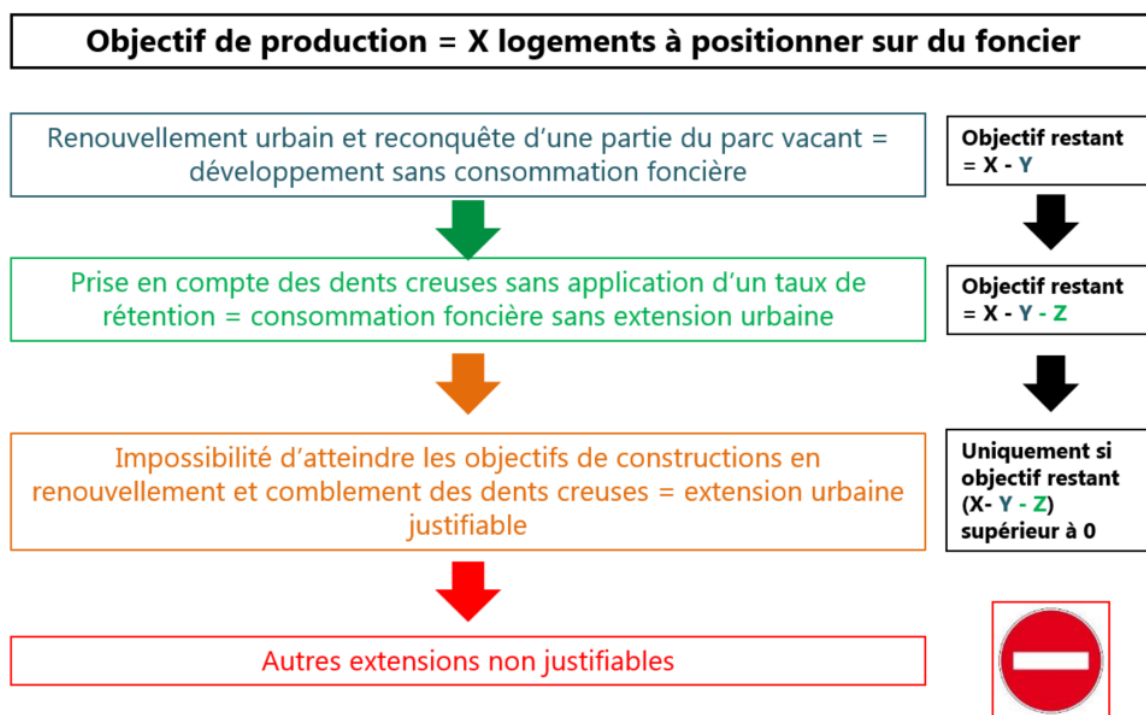
6.5. En conclusion : les attentes de l'Etat et du SCoT en matière de gestion du foncier

6.5.1. Les attentes de l'Etat en matière de limitation de la consommation foncière

Comme évoqué dans le chapitre 1, la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé (ALUR) a instauré une mesure particulièrement importante afin de lutter contre la consommation, qui vise à identifier les potentiels de densification des zones déjà urbanisées, avant d'envisager une quelconque extension de l'urbanisation.

Ainsi, l'article L.151-4 du code l'urbanisme dispose à présent que le rapport de présentation du PLUi « [...] analyse [...] la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. »

La méthodologie que l'Etat demande d'appliquer aujourd'hui dans les documents d'urbanisme, est résumée dans le schéma ci-dessous :

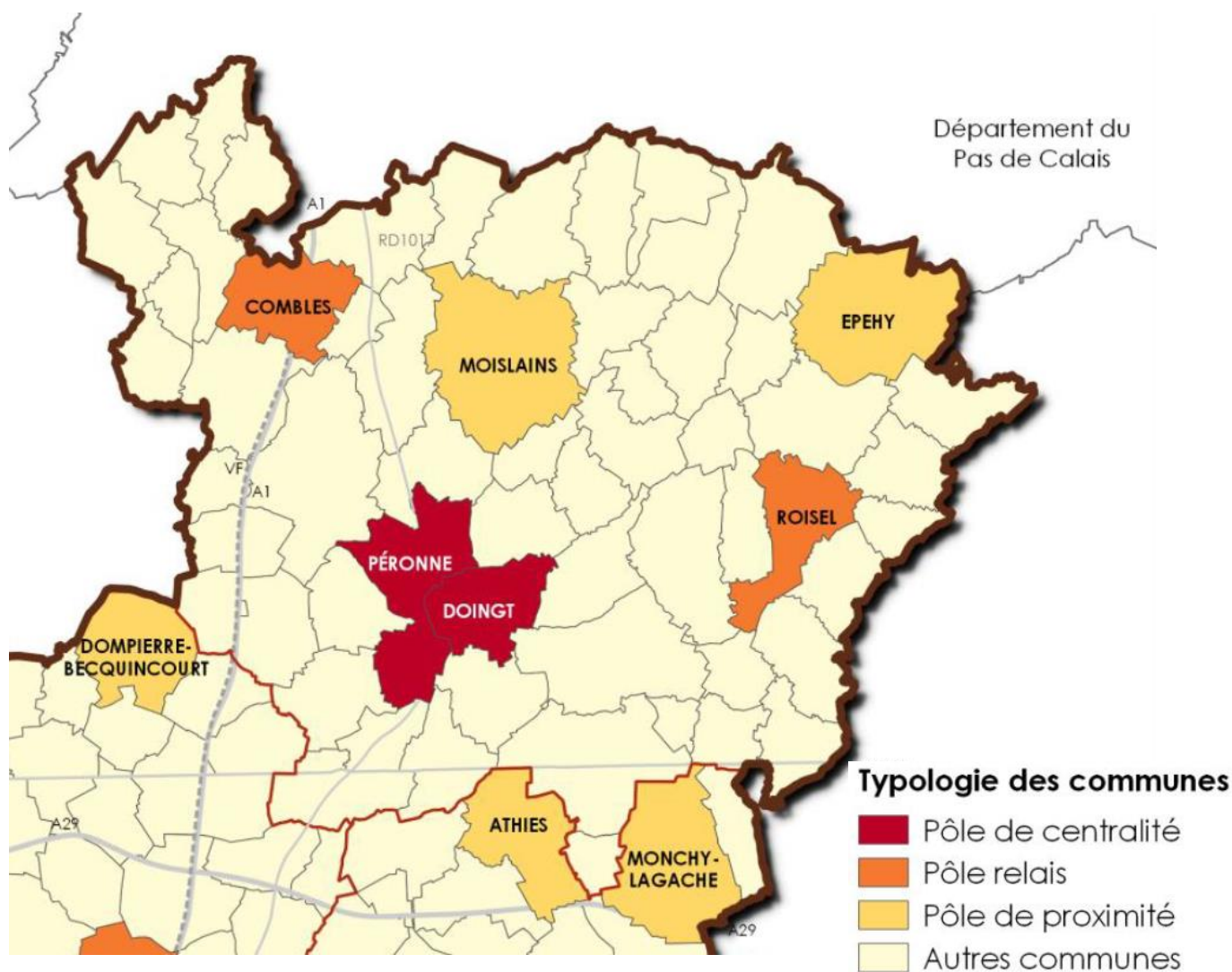


6.5.2. Un usage du foncier encadré par le SCoT

Le SCoT définit un ensemble de prescriptions pour l'usage du foncier. **Il est important de noter que ces prescriptions ne s'appliquent pas de manière stricte, mais de manière souple, en prenant en compte le contexte local.** En effet, le lien entretenu entre le PLUi et le SCoT est un lien de compatibilité (et non de conformité).

Le SCoT Santerre Haute Somme fixe l'ambition d'accueillir 2 700 habitants à l'horizon 2030, soit une hausse de 4% de la population, répartie de la façon suivante :

- + 6% pour les pôles de centralité et les pôles relais,
- + 4% pour les pôles de proximité,
- + 2% pour les autres communes.



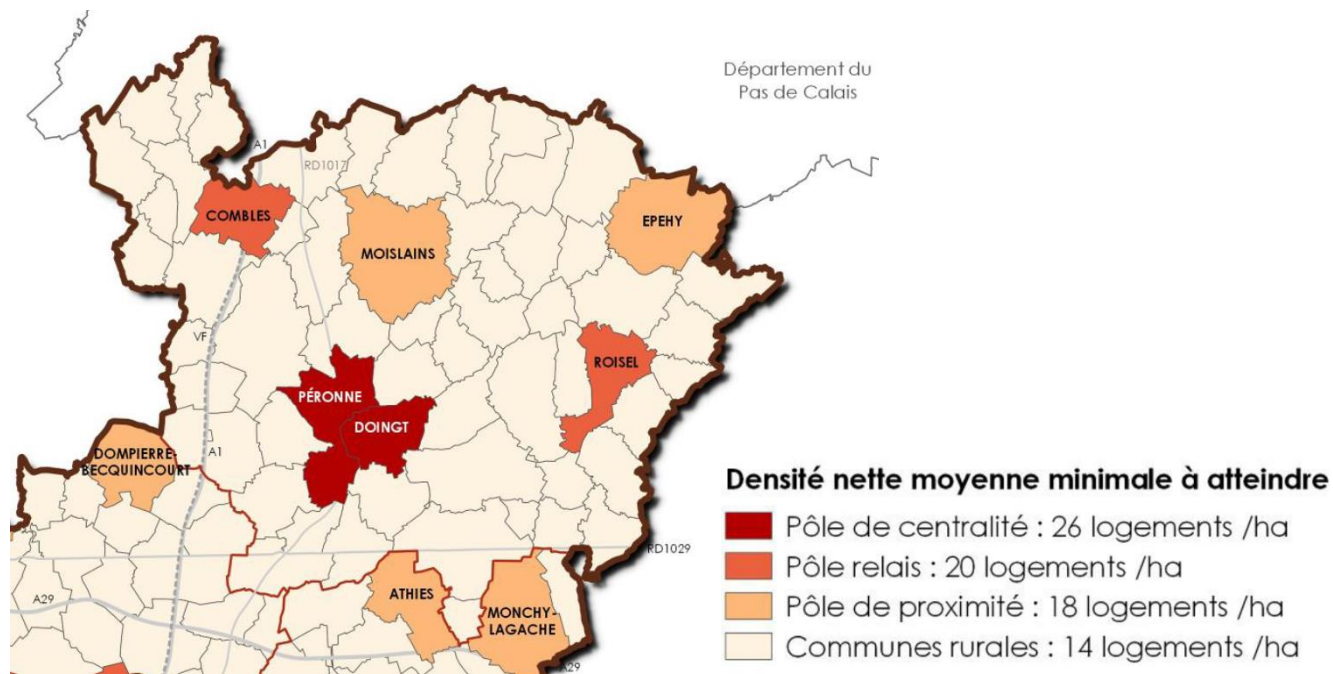
Sur la Communauté de Communes de la Haute Somme, cela se traduit de cette manière :

Intercommunalité	Typologie de communes	Nombre de logements nécessaire au maintien et à la croissance démographique dès l'approbation du SCOT jusqu'à l'horizon 2030	Rythme de construction annuel correspondant
Communauté de Communes (C.C) de la Haute Somme	Pôle de centralité	380	25
	Pôle relais	140	10
	Pôle de proximité	250	15
	Autres communes	740	50
	Total	1510	100

Pour rappel, la Communauté de Communes de la Haute Somme connaît une baisse de sa population depuis les années 60, et a connu des difficultés sur la période 2009-2014 à stabiliser son nombre d'habitants.

L'objectif du SCoT appliqué au territoire n'est donc pas un frein, il est même ambitieux

Le SCoT demande également à ce que la consommation foncière soit réduite, grâce à des projets un peu plus denses. Là encore, le SCoT s'appuie sur l'armature territoriale :



A l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal, l'enveloppe foncière maximale attribuée au développement de l'habitat est de 55 hectares :

Intercommunalité	Nombre de logements générant de la consommation foncière dès l'approbation du SCOT jusqu'à l'horizon 2030	Foncier maximum associé pour le maintien et la croissance dès l'approbation du SCOT jusqu'à l'horizon 2030 (en hectares)	Rappel de la consommation foncière habitat 2000-2010 (en hectares)
Communauté de Communes (C.C) de la Haute Somme	790	55	98.2

En termes de développement économique, le SCoT projette une enveloppe foncière de 210 ha à vocation économique et commerciale à ne pas dépasser, qui se décline de la façon suivante par EPCI :

Se conformer à la hiérarchisation des zones d'activités et au compte foncier associé :

1. La ZA Haute Picardie, pôle stratégique prioritaire de 70 hectares, déjà aménagée.
2. Les autres zones d'activités stratégiques de dimension intercommunale ou locale d'une emprise totale de 140 hectares se répartissant à l'échelle des 3 Communautés de Communes comme suit :

Intercommunalités	Enveloppe foncière à vocation économique et commerciale
Communauté de Communes (C.C) Haute Picardie / CC du Santerre	25
CC Pays Hamois / Cc Pays Neslois	80
CC Haute Somme	35
Total PSHS	140

Sont exclus de ce compte :

Les plateformes liées au Canal Seine Nord Europe (Plateforme de Péronne et de Nesle),

La reconversion des friches industrielles,

Tout projet de loisirs (exemple du golf de Cléry-sur-Somme) réutilisant les déblais nécessaires au chantier du Canal Seine Nord Europe.

Le SCoT demande d'agir prioritairement sur les sites en friche, à l'image de FLODOR à Péronne.

6.6. LES ENJEUX DEFINIS PAR LES ELUS CONCERNANT CETTE THEMATIQUE

- > Une mobilisation de foncier correspondant aux besoins du projet (avec souplesse et pragmatisme en fixant les besoins à l'échelle de groupes de communes, et non par communes)
- > La mise en valeur des potentialités de densification et de renouvellement urbain (autant pour l'habitat que pour le développement économique)
- > La lutte contre l'étalement urbain
- > La réduction de la consommation foncière (terres agricoles, naturelles et forestières)
- > Permettre le changement de destination en zones agricoles et naturelles

TABLES DES FIGURES

Evolution de la population depuis 1968.....	89
Evolution comparée de la population sur une base 100 depuis 1968	90
Evolution comparée de la population sur une base 100 depuis 1968	91
Part du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population	92
Evolution comparée du solde naturel et du solde migratoire depuis 1968.....	93
Evolution de l'âge de la population entre 1999 et 2019	98
Evolution comparée de la taille moyenne des ménages depuis 1968	100
Evolution comparée de la taille moyenne des ménages depuis 1968	101
Taille comparée des ménages en 2019 (%)	102
Taille des ménages sur l'EPCI en 2019.....	103
Comparaison de l'évolution de la population et des ménages sur une base 100 depuis 1968	104
Evolution comparée du nombre de logements entre 1968 et 2019 sur une base 100 en 1968	107
Evolution du nombre de logements construits entre 2012 et 2021	107
Type de logements en 2019 (%)	108
Evolution de la typologie des logements entre 2013 et 2019.....	110
Type de logements comparé en 2019 sur les intercommunalités voisines (%)	115
Type de logements comparé en 2019 (%).....	116
Nombre de pièces des logements sur l'EPCI en 2019	117
Evolution de la structure par âge de la population de La Communauté de Communes de la Haute Somme entre 2013 et 2019.....	129
Comparaison du statut de la population de 15 à 64 ans en 2019.....	130
Comparaison des niveaux de diplômes de la population de 15 ans et plus non-scolarisée en 2019	133
Evolution du niveau de diplôme de la population de 15 ans et plus non-scolarisée de la Communauté de Communes de la Haute Somme entre 2013 et 2019.....	133
Revenus moyens en 2020.....	134
Part des foyers fiscaux imposables.....	134
Comparaison de la répartition des emplois par secteur d'activités en 2019.....	137
Etablissements actifs employeurs de la Communauté de Communes de la Haute Somme par sphère économique en 2020	138
Professions et catégories socioprofessionnelles des actifs et des emplois en 2019	140
Indice de concentration d'emploi en 2013 et 2019	143
Les parcours de pêche d'après la fédération de pêche 80.....	155
Variété des équipements et services dans la Haute Somme - Source : INSEE, BPE 2017. Réalisation : Auddicé Urbanisme.....	168
Les différentes organisations scolaires possibles.....	179

Commune comprenant au moins un équipement scolaire (Etablissement 1 ^{er} degré) avec ou sans accueil.	180
Transport Urbain à Péronne	221
Parcours sur ancienne voie ferroviaire Péronne -Roisel	227
Ouvrage du pont canal de la Somme	239
Localisation des 4 ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe	243
Schéma de principe d'organisation du port intérieur	243
Répartition des actifs selon le mode de déplacement, à l'échelle nationale :	245
Répartition des actifs selon le mode de déplacement, à l'échelle départementale :	245
Répartition des actifs selon le mode de déplacement, à l'échelle intercommunale :	246
Part des surfaces selon l'occupation du sol (en%)	284
Evolution de l'occupation des sols en 4 postes d'occupation –	285
Occupation des sols comparée à l'échelle départementale et régionale	285
Part des surfaces des pôles à l'échelle intercommunale selon l'occupation du sol.....	285
Evolution brute des territoires artificialisés	290
Evolution comparée des territoires artificialisés.....	290
Poids de l'artificialisation par pôle	291
Répartition de la consommation foncière totale entre 2009-2021	294
Consommation des communes pôles 2011-2020 (ha).....	294
Consommation en « habitat » des communes pôles 2011-2020.....	296
Totaux des logements commencés entre 2012 et 2021	296
Totaux logements commencés dans les communes pôles entre 2013 et 2021	297
Consommation en « activité » des communes pôles 2011-2020	298
Surfaces des locaux produites sur la CCHS.....	298
Surfaces des locaux produites dans les communes pôles (ha)	299
Consommation en « habitat » des communes pôles 2011-2020 (ha)	302
Répartition de la population selon le type de communes en 2019 (%)	302
Evolution de la population par groupe de communes entre 2013 et 2019	303
Répartition de la vacance des logements selon le type de communes	306
Evolution du nombre de logement vacant entre 2013 et 2019	307
Evolution de la vacance des logements entre 2013 et 2019.....	307
L'évolution du nombre d'emploi entre 2013 et 2019 selon le type de communes.....	308
Eoliennes sur le périmètre de la Haute Somme	310

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Analyse des documents d'urbanisme communaux	85
Tableau 2.	Les entreprises de plus de 50 salariés (dont le siège se situe sur le territoire intercommunal)	147
Tableau 3.	Hébergement touristique en Haute Somme (2023)	157
Tableau 4.	Effectif d'élèves maternelles, élémentaires, collèges et lycées sur la CCHS sur les 3 dernières années scolaires. Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.....	177
Tableau 5.	Synthèse des équipements sportifs et sites de sport de nature, situation octobre 2017. Source : Equipements sportifs - RES,	189
Tableau 6.	Equipements sportifs par catégorie, situation en octobre 2017. Source : Equipements sportifs	190
Tableau 7.	Licences des fédérations sportives, Recensement 2018	191
	Selon le recensement des licences et clubs de fédérations sportives agréées, 6 407 licences, soit 23.4 licences par habitants (pour 100 habitants) sont engagées dans une activité sportive associative sur le territoire, soit légèrement au-dessus de la moyenne départementale (21.4 licences pour 100 habitants).....	191
Tableau 8.	Table 1 (Nord-Ouest) :	193
Tableau 9.	Table 2 (Nord-Est) :	194
Tableau 10.	Table 3 (Sud-Ouest) :	195
Tableau 11.	Table 4 (Sud-Est) :	196
Tableau 12.	ANNEXE : CLASSEMENT DES EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES PAR CATEGORIES....	198
Tableau 13.	Evolution du trafic sur les RD entre 2006 et 2016	210
Tableau 14.	Fréquentation annuelle en gare de 2015 à 2021.....	217
Tableau 16.	Equipement des ménages en automobile	262
Tableau 17.	Nombre stationnement sur les pôles de la CCHS	264
Tableau 18.	Part de l'artificialisation par pôle.....	291
Tableau 19.	Consommation annuelle des communs pôles	295
Tableau 20.	Les déterminants de la consommation foncière 2011-2020	295
Tableau 21.	Les évolutions démographiques observées par typologie de communes entre 2013 et 2019	303

TABLE DES CARTOGRAPHIES

Carte 1.	Statut d'avancement des documents d'urbanisme communaux au 1 ^{er} Janvier 2018.....	7
Carte 2.	Densités inscrites aux SCoT.....	8
Carte 3.	Population et densité de population en 2019	94
Carte 4.	Typologie de commune du SCoT.....	95
Carte 5.	Evolution de la population entre 2008 et 2019	96
Carte 6.	Indice de jeunesse en 2019.....	99
Carte 7.	Taille des ménages en 2019.....	102
Carte 8.	Nombre et part de logements vacants en 2019	109
Carte 9.	Nombre et part de logements vacants en 2019	111
Carte 10.	Nombre de résidences principales en 2019.....	112
Carte 11.	Evolution du nombre de résidences principales entre 2008 et 2019	113
Carte 12.	Part des logements locatifs en 2019.....	121
Carte 13.	Parc privé potentiellement indigne en 2013	123
Carte 14.	Evolution de la population entre 2008 et 2019	128
Carte 15.	Taux de chômage des ans et plus en 2019	131
Carte 16.	Nombre d'emplois au lieu de travail en 2019.....	141
Carte 17.	Evolution du nombre d'emplois au lieu de travail entre 2013 et 2019	142
Carte 18.	Indice de concentration de l'emploi en 2019	144
Carte 19.	Nombre d'établissements de +10 salariés en 2020 et nombre d'emplois salariés au lieu de travail en 2019	146
Carte 20.	Les cheminements doux	154
Carte 21.	L'offre d'hébergement touristique	156
Carte 1.	Part communale du nombre de résidences secondaires recensées à l'échelle intercommunale en 2019	158
Carte 22.	L'offre de restauration	159
Carte 23.	Les pôles d'équipements, commerces et services.....	169
Carte 24.	Les bassins de vie	171
Carte 25.	L'offre commerciale	173
Carte 26.	Les services de santé.....	175
Carte 27.	Part des personnes âgées et services de santé.....	176
Carte 28.	Etablissements pour la petite enfance	178
Carte 29.	L'organisation scolaire	184
Carte 30.	Les collèges de rattachement	185
Carte 31.	Les lycées	186
Carte 32.	Réseaux routiers et autoroutiers	206

Carte 33.	Echangeurs autoroutiers à proximité de la Communauté de Communes	207
Carte 34.	Échéances à venir des procédures d'expiration des concessions historiques.....	208
Carte 35.	Infrastructures de communication	209
Carte 36.	Extrait de la carte des trafics routiers 2023 sur le Réseau Départemental de la Somme	211
Carte 37.	Voies bruyantes	213
Carte 38.	Accidentologie sur la CC Haute-Somme de 2014 à 2020.....	215
Carte 39.	Isochrones autour de la gare TGV Haute Picardie	216
Carte 40.	Isochrones autour de la gare TGV Haute-Picardie.....	217
Carte 41.	Isochrones autour des gares TER de la Communauté de Communes	218
Carte 42.	Réseau de transport en commun sur le territoire	220
Carte 43.	Réseau PDIPR de la CC Haute Somme	223
Carte 44.	Schéma cyclable départemental de la Somme, zoom sur la CCHS.....	224
Carte 45.	Potentiel cyclable des liaisons utilitaires (rayon 5 km) – Schéma cyclable de la Somme.....	225
Carte 46.	Itinéraire de la Véloroute V30 Vallée de Somme, Vallée idéale	226
Carte 47.	Aménagement de la Véloroute Péronne – Roisel dans le cadre du Schéma Cyclable	227
Carte 49.	Itinéraire de la Route d'Artagnan dans la Haute-Somme.....	228
Carte 50.	Relevé de itinéraires de randonnées du secteur Haute-Somme à proximité du Canal Seine Nord. Source : Directive Régionale d'Aménagement du Canal Seine Nord Europe – Région Hauts-de-France.....	230
Carte 51.	Les quais céréaliers	233
	Source : Directive Régionale d'Aménagement du Canal Seine Nord Europe – Région Hauts-de-France	233
Carte 52.	Le devenir du Canal du Nord au regard de l'arrivée du Canal Seine Nord Europe -Secteur Artois-Cambrésis - Source : Société Canal Seine Nord	234
Carte 53.	Tracés du projet de Canal Seine Nord Europe	236
Carte 54.	Cartographies des mesures compensatoires prévues dans le cadre du projet du Canal Seine Nord Europe.....	241
Carte 55.	Localisation des aires de covoiturage	248
Carte 56.	Localisation des bornes de recharge électrique	250
Carte 57.	Cartographies des aires de stationnements des communes pôles	264
Carte 58.	Usage des sols OCS2D 2010	288
Carte 59.	Usage des sols OCS2D 2021.....	289
Carte 60.	Consommation d'espaces entre 2011 et 2021	301
Carte 61.	Consommation d'espaces destinée à l'habitat entre 2011 et 2021 et variation de la population entre 2013 et 2018.....	305